

EXTRAIT DE LA REVUE DE L'ANJOU

MÉMOIRES ET JOURNAL

DE

L'ABBE GRUGET

Curé de la Trinité d'Angers

PUBLIÉS PAR E. L.

ET ANNOTÉS PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

MÉMOIRES ET JOURNAL

DE

L'ABBÉ GRUGET

Curé de la Trinité d'Angers

AVANT-PROPOS

Il y a près de dix ans, que la copie des Mémoires de l'abbé Gruget est prête à paraître. Différentes circonstances, toujours imprévues, en ont seules fait différer la publication jusqu'à ce jour.

Depuis plus longtemps encore cette publication est vivement désirée par tous ceux que l'histoire politique et religieuse de l'Anjou ne laisse pas indifférents. Les uns en attendent des faits nouveaux capables d'éclairer l'obscurité de certains événements de la période révolutionnaire, si terrible dans notre pays. Les autres espèrent que la religion recevra un nouveau lustre du récit, écrit par un témoin contemporain de l'héroïsme admirable que montrèrent un si grand nombre de victimes tombées sous les coups des ennemis de leur foi.

L'espoir des uns et des autres, hâtons-nous de le dire, ne sera pas complètement réalisé, et cela pour deux raisons : d'abord ces Mémoires, que nous présentons aujourd'hui au public, sont malheureusement fort incomplets, ainsi qu'on le verra plus loin. Ensuite ils ont déjà passé par les mains de plusieurs écrivains qui se sont fait un devoir, que personne ne leur reprochera, d'en extraire les faits les plus importants et les exemples les plus édifiants du courage et des vertus que firent éclater au grand jour les martyrs de la Révolution.

Les plus belles fleurs du sacrifice et du dévouement ont donc déjà été cueillies dans ce manuscrit et offertes aux lecteurs dans différents ouvrages comme en autant de gerbes précieuses. L'ensemble en paraîtra peut-être moins attrayant parce qu'il n'aura pas autant la saveur de l'inédit, et qu'il rappellera à beaucoup des souvenirs de choses déjà lues.

La publication intégrale de ce qui nous reste ne sera pas néanmoins dépourvue d'intérêt. Elle aura à tout le moins l'avantage de réunir en un volume et de conserver à la postérité tout ce qui n'a pas été perdu des mémoires sortis de la plume de cet homme de bien, de ce saint prêtre que fut l'abbé Gruget. De plus, si les faits principaux sont allés embellir les tableaux tracés par les historiens, ceux-ci en ont omis beaucoup d'autres, moins importants sans doute, mais qui cependant méritent de ne pas tomber dans l'oubli.

Du reste, de l'ensemble des récits de l'abbé Gruget se dégage une impression qu'aucun écrivain n'a su et même ne pouvait donner au même degré : l'impression, pleine d'émotion communicative, que donne la parole d'un contemporain racontant les événements terribles au milieu desquels il a vécu. Ce qu'il n'a pas vu de ses yeux, il l'a entendu de témoins oculaires encore tout frissonnants de l'horreur des scènes de carnage auxquelles ils venaient d'assister. Il vécut longtemps dans cette atmosphère de crainte et de terreur à l'égard des bourreaux, d'admiration pour les victimes, et tous ces sentiments se retrouvent dans ses Mémoires.

On peut dire à la lettre qu'il fut lui-même le témoin journalier du jeu effroyable de la guillotine, puisqu'il habitait une maison dont les fenêtres s'ouvraient sur la nouvelle place où avaient lieu ces sanglants spectacles. De sa chambre, dit la tradition, il voyait les victimes monter les degrés de l'échafaud, il leur donnait l'absolution suprême, au moment où tombait le

couteau et où retentissaient les cris de fureur du peuple affolé par la vue du sang.

Aussi une vive émotion s'exhale-t-elle de ces pages, malgré les grosses incorrections de style qui les déparent, car ce n'est pas une œuvre littéraire; loin de là, il y a même des phrases qui ne sont pas françaises, des répétitions de mots fatigantes. En revanche on y rencontre des qualités intimes qui font publier ces défauts de forme : on voit une âme à la fois naïve et forte au milieu des plus terribles événements; une foi robuste et ferme qui ne se laisse pas abattre par des catastrophes sans précédent, et qui au milieu des œuvres de sang sait reconnaître la main de la Providence et démêler ses desseins ; un jugement juste et sain qui fait remonter aux vrais coupables la responsabilité de tant de sang versé. D'un trait, au besoin, il réussit à marquer les ridicules inconséquences de ces hommes qui avaient sans cesse à la bouche les mots de liberté et d'égalité, et dont chaque action démentait les phrases déclamatoires ; tels ces membres de la Commission militaire lors de leur entrée à Angers, entourés, d'une nombreuse escorte : « Tout en eux annonçait la grandeur à laquelle ils faisaient semblant d'avoir renoncé, et la terreur qu'ils inspiraient par leur costume et leur figure ». Voilà certes des figures prises sur le vif et peintes au naturel, et comme on en rencontre encore de nos jours, à qui il ne manque que peu de chose, l'occasion peut-être, pour leur ressembler à la perfection !

C'est contre ces hommes, juges et bourreaux à la fois, c'est contre les autorités administratives qui, par peur ou par entraînement révolutionnaire, les laissent accomplir leur sinistre besogne, que l'abbé Gruget élève ses accusations vengeresses et porte une condamnation que la postérité a ratifiée ; le tout sans mots à effet, d'un ton calme et tranquille, tel qu'est celui d'un homme que l'habitude de voir la mort en face, et la certitude que sa propre vie est à la merci d'un dénonciateur, a rendu maître de ses pensées et de ses impressions.

Mais, s'il est justement sévère pour les bourreaux qu'il flétrit, il est par contre doux et pitoyable aux victimes qu'il exalte. De leur résignation et de leur courage devant la mort il ne se lasse pas de parler en des termes pleins d'une respectueuse admiration, comme il convenait pour des martyrs de la foi dont il avait connu quelques-uns et risquait de partager le sort de tous. Il montre que le motif de leur condamnation est d'ordre plutôt politique que religieux. Ce qu'on poursuivait en eux, c'était moins leur attachement au trône que leur dévouement à l'autel.

Dès la première page, il fait apparaître clairement ce caractère de la persécution. Après avoir nommé six des malheureux prisonniers de Doué, il ajoute qu'ils étaient « tous connus par leur probité et leur attachement à la religion et ayant la confiance de tous les honnêtes gens d'Angers. *Ces titres étaient suffisants pour leur perte.* » Quelques lignes plus bas il dit de M. de Romain : « C'était un homme vertueux, estimé et honoré de tous les honnêtes gens... *Il n'en fallait pas davantage pour être persécuté* ». Et plus loin, de M^{me} de Rougé : « Elle faisait trop de bien pour n'être pas exposée à la persécution. Elle le fut aussi. » Il serait facile de multiplier d'autres exemples d'expressions analogues qui font clairement ressortir qu'à ses yeux la persécution était antireligieuse avant tout.

On fait un reproche à l'abbé Gruget de certaines inexactitudes ou exagérations qu'il a commises au cours de ses Mémoires. Je ferai tout d'abord remarquer qu'il n'y a guère à reprendre chez lui pour les faits qui se sont passés à Angers même ou dans les environs. Ces défauts portent surtout sur les événements qui ont eu lieu à de grandes distances, et que toujours la voix publique enfle ou diminue selon les intérêts ou les espérances d'un chacun. C'est ainsi qu'il grossit, d'après les bruits courants, le nombre et

l'importance des défaites subies par les républicains et multiplie, au delà de toute mesure, le chiffre de leurs soldats tués ou disparus ¹. C'est ce qui arrive à toutes les époques tragiques où de grands événements en frappant les imaginations, enlèvent à l'esprit la justesse dans l'appréciation des choses. Ce même phénomène intellectuel et moral, nous l'avons éprouvé dans la guerre de 1870, où l'annonce de victoires aussi nombreuses que fantaisistes était accueillie avec une égale crédulité par toutes les classes de la société.

Quant aux légères erreurs qu'il a pu commettre au sujet des personnes ou des faits plus rapprochés, erreurs qui au fond ne touchent pas à la vérité de ses tableaux, elles tiennent pour beaucoup à la façon dont il a écrit ses Mémoires. Au retour de ses courses que lui imposait l'exercice de son ministère, retiré dans sa chambre solitaire, il notait au jour le jour les récits qu'il avait recueillis dans les conversations du dehors. Il ne lui était pas possible de les vérifier; il les inscrivait comme il les avait entendus, et les légères exagérations qu'on peut y rencontrer sont moins le fait de son imagination que de celle de ses interlocuteurs; en sorte que ses erreurs mêmes sont une preuve de la sincérité de son témoignage. Il a été comme l'écho fidèle des gens de bien qui, timides et renfermés chez eux en ces jours d'horreur et d'alarmes, accueillaienent sans assez de contrôle tous les bruits en cours ².

¹ Ce n'était pas de parti pris, car il reconnaît qu'à la défaite du Mans les catholiques perdirent beaucoup plus de monde que les patriotes. Cela prouve sa sincérité, qui apparaît clairement en plusieurs autres endroits.

² Quand il raconte le passage de la Loire, après avoir dit qu'il y périt trois mille hommes selon les uns, et personne selon les autres, il ajoute : « on le saura dans la suite ». Ce passage montre bien qu'il écrivait les faits à mesure et comme il les voyait ou les apprenait. Sa bonne foi ne peut donc être mise en doute, même quand il se trompe. Ses erreurs proviennent surtout du défaut d'information bien compréhensible dans sa situation.

Disons maintenant quelques mots sur les cahiers eux-mêmes de Gruget et sur le mode de leur publication. Ils étaient autrefois au nombre de vingt à vingt-deux, autant que je puis m'en souvenir pour l'avoir lu dans dom Chamard ; il ne nous en reste plus que quatorze ; et encore sur ces quatorze il n'y en a que onze qui soient à proprement parler ses Mémoires. Des trois autres, l'un renferme « la relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient », qui sera publiée à la suite des Mémoires, et les deux derniers « la lettre de la Mère Sainte-Félicité du monastère de ***, diocèse de Rennes, à la sœur Sainte-Scholastique, son ancienne novice, pour l'engager à résister à la persécution ». Nous n'avons donc qu'un peu plus de la moitié des Mémoires de Gruget, puisqu'il nous manque une huitaine de cahiers. Malgré les recherches les plus actives, il a été impossible de les retrouver; espérons que dans la suite un fureteur sera plus heureux.

Ces cahiers, d'un format in-12, renferment de 16 à 40 pages. Les cinq premiers et le septième en ont chacun 24, le sixième 20, le huitième 32, le neuvième 40, le dixième 24, dont la moitié seulement est écrite; enfin le onzième, porte seul le titre de troisième série et contient 16 pages. Tous, sauf deux, sont formés de ce gros papier bleuâtre si connu et dont l'usage était général au temps de la Révolution. A partir du sixième cahier, ces Mémoires prennent la forme d'un journal, où Gruget inscrivait, à des intervalles plus ou moins courts, les nouvelles qu'il apprenait dans la journée.

On ne peut parcourir sans une vive émotion ces pages couvertes d'une écriture fine, un peu irrégulière, que traçait tout près de la guillotine la main d'un confesseur de la foi, toujours exposé à en devenir le martyr.

Elles nous rappellent l'anxiété continuelle où vivaient alors, sans cesse sur le qui-vive et sous la menace d'un danger prochain, tous les gens de bien, et surtout ceux qui étaient revêtus d'un costume ecclésiastique, dont le port seul entraînait une condamnation certaine.

Tels qu'ils nous sont parvenus, même avec leurs énormes lacunes, ces mémoires méritent d'être publiés, ne serait-ce que pour éviter de nouvelles pertes, toujours possibles, hélas! grâce à l'indifférence des hommes. On pourra recourir, pour suppléer à ce qui manque, aux écrivains qui en ont reproduit de nombreux extraits, comme M. Godard-Faultrier, et surtout dom Chamard au troisième volume de la Vie des Saints de l'Anjou.

Je disais tout à l'heure que des erreurs étaient inévitables dans des mémoires écrits au jour le jour, à l'aide de renseignements qu'il n'était pas toujours possible de contrôler. Pour rectifier ces erreurs et compléter au besoin ces renseignements trop concis, il fallait quelqu'un parfaitement au courant de l'histoire de la Révolution en Anjou. Personne ne pouvait être mieux préparé à cette œuvre que M. Queruau-Lamerie, dont plusieurs travaux très appréciés ont démontré que cette époque troublée n'avait rien de caché pour lui et qui a bien voulu se charger de ce soin. Sa connaissance particulière des dossiers judiciaires de ce temps le rend plus capable que tout autre de donner des détails précis sur la qualité des victimes et sur la date de leur condamnation et de leur mort, détails que Grugot, retiré comme il l'était, ne pouvait connaître toujours suffisamment.

Je n'ai pas osé m'attribuer le droit de ramener aux règles modernes son orthographe, estimant que ce serait lui enlever en quelque sorte le cachet de son époque. Il double souvent les consonnes au milieu des mots, pas toujours cependant, car il vivait à une époque de transition où les deux or-

thographes étaient employées indifféremment; je les laisserai donc comme elles sont dans le manuscrit, et on trouvera tantôt *route*, tantôt *déroutte*, *parole* et *parolle*. Mais je ne conserverai pas son orthographe quand elle sera complètement contraire aux règles de son temps ; par exemple, quand il écrit : « henhardir, feuodiste, soldalt, tette, etc. ». Je corrigerai aussi tout ce qui regarde les accords des adjectifs avec les noms, et des participes avec leurs sujets ou leurs régimes, parce que, écrivant au hasard de la plume, il ne suit pas en cela une méthode régulière.

J'ai eu autrefois l'intention de faire une courte notice sur l'abbé Gruget; mais, depuis, sa vie a si bien et si complètement été écrite par M. le chanoine Portais que la publication de cet intéressant travail m'a enlevé jusqu'à la pensée d'y ajouter quelque chose.

E. L

LES MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

Alors le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils; les enfants mêmes se soulèveront contre leurs pères et mères et les feront mourir ¹.

1793

....On compte encore, parmi ceux qui sont morts de misère dans les prisons de Doué, MM. Desportes feudiste, demeurant cloître Saint-Martin; Lebreton aussi feudiste; l'abbé Cochet, chantre de l'église de la Trinité ; Mignon, ancien commis de M^r Eudel, tous trois de la paroisse de la Trinité ; M^r Paumier, ancien conseiller à l'élection ; M^r Renou, vitrier, l'un et l'autre demeurants rue Saint-Michel; tous connus par leur probité et leur attachement à la religion et ayant la confiance de tous les honnêtes gens d'Angers. Ces titres étoient suffisants pour accélérer leur perte. Un jour viendra peut-être qu'on pourra se procurer les noms de tous ceux qui y sont morts de misère ou qui y ont été fusillés. Il suffit de dire qu'on a fait souffrir à ces respectables victimes des deux sexes tout ce que la barbarie a jamais pu inventer. Cependant ils sont restés à Doué jusqu'à la fin de janvier, manquant de tout et sans avoir la liberté de pouvoir rien se procurer. Ils étoient presque tous dans des caves, ne respirant l'air que par des genues.

¹ D'après M. Camille Bourcier, ces paroles ont été écrites par Gruget en tête de ses Mémoires, il a semblé qu'on pouvait les mettre en épigraphe au commencement de cette publication.

Enfin on en tira plusieurs. On leur donna des chambres où il leur étoit permis de se procurer quelque chose pour la vie.

M^r Romain¹ se trouva de ce nombre. Il avoit été pris et conduit au Séminaire dans le mois de septembre. C'étoit pour la seconde fois. Dès le 17 mars 1793 il y avoit été renfermé, et y fut à tous les autres un exemple de vertu. Il en étoit sorti quand l'armée catholique fit son entrée en ville dans le mois de juin, et fut repris ensuite pour être mis avec les autres. Personne n'en étoit surpris. C'étoit un homme vertueux, estimé et honoré de tous les honnêtes gens, tant de la ville que de la campagne, où il passoit une grande partie de l'année. Il n'en falloit pas davantage pour être persécuté. Il fut conduit avec les autres aux Ponts-Cé, des Ponts-Cé à Brissac, et de Brissac à Doué. Le Seigneur lui a donné des forces et n'a pas permis qu'il succombât comme tant d'autres, quoique d'une santé cependant bien délicate et d'un âge avancé, afin de soutenir et d'encourager ceux qui étoient avec lui et qui souffroient pour la justice. On les laissa donc quelque temps à Doué, et on eut soin de leur donner une forte garde pour empêcher qu'ils ne vinsent à s'échapper de leurs mains.

Pendant le renfort qui étoit arrivé le quatre décembre à Angers, avec plusieurs bataillons de la garnison se mirent dès le cinq à la poursuite de l'armée catholique. Ils furent leur couper le passage de la Loire et cherchèrent même à les attaquer. Mais l'armée royale, plus heureuse en rase campagne qu'à faire des sièges, les mit en déroute à plusieurs fois différentes, leur prit quelques canons et des munitions et leur tua bien du monde. Ce ne fut pas aussi sans en perdre de leur costé, mais le nombre n'étoit pas, à beaucoup près, aussi grand

¹ René-Marie de Romain, sieur de la Possonnière, né en 1725, capitaine au régiment d'Anjou, arrêté par mesure de sûreté générale le 8 octobre 1793 et conduit à Doué, transféré plus tard à Chartres ; il fut rendu à la liberté le 23 octobre 1794 et est mort à Savennières le 15 avril 1812.

que du côté des patriotes.

Cependant, après avoir passé quelques jours à Baugé, et voyant qu'il n'étoit pas possible de passer la Loire, ils se décidèrent à aller à Laval. Ils partirent donc pour La Flèche. Sur le chemin il y eut encore des combats, et toujours les catholiques avoient l'avantage. Arrivés à La Flèche, ils y trouvèrent les patriotes qui les attendoient au bord opposé de la rivière. Ils avoient même coupé les ponts pour les empêcher d'entrer. Mais, les royalistes ayant appointé leurs canons, ils ne tardèrent pas à se faire un passage et à se rendre maîtres de La Flèche où ils passèrent deux jours.

On assure que ce fut là où mourut M^{me} de Rougé ¹ qui avoit suivi l'armée. C'étoit une dame infiniment respectable et vertueuse. Quoique âgée et extraordinairement infirme, elle avoit passé dans l'armée catholique. Lors de son entrée à Angers, elle étoit renfermée à la Fidélité. Dans la crainte de tomber entre leurs mains, elle se décida à aller à la Bellière, paroisse de Saint-Pierre-Montlimard, près Beau-préau. C'étoit une terre qui appartenoit à une de ses parentes, et elle étoit assurée qu'elle ne le trouveroit pas mauvais. Lorsque l'armée catholique fut obligée de passer la Loire à Saint-Florent, elle se décida à la suivre malgré son grand âge et ses infirmités, tant elle avoit d'appréhension de tomber encore entre les mains des patriotes.

Elle la suivit en effet à Château-Gontier, à Laval, à Fougères, à Dol, à Granville et partout où elle se porta. On assure qu'elle la suivit dans son retour jusqu'à La Flèche, mais que, son mal ayant prodigieusement augmenté, il ne, lui fut pas possible d'aller plus loin.

¹ Sans doute Marie-Anne-Christine-Joséphine de Croi d'Havré, veuve de Gabriel-François, comte de Rougé. Elle étoit, dit M. Port, petite et contrefaite de taille.

² Victorieuse-Delphine-Natalie de Rochechouart-Mortemart, veuve du marquis Bonabes-Jean-Catherine-Alexis de Rougé, seigneur de la Bellière.

Elle y finit ses jours. On s'empessa de lui rendre les honneurs qu'elle méritoit par tant de belles qualités. L'armée se fit un devoir d'assister à ses obsèques pour témoigner l'estime qu'elle faisoit de ses rares vertus. Elle étoit solidement attachée à sa religion. Sa vie avoit été remplie de bonnes oeuvres. Sa maison étoit ouverte à tous les malheureux. Les ecclésiastiques persécutés étoient surtout ceux pour qui elle avoit plus de compassion; aussi en avoit-elle à la ville et à la campagne à qui elle rendoit tous les services. Elle avoit aussi des religieuses Carmélites; elles s'étoient retirées chez elle, lorsqu'elles furent obligées de sortir de leur maison.

Elle faisoit trop de bien pour n'être pas exposée à la persécution. Elle le fut aussi. A chaque instant elle avoit des visites de gardes nationales pour chercher des prêtres et surtout le curé de sa paroisse qu'on vouloit absolument lui faire trouver. Elle fut mise à la Fidélité avec les autres le 17 mars 1793, et là elle étoit un modèle de vertus à toutes les autres qui y étoient renfermées avec elle. Elle confessa sa foi jusqu'au dernier moment de sa vie, et on peut dire qu'elle est morte pour sa religion.

Les obsèques de M^{me} de Rougé finies, l'armée catholique dirigea sa route vers Le Mans, dans la crainte de trouver les ponts de Sablé coupés, car son dessein étoit toujours de passer la Loire. Elle s'arrêta quelque temps à une lieue de La Flèche, près le bourg de Malicorne. Elle y fut attaquée par les patriotes qui y furent mis en déroute.

Elle sortit de Malicorne et marcha vers Le Mans. A un quart de lieue de la ville, elle fut encore attaquée par les patriotes, et elle les mit encore en déroute avec beaucoup de pertes de leurs gens, ainsi que de leurs canons et munitions. Elle les poursuivit même longtemps ; mais, craignant d'être surprise, elle revint et fit son entrée au Mans qu'elle trouva évacué.

Comme les soldats étoient fatigués et épuisés de besoin, ils se portèrent dans les maisons pour recevoir quelques soulagemens, sans se défier qu'il y avait des patriotes peu éloignés de la ville, et qui cherchoient à les surprendre.

Effectivement ils ne tardèrent pas à entrer en ville, et, comme les catholiques ne s'y attendoient pas, ils furent beaucoup maltraités. Ils se rassemblèrent cependant comme ils purent et firent beaucoup de mal aux patriotes ; mais, accablés par le nombre, ils furent obligés de quitter Le Mans et de prendre la route de Laval selon leur projet.

Les prêtres et les dames qui les suivoient eurent bien de la peine à les joindre. Le passage étoit coupé par les patriotes qui poursuivoient les catholiques qui commencèrent à se débânder. Alors le carnage fut grand de part et d'autre. Cependant les catholiques perdirent beaucoup plus de monde que les patriotes. La déroute fut même générale ; chacun se sauvoit où il pouvoit. Il périt dans cette déroute près de cinq mille catholiques, tant soldats que prêtres et femmes qui étoient à leur suite. Ils perdirent aussi beaucoup de canons, munitions, charrettes et voitures richement chargées.

Cependant ils se rallièrent près Laval et vinrent à Château-Gontier¹ qu'ils passèrent sans s'arrêter. Ils sembloient menacer une seconde fois la ville d'Angers. On le craignit, et des ordres sur-le-champ furent donnés pour abattre toutes les maisons à la portée du fusil, qui étoient le long des murs de la paroisse de la Trinité. Le feu fut mis dans l'église et la communauté de Saint-Nicolas, ainsi que dans l'église et la communauté des capucins. Mais c'étoit plutôt par haine pour la religion que par nécessité. Ils disoient cependant que ces communautés pourraient leur servir de refuge et que de là ils pourraient incommoder beaucoup la ville.

¹ A Craon et non à Château-Gontier.

On obligea tous les habitans de Saint-Jacques et de Saint-Lazare de rentrer en ville, comme on avoit obligé ceux des faubourgs Bressigné, Saint-Michel et Saint-Samson, lorsque l'armée catholique se présenta de ce costé-là. On travailla à réparer les fortifications et à rendre la ville imprenable.

Pendant ce temps-là, l'armée catholique avançoit ; mais, au lieu de diriger sa marche par Angers, elle passa par Candé et se rendit à Varades et à Ance-nis. Des bardeaux furent bientôt dressés dans ces deux endroits, et on s'en servit pour passer la Loire et se joindre à l'armée de Charette. Comme on s'étoit pressé à faire ces bardeaux, on assure qu'il y périt près de trois mille personnes ; d'autres disent qu'il ne périt personne ; on le saura dans la suite. Quoi qu'il en soit, tous ne purent pas passer ; il en resta une quantité qui furent fait prisonniers et conduits à Angers. Le passage de la Loire eut lieu les 26 et 27 décembre, de jour et de nuit.

On ne sait point au juste le nombre des personnes qui l'ont passée pour se joindre à l'armée de Charette.

Les troupes qui étoient à Angers n'étoient point oisives pendant ce temps-là. Lorsqu'on eut sçu que les royalistes ne pensoient point à venir attaquer Angers, et qu'ils avoient même passé la Loire, elles se répandirent dans les campagnes et, à l'aide des municipalités des différents endroits, parcoururent tous les lieux où les royalistes avoient passé, s'informoient de ceux qui les avoient reçus chez eux. Il n'en fallut pas davantage. Chacun dénonçoit ceux dont ils étoient mécontents, surtout ceux qui n'avoient pas la même façon de penser et qui passoient pour ce qu'on appelle aristocrates. On s'empara de ceux-là, et on les conduisit dans les prisons d'Angers. On avoit bien soin de les faire passer pour des soldats de l'armée royale ; tandis que c'étoit des gens qu'on avoit pris dans les maisons. On ne se borna pas là ; on s'empara encore

de tous les parens de ceux qui étoient dans l'armée catholique. On en fusilla une partie chez eux, on amenoit les autres à Angers. Tout étoit bon pour les patriotes: hommes, femmes, et enfans, tout leur étoit égal; il suf-fisoit qu'on leur dit qu'ils étoient aristocrates pour être jugés coupables et dignes des prisons.

On assure même que les patriotes ont porté la cruauté jusqu'à faire déguiser plusieurs de leurs soldats, en les faisant habiller comme les soldats de l'armée catholique, et les engager à se joindre à eux pour les engager à se rendre aux patriotes. Deux ou trois cents en effet, qui avoient sans doute des patriotes déguisés à leur tête, firent dire au tribunal révolutionnaire qu'ils se rendraient si on leur accorderoit la vie. On leur promit ce qu'ils demandoient. Ils se rendirent à Angers, sur la parole qu'on leur avoit donnée qu'ils n'avoient rien à craindre pour leur vie, et, après avoir comparu devant le tribunal, furent par provision condamnés à être mis en prison. On les conduisit donc dans l'église de Saint-Maurice avec plusieurs autres qui y étoient déjà. Ce qui a fait croire qu'ils avoient été trahis, c'est que, pendant deux ou trois nuits, on fit passer des habits de gardes nationales pour en revêtir ceux qu'on vouloit sauver, et qui étoient ceux qui les avoient engagés à se rendre, et qu'après ces trois nuits, défense expresse fut faite de faire passer aucun habillement aux détenus. Au reste, ce n'étoit pas la première fois que les patriotes usaient de fourberie ; ils en avoient usé toutes les fois qu'ils avoient cru que leur cause pouvoit en devenir meilleure. Mais ils ne se bornèrent pas là, comme on va s'en convaincre.

On se souvient que pendant le siège les généraux et officiers avoient deffendu de tuer ceux qu'on ferait prisonniers, et bien moins encore ceux qui se rendraient après la promesse qu'on leur aurait faite de leur laisser la vie sauve, pourvu qu'ils promissent de ne plus porter les armes. Cela avoit été public,

et tout le monde en a con-noissance. Mais que peut-on attendre de gens sans probité, sans mœurs et sans religion !

Après les avoir attachés dans l'église et leur y avoir fait souffrir les plus horribles tourmens, après y avoir éprouvé la faim, la soif, le froid et toutes les autres misères, couchés sur la paille, qui avoit déjà servi de litière aux chevaux qu'on y avoit mis, car depuis des mois toutes les églises d'Angers étoient converties en écuries, après, dis-je, toutes les cruautés plus dignes des tigres que des hommes, il fut décidé qu'on les feroit tous mourir.

Il y avoit quelques prêtres parmi eux qui les exhor-toient à la patience, et à mourir pour leur religion. Ils leur donnoient les premiers les exemples de patience et de soumission à la volonté de Dieu. Ils les exhortoient à envisager leurs peines et leurs souffrances comme la punition des fautes dont ils s'étoient rendus coupables. M^r Tessier ¹, vicaire de la paroisse de la Trinité d'Angers, qui les avoit suivis dans leur route et qui avoit été pris avec eux et conduit à Angers, étoit un de ceux qui les préchoient avec plus de force et de grâce, au point que les gardes en étoient enragés et le frappèrent même à plusieurs fois différentes pour lui imposer silence, sans pouvoir réussira lui fermer la bouche.

Cependant leur mort étoit décidée et, malgré la parole qu'ils avoient donnée à différentes reprises, il fut décidé qu'ils périroient. Huit cents environ furent conduits aux Ponts-Cé à trois jours différens pour être fusillés, c'est-à-dire les 27, 28 et 29 décembre ². Il n'est point de cruautés

¹ M. Pierre Tessier, vicaire de la Trinité, fut condamné à mort le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Il avait donc été retiré de Saint-Maurice et placé dans une autre prison pour attendre son jugement.

² On trouve aux Archives de la Cour d'Appel d'Angers, papiers du Comité Révolutionnaire, une liste des Brigands détenus en l'église des Petits-Pères qui ont été fusillés. Elle contient 450 noms environ. L'église des Petits-Pères ou Lazaristes avait donc aussi été convertie en prison. Il n'existe pas de liste semblable

qu'on ne leur fit souffrir sur la route. Rendus au lieu de leur supplice, ils les faisoient dépouiller, après s'être emparé de tout ce qu'ils pouvoient avoir. Dans cet état qui fait horreur à tout homme raisonnable, ils les fusilloient, et, comme il arrivoit qu'ils ne toboient pas tous au coup, ils les hachotent et coupoient par morceaux pour achever de leur ôter le reste de vie qu'ils avoient.

On a remarqué qu'il ne leur échappoit pas le moindre murmure pendant tout le temps de leur prison jusqu'à la mort. Ils se recommandoient à Dieu ; ils le prioient avec foi de leur pardonner les fautes dont ils s'étoient rendus coupables envers lui. Arrivés même au lieu de leur supplice, ils demandoient en grâce un quart d'heure pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie, ce qui leur étoit accordé au milieu des blasphèmes et des imprécations qu'on vomissoit et contre Dieu et contre eux-mêmes.

On s'attendoit que la Loire auroit emmené leurs cadavres. Point du tout ; ils sont toujours restés dans l'endroit où ils ont été martyrisés. Quinze jours après leur martyre, voyant que l'eau ne vouloit pas les emmener, craignant que l'air-ne vint à se corrompre et à s'infecter, la municipalité des Ponts-Cé demanda qu'il fût permis de les enterrer dans les environs. On a remarqué sur leur visage un air qui inspiroit le respect et la vénération, et c'est ce qu'on avoit déjà remarqué dans tous ceux qu'on avoit trouvés après le siège d'Angers, et qu'on avoit eu la barbarie de dépouiller.

Il restoit encore environ cent vingt enfans. On eût bien voulu aussi les immoler; mais ils étoient exceptés par la loi. On se contenta donc de les conduire chez les Frères ¹ avec environ cent autres qui y étoient déjà renfermés. On se proposoit de les élever à la nation, ou de s'en servir

pour les détenus de Saint-Maurice, à moins qu'ils n'aient été compris sur celle-ci.

¹ A la Rossignolerie.

pour envoyer sur la mer en qualité de mousses. Ce fut en effet à quoi on se décida. Plusieurs moururent de fatigues et de misères et les autres, quelques semaines après, furent conduits à Nantes pour être embarqués. On leur associa une quantité d'autres enfans qui avoient été amenés de la campagne à l'Hôpital général, ou qui y demeuraient depuis l'âge de quatre ans.

On ne cessoit d'amener à Angers des hommes, des femmes et des enfans. Les prisons, les communautés étoient remplies de victimes qu'on y mettoit et qu'on amenoit du fond des Mauges et des environs d'Angers. Les hommes étoient mis dans les prisons royales, les femmes avec leurs enfans au Calvaire; et partout ils étoient réduits dans la plus affreuse misère. Du pain et de l'eau étoient leur nourriture et leur breuvage; la paille remplie de vermine étoit leur lit. Aussi les maladies occasionnées par la mauvaise nourriture ne tardèrent pas à se faire sentir. Tous les jours il en mouroit une quantité faute de soins et de nourriture.

La peste ne tarda pas à y régner et plusieurs en furent les victimes. Et, au lieu d'y pourvoir, on contribuoit encore à l'entretenir en enterrant dans l'enclos des prisons les personnes qui y décédoient. Eh ! comment la peste ne se seroit-elle pas mise dans ces maisons! On y manquoit absolument de tout : de linge pour changer et de nourriture pour vivre. C'étoit cependant, pour la plupart, des personnes riches et aisées qu'on y mettoit; mais ils n'avoient pas la liberté de pouvoir rien se procurer et on n'osoit pas aussi leur faire rien passer, dans la crainte d'être regardé comme suspect et d'être ensuite renfermé avec eux. Il n'y avoit qu'un petit nombre d'âmes courageuses, qui s'étoient mises au-dessus de tous les dangers, qui osoient leur faire passer des secours ; les autres se cachoient et ne vouloient pas être connues.

Depuis que les insurgés avoient repassé la Loire, on étoit tranquille à Angers; mais on ne l'étoit pas sur les prêtres qu'on avoit tirés des Frères pour les conduire dans la maison de force de Montjean. On appréhendoit qu'ils ne pussent les tirer de l'esclavage et leur rendre la liberté. On envoya donc aussitôt les prendre pour les embarquer et les conduire à Nantes, tandis que la Loire étoit encore navigable. Ils y étoient depuis environ un mois, et ils paroissoient assez contents du traitement qu'on leur faisoit. Ils y avoient été transférés de chez les Frères, lorsqu'il fut question que les insurgés alloient venir à Angers. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus, si même on les a conduits jusqu'à Nantes. On présume qu'ils ont été noyés sur la route, ou avec ceux de Nantes qu'on faisoit noyer. Il est incroyable combien il en a péri de cette manière dans cette malheureuse ville, sans y comprendre ceux qui ont été fusillés ou guillotins. Ils étoient environ trente qui s'étoient rendus chez les Frères ¹ sur la parole des corps administratifs de la ville d'Angers. Parmi eux on compte :

M^r Clavreul, ancien curé de la Trinité d'Angers, âgé d'environ soixantedix ans. Avant d'être nommé à la cure de la Trinité, il avoit été curé successivement à celles de la Jubaudière, près Beaupreau, et Cromière ², près la Flèche. Partout il s'étoit conduit en digne pasteur. Il étoit très éclairé et

¹ Les 58 prêtres tirés de la Rossignolerie, quand on apprit le retour des Vendéens de Normandie, avaient été conduits par Goupil à Montjean, où ils restèrent plusieurs jours. Six avaient été noyés à la Baumette, un autre avait réussi à se sauver de Montjean. Quand le commandant de leur escorte eut appris que les Vendéens venaient assiéger Angers, il craignit qu'on lui enlevât ses prisonniers et les emmena à Nantes où ils furent noyés le 10 décembre par ordre de Carrier.

Voir la liste de ces prêtres publiée par M. l'abbé Maupoint en appendice à la suite de son livre sur la *Vie de M^{er} Montault des Isles*, pages 359 et s.

¹ A la Rossignolerie.

² Crosnières.

très attaché à son devoir. Il avoit passé six ans en qualité de curé à la Trinité, et huit en qualité de vicaire. Pendant tout ce temps-là, il ne s'étoit point épargné; on peut assurer que ses jours étoient pleins. Épuisé de fatigue, il se décida à quitter et fit sa démission en 1784. Il se retira dans la paroisse Saint-Jacques. Il ne cessa pas pour cela de se rendre utile aux fidèles. Il recevoit tous ceux qui se présentoient à lui. Il avoit choisi l'église du Bon-Pasteur qui étoit à sa proximité. Il y disoit la messe et y confessoit. Il dirigeoit aussi les sœurs de l'Hôtel-Dieu et une partie de celles de l'Hôpital général.

Il fut arrêté et mis au Séminaire le 17 juin 1792, et en-suite conduit chez les Frères. Il en sortit lorsque l'armée catholique fit son entrée à Angers et se retira chez lui. Pendant son séjour chez les Frères, il y tomba malade ; sa maladie s'augmenta lorsqu'il fut chez lui. Cependant M^r Berger, alors maire, l'engagea à se rendre chez les Frères, lui assurant qu'il n'avoit rien à craindre. Sur sa parole qu'il a donnée également à bien d'autres, il crut devoir s'y rendre, et s'y rendit en effet.

M^r Clavreul, curé de Saint-Pierre de Précigné, avoit aussi été arrêté, le 17 juin 1792, et conduit au séminaire, et de là chez les Frères, d'où il sortit aussi quand l'armée catholique entra à Angers. Retiré chez M^r son frère, ancien curé de la Trinité, il y tomba malade. On désespéroit même pour sa vie, lorsque parut l'arrêté du département qui enjoignoit à tous les prêtres de retourner chez les Frères. Sa santé s'étant un peu rétablie, il se décida à aller rejoindre M^r son frère chez les Frères, et fut aussi conduit à Montjean, et de là à Nantes avec les autres. Il étoit âgé d'environ soixante-huit ans. Il avoit fait beaucoup de bien dans sa paroisse, il étoit très zélé.

¹ Trembier de Chauvigné, René-François, chanoine de la cathédrale, noyé à la Baumette. (Jugement du Tribunal civil d'Angers du 31 mai 1825.)

M^r de Chauvigné, docteur de la faculté d'Angers et chanoine de la cathédrale, étoit aussi de ce nombre, C'étoit un saint et respectable prêtre, qui avoit fait beaucoup de bien. Il étoit riche de patrimoine, mais il en faisoit bon usage. Il donnoit considérablement aux pauvres. Il avoit des talens pour la prédication et prêchoit partout où on le demandoit. Il avoit aussi été arrêté le 17 juin 1792, et conduit au séminaire, et de là chez les Frères, à cause de son âge ; il pouvait avoir soixante-quatre ans ou environ. Il sortit quand l'armée catholique entra à Angers, et se retira dans une maison qu'il avoit prise pour y mettre ses effets. La sienne étoit occupée par le sieur Pelletier, évêque intrus qui l'avoit acheptée pour s'y loger. Il fut à sa campagne et y passa quelque temps. Mais, les patriotes étant revenus à Angers, ils se répandent dans la campagne pour y piller et ravager. Craignant pour ses jours, il se décida à venir chez les Frères, croyant qu'il y serait plus en sûreté, et sur la parole qu'on lui en avoit donnée. Mais il fut trompé comme bien d'autres qui y ont trouvé la mort.

Nous regrettons de n'avoir pas les noms des autres respectables ecclésiastiques qui avoient été conduits de chez les Frères des Écoles chrétiennes d'Angers à Mont-jean et qui ont ensuite été conduits à Nantes, où il y a apparence qu'ils ont péri avec les autres, pour la religion sainte qu'ils professoient. Il viendra un temps, il faut l'espérer, où on pourra les faire connoître, et les donner aux fidèles pour des modèles de vertus.

Tandis qu'on étoit occupé à prendre tous les moyens pour que les prêtres catholiques renfermés à Montjean ne tombassent point entre les mains de l'armée catholique, on ne cessoit de faire dans toutes les campagnes aux environs d'Angers, mais surtout dans la partie qui avoit servi de passage à l'armée catholique, des visites domiciliaires. On ne cessoit d'en amener à Angers, hommes, femmes, garçons, filles de tout âge et de toute condition; tout

étoit indifférent pourvu qu'ils fussent connus par leur attachement à la religion et par leur probité, ou, ce qui étoit la même chose, pour être aristocrates.

On se sçut bon gré surtout d'avoir réussi à prendre M^r Morna fils, qui avoit passé dans l'armée catholique, pour ne point participer à toutes les horreurs qu'il voyait commettre devant ses yeux. M^r son père et madame sa mère avoient une maison a Angers, où ils passoient une partie de l'année, et l'autre ils la passoient à Savennières, où ils avoient du bien. A la ville comme à la campagne, ils étoient honorés de tous les honnêtes gens; il n'en falloit pas davantage pour leur attirer la haine des patriotes. Il n'est point de persécution qu'on ne leur ait fait éprouver. Le respectable père fut pris et conduit en prison, et, sur la réputation qu'il avoit d'être honnête homme, il fut dans la suite condamné à la mort.

Il y a apparence que Madame son épouse et sa respectable fille n'aurent pas été ménagées. Elle (la mère) avoit l'âme trop sensible à la misère de ses semblables, et trop attachée à sa religion pour être épargnée. Il y a lieu de croire qu'elle aura été ramassée comme suspecte. Ou ne se donna pas le temps de mettre Monsieur son fils dans les prisons. Ce fut le 25 décembre, jour de Noël, qu'il fut pris et conduit à Angers. Ses ennemys, comme des tigres, étoient altérés de son sang, et il leur tarδοit de s'en désaltérer. Aussitôt donc qu'il fut arrivé à Angers, sans aucune forme de jugement, malgré les promesses qu'on avoit faites de vive voix de ne point faire mourir les prisonniers, malgré même les billets imprimés qu'ils avoient eu bien soin de répandre avec profusion, où on disoit qu'il y avoit amnistie pour tous ceux qui se rendraient, qu'on laissait sur tous les passages des insurgés affin qu'ils pussent les lire (ce qui a été cause qu'une infinité, par fatigue ou par besoin, sont venus se jeter entre les mains de leurs cruels ennemys), malgré, dis-je, toutes ces promesses, on le

conduisit sur-le-champ au Port-Aireau pour le fusiller. Déjà il étoit prest à recevoir le coup de mort, lorsqu'il crut pouvoir se tirer des mains des tigres qui l'entouroient. Il se précipita dans la rivière pour s'échapper et se sauver à la nage. Ceux-cy, comme de furieux, s'élancent sur lui à coups de sabre et de bayonnette, lui coupent les bras et les jambes et, après l'avoir mutilé, finissent par le massacrer et le laissent ainsi exposé pendant trois jours de suite aux jeux des passans. C'est ainsi que M^r Morna fils termina ses jours. Il y a lieu de croire qu'il aura fait à Dieu le sacrifice de sa vie et qu'il en aura reçu la récompense¹.

Cependant les représentans du peuple venoient de nommer une commission militaire² pour juger promptement les prétendus conspirateurs et pour remplacer le Tribunal révolutionnaire qu'ils avoient créé à Angers

¹ Il est certain qu'après le siège. d'Angers et la déroute de Save-naye, de nombreuses bandes de Vendéens furent amenées devant Francastel qui les faisait fusiller de suite, soit au Port Ayrault, soit aux Ponts-de-Cé. On n'a pas les noms des individus compris dans ces massacres.

² M. Gruget fait ici une confusion entre les deux Commissions militaires créées à Angers par les Représentants du peuple.

La première avait été formée le 13 juillet 1793. Elle siégea deux jours à Angers, sans prononcer de condamnation à mort. Elle est à Chinon le 23 juillet, à Saumur le 25, à Doué le 19 août, à Saumur le 21, à Angers le 29 octobre, le 8 novembre à Saumur, le 18 novembre à Laval, le 23 à Angers, le 1^{er} décembre à Saumur, enfin le 13 décembre à Angers où elle devait rester jusqu'au 9 mai 1791- 20 floréal an II, date de sa dissolution. Son premier président, Parcain, avait été remplacé, le 4 octobre 1793, par Antoine-Félix. Roussel et Loizillon, dont M. Gruget parle plus loin, appartenaient à cette Commission, l'un comme juge, l'autre comme greffier.

La deuxième Commission militaire d'Angers avait été formée le 15 frimaire, 5 décembre 1793, après le siège. A l'exception de son Président, Joachim Proust, tous ses membres, Méry, Pasquier, Allain, Morin et Vacheron, appartenaient à l'armée à divers titres. Elle siégea d'abord à Angers, où elle condamna à mort : M^{me} de Civrac, abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, Marie Thomasson, sa femme de chambre, M. Edelin, né à Candé, curé de Longray (Charente), cinq paysans de Daon : Foucher. Coquereau, Percher, Lemoine et Blanvillain. qui avaient suivi les Vendéens en Normandie et André Renou. de Saint Pierre de Cholet. Puis elle se rendit successivement au Mans, à Laval, enfin à Sablé. Elle rentra à Angers le 12 janvier 1794 et fut aussitôt dissoute. Deux de ses membres furent alors attachés à la Commission Félix comme suppléants, les citoyens Morin et Vacheron, gendarmes.

et qui étoit composé de tout ce qu'il y avait de plus vil et méprisable dans la ville. Proust, le fameux Proust, apothicaire, en étoit le président. Il avoit avec lui un charcutier, qui répandoit le sang humain comme celui des animaux, et quelques autres du même calibre. Cependant c'étoit encore des honnêtes gens en comparaison de ceux qui composoient cette nouvelle commission. On verra même le sieur Proust se récrier et être indigné des jugemens prononcés par les nouveaux juges.

Ce nouveau Tribunal de sang étoit composé de six à sept membres. On nous épargnera la peine de les nommer. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de donner les noms de deux, connus et fameux dans la ville d'Angers : Loisillon, qui étoit le successeur du sieur Delage à l'Économat, et qui avoit hérité de ses principes contre la Religion, et le sieur Goupil fils, apothicaire qui s'étoit si bien signalé depuis la Révolution. Il eût été heureux pour lui que les commandans de l'armée catholique ne s'en fussent pas rapportés au serment qu'il leur fit de changer de conduite et qu'ils l'eussent emmené avec eux ; ils lui auraient épargné bien des crimes. Mais, quand on a une belle âme, on ne présume pas aisément du mal de son prochain, et on peut dire que c'étoit l'apanage des chefs de l'armée catholique. Nous pourrions encore en ajouter un autre nommé Roussel, de Paris, qui est mort subitement, ainsi que Loisillon, d'une mort qu'on peut regarder comme un châtiment des crimes dont ils s'étoient rendus coupables.

Ce fut le samedi 28 décembre que la Commission fit son entrée à Angers ¹.

¹ La première Commission militaire d'Angers, présidée par le citoyen Félix, avait tenu sa dernière séance à Saumur le 5 nivose, an II, 25 décembre 1793. Elle arriva à Angers le 28 et tint sa première séance le 31 décembre, après avoir assisté la veille à la fête de la prise de Toulon, dont M. Gruget décrit plus loin les détails et à laquelle elle avait été officiellement invitée par la municipalité d'Angers.

Tout en eux annonçoit la grandeur à laquelle ils faisoient semblant d'avoir renoncé et la terreur qu'ils inspiroient par leur costume et leur figure. Ils avoient environ deux cents hommes chargés de les garder et d'exécuter leur volonté suprême, car leur jugement étoit en dernier ressort.

S'ils étoient la terreur et l'effroi de tous les honnêtes gens, ils étoient aussi l'espoir de tous les patriotes et républicains de la ville d'Angers ; ils les regardoient comme leurs sauveurs et mettoient en eux toute leur confiance. On verra dans la suite qu'ils n'eurent pas tout lieu de s'en féliciter; car, après avoir sacrifié tous les honnêtes gens, ils s'empressèrent aussi à répandre le sang même des patriotes. Ce fut alors qu'on s'aperçut qu'ils avoient eu tort de se réjouir de leur entrée.

Cependant les corps administratifs pensèrent à donner une fête à la ville. Cette fête étoit en l'honneur de la reprise de Toulon et de la destruction des armées catholiques et royales de la Vendée. On la fixa au lundy 30 décembre 1793, jour de décade. On pensoit avec raison que cette fête serait du goût des membres de la Commission; on se fit un devoir de les y inviter, afin de prévenir par là les glorieuses fonctions où ils alloient s'occuper.

On se prépara donc à célébrer cette fête avec toute la pompe possible. Elle fut annoncée la veille par une décharge de canon. Le matin elle fut précédée encore par une nouvelle décharge. Tout étant préparé, on commença cette fameuse procession. Les représentans du peuple, les membres de la Commission militaire y tenoient le premier rang. Ensuite, venoient tous les corps administratifs et les troupes à pied et à cheval en garnison à Angers. Au milieu étoit une comédienne représentant la déesse de la Liberté, portée sur un char et ayant à ses costés les statues de Rousseau, de Voltaire, de Marat et autres impies semblables. On avoit eu l'impiété d'y joindre la statue du pape et celle de Louis XVI ; et elle (la déesse

de la Liberté) tenoit ses pieds sur leur tête, en signe de la victoire que les impies avoient remportée sur l'Eglise.

Dans cet état on fut dans l'église de Saint-Maurice, qu'ils avoient nommée le temple de la Raison. On la plaça sur l'autel ; elle y prononça un discours analogue à la feste. Des chansons impies y furent chantées au milieu des danses et des imprécations contre la divinité. On fut ensuite au champ de Saint-Nicolas en chantant des chansons qu'on avoit eu soin de distribuer à tous les assistans, qu'on avoit forcés de s'y trouver sous peine d'être regardés comme suspects. On s'en revint à la place des Halles pour y allumer un feu de joye, dans lequel on fit brûler tous les livres d'églises et les ornemens qu'on avoit pu trouver. Il est à remarquer que les maisons où on ne voyoit personne aux fenêtres pour applaudir à toutes leurs impiétés étoient marquées comme suspectes.

C'étoit un crime de ne pas ouvrir ses fenêtres et de ne pas témoigner du plaisir en les voyant. Cette fête finit par une danse publique sous les Halles, où les représentans du peuple et tous les membres des corps administratifs, ainsi que les soldats, ne manquèrent pas de se trouver; et tout cela pour honorer et célébrer la feste de la destruction de l'armée catholique dans la Vendée, la prise de Noirmoutier et la reprise de Toulon sur les Anglois et les Espagnols, mais surtout pour accoutumer le peuple à toutes les cérémonies payennes et idolâtres.

Les véritables chrétiens, renfermés dans l'intérieur de leurs maisons, gémissaient de toutes ces impiétés; ils ne cessoient d'adresser leurs prières à Dieu pour qu'il vint à leur secours et qu'il ne permit pas que la religion sainte qu'ils professoient sortit d'un royaume autrefois si catholique et si chrétien. Plusieurs, par crainte et par foiblesse, crurent pouvoir y assister, tant il est vrai que la peur est capable de faire faire les plus tristes naufrages dans la foi.

Cette fête passée, la Commission militaire ne tarda pas à faire voir ce dont

elle étoit capable. Le lendemain mardy, trente-un-décembre, dernier jour de l'année, tous les membres s'assemblèrent pour commencer leurs travaux. On ne cessoit d'amener des prisonniers de tout costé, qu'on alloit prendre chez eux. Les prisons en étoient remplies, ainsi que les communautés du Calvaire et du Bon-Pasteur. On crut ne pouvoir mieux finir l'année qu'en condamnant à la mort plusieurs prêtres qu'on avoit pris cachés chez des particuliers.

M^r Doguereau, prier curé de Saint-Agnan de la ville d'Angers, et M^r Chesneau, curé de Montreuil, près Avrillé; l'un et l'autre âgés d'environ 68 ans, respectables par leur âge et par leur bonne conduite, avoient été pris chez M^r Raumont, commandant de la garde de Lésigné, près Durtal. Ils furent conduits, avec lui, dans les prisons d'Angers; ils furent condamnés à mort le matin, avec une dame nommée Marie-Jeanne Oré, épouse de M^r Vondel, de condition, et exécutés sur les trois heures après midy, et leur têtes montrées à la populace, qui crioit aussitôt: « Vive la République!¹ »

Il est à remarquer que, dès que les patiens étoient arrivés au pied de l'échaffaud, on alloit chercher les juges de la Commission qui les avoient condamnés à mort ². Ils se faisoient souvent attendre longtemps. Mais les bourreaux attendoient qu'ils fussent présents affin de ne les pas priver

¹ MM. Doguereau et Chesneau avaient été arrêtés au Louroux-Béconnais, et non à Lézigné.

M. Raumont, ancien maître d'école et commandant de la garde nationale de Lézigné, fut bien condamné en même temps que MM. Doguereau et Chesneau, mais sans que son affaire eut aucun rapport avec la leur, pas plus que celle de Marie-Jeanne Oré, femme Vondel, ci-devant noble, native de Thouars, domiciliée de Champigné, près Chinon, jugée et guillotinée avec eux.

² Les membres de la Commission Félix, au nombre de deux ou trois, accompagnés du greffier, assistaient à l'exécution des victimes condamnées par eux à la mort et en dressaient un procès-verbal qui étoit immédiatement transcrit sur le registre de la Commission, à la suite du jugement prononçant la condamnation, et signé par lesdits juges et le greffier.

du plaisir qu'ils y trouvoient. D'un autre costé, les corps administratifs avoient eu soin de payer des âmes viles qui s'y trouvoient pour applaudir à la mort des innocents. Aussitôt donc qu'ils étoient arrivés, les bourreaux com-mençoient leur exécution, et à chaque tête qui tomboit ils donnoient le signal [du cri] de : « Vive la République! » qui étoit répété par les gens à gage qui se trouvoient postés de distance en distance, affin que ce bruit se fit entendre au loin.

Les corps administratifs ont continué de payer ces sortes de personnes jusqu'au moment où ils se sont apperçu qu'on pourrait aller jusqu'à eux ; car alors ils ont cessé de les payer et eux ont cessé de s'y rendre pour crier ; de sorte que dans la suite il n'y avoit plus que les juges et les bourreaux, avec les soldats qui les accompagnoient, à répéter les mots chéris de : » Vive la République ! » On verra même, dans la suite, que deffense sera faite au peuple d'y assister, dans la crainte d'être touché du courage et de la résignation avec lesquels on voyoit mourir ces martyrs de la religion. Ce n'est pas qu'on n'ait pris tous les moyens pour empêcher qu'on entendit leurs dernières parolles. Un ou deux tambours se trouvoient à leur costé et ne cessoient que quand ils avoient expiré sous le glaive du bourreau, de sorte qu'on ne pouvoit rien entendre de ce qu'ils pouvoient dire. Mais la joye et le contentement qui étoient peints sur leur visage marquoient assez la paix qui régnoit dans leur coeur, ce que les patriotes eux-mêmes ne pouvoient s'empêcher de convenir.

Ainsi finit cette année. On comptoit bien que la suivante ne pouvoit pas mieux commencer. Tout, en effet, annonçoit les malheurs que nous éprouvons. Les esprits étoient toujours prévenus et les cœurs s'endurcissoient dans le crime, au lieu de penser à revenir à Dieu et à lui demander pardon.

On se seroit donné bien de garde autrefois de juger à mort un jour de feste solennelle, et si quelque feste devoit être privilégiée, c'étoit surtout la feste de la Circoncision de Notre-Seigneur, qui est le premier jour de l'année. Mais on ne vouloit plus de feste ; on les avoit toutes supprimées par le nouveau calendrier. Des décades tenoient la place de toutes nos solennités ; et juger et condamner quelqu'un à mort c'est une feste pour nos patriotes. C'en est une encore plus grande d'assister à l'exécution de ceux qui meurent pour leur foi.

Aussi vit-on nos prétendus juges choisir exprès, à cause de la feste, cinq prêtres : M^r Lego, vicaire du Plessis-Gramoire ¹, son frère qui arrivoit de Rome et qui y avoit été ordonné prêtre ² ; M^r Houssin, curé de Notre-Dame-des-Brousilles, diocèse de Nantes, et natif de Châteaugontier, diocèse d'Angers ³ ; M^r Chesneau, prêtre de Chinon ⁴ ; et M^r Hermenot, aumônier de l'Hôtel-Dieu ⁵ ; tous cinq connus par leur vertu, leur science et leur attachement à la religion catholique.

¹ Marie-Mathieu-Augustin Legault, né à La Flèche, âgé de 29 ans, arrêté à la Cornuaille.

² Jean-Baptiste Legault, frère du précédent, nouveau prêtre récemment ordonné à Rome.

³ François Houssin, curé des Brouzils (Vendée), sans doute.

⁴ André Chesneau, de Chinon.

⁵ Hermenot Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu, puis curé de Faye, paroisse supprimée en 1791.

Tous les cinq avoient passé la Loire avec les Vendéens et, après le désastre du Mans, les avoient quittés pour rentrer en Anjou.

Ils avoient suivi l'armée catholique pour se soustraire à la persécution. Ils l'avoient suivie jusqu'à Angers et dans son retour au Mans ; et ce fut là qu'ils se dispersèrent et qu'ils tombèrent entre les mains de leurs ennemis, qui soupieroient depuis longtemps après leur mort et leur destruction.

Le jeudy, 2 janvier, cinq encore furent jugés et condamnés à la mort, et exécutés sur les quatre heures après-midi : M^r Guillaume Laplanche de Ruillé, député à l'Assemblée Constituante et maire par intérim à Angers après l'entrée de l'armée catholique. Son crime étoit d'avoir été maire, et cependant il avoit été nommé par tous les habitants pour remplacer la municipalité qui avoit abandonné la ville à elle-même ¹; M^r William Beskly ², officier d'un régiment irlandais; dame Marguerite de Gresseau ³, religieuse de l'abbaye du Ronceray. Elle avoit suivi madame son abbesse à Beaupreau pour se soustraire à toutes les persécutions qu'éprouvaient les honnêtes gens. M^r Guillaume Repin ¹, curé de Martigné, âgé de quatre-vingt-trois ans, vieillard respectable; M^r Laurent Batard, curé de Notre-Dame de Chalennes, âgé d'environ soixante ans ⁵.

Tous six, pour se mettre en sûreté, avoient passé à Beaupreau et avoient été contraints d'en sortir lorsque l'armée catholique fut forcée de passer la Loire. Ils l'accompagnèrent jusqu'à Angers et c'est là qu'ils furent pris

¹ M. Jean-Guillaume La Planche de Ruillé avait été mis en liberté une première fois par la Commission militaire le 16 juillet 1793. Il fut arrêté de nouveau et condamné cette fois à mort, le 13 nivôse an II.

² William de Bulkeley, officier au régiment de Walsh ; il avait été arrêté au Louroux-Béconnais avec sa femme, née Talour de la Carterie d'Angers.

³ Marguerite de Gresseau, ci-devant noble, née à La Rochelle.

⁴ Né à Thouarcé, détenu à la Rossignolerie en juin 1793, et délivré par les Vendéens qu'il avait suivis à Cholet.

⁵ Bastard, Laurent-Michel, âgé de 50 ans. Délivré par les Vendéens au mois de juin 1793, il était rentré à Chalennes où il avait célébré la messe.

et conduits dans les prisons, où après y avoir souffert les plus cruels traitements, ils furent condamnés à mourir sur l'échaffaut.

Le vendredy, trois janvier, deux autres furent encore condamnés à la mort : M^r Daviau. maréchal-taillandier dans le bourg de Neuvi, et Pierre Fardeau, métayer de la paroisse de Vezin, près Cholet. dont le crime étoit d'être attaché à sa religion et a son roi.

Le samedi quatre, un nommé Maurille Diette, tisserant à Chalennes, fut aussi condamné à la mort et exécuté pour le même sujet.

Tous les jours étoient marqués par quelques exécutions et par de nouveaux crimes. Ce fut surtout le dimanche cinq janvier qu'on choisit pour faire voir jusqu'à quel point on portoit la rage contre la religion catholique et contre ses ministres. Dix personnes, toutes recommandables par leur caractère et plus encore par leur attachement à leur religion et à leur souverain, furent immolées et exécutées par la main du bourreau. Nous nous contenterons seulement de les nommer ici. Nous en avons fait un catalogue, et nous avons dit d'un chacun ce que nous en savions. Nous laissons à ceux qui seront mieux instruits que nous le soin de faire l'éloge de ceux de qui nous n'avons pas parlé parce que nous ne les connaissions pas. Nous espérons qu'une main plus habile ne manquera pas de retoucher le tableau que nous en avons fait parce qu'il n'est qu'ébauché ; cecy n'étant que de simples notes que nous avons cru devoir faire, dans l'espérance qu'elles pourront un jour servir à démontrer la vérité de la religion par les vertus héroïques qu'ont pratiquées ceux et celles qui ont tombé sous la main des persécuteurs de l'Eglise.

Ceux donc qui ont été martyrisés aujourd'hui sont : M^r Pierre-François-Gabriel Guillot de Folleville, cy-devant curé de la ville de Dol en Bretagne,

et évêque d'Agra *in partibus*, vicaire apostolique du Saint-Siège pour la partie du Poitou, âgé de trente-trois ans¹.

M^r Joseph-Etienne Morinière, desservant de la chapelle du château de Courboureau².

M^r René Bourjuge, vicaire de Saint-Léonard, près la ville d'Angers, âgé d'environ trente-deux ans.

M^r Pierre Tessier, vicaire et natif de la paroisse de la Trinité de la ville d'Angers, âgé d'environ vingt-huit ans³.

M^r Jacques-Charles-Mathurin Ledoyen, vicaire de la paroisse de Contigné, près Chateauneuf, âgé d'environ trente-deux ans⁴.

M^r François Pelletier, curé de Sceaux, natif de la paroisse de Savenière, âgé d'environ soixante-huit ans⁵.

M^r Louis Lacoudre, vicaire d'Andigné, près Segré, âgé d'environ trente-deux ans⁶.

M^r Jacques David, curé de Sorges⁷, près les Ponts-Cé, âgé d'environ soixante ans.

Dame Marie-Michelle-Françoise Falloux, veuve de M^r Marcomble, conseiller du présidial d'Angers. M^r son fils et madame sa bru avoient été massacrés le cinq du mois de décembre dernier⁸.

¹ M. Gruget semble croire encore que Guillot de Folleville était véritablement évêque *in partibus*. Cependant la supercherie de celui-ci était déjà découverte chez les Vendéens.

Guillot, dit de Folleville du nom de sa grand'mère maternelle (Lheureux de Folleville), Pierre-François, fils d'un commissaire de la marine de Saint-Malo, docteur en théologie, curé de Dol le 2 avril 1790, assermenté. Il était âgé de 32 ans.

² Commune de Torfou. Il se dit âgé de 29 ans.

³ Né à Châtean-Gontier, âgé de 28 ans.

⁴ Né à Rochefort-sur-Loire, arrêté au château de la Bossivière, commune d'Argenton (Mayenne), chez M^{me} Déan de Luigné.

⁵ Arrêté à Savennières. Il refuse de nommer les personnes qui l'ont recueilli.

⁶ Né à la Pommeraie.

⁷ Né à Saint-Aubin-du-Pavoil, arrêté en la paroisse du Petit-Paris.

⁸ Nous n'avons pu découvrir dans quelle circonstance ils avaient été mis à mort.

M^r François-Daniel de la Douèpe du Fougeray, natif de la paroisse de Saint-Florent, près Montaigu en Poitou.

On avoit mis exprès sept prêtres pour servir, disoient les impies, de cortège à l'évesque. C'est ainsi qu'on s'en expliquoit dans les feuilles, pour marquer la joye qu'ils ressentoient quand ils pouvoient trouver l'occasion de sévir contre les ministres catholiques et de donner des marques de leur fureur et de leur acharnement contre eux et contre la religion qu'ils scelloient de leur sang.

Au reste, ce n'étoit pas seulement à Angers qu'on se plaisoit à répandre le sang des honnêtes gens et à faire des martyrs. A Saumur, à Doué, à Chateaufort, au Mans et à Laval on tenoit la même conduite, et on se livroit aux mêmes excès. Les patriotes ayant réussi à passer la Loire et étant parvenus à Saint-Florent-le-Vieux, il est incroyable combien est grand le nombre de ceux et de celles qu'ils y ont massacrés. Des personnes étoient payées pour y amener ceux et celles qui passoient pour aristocrates. Chaque municipalité se chargeoit de les payer vingt-cinq livres par chaque personne. L'espoir de ce gain a été cause qu'un nombre infini des plus honnêtes gens du pays y ont été sacrifiées.

Il n'est pas d'horreur où les patriotes ne se soient portés aussi à Chollet et dans tous les endroits où ils ont passé. Partout ils laissoient sur leur passage des traces de sang. Ils voloient et pillotent tout ce qu'ils pouvoient emporter et brûloient le reste. Partout les honnêtes gens étoient exposés à être massacrés, pillés et incendiés. Il seroit difficile de compter le nombre des personnes qui ont péri par les fusillades qui avoient lieu partout, surtout à Chateaufort et dans les environs, ainsi que dans les paroisses voisines du Lion-d'Angers et de Segré. Sur le seul soupçon d'aristocratie ou de catholicité, ils étoient aussitôt fusillés ; et ceux et celles qui échappoient à leur rage pour un moment n'étoient pas plus tranquilles. ils en voyoient une quantité qu'on prenoit à leurs costés pour les

conduire dans les prisons d'Angers, où ils étoient assurés d'y souffrir les plus horribles tourments et où ils y mouraient de faim et de misère, quand ils ne tomboient pas sous le glaive des tigres de la Commission militaire et des autres corps administratifs de la ville d'Angers; car tous s'empessoient de leur rendre la vie la plus amère.

Un nouveau genre de persécution augmenta l'effroi de toutes les âmes honnêtes et sensibles. L'assemblée avoit décrété il y a quelque temps que toutes les religieuses seroient obligées de faire le serment pour avoir leur traitement. Les religieuses seules étoient assujeties à ce malheureux serment, mais toutes préférèrent les horreurs de la pauvreté plutôt que de s'y soumettre. La Convention, qui ne cherchoit que l'occasion de se dispenser de payer toute espèce de traitement, l'exige encore de toutes les religieuses et de toutes les sœurs des maisons hospitalières, sous quelque dénomination que ce pût être, et ce sous peine non seulement d'être privées de leur traitement, mais encore d'être regardées comme suspectes et d'être incarcérées et ensuite exportées, avec ordre aux municipalités de mettre ce décret à exécution dans le plus court délai.

Il n'en falloit pas davantage pour exciter le zèle de la municipalité d'Angers. Indépendamment de ce décret, il n'est point d'horreur où elle ne s'étoit portée envers les sœurs des maisons hospitalières de la ditte ville d'Angers. Leur joye fut à leur comble (sic) quand ils se virent non seulement autorisés, mais encore forcés de les persécuter. En effet, il n'est point de persécutions qu'elles n'ayent eu à éprouver de leur part. Tantôt c'étoit tous les membres de la municipalité ensemble, tantôt c'étoit quelques membres seulement, qui se portoient dans toutes les maisons qui étoient conduittes par des sœurs, pour leur persuader qu'elles ne pouvoient pas s'empêcher de se soumettre au décret. On ne leur dissimuloit pas les maux où elles alloient s'exposer, si elles refusoient de s'y sou-

mettre. On leur parloit de prisons, de cachots et de la mort même. On a vu qu'ils avoient été fidèles à leur promesse ; car il n'est point de tortures qu'elles n'ayent éprouvées pour l'avoir refusé. D'un autre costé on les flattoit de les laisser dans leur place, et de la considération qu'elles jouiroient si elles s'y soumettoient.

On ne se seroit jamais attendu que M^r Berger ¹, autrefois si humain, si doux et si honnête, se seroit jamais chargé de faire le personnage qu'il a fait. Il est incroyable combien il s'est donné de soins et de peignes pour persuader aux sœurs des hôpitaux qu'elles devoient s'y soumettre. Il auroit dû se rappeler que ses démarches auprès du curé de sa paroisse, dans le temps qu'on demandoit le serment au clergé, avoient été infructueuses. Il auroit dû se souvenir que, d'après les observations que son curé ² lui fit contre la moralité du serment, il étoit convenu lui-même qu'aucun ecclésiastique, attaché à sa religion, ne pouvoit le prêter. Il auroit dû ne point oublier les avis et les réflexions que son curé crut devoir lui faire à ce sujet, et dont il tomboit lui-même d'accord. Mais, si on se rappelle qu'aussitôt qu'il l'eut quitté, il se vanta avoir déterminé à faire le serment son curé qui lui avoit fait convenir que ni lui ni personne ne pouvoit en conscience le prêter, on ne sera plus surpris de le voir encore se donner tous les soins, et faire toutes les démarches pour chercher à capter et à entraîner dans l'erreur les sœurs des maisons hospitalières, sur l'esprit desquelles il croyoit avoir quelque ascendant.

Tous ses soins et tous ses discours étudiés, si on excepte les sœurs du Bon Pasteur, celles des Pénitentes et trois de l'Hôtel-Dieu, n'ont servi de rien, qu'à

¹ M. Berger (Charles-Jacques) né à Angers le 22 février 1745, doc-teur en médecine de la Faculté d'Angers, médecin de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, élu maire en décembre 1792. Il resta en fonctions jusqu'au mois de mai 1795 et mourut dans sa maison de la rue Lyonnaise le 34 novembre 1809.

² M. Gruget lui-même.

le faire connoître, et à ne plus s'en rapporter à son extérieur honnête, qui avoit si longtemps prévenu en sa faveur. Nous n'avons point été surpris de lui voir gagner une fièvre putride, qui a pendant longtemps fait craindre pour sa vie; mais sans doute Dieu la lui a envoyée pour le faire rentrer en lui-même et pour diminuer, et même mettre fin à tant de crimes dont il se rendoit coupable. Fasse le ciel qu'il en profite et qu'il ne continue pas d'être pour sa respectable sœur un sujet de larmes et de peines !

Tandis qu'on s'occupoit à exiger le serment des religieuses et des sœurs hospitalières, et qu'on les prenoit dans tous les sens pour les faire tomber dans le piège qu'on leur tendoit, l'armée catholique sous les ordres de Charette se fortifioit; celle des Chouins (*sic*), du costé de Rennes, prenoit aussi tous les jours de la consistance par les soldats qui n'avoient pu passer la Loire, et par une quantité d'honnêtes gens qui n'avoient point d'autre moyen, pour se soustraire aux persécutions des patriotes, que de se joindre et de se réunir à eux. Les patriotes, il est vrai, eurent un ou deux avantages sur l'armée des catholiques ; ils réussirent à entrer à Chollet et à mettre en fuite ceux qui étoient à Beaupreau ; mais bientôt, étant revenus plus en force? ils les chassèrent de tous les lieux dont ils s'étoient emparés, en se saisissant de tous les bagages et provisions qu'ils avoient avec eux.

Ceux-cy, de rage et de colère, exécutèrent les ordres que leur avoient donnés leurs généraux de concert avec la Convention, et mirent le feu partout où ils passoient, tuèrent et massacrèrent tout ce qui tomboit sous leurs mains, hommes et femmes, enfans et vieillards ; les animaux mêmes ne furent point épargnés. Ce fut alors aussi qu'ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus faire de prisonniers sur l'armée catholique, qu'ils seraient aussitôt fusillés. Cette déclaration étoit très inutile, tous ceux qui étoient tombés entre leurs mains n'en

étoient point sortis, et il est à remarquer qu'on n'a pas connoissance qu'ils ayent fait d'autres prisonniers sur l'armée catholique que ceux qui s'étoient rendus après la déroute du Mans, sur la foi qu'on leur avoit donnée qu'ils auraient la vie sauve ; à moins qu'ils ne comptent au nombre de leurs prisonniers, faits sur l'armée catholique, un nombre infini de gens de tous les états et de toutes les conditions, qu'ils avoient été prendre, lorsqu'ils étoient très tranquillement dans leur maison, et qu'ils s'y croyoient en sûreté. On convient que le nombre de ces sortes de prisonniers, faits de cette manière et traités de la manière la plus barbare, est innombrable. Il y avoit des hommes et des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles, des enfans et des vieillards, qui ont fini leur vie misérablement. On verra même comment la plupart ont été massacrés malgré la parole qu'on leur donnoit qu'ils n'avoient rien à craindre. Mais quelle foi peut-on ajouter à des gens qui ont renoncé à tous les sentiments de religion et d'humanité!

On ne peut concevoir comment il ait pu entrer dans la teste des généraux et de la Convention, de tuer tous les prisonniers qu'ils feroient sur l'armée catholique. C'étoit mettre ceux-cy dans le cas d'user de représailles, et quoiqu'ils avoient horreur d'user d'un pareil droit, ils se sont vus cependant forcés d'y avoir recours. Aussi depuis ce temps les patriotes ont-ils perdu plus de monde. Ils conviennent eux-mêmes que s'ils en avoient agi ainsi depuis le commencement, la France seroit actuellement soumise à eux, et par là même la paix seroit rétablie parmi nous. Ils conviennent que plusieurs d'entre eux ont été faits prisonniers par l'armée catholique jusqu'à quatre fois différentes, qu'ils les renvoyoient toujours sur la parole et le serment qu'ils ne prendraient et qu'ils ne porteraient plus les armes contre eux et contre les armées qui venoient au secours des François opprimés et à dessein de rétablir l'ordre.

Il est de fait que l'armée catholique leur a fait, depuis le commencement de

la guerre, plus de cinquante mille prisonniers, qu'ils renvoyoient ainsi sur leur parole et sur leur serment. Ils se contentoient seulement de leur couper les cheveux pour les reconnoitre, et on n'a pas connoissance que les patriotes ayent fait plus de vingt prisonniers sur l'armée catholique. Le Seigneur combattoit visiblement pour eux. Dans tous les combats qu'ils ont eu ou à livrer ou à soutenir contre les patriotes, ils perdoient tout au plus un homme sur vingt, si on excepte l'échec qu'ils éprouvèrent à Châtillon, dans le mois d'octobre, ensuite à Chollet et à Beaupreau, qu'ils ont regardé comme un châtiment de Dieu, pour avoir trop compté sur leur force, et pour n'avoir pas continué de s'adresser au Dieu des armées.

On peut aussi attribuer cet échec au nombre infini de mauvais sujets qui étoient passés chez eux de l'armée patriote. Accoutumés à l'insubordination, à piller et à voler, ils ne tardèrent pas à continuer ce même genre de vie dans l'armée catholique. Quelque attentifs que fussent les chefs, ils ne pouvoient pas se trouver partout et être témoins de la mauvaise conduite de plusieurs de leurs soldats. Voilà, on n'en doute pas, ce qui a été en partie la cause de leur sortie de la Vendée, où ils avoient des provisions plus que suffisantes pour jusqu'à la récolte, si le Seigneur, irrité de leur inconduite, ne les avoit pas abandonnés.

C'est ainsi que nous voyons qu'il permit que les Macchabées, qui combattoient pour le peuple de Dieu, pour leur religion et leurs loix, après avoir remporté des victoires innombrables et miraculeuses, tombassent entre les mains de leurs ennemis, pour punir les crimes de plusieurs d'entre eux. Mais, après les avoir humiliés, il ne tarda pas à les prendre de nouveau sous sa protection ; et c'est ainsi que nous voyons qu'il en a usé envers l'armée catholique, qui avoit les mêmes vues, je veux dire le rétablissement de la monarchie et de la religion, que les factieux avoient détruites. Il vouloit se servir d'un petit canton

de la France où il avoit été tant honoré, pour châtier et punir les impies qui avoient osé porter les mains sur l'oïnt du Seigneur et sur ses ministres. Nous verrons même qu'il permit que les méchants eux-mêmes, qui avoient été les premiers moteurs de tous les troubles qui ont existé en France, et qui avoient voté pour la destruction de la royauté, de la religion et, par une suite nécessaire, pour la mort du roi et de tous les ministres de la religion, ont péri par les mains de ces mêmes factieux et impies à qui ils avoient fait adopter leur erreur et leur dessein pervers.

Cependant, la Commission militaire établie à Angers, et qu'on pouvoit regarder comme l'exécutrice des vengeances du Seigneur, continuoit toujours ses exécutions sanguinaires. Le mardy sept janvier, elle condamna à mort et fit exécuter en sa présence un nommé René-Louis Richeteau, natif de la paroisse de la Coudre, près Bressuire, noble et soldat du régiment d'Armagnac, et volontaire de la Légion Nantoise. Il étoit convaincu de vol, d'assassinat et de conspiration, ainsi que portoit son jugement. Il y a lieu de croire que c'étoit un prétexte, et que la seule raison qui avoit déterminé ses juges à le condamner à la mort étoit parce qu'il avoit passé dans l'armée catholique ¹.

Le mercredi huit janvier, six personnes furent encore condamnées à la mort et exécutées en leur présence, savoir :

M^r François Dupré, natif de Longueville, près Caen, noble, lieutenant en second de la légion germanique.

M^r René Humeau l'ainé, procureur de la commune de Saint-Macquaire, près Beaupreau.

¹ Né à La Coindrie, le 1^{er} septembre 1768, seigneur de la Sévrie. Il avoit, dans une rixe, près de Brissac, donné des coups de sabre à un patriote et portait à son habit des boutons au nom du ci-devant Capet.

M^r Sébastien Dupont-Hy, fabricant à Chollet.

Toussaint le Bœuf, dit Cador, aussi fabricant à Cholet, et deux autres dont on ignore les noms ¹.

Il peut se faire que M^r de Montiron, de la paroisse de la Trinité d'Angers, soit un de ces deux ². Il avoit déjà été arrêté et mis dans les prisons pour avoir porté la cocarde blanche lorsque l'armée catholique avoit fait son entrée à Angers. Après y avoir passé quelques semaines, il fut relâché, mais, la Commission militaire étant venue à Angers, il fut pris une seconde fois et il ne tarda pas à être condamné à la mort. Son crime étoit d'être attaché à la noblesse, mais encore bien davantage à la religion. Il n'en falloit pas davantage pour le rendre et le trouver coupable. Il avoit déjà été mis en prison dans le mois de mars 1792, pour un crime qu'on lui supposoit. On l'avoit même condamné à une amende de mille écus et à deux ans de prison. Il avoit payé l'amende et il étoit dans les prisons lorsque l'armée catholique vint le délivrer de ses ennemis. On ne peut assez admirer l'attachement de son épouse pour lui. Elle quitta son ménage et vint prendre un lit à la prison pour partager l'ennui et adoucir les rigueurs de sa captivité, ce qui lui a mérité les éloges de toutes les âmes honnêtes et vertueuses.

Le vendredy dix janvier, quatre personnes furent encore condamnées à mort et exécutées le même jour, savoir :

D^{elle} Elisabeth-Agathe-Marie-Henriette-Michelle des Essarts, noble, native de la paroisse de Boismé en Poitou ².

¹ Guy-Joseph, marquis de Donissan et de Citran, né à Bordeaux le 7 février 1737, colonel des grenadiers de France, sénéchal de Guyenne, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des pays occupés par les Vendéens, président de leur conseil de guerre, pris à Montrelais ;

Charles-Marie Michel des Essarts, né à Boismé (Deux-Sèvres), pris à Montrelais avec M. de Donissan ; il étoit âgé de 25 ans.

² M. de Montiron fut condamné à mort plus tard, le 6 pluviôse, 25 janvier 1794.

² Arrêtée à Montrelais avec son frère exécuté le 8 janvier. Elle étoit âgée de 22 ans.

M^r Jean-Joseph-Théodore Thomas, marchand de verres, natif du Petit-Bois Saint-Denis, district de Vervins, département de l'Aine.

M^r Thomas Mortais, métayer à la grande Pommeraie, paroisse de Marans, près Segré.

On ignore le nom de l'autre respectable victime qui fut immolée ce même jour ¹.

Le samedi onze janvier, quatre personnes infiniment respectables furent encore condamnées à mort, et exécutées dans la soirée, savoir :

M^r Louis-Pierre Barrat, docteur en théologie de l'Université d'Angers et chanoine de l'église Saint-Martin. Il avait professé la philosophie et la théologie pendant plus de vingt ans et étoit regardé comme une lumière du diocèse. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit à son sujet.

M^r Jean Boivillier Valiot, noble, natif de la paroisse de Beuxes, diocèse de Poitiers, aide de camp de M^r de Lescure, un des chefs de l'armée catholique ².

M^r François Charron et Jean Bordet, laboureurs, l'un et l'autre de la paroisse de Saint-Laud lès Angers.

Toutes ces exécutions n'empêchoient pas que les prisons ne fussent remplies de victimes qu'on y amenoit de tous les environs d'Angers, et d'Angers même, mais surtout de la partie de la Vendée, c'est-à-dire des paroisses qui bordent la Loire.

On trouva qu'on n'alloit pas assez vite, et que quatre, cinq et souvent même dix morts par jour n'étoient suffisants, malgré tous ceux qui périssoient de mi

¹ François-Alexandre-Philippe-Modeste Grellier de Concizes, ci-devant noble, né à la Chapelle-Themers (Vendée), ancien lieutenant au corps de l'artillerie coloniale, arrêté à Montrelais, accusé d'avoir commandé l'artillerie vendéenne au siège d'Angers et d'avoir tiré sur la ville plusieurs boulets rouges.

² Jean-Baptiste de Beauvilliers, baptisé à Beuxes en Loudunois, le 11 janvier 1774, arrêté à Montrelais. Il étoit âgé de 20 ans et avait été aide-de-camp de Lescure.

sère dans les prisons. On crut qu'on réussirait bien mieux à les vider en les fusillant. On se détermina donc à prendre ce parti, et à renouveler et à même surpasser les crimes des 3, 4, 5 et 6 septembre qui feront à jamais le déshonneur de la ville et des habitans de Paris. On avoit encore l'audace de dire que c'étoit par compassion, et pour mettre fin aux maux qu'ils éprouvoient; et comme il n'y avoit pas la moindre forme de jugement, on publia que ceux et celles qui périroient de cette manière ne devoient pas être confondus avec ceux qui périssoient par la guillotine; que les biens des premiers retourneraient à leur famille, et qu'elle n'en seroit pas déshonorée, mais qu'il n'en seroit pas ainsi de ceux qui périssoient après un jugement; que leurs biens seraient confisqués pour la nation et leur mémoire déshonorée. Mais on sait ce qu'il en est résulté : les biens des uns comme des autres ont été confisqués pour la nation; il n'y a que leur mémoire qui ne s'effacera jamais; elle sera toujours chère à l'Église et à tous les vrais chrétiens, et un jour viendra qu'on leur rendra la justice qui leur est due.

Le dimanche douze janvier, trois cent personnes tant des insurgés que de ceux qui leur avoient donné l'hospitalité, prises dans les prisons d'Angers, furent conduites aux Ponts-Cé et massacrées impitoyablement. Cent autres furent fusillées aussi ou plutôt massacrées dans les bois des Bonshommes, sans jugement ni interrogation préalable. On auroit passé trop de temps à les interroger, et on n'aurait pas assez avancé à faire des victimes. On se contentoit seulement de prendre leurs noms et leur âge, leur état et le lieu de leur demeure et, sans leur rien dire de ce qu'on vouloit faire, on les conduisoit au lieu de leur supplice, attachés deux à deux. Ceux qui étoient hors d'état de marcher étoient jettés dans des charrettes de la manière la plus barbare, et

¹ M. Gruget se trompe. V. le jugement du 23 nivôse rendu contre 105 accusés.

conduits avec les autres pour y être massacrés.

Arrivés au lieu du supplice, ils trouvoient des fossés disposés à les recevoir, et au bord du fossé ils recevoient la couronne du martyr. Ils demandoient quelque temps pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie, qu'ils lui faisoient de tout leur cœur, et avec des sentiments de religion qui étonnoient même leurs bourreaux. Il arrivoit souvent qu'ils ne tomboient pas au coup; alors ces tigres les coupoient et hachotent par morceaux. Nous regrettons bien de n'avoir pas les noms de ces respectables victimes, il faut espérer qu'il viendra un temps où on pourra se les procurer afin de leur rendre les honneurs qui leur sont dus à tant de titres.

Le lundy et le mardy il n'y eut rien d'extraordinaire ; nos tigres se reposoient et réjouissoient du sang qu'ils avoient versé, et méditoient à revenir à la charge. Ils trouvoient que leurs projets cruels réussissoient à merveille, et ils se dispoient à recommencer.

Pendant ce temps-là, les corps administratifs se dispoient à s'emparer de tous les biens de la Vendée; ils avoient déjà massacré ou fait incarcérer tout ce qu'ils avoient pu prendre d'hommes, d'enfans, de femmes et de vieillards ; ils vouloient aussi avoir les provisions qu'ils y avoient laissées, les bleds, vin, effets, linge et ustenciles. En conséquence ils avoient commandé environ douze cent charrettes qui devoient aller chercher tout cela.

De même que Nicanor, commandant de l'armée d'Antiochus, avoit donné ordre à tous les marchands de l'Egypte de se rendre à son armée et d'y apporter de l'argent pour acheter de lui tous les esclaves qu'il devoit faire sur l'armée des Machabées qu'il espérait détruire. On sait que son armée fut entièrement détruite, et que tout l'argent que les marchands du royaume d'Antiochus avoient apporté pour payer les esclaves qu'ils devoient acheter de Nica-

nor, tomba entre les mains des Machabées, avec toutes les provisions qu'il avoit pour son armée. C'est ainsi que Dieu punit son orgueil.

De même aussi les douze cent charrettes qui devoient apporter toutes les provisions, qui étoient dans la Vendée, s'étant présentées avec les soldats qui les accompagnoient, l'armée catholique tomba sur les patriotes, en tua une grande partie, mit le reste en déroute, et s'empara de presque toutes les charrettes et des chevaux et des bœufs qui les conduisoient. Il n'y en eut qu'un petit nombre à s'en revenir, c'étoit celles qui étoient derrière, et qui voyant ce qui se passoit devant eux, n'eurent point d'autre parti à prendre que de retourner bien vite sur leurs pas, et pour aller plus vite de dételer leurs chevaux et leurs bœufs, et d'abandonner leurs charettes à l'armée catholique. D'autres, pour se sauver et sauver leurs bœufs avec eux, furent forcés de s'en retourner par Nantes, et de faire faire à leurs bœufs près de soixante lieues en quatre à cinq jours de temps; aussi les bœufs, de retour à Angers et chez eux, étoient-ils la plupart estropiés et hors d'état de pouvoir servir.

C'est ainsi que le Seigneur punit l'orgueil et la barbarie de nos administrateurs, comme il punit les extravagances de Nicanor, général des armées d'Antiochus. Cette déroute, sçue et connue de tout le monde, les mortifia beaucoup, mais ne les découragea pas. Ils publièrent également qu'ils avoient remporté de grands avantages sur les brigands, car c'est ainsi qu'ils les nommoient. Il y avoit même des peines pour ceux qui ne les croiroient pas, et de plus fortes encore pour ceux qui parieroient de leur déroute.

Les papiers publics qui venoient de Paris, en nous annonçant de grands avantages que les patriotes remportoient sur les puissances alliées, faisoient sonner aussi bien haut les victoires qu'ils remportoient sur les brigands. Barrère, l'organe du comité de salut public, ne cessoit d'annoncer à la Conven-

tion qu'ils touchoient au moment de leur destruction entière, que chaque jour ils en détruisoient des milliers, et ces mêmes brigands ne cessaient de détruire par milliers les troupes des patriotes et de leur prendre toutes leurs provisions, leurs munitions et généralement ce qu'ils avoient avec eux. C'est ainsi que de tout temps ils n'ont cessé de tromper et d'abuser de la confiance du peuple.

Pendant que nos corps administratifs se dispoient à recevoir les provisions de la Vendée, qu'ils y faisoient même fond, la Commission militaire se dispoit et méditoit un nouveau massacre. Le mardy au soir nos tigres furent marquer les victimes qu'ils destinoient à massacrer le lendemain mercredy. Trois cent furent désignés. Il y avoit à peu près autant d'hommes que de femmes, qu'on avoit pris tant dans les prisons royales qu'au château et dans les communautés du Calvaire, des Pénitentes et du Bon Pasteur. Ce fut le mercredy matin quinze janvier qu'on fut les prendre chacun dans leur prison et, après les avoir attachés deux à deux, on les conduisit dans les bois des Bons-Hommes, où ils furent massacrés comme ceux quilles avoient déjà précédés.

Parmi toutes ces victimes il y avoit des dames et des demoiselles de la plus grande condition; mais elles étoient surtout distinguées par leur attachement à la religion catholique; elles s'exhortaient les unes et les autres à souffrir patiemment les maux qu'on leur faisoit souffrir, et effrayoient même leurs bourreaux par leur soumission à la volonté de Dieu pour lequel elles mouraient.

Le jeudy seize janvier ils interrompirent leur massacre pour condamner à mort un nommé Jean Misse, natif de la paroisse de la Trinité de la ville d'Angers, âgé d'environ vingt-cinq ans et faiseur de métiers pour faire des bas. Il

étoit accusé d'avoir eu des intelligences avec l'armée catholique ; c'en étoit assez pour mériter la mort, aussi fut-il exécuté le même jour ¹.

Le vendredi dix-sept janvier ils recommencèrent encore leur exécution. Dans une séance ils en condamnèrent quatre à la mort, et qui furent exécutés dans la soirée, savoir :

Joseph Garnier, natif de la paroisse de la Trinité d'Angers, âgé d'environ vingt-cinq ans, tisserant, accusé aussi d'avoir des intelligences avec l'armée catholique. Il étoit la seule ressource de sa mère qui étoit pauvre. Il lui fit passer ce qu'il pouvoit avoir sur lui, et aussitôt on fut la prendre chez elle pour la conduire en prison.

M^r François Aubey ², natif de la paroisse de Condé-sur-Noireau, département de la Manche, caissier de la mine de Montrelais près Ingrande, en ce diocèse.

M^r Etienne Misset, natif de Sedan, département des Ardennes, inspecteur des mines de France et directeur des mines de Montrelais près Ingrande.

M^r Pierre Petiteau, natif de la paroisse de Varades, diocèse de Nantes, prêtre non assermenté et vicaire de la paroisse d'Aubernay, près Chateaubriant, âgé d'environ trente ans ².

Dès le soir ils furent dans les prisons et les communautés pour désigner ceux et celles qui devoient être massacrés le lendemain.

¹ Jean Misse disait avoir été blessé en combattant les Vendéens et fait prisonnier par eux, avoir été emmené jusqu'au Mans où il avait réussi à se sauver. La commission Félix, admettant son système de défense, dit qu'il sera conduit à l'hôpital pour soigner sa blessure, et rejoindra ensuite son bataillon.

² Aubery, suivant quelques pièces.

Après la déroute de Savenay, un certain nombre de Vendéens, MM. de Donissant, de Beauvoliers et autres, avaient cherché asile dans les mines de Montrelais. C'est ce qui fut cause sans doute de l'arrestation et de la condamnation des administrateurs de ces mines considérés comme complices des Royalistes.

² Arrêté lui aussi dans les mines de Montrelais. D'après les registres de la Commission Félix, MM. Misset et Aubey auraient été condamnés seulement le 28 nivôse (18 janvier).

En effet, le samedi dix-huit janvier ¹, deux cent cinquante furent pris, tant dans les prisons que dans les communautés pour être conduits dans les bois des Bons-Hommes pour y être fusillés. Il y avoit environ quatre-vingts femmes de différents endroits, mais tous pour avoir donné des marques de leur attachement à la religion catholique. Parmi les victimes il y avoit des vieillards et des infirmes qui n'avoient pas la force de suivre les autres au lieu du martyre. On y suppléoit en les jettant dans des charrettes que les bourreaux avoient toujours avec eux, pour apporter les habillemens des martyrs de la religion.

Le lendemain dimanche, dix-neuf janvier, étoit leur décade et un jour de feste pour eux. Ils renouvelèrent celle qu'ils avoient célébrée le trente décembre dernier. Il y eut encore ce jour-là une procession où une comédienne représentant la déesse de la Liberté fut portée en triomphe sur un char ; et, comme à l'autre feste, on la termina par brûler les livres et les ornemens d'église au milieu des blasphèmes et des imprécations contre Dieu et son Église². On avoit eu soin de faire imprimer des chansons analogues à la feste, et remplies d'impiétés qu'on distribuoit à tous les assistans qui avoient été forcés de s'y trouver sous peine d'être regardés comme suspects et traités de même. Il y eut aussi des danses pendant la nuit, où tout le monde étoit invité de s'y trouver. M^r le Maire et les membres des corps administratifs se faisoient un devoir de s'y trouver. Tous ces divertissemens ne contentoient pas nos hommes avides de sang ; ils méditoient encore la mort d'une infinité de personnes respectables.

¹ 29 nivôse.

² M. Gruget se trompe de date. La fête dont il parle et qui avoit pour but la plantation d'un arbre de la liberté, pour remplacer celui que les Vendéens avoient coupé au mois de juin précédent, pendant l'occupation d'Angers par les royalistes, avoit bien été fixée d'abord au 30 nivôse (19 janvier), mais les rigueurs de l'hiver l'avoient fait reporter au 20 pluviôse (8 février suivant).

En effet le lendemain, lundy vingt janvier, sept personnes respectables furent conduites à leur tribunal de sang, et condamnées à la mort, et dès le soir elles furent exécutées au milieu des cris de « vive la République » qu'ils entonnoient les premiers :

M^r Charles-Henry des Glaireaux, chevalier de Saint-Louis, natif et habitant d'Angers, fut de ce nombre avec M^r Etienne-Robert Girault de Laporte, aussi chevalier de Saint-Louis, demeurant en sa maison, paroisse de Tiercé¹.

M^r Charles Mesnin Gault, natif de la paroisse de Neuil, près les Aubiers, diocèse de La Rochelle.

D^{lle} Geneviève Bouchet, fille, âgée d'environ vingt-quatre ans, native de la paroisse de Notre-Dame-de-Beaupreau, fille de M^r Giles Bouchet, maître en chirurgien (*sic*). Elle avoit aidé à soigner les prisonniers que l'armée catholique avoit faits sur les patriotes et qui avoient été conduits au collège de Beaupréau. Elle en avoit même délivré plusieurs qui s'étoient rendus chez eux à Angers, et qui avouoient qu'ils lui étoient redevables de leur vie. Mais elle étoit catholique ; c'en étoit assez pour qu'elle fût coupable aux yeux de nos bourreaux.

M^r François Clavereau, charron, demeurant à Chollet.

Nous n'avons pu nous procurer les noms des deux autres; il faut espérer qu'on se les procurera dans la suite ². Cette exécution n'étoit rien pour eux (les révolutionnaires). Le matin ils avoient conduit environ quatre cent huit personnes, savoir : cent huit hommes et environ trois cent femmes dans les bois des Bons-Hommes, et les avoient massacrés impitoyablement comme les

¹ Condamnés tout les deux par le Tribunal criminel du département et non par la Commission militaire. Les autres furent bien condamnés par la Commission Félix.

² Pierre Bonneau, ci-devant marchand dé fer, accusé d'avoir fait partie d'un comité royaliste à Chalonnes.

Pierre Gasté, ci-devant frère récollet de Nantes, et depuis marchand de fil au Plessis-Grammoire.

autres. Ils avoient été pris tant dans les prisons royales qu'àu château et dans les communautés du Calvaire, de Pénitentes et du Bon Pasteur.

Le mardy vingt un janvier, ils firent venir à leur tribunal dame Marie-Suzanne-Radegonde-Charlotte Marsault, veuve le Clerc, baronne de Vezins, et dame dudit lieu près Chollet, native de Niort, et demoiselle Louise-Mathurinne Baranger, sa femme de chambre, native de la ditte paroisse de Vezins, qui furent aussitôt condamnées à mort et exécutées le même soir ¹.

Le matin, cent cinquante personnes, savoir soixante-dix hommes et quatre-vingts femmes, prises tant dans les prisons qu'au château et dans les communautés du Calvaire, du Bon Pasteur et des Pénitentes avoient été aussi conduites dans les bois des Bons-Hommes, et y avoient été massacrées comme les précédentes.

Dès le soir, nos tigres, qui ne pouvoient se désaltérer du sang des honnêtes gens, se transportèrent au Calvaire pour désigner ceux et celles qui devoient étres massacrés le lendemain; ils en marquèrent quatre-vingt-huit.

Le mercredy matin, vingt-deux janvier, ils furent les prendre pour les conduire encore dans les bois des Bons Hommes, où ils furent massacrés. On prétend que M^r le maire avoit été la veille les rassurer, en leur disant qu'on avoit écrit à la Convention pour obtenir leur grâce ; mais c'étoit pour les tranquilliser, et affin qu'ils passassent la nuit plus tranquille.

Le jeudy vingt-trois janvier, il ne se passa rien ; mais nos tigres n'étoient point désaltérés. En effet, le vendredy vingt-quatre, ils se trouvèrent de nouveau à leur tribunal, et en condamnèrent six à la mort, qui furent exécutés dans la journée. Nous ignorons leurs noms, nous n'avons pas pu nous les procurer ².

¹ Arrêtées dans les mines de Montrelais.

² François Martin, dit Le Breton, maréchal à la Guiberdière, près Mortagne, accusé d'avoir porté les

Le samedi vingt-cinq janvier, deux encore furent condamnés à la mort et exécutés le même soir; nous ignorons aussi leur noms ¹.

Le dimanche 26 janvier, six autres furent encore condamnés a la mort et exécutés dans le même jour, savoir :

Demoiselle Marie Dutreau, fille, native de la paroisse de Mortagne, près Cholet ;

Armande Dutreau, sa sœur, fille, aussi native de la paroisse de Mortagne, près Cholet ; toutes d'eux recomman-dables par leur piété et leurs bonnes œuvres ;

Demoiselle Marie-Jeanne Thibault-Lapinière, native de la ville d'Angers ;

Dame Marie Ladive, veuve Verdier la Sorinière, de la paroisse de Saint-Crespin, près Cholet, toutes nobles et de condition ;

M^r Huau de la Bernarderie, curé de Craon, diocèse d'Angers, âgé d'environ cinquante ans; curé infiniment respectable et attaché à son devoir.

Il y en a encore un autre dont nous n'avons pas le nom ².

Le lundy vingt-sept janvier, cinq personnes furent encore conduites au tribunal, condamnées à mort et exécutées le même jour, savoir :

Dame Charlotte Dutreau, veuve Chabot, native de Mortagne;

armes contre la République ;

Joseph Goubeau, surnommé le Blond, tisserand et barbier à la Séguinière ;

François Roger, natif de Torfou et aubergiste à Tiffauges ; Pierre Huilier, aubergiste à Cholet ; Marie Poirier, femme Dabin, native de Cholet ; Pierre Baranger, dont le nom se trouve seulement dans le dispositif du jugement.

¹ Charles Hernault de Montiron, dont M. Gruget a mentionné l'exécution à une date antérieure ;

Mélanie Louet, femme de Antoine-Hercule le Hainault, dit de Saint-Sauveur, sur laquelle on avait saisi un laissez-passer en date du 6 octobre 1793 pour aller rejoindre M^{me} d'Autichamp à Fougères.

² Joseph Niveleau, âgé de 30 ans, né à Montfaucon, et chirurgien aux Ponts-de-Cé, arrêté à Ancenis.

Demoiselle Béninne de Bessé (ou Bissé), fille, de la paroisse de Saint-Martin de Larre, en Poitou ¹ ;

Demoiselle Rosalie du Verdier, de la ville de Chemillé, diocèse d'Angers ; toutes trois de condition ;

Demoiselle Marie Humeau, native de la Salle-de-Vihiers et demeurant aux Gardes, près Chemillé ;

René Bellanger, marchand mercier, natif de la paroisse de Brouet ², près la Flèche, diocèse d'Angers.

Le mardy vingt-huit janvier, six autres furent encore conduits au tribunal. Ils furent condamnés à mort et exécutés le même jour, savoir :

Les sieurs François Rethoré, tonnelier, Pierre Frouin, marchand de fil, Jacques Frouin, tailleur d'habits, maire de Saint-Lambert, Thomas Guilloteau, aussi tailleur d'habits, Jean Edin tonnelier, et Urbain Cohuau, tailleur de pierre; tous les six de la paroisse de Saint-Lambert, près Rochefort-sur-Loire, et connus pour leur probité et leur attachement à la religion de leurs pères³.

Le mercredi vingt-neuf janvier étoit leur décade ; nos juges se reposèrent ce jour-là sans perdre cependant de vue qu'ils avoient encore du sang à répandre, car ils avoient peine à s'en désaltérer.

Le jeudy trente janvier, il n'y eut encore point de jugement solennel de mort, mais ils l'employèrent à aller dans les prisons et les communautés désigner celles (les victimes) qu'ils devoient égorger. C'étoit pour eux une véritable récréation.

¹ Saint-Martin-l'Ars (Vendée ou Deux-Sèvres).

² Bousse.

³ Le jugement relatif à ces six condamnés n'a pas été transcrit sur le registre de la Commission militaire. Mais le dossier qui les concerne porte bien une mention indiquant qu'ils ont été condamnés et exécutés, et on retrouve leurs noms parmi ceux des personnes qui ont été guillotonnées, sur le mémoire présenté à la Commission Félix, le 8 germinal an II, par l'exécuteur des jugements criminels Dupuis.

Le vendredy trente-un janvier, ils en firent venir deux à leur tribunal, savoir : M^r Jean-Baptiste Desmares, noble colon d'Estimonville, natif de Pont-Lévesque en Normandie, adjudant général de la première division de l'armée de Niort, et commandant de l'armée de Bressuire. Ils l'accusoient d'avoir trahi la république prétendue, parce que les troupes avoient été battues par l'armée catholique. C'en étoit assés pour le rendre digne de mort. Aussi fut-il condamné et exécuté dans le soir.

Avec M^r Joseph Morna, juge des traites, gabelles et tabac, demeurant à Angers. M^r son fils avoit été massacré le 25 décembre dernier pour avoir passé dans l'armée catholique. Le père ne pouvoit pas s'attendre à être mieux traité que son fils, d'autant mieux qu'il avoit les mêmes sentiments de probité¹.

Le samedi premier jour de février, au matin, on recommença les massacres qu'on avoit suspendus. Quatre cents personnes ou environ, tant hommes que femmes, la plus grande partie de femmes et prises tant dans les prisons qu'au château et les communautés du Calvaire, du Bon-Pasteur et des Pénitentes, furent conduits dans les bois des Bons Hommes, où ils y furent impitoyablement massacrés. Il y avoit des personnes de tous les états et de toutes les conditions, de tous les pays, entre autres M^{me} Houdet, âgée d'environ soixante-quinze ans, avec trois de ses filles, la plus jeune âgée au moins de trente-quatre ans, de la paroisse de Notre-Dame de Chalennes. Elles avoient été enlevées de chez elles parce qu'elles étoient aristocrates, c'est-à-dire attachées à leur religion.

M^{me} Houdet étoit mère de M^r Houdet, premier vicaire de la paroisse de la Trinité. C'étoit un grand crime qu'on lui en faisoit parce qu'il s'étoit très bien montré.

¹ Suivant le registre de la Commission militaire, Desmarres avait été condamné le 11 pluviôse et fut exécuté le 12 avec M. Morna, condamné ledit jour.

On lui faisoit même un reproche d'être dans l'armée catholique quoiqu'il se fût exporté (*sic*) de lui-même dans le mois d'octobre 1792 en Espagne. On avoit beau leur montrer des lettres de lui, on n'en vouloit rien croire. M^r de la Patrière, son gendre, vint de Nantes, où il demouroit, pour les tirer des prisons; il les trouva dans la rue Saint-Nicolas, liées et garrotées. Il sollicita leur grâce, il ne put rien obtenir ; les tigres étoient altérés de sang. La mère et les demoiselles étoient très attachées à leur foi ; et on le savoit. On savoit de plus que le fils avoit rendu de grands services à la religion, qu'il s'étoit même exposé pour obliger les fidèles qui avoient eu recours à son ministère. Il n'en falloit pas davantage pour rendre ses juges inexorables. Aussi furent-elles martyrisées avec les autres.

M^{lle} Bellanger, fille extraordinairement vertueuse, native de la paroisse de la Trinité, fut aussi du nombre des victimes. Avant la Révolution, elle demouroit chez M^r le curé de Montreuil, près Avrillé. Elle s'y étoit retirée pour lui être utile et à sa paroisse par les œuvres de charité qu'elle y faisoit. Elle se retira à Angers, et y prit un appartement, lorsque M^r Chesneau, curé de Montreuil, fut remplacé par M^r Latouche, chanoine régulier ¹, frère du curé d'Épiré, qui étoit premier vicaire de l'évesque constitutionnel d'Angers. M^r Chesneau, prit un appartement avec elle, et y resta jusqu'au 17 juin 1792, qu'on ramassa tous les prêtres. Il trouva le moyen d'échapper à leurs poursuites, et se tint assez longtemps caché. Comme il étoit âgé et infirme, et qu'il se trouvoit du nombre de ceux qui n'étoient point sujets à la loi de l'exportation (*sic*), sur la parole qu'on lui donna qu'il n'avoit rien à craindre, et que c'étoit même un moyen d'empêcher qu'on ne s'emparât de son mobilier, il se rendit avec les autres

¹ Paul-Augustin Guillier de la Touche, chanoine régulier, prieur-cure de la Chapelle-Glaine (Ille-et-Vilaine), assermenté.

chez les Frères¹ ; plusieurs même suivirent son exemple, entre autres M^r le prieur de Saint-Agnan.

Il sortit avec les autres de chez les Frères lorsque l'armée catholique fit son entrée à Angers. Après avoir passé quelques jours chez M^{lle} Bellanger, où il avoit ses effets, il partit pour se réfugier dans les Mauges pensant qu'il y seroit en sûreté. M^r le curé de Montreuil y demeura jusqu'au moment où les insurgés furent obligés de passer la Loire. Il les suivit dans leur route et vint même jusqu'à Angers. Accablé de fatigue, il ne put les suivre jusqu'au Mans. Il resta avec M^r le 'prieur de Saint-Agnan chez M^r Raumont, commandant de la garde nationale de Lésigné près Durtal². Ce fut là qu'il y fut pris avec son compagnon de voyage et même M^r Raumont, qui leur avoit donné l'hospitalité. Ils furent tous les trois, comme on l'a déjà dit, conduits dans les prisons d'Angers, et exécutés le dernier jour de décembre de l'année 1793.

On ne tarda pas à aller mettre le scellé chez lui, et comme on y trouva M^{lle} Bellanger, on s'imagina qu'elle pensoit comme lui : on la prit, et on la conduisit au Bon-Pasteur. Au bout de quelques jours on fut l'interroger, on lui demanda si elle avoit été à la messe des intrus. — Non, répondit-elle, ce n'étoit pas mon opinion. — Fanatique, lui dit-on. — On lui demanda si elle avoit des patriotes dans sa famille. — Ils le sont tous, dit-elle.

Vous avez encore deux jours à vous, lui dit-on ; si dans cet intervalle vous n'êtes pas réclamée, il ne sera plus temps pour vous. Pressez-vous.

Mais que peut-on attendre de ses parents, quand une fois ils ont renoncé à leur religion. Aussi ne fut-elle point réclamée, et elle périt avec les autres avec

¹ A la Rossignolerie, maison tenue par les ci-devant Frères des Ecoles chrétiennes.

² Lésigné, près Durtal. Nous avons dit déjà que MM. Doguereau et Chesneau avoient été arrêtés au Louroux-Béconnais et non à Lésigné.

tous les sentiments de religion. Ce n'est pas néanmoins qu'elle n'eût que des patriotes dans sa famille. Elle avoit deux sœurs et une belle-sœur qui se sont bien montrées par leur attachement à la foi de leurs ancêtres, telles que Madame Guittet avec deux de ses demoiselles qui ont été aussi incarcérées au Calvaire et délivrées par M^r Guittet, son époux ; Madame Cahoreau et ses deux filles ; Madame Bellanger-Chauveau, sa belle-sœur et tous ses enfants. Il n'est point de persécution que celle-cy n'ait eu à éprouver de la part de sa famille, mais sa religion lui a fait tout supporter avec une patience admirable.

La sœur Marianne¹ et la sœur Clotilde², de l'Hôtel-Dieu, étoient aussi de ce nombre. Elles avoient été mandées l'une et l'autre avec leur respectable supérieure³ à l'Hôtel-de-Ville pour faire le serment qu'on leur avoit signifié ainsi qu'aux maisons de l'Hôpital général, des Incurables, du Bon-Pasteur, des Pénitentes et à toutes les religieuses. Sur le refus qu'elles firent de le prêter, elles furent conduites au Bon-Pasteur et la bonne supérieure aux Pénitentes.

Les supérieures et les sœurs de ces deux maisons l'avoient déjà prêté, malgré l'opposition qu'elles avoient paru y avoir jusqu'ou moment où elles s'y soumirent. On pensoit que, se trouvant dans des maisons où toutes l'avoient prêté, on réussiroit par là à les gagner. On laissoit les autres sœurs de l'Hôtel-Dieu tranquilles, dans l'espérance que si ces trois, qui étoient les plus saintes et les plus pieuses de la maison, venoient une fois à s'y soumettre, on ne tarderoit

¹ Marie-Anne Valliot, âgée de 60 ans, née à Fontainebleau, fille de charité de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean d'Angers.

² Odille Baugard, âgée de 43 ans, née à Gondrexanges, en Lorraine, fille de charité de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

³ Antoinette Tailhade, supérieure de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers, née à Saint-Laurent de Cahors en Quercy, interrogée aux Pénitentes le 14 pluviôse, puis le 11 germinal suivant, condamnée à la déportation par jugement du 3 floréal, an II.

pas à gagner les autres. On employa pour les faire tomber les caresses, les promesses et les menaces ; mais tout fut inutile. Rien ne fut capable de les ébranler, tant elles étoient fermes dans leur foi. Elles étoient pour toutes les autres des modèles de courage et de toutes les vertus. Elles les exhortaient à la patience, à la résignation, à la volonté du Seigneur.

Nos bourreaux, lassés de ne pouvoir rien gagner sur elles, et honteux de se voir vaincus par des femmes, résolurent leur mort. Ils pensoient aussi que cet exemple feroit sensation sur leurs compagnes et les détermineroit à se prêter à leurs désirs impies. Ils décidèrent donc que la sœur Marianne et sa fidèle compagne, la sœur Clotilde, périroient.

Quant à la sœur supérieure, ils n'osoient pas encore porter leurs mains barbares sur elle; ils craignoient de révolter celles qui restoient. En effet, trois avoient eu la faiblesse de prêter le serment, mais en même temps elles disoient que, si on faisoit mourir leur supérieure, elles se rétracteroient sur le champ et demanderoient à lui être associées. Nos méchants avoient trop besoin de leur service, et ils étoient trop jaloux de leur conquête, pour ne pas prendre tous les moyens de les conserver. Ils se contentèrent donc de la laisser dans la maison des Pénitentes, en usant de tous les moyens que l'enfer peut inventer pour l'entraîner dans l'abyme; et ne s'occupèrent qu'à sacrifier les deux respectables compagnes qui étoient au Bon-Pasteur. Car on les avoit séparées de demeure, dans la crainte qu'elles ne s'encourageassent ensemble.

Le jour où elle devoient être immolées avec les autres étant arrivé, ce fut alors qu'elles firent paroître toute la joie qu'elles avoient de souffrir pour Jésus-Christ, leur divin époux ; elle étoit peinte sur leur visage. Elles ne cessoient de témoigner le contentement qu'elles éprouvoient. — « Je ne céderois pas ma part à une autre, » s'écrioit la bonne sœur Marianne dans les trans-

ports de son amour qu'elle avoit pour son divin maître. La sœur Clotilde tenoit le même langage. Elles s'animoient, elles se fortifioient l'une et l'autre et animoient et fortifioient aussi toutes celles qui étoient condamnées à mourir avec elles pour Jésus-Christ.

Enfin le moment arrive, les bourreaux viennent se saisir de leurs victimes. On les fait sortir dans la rue, on les met au milieu de leurs assassins; on les lie deux à deux. Comme saint Paul, elles se glorifient d'être humiliées pour Jésus-Christ. Elles ne veulent point que des capots ou des mantelets cachent leur visage à tous les spectateurs ; elles ne veulent qu'une simple coiffe, et vont ainsi tête levée au lieu du supplice en récitant des psaumes et des cantiques de l'Église, pour s'animer de plus en plus les unes et les autres.

Tant de courage et de fermeté dans de femmes (*sic*) étonnent leurs bourreaux ; ils ont peine à croire ce qu'ils voyent. Mais le Seigneur a endurci leur cœur affin que sentant ils ne comprennent point, *ut intelligentes non intelligent*. D'ailleurs, leur parti est pris irrévocablement; l'arrêt de mort pour tous ceux qui se déclareront les disciples de Jésus-Christ est prononcé. Ils ont résolu de nager dans le sang des innocents. Jésus-Christ le permet pour en tirer sa gloire ; il veut être glorifié ; et il se trouve heureusement de ces âmes fortes et courageuses disposées de tout souffrir pour lui et pour son nom, et à mourir même au milieu des plus horribles tourments. Telles furent les respectables sœurs Marianne et Clotilde. Ce fut ainsi qu'elles terminèrent leur vie après en avoir passé la plus grande partie au soin des pauvres et des malades, et de toutes les œuvres de charité.

De ce nombre étoit une jeune demoiselle d'environ quinze ans. On raporte qu'un des bourreaux en eut compassion, et qu'il lui facilita un moyen de s'échapper. Elle s'échappe en effet ; mais un instant après elle fait réflexion

à sa démarche et aux dangers où son innocence pourrait se trouver exposée. Elle se reprocha d'avoir quitté et abandonné sa respectable mère; elle revient aussitôt sur ses pas, et va se ranger à ses costés, et offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, pour lequel elle meurt ¹.

Deux respectables sœurs étoient liées ensemble et alloient au lieu du supplice ². L'une d'elles pleure et s'afflige de terminer ainsi ses jours. L'autre la console en lui faisant envisager le bonheur qui les attend. Elle l'exhorte à faire à Dieu le sacrifice de sa vie et à (la) lui offrir en punition de ses péchés passés. Cependant elle ne croit pas avoir assez de courage pour voir le fer meurtrier qui doit terminer sa vie. — « Tranquillisez-vous ma sœur, j'ai un mouchoir, je me charge de vous bander les yeux. » Aussitôt elle revient à elle-même et profite du peu de temps qui lui reste pour se préparer à paroître devant Dieu et pour le prier de lui pardonner son manque de courage.

Que de traits héroïques nous aurions à rapporter, s'il nous avoit été possible d'être témoins et d'assister à toutes les conversations chrétiennes de ces respectables victimes de la religion ! Espérons qu'il viendra un temps où on pourra les mettre sous les yeux des fidèles qui sont destinés à survivre aux maux qui nous affligent, pour être leurs modèles.

Cette exécution finie, on s'occuppa ensuite à aller voir dans les hôpitaux les sœurs qui n'avoient point encore prêté le serment. Les membres de la Commission militaire et de l'Hôtel de ville se relevoient pour aller les visiter et les engager à profiter de l'exemple des deux respectables sœurs Mariarine et

¹ Sans doute Julie Renault, âgée de 16 ans, fille d'un notaire de Montrevault et de Marie-Renée Germond, fusillée avec sa mère et ses trois sœurs, âgées de 21, 23 et 30 ans.

² Sans doute Mathurine Rabin, fille, âgée de 34 ans, et Jeanne Menars, fille, Agée de 46 ans, toutes les deux nées à Gonnord et filles hospitalières de la dite paroisse, interrogées le 5 pluviôse à la prison du Calvaire et dont les noms sont notés d'un F.

Clotilde qui venoient d'être immolées. On ne se donnoit point de relâche pour réussir à les faire succomber. On en vouloit principalement aux sœurs de l'Hôtel-Dieu, qui étoient restées, à celles de l'hôpital général et à mademoiselle Ciret et ses respectables compagnes de la maison des Incurables. Partout ils trouvoient la même résistance, mais ils ne se rebuttoient point. Ils employoient les caresses, les promesses et les menaces; et ni les menaces, ni les promesses et les caresses ne faisoient aucune impression sur nos âmes fortes et courageuses. A tout ce qu'on leur disoit elles ne répondoient rien autre chose sinon qu'elles étoient disposées à souffrir tout, la mort même, plutôt que de renoncer à leur foi en prêtant le serment qu'on leur demandoit,

Les deux demoiselles Ciret des Incurables et mademoiselle Petit de la Pichonnière ¹ n'étoient dans cette maison que par pure et bonne volonté; elles y dépensent tous leurs revenus au soulagement des pauvres, elles demandoient à sortir voyant que toute leur maison étoit toute ruinée. Elles y étoient entrées librement, elles auroient dû avoir la liberté d'en sortir de même. Mais ce n'étoit pas ainsi que raisoient nos nouveaux législateurs. Ils ne reconnoissent d'autre voix que leur volonté suprême, et il falloit absolument s'y soumettre, ou s'attendre aux persécutions les plus cruelles. On leur dit donc qu'elles ne sortiroient pas, qu'elles devoient faire le serment et que, si elles refusoient de le prêter, elles seroient enfermées et conduites au Calvaire.

¹ Perrine Ciret, âgée de 69 ans, née à Saint-Ellier, supérieure des Incurables. Mathurine Ciret, sa sœur, âgée de 73 ans. sœur dudit hôpital. Marie-Thérèse Petit, âgée de 44 ans. née à Chaudefonds ; *idem*. Sont interrogées le 10 germinal aux Pénitentes; elles déclarent vivre de leurs revenus et n'être que pensionnaires audit hôpital auquel elles consacrent le surplus de leurs rentes. Elles n'en furent pas moins condamnées à la déportation par jugement du 3 floréal an II, avec leur sœur Jeanne-Renée Ciret, supérieure des Religieuses Hospitalières de Beaufort.

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général firent demander un passeport pour s'en retourner chacune dans leur famille. — « Dites-leur, répondit-on au commissaire, que si elles refusent le serment on leur en donnera un pour le Calvaire. » M^r Berger ne désespérait point d'en séduire encore plusieurs. Il n'épargnoit ni soin ni démarches pour y réussir. Tantôt il leur représentoit qu'elles alloient être la cause de la ruine de leur maison, et qu'elles seroient homicides d'elles-mêmes si elles ne se soumettoient pas au serment. Tantôt il leur assurait qu'il n'y avoit point de mal dans le serment, qu'il n'y avoit rien contre la conscience et contre la religion ; que c'étoit entêtement, orgueil, ou d'autres motifs semblables, qui les retenoient. Voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur leur esprit, alors il élevoit la voix, il menaçoit des plus horribles tourments celles qui seroient rebelles à ses ordres ; il les menaçoit de les poursuivre partout, et de tirer vengeance d'une pareille désobéissance.

C'est avec bien de la peine que nous rapportons la conduite de M^r Berger ; nous aimerions bien mieux parler de sa douceur et de son caractère honnête qu'on lui connais-soit autrefois et qui lui avoit attiré l'estime et l'amitié de tous les honnêtes gens. C'est un grand malheur pour lui d'avoir fréquenté la compagnie des méchants. Bon par caractère, il n'a pas eu la force de se mettre au-dessus de leur haine. La crainte de s'en voir méprisé l'a fait donner dans tous les écarts où on l'a vu tomber. Mais on espère que les prières de sa respectable sœur produiront les mêmes effets que celles de sainte Monique pour son fils Augustin.

C'est surtout aux sœurs de l'hôpital général à qui il s'adressoit plus particulièrement. Comme médecin de la maison, il étoit juste qu'il leur donnât plus de marques de son attachement. Aussi n'a-t-il rien négligé pour les

déterminer à se prêter à ses désirs. Sollicitations, promesses, menaces, il mettoit tout en usage pour y réussir. Mais tous ses soins sont devenus inutiles. Toutes sont demeurées fermes dans leur foi, et ont préféré les plus horribles traitements au serment qu'il leur proposoit.

Dans le même temps, la sœur Auger, de la maison des Pénitentes¹, à qui il avoit arraché le serment, lui causa des peines bien sensibles. Tourmentée par les remords de sa conscience, qui lui reprochoit le serment qu'il lui avoit fait prêter, elle sentit la faute qu'elle avoit faite, et elle voulut profiter du moment de la grâce pour se jeter entre les bras de Celui qu'elle avoit abandonné. Elle lui écrivit donc sur le champ qu'elle se rétractoit du serment qu'il lui avoit arraché, elle l'engageoit de rendre publique sa rétraction, d'en faire même part au tribunal révolutionnaire, affin qu'elle fût comptée au nombre de celles qui l'avoient refusé. Elle ne lui cachoit pas qu'elle n'avoit pas eu un moment de repos depuis qu'elle avoit eu le foible de se prêter à ses sollicitations, et qu'elle ne trouvoit d'autre moyen que de se rétracter pour recouvrer la paix de l'âme qu'elle avoit perdue. Elle le prévenoit en même temps de sa sortie de la maison où elle étoit, pour se mettre en sûreté, et pour éviter la persécution à laquelle elle se trouverait exposée si elle y restoit encore.

M. Berger, affligé de sa rétractation, trouva un moyen pour s'en consoler. Il la fit aussitôt passer pour un esprit inconstant et léger, ne sachant jamais se décider et se fixer. Il lui fit dire même qu'elle pourrait paraître et retourner à son poste sans craindre qu'il lui arrivât quelque mal, mais dans le dessein de l'engager encore à suivre l'exemple de ses sœurs qui l'avoient fait.

En effet, la sœur supérieure employoit tous les moyens pour l'engager

¹ Geneviève Oger, âgée de 42 ans, de Loudun, ayant rétracté le serment, est interrogée le 17 germinal au Bon-Pasteur et est condamnée à la déportation le 3 floréal, an II.

à suivre ses exemples ¹. Elle lui parloit et lui en faisoit parler par d'autres ; elle avoit même recours à des personnes du dehors en qui elle savoit que la sœur Auger avoit quelque confiance. Il est vrai qu'elle n'étoit pas toujours servie à son souhait. Celles à qui elle donnoit cette commission ne s'en chargeoient pas toujours ; ou si quelquefois elles paroissoient s'en charger, c'étoit plutôt pour ne pas paroître la désobliger, que pour l'engager à prêter le serment. Bien loin de chercher même à l'y engager, elles se faisoient un devoir de l'entretenir dans le parti sage qu'elle avoit pris, de préférer la mort plutôt que de s'y soumettre.

La sœur Auger, ennuyée cependant de toutes ces sollicitations et craignant de n'avoir pas la force d'y résister, si elle continuoit de demeurer à son poste, prit le parti d'aller trouver celles de l'hôpital général qui avoient été conduites au Bon-Pasteur pour l'avoir refusé. Elle pensa que l'exemple des autres la fortifieroit et qu'elles se fortifieroient ensemble. Elle craignoit d'ailleurs de passer pour l'avoir fait en restant dans sa place, et d'être un sujet de scandale pour les fidèles. Elle étoit bien aise d'ôter cette occasion de scandale. Voilà ce qui la détermina à aller au Bon-Pasteur.

La sœur supérieure avoit trop d'esprit pour ne pas appercevoir la faute qu'elle avoit faite en prêtant le serment. On ne pou voit pas lui supposer de l'ignorance. Elle étoit instruite, et elle savoit très bien à quoi s'en tenir. Aussi s'est-on toujours aperçu des troubles de sa conscience. La sœur Geniselle et ses compagnes éprouvoient les mêmes troubles.

Mais ils augmentèrent encore quand elles virent venir dans leur maison une partie des sœurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu pour l'avoir refusé

¹ M^{me} Papiau, restée pendant la Terreur comme l'une des administratrices de son couvent converti en prison.

et dans le vrai c'étoit pour elles un grand reproche. La plupart n'avoient pas les mêmes lumières, et on peut assurer aussi qu'elles n'avoient pas montré la même opposition. Car tout le monde sait l'horreur que toutes les sœurs des Pénitentes avoient toujours paru avoir pour le serment et comment elles s'en étoient expliquées lorsqu'il en avoit été question. On doit même rendre cette justice à Madame la Supérieure des Pénitentes, ainsi qu'à ses compagnes, elles ont dans tous les temps rendu de grands services aux fidèles et aux prêtres mêmes persécutés. Les uns et les autres étoient assurés de trouver dans leur maison un asyle contre la persécution.

On doit rendre le même témoignage de la Sœur supérieure du Bon-Pasteur ¹ et de toutes ses compagnes. Personne ne paroissoit avoir plus d'horreur du serment qu'elles; et cette aversion, elles ont continué de l'avoir jusqu'au moment où elles l'ont prêté. La veille de s'y soumettre elles convenoient qu'il n'y avoit pas à balancer, que les prisons et la mort devoient y être préférées. Tant il est vrai qu'on doit toujours trembler, et que personne n'est assuré de vaincre qu'autant qu'il ne compte point sur ses forces et qu'il ne met sa confiance que dans le Seigneur.

C'est avec la plus grande surprise qu'on a appris que les sœurs des deux maisons, il n'y a guerre (*sic pour* naguère) si fermes dans leur foi et disposées à mourrir plutôt que de prêter le serment, sont devenues toutes méconnoissables depuis qu'elles l'ont prêté. Qui se fût jamais attendu que les maisons destinées à recevoir et à loger les personnes vicieuses ou enclins au vice et au libertinage fussent jamais devenues des prisons pour faire souffrir aux véritables chrétiens, aux épouses de Jésus-Christ qui ne voudroient pas le renoncer, tout ce que la barbarie des tyrans des

¹ M^{me} Jouenne.

premiers siècles pouvoit inventer de plus cruel ? Et qui aurait jamais pensé que ces mêmes sœurs, chargées de la conduite de ces maisons, eussent jamais été les instruments dont on se seroit servi pour tourmenter ces innocentes victimes ? N'est-ce pas icy le lieu d'admirer la profondeur des jugements du Seigneur et de reconnoître que ses voies sont incompréhensibles.

Cependant nos bourreaux prirent un peu de repos ; ils crurent pouvoir se reposer le dimanche deux février, jour de la Purification ; à coup sur ce n'étoit point la sainteté du jour qui les retenoit, mais ils étaient fatigués de la veille. Mais ils ne furent pas longtemps oisifs et il est à croire même qu'ils méditoient encore quelque massacre. En effet, le mardy quatre février, ils condamnèrent à mort M^r Philippe-Joseph Tabary, natif d'Arras, adjudant général d'une de leurs armées et dès le soir même de son jugement il fut exécuté. On le croyoit de condition et il étoit accusé d'avoir trahi parce qu'il avoit été battu par l'armée catholique, ce qui leur arrivoit cependant assez fréquemment.

Le mercredi cinq février fut employé à examiner l'affaire de MM. Michel Rapet des Roches, natif de la ville de Nantes, commandant de la garde nationale de Sainte-Gemmes-sur-Loire, et M^r Joseph Perrot, natif de Autricourt, département de la Côte-d'Or, employé dans les hôpitaux à Saumur. Ils furent condamnés l'un et l'autre à mort et exécutés le lendemain jeudy 6 février ¹.

Le jugement de mort de ces trois officiers et l'arrestation de plusieurs patriotes de la ville d'Angers, mais surtout la manière avec laquelle on poursuivoit MM. Cou-raudin de la Nouë président du district d'Angers, Brevet de Beaujour député à l'Assemblée constituante et membre du conseil du département, Laréveillère procureur de la commune, ensuite président du tribunal

¹ Du 5 février au 20 du même mois, 19 nivôse au 2 ventôse, la commission Félix tint une seule séance, le 24 pluviôse, pour la mise en liberté de quatre femmes.

criminel du département d'Angers, Louis de Dieusiek, député à l'Assemblée constituante pour la noblesse d'Anjou et depuis président du département, Tessier du Clozeau médecin et membre du conseil général du département, Maillolcheau médecin à Angers, et Despugeoles¹ maître d'armes, demeurants aussi à Angers, qui tous avoient donné dans tous les temps des marques non équivoques de leur patriotisme et de leur dévouement à la révolution, fit ouvrir les yeux à nos patriotes. Ils craignoient qu'on ne vint jusqu'à eux, ils se plaignoient qu'on jugeoit trop légèrement et qu'on condamnoit à mort des innocents sans les entendre, ou du moins sans apporter les précautions nécessaires pour bien connoître les coupables ; et il est à remarquer que le sieur Proust, qui étoit un de ceux qui paroissoit le plus mécontent, avoit été juge de tribunal révolutionnaire avant l'arrivée des membres de la Commission militaire², et qu'on avoit à lui faire, et à ses complices, les mêmes reproches. Seulement le tribunal, où présidoit le sieur Proust, ne condamnoit que les prêtres ou les fidèles catholiques et ménageoit les patriotes; mais la Commission ne ménageoit ni les uns ni les autres, du moment qu'ils étoient convaincus d'avoir manifesté des opinions qui n'étoient pas aussi impies et aussi barbares que celles qu'ils professoient ouvertement.

Mais, ce qu'on ne sauroit trop remarquer, c'est [que] les évêques, curés et prêtres constitutionnels étoient depuis du temps tombés dans le plus grand discrédit, dans l'esprit de ceux mêmes qui les avoient fait ce qu'ils étoient pour en venir à leur fin. L'Assemblée nationale avoit décrété que pour être évêque et curé il faudroit désormais être marié, et que ceux qui ne se marieroient pas

¹ Despujols.

² Nous avons dit plus haut que Joachim Proust avait été le Président de la deuxième Commission militaire d'Angers.

seroient regardés comme suspects et exportés hors du royaume. Quelque temps après, elle exigea les lettres d'évêque, de curés et de prêtrise. Le sieur Gobel, évêque intrus de Paris, crut ne pouvoir mieux faire, pour prouver son patriotisme, que de se rendre à la barre de la Convention avec son clergé et remettre ses lettres d'évêque et de prêtrise. On a vu que cela ne lui avoit servi de rien, puisque deux mois après il fut condamné à la mort comme accusé de conspiration.

La ville d'Angers, qui ne s'est jamais trouvée en retard pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée et qui dans tous temps, surtout depuis 1788, a montré le plus grand zèle à détruire la religion catholique, qu'elle professoit depuis si longtemps, ne tarda pas à mettre ceux-cy en exécution. On a vu que le sieur Pelletier avec cinq à six autres curés intrus s'y étoient soumis ¹. On vouloit que les autres en fissent autant. Cette proposition parut d'abord en révolter quelques-uns, mais la crainte et les autres motifs qui les avoient fait succomber, quand il avoit été question de faire le premier pas dans le schisme, les fit encore tomber dans le précipice qu'on leur préparoit, en sorte que tous les curés intrus de la ville n'ont point craint d'apostasier en remettant leur lettre. Déjà on leur avoit deffendu, sous peine de mort, de faire aucune fonction. Ce n'étoit pas tant ce qui les touchoit que la privation de leurs traitements. Comme c'étoit l'intérêt qui les avoit entraînés pour la pluspart, ils voyoient avec peine qu'on les frustoit de ce que sur quoi il avoient fondé leur espérance.

Les membres de la Commission militaire ne se bornoient pas aux curés et aux prêtres constitutionnels. Ils savoient qu'ils n'auroient pas beaucoup de peine à les gagner, aussi ils ne paroissoient pas beaucoup s'en inquiéter ; ils

¹ 29 novembre 1793. — Les autres prêtres apostats sont Vallée, ex-curé de Saint-Florent, Moulins, ex-vicaire épiscopal, Coquille, ex-recollet et curé de Beaupréau et les trois frères Loir.

s'occuppoient davantage à faire de nouveaux martyrs. Ils s'étoient déjà répandus dans les prisons et les communautés pour désigner ceux et celles qui devoient tomber sous leurs coups.

Le lundy dix février, feste de sainte Scholastique, patronne des religieuses du Calvaire, fut choisi pour cette exécution sanguinaire. Deux cents personnes tant hommes que femmes, la plus grande partie de femmes prises dans la communauté du Calvaire et les autres dans les prisons et autres communautés, furent prises et attachées deux à deux pour être conduits au lieu du supplice. Vingt personnes ou environ avoient été prises la veille dans leur foyer sans aucun autre crime que d'être aristocrates, c'est-à-dire catholiques, et furent immolées avec les autres.

Le sieur Trotouin ¹, marchand de fayence, demeurant rue Bourgeoise, avoit aidé à les prendre et à les conduire dans les prisons ; il savoit mieux que personne qu'elles n'étoient coupables d'aucun crime. Aussi ne put-il s'empêcher de murmurer quand il les vit conduire le lendemain aux bois des Bons Hommes pour y être massacrés. Ses plaintes furent entendues et, dès le lendemain, il fut pris et conduit au tribunal révolutionnaire pour y être interrogé ². Il ne nia point ce qu'il avoit dit. Il témoigna même sa surprise et son indignation de ce qu'on faisoit mourir tant de personnes sans aucun crime et sans aucun jugement préalable. Comme c'étoit le moment où on com-mençoit à se plaindre, les juges, voyant que les esprits s'échauffoient et s'indignoient contre leur conduite, le renvoyèrent chez lui après un jour environ de prison.

¹ Trotouin Joseph, administrateur de la prison du Calvaire, mort le 1^{er} août 1803.

² Arrêté le 25 pluviôse an II et conduit au Comité révolutionnaire qui le mit en liberté le lendemain, après interrogatoire, les propos tenus par lui étant plutôt à la charge de la Commission révolutionnaire que contre lui.

On assure même que plusieurs personnes, qui avoient été prises dans leur foyer, s'y croyant en sûreté, n'ayant rien à se reprocher, arrivoient à la prison comme on attachoit les victimes qu'on destinoit au massacre et qu'à l'instant un des bourreaux, qu'on soupçonne être un nommé Colas homme de confiance des membres de la Commission, homme vendu à tous les crimes, les prit et les força de se mettre en rang avec les autres ; qu'il les attacha aussi deux à deux et qu'ils furent conduits et martyrisés dans leur compagnie. Ce fait est certifié par des témoins dignes de foi. Il ne servit même pas peu au sieur Proust et [à ses] partisans pour inspirer de l'odieux contre les auteurs des massacres.

En effet, les têtes s'échauffèrent, les esprits s'animèrent ; les membres de la Commission furent suspendus de leur fonction pendant deux jours. On parloit déjà de faire leur procès et de reviser tous ces jugements de mort qu'ils avoient portés si légèrement, affin, disoit-on, de ne pas priver les familles de ceux qui étoient morts innocents des biens qui, d'après les décrets de la Convention, devoient retourner et tomber à la nation. Le sieur Bodin, commissaire du pouvoir exécutif, le sieur Proust et plusieurs autres parlèrent au club avec beaucoup de force contre toutes les cruautés qui se commettaient, entre autres contre la barbarie avec laquelle on traitoit MM. de la Nouë, Couraudin, Brevet de Beaujour, la Réveillère, Dieuzie, Tessiers du Closeau, Maillocheau et Despugeoles. On ne pouvoit concevoir qu'on les traitât avec tant de rigueur après s'être sacrifié pour la Révolution et n'avoir épargné aucun des moyens pour la soutenir.

Ils vantoient tout ce que la ville d'Angers avoit fait, les soins qu'ils s'étoient donnés et tous les habitants pour faire exécuter les décrets contre les prêtres ; comment même ils les avoient prévenus en les incarcérant sans aucun

¹ Nicolas, gendarme de la 35^e division de gendarmerie.

ordre de l'Assemblée, mais seulement dans l'espérance qu'elle en seroit satisfaite. Ils vantoient surtout les adresses à l'Assemblée pour la féliciter de la mort de Louis seize et de tout ce qui l'avoit précédé.

Il fut question même d'envoyer des députés à la Convention pour obtenir un sursis des jugements de ces Messieurs et pour se plaindre de la légèreté avec laquelle on faisoit mourir de bons patriotes. Car on regrettoit deux officiers entre autres qui venoient d'être condamnés à mort, ou du moins c'étoit un prétexte dans la crainte qu'on en vint jusqu'à eux. Car tous les jours ils entendoient dire que tous ceux qui avoient signé la pétition que le sieur Cou-raudin avoit portée devoient être arrêtés, et leur procès être fait de suite, et condamnés à la mort. On mettoit à près de quinze cents patriotes le nombre de ceux qui l'avoient signée. Quoiqu'il y en eût un grand nombre de morts dans les combats qu'ils avoient livrés aux insurgés, cependant il y en avoit encore beaucoup qui pouvoient être compromis. Sans doute Proust et bien d'autres patriotes comme lui auroient pu être de ce nombre.

Cependant la Commission ne tarda pas à être remise en ses droits. Elle tint ses séances comme de coutume, et le sieur Proust se chargea d'être le deffenseur des accusés. Les juges alors mirent un peu plus d'attention dans leurs jugements, ils ne parurent pas si précipités; et quoiqu'ils les eussent fait venir d'Amboise à dessein de les faire mourir, qu'ils s'en fussent même déclarés avant de les entendre, ils n'osèrent prendre sur eux de les condamner à la mort dans la crainte de s'attirer de nouveaux ennemys. Ils les renvoyèrent à Paris pour y être jugés en dernier ressort, pensant bien qu'il n'y auroit pas le même inconvénient de les faire mourir, étant tous de la ville et s'étant toujours montrés dignes de la Révolution, si ce n'est cependant qu'ils n'approuvoient pas tous les brigandages dont ils étoient les témoins. On verra, en effet,

qu'il ne leur fut pas aisé de se tirer des mains des juges de la ville coupable de la mort de son roi, et leur fin tragique doit faire sentir le néant des choses d'icy bas et la folie qu'il y a de s'appuyer sur les hommes. Il n'est personne aussi qui ne puisse voir dans leur fin malheureuse l'accomplissement de la prophétie du prophète roi : *Vidi impium, super exaltatum, transivi et ecce non erat*. J'ai vu l'impie élevé au-dessus des cieux, je n'ai fait que passer et déjà il n'étoit plus.

M^r Pinot, curé du Louroux, étoit depuis longtemps dénoncé. On savoit qu'il étoit entré dans sa paroisse dans le temps que l'armée catholique avoit fait son entrée à Angers, qu'il y avoit confessé, prêché et exercé toutes les fonctions du saint ministère. On présumoit qu'il n'en étoit pas sorti quoi qu'il s'y tint caché, et, quelque soin que les fidèles de sa paroisse mettoient à le soustraire à la fureur des méchants, il ne fut pas possible d'empêcher que quelqu'un en eussent connoissance. Déjà on avoit fait des recherches à plusieurs fois différentes, mais toujours inutilement. Soit vendition, soit imprudence des fidèles ou trop de zèle de sa part, on sçut l'endroit où il se tenoit. Cinquante hommes aussitôt furent commandés pour aller s'en saisir. M^r Pinot les voyant arriver chercha à s'évader. Il emporta avec lui ses ornements d'église, mais ce fut en vain. Il avoit été

¹ Jean-Baptiste La Reveillère, président du tribunal criminel; Louis de Dieusie, ancien constituant ; Etienne-Louis Brevet de Beaujour, ancien constituant; Joseph-Alexandre-François Tessié-Ducloseau, médecin ; Aimé Courandin de la Noue: Jean-Baptiste-Joseph Maillocheau, médecin; Pierre Despujols maître d'armes, tous membres du Directoire du département de Maine-et-Loire, con-vaincus d'avoir signé au mois de juin 1793 une pétition en faveur des députés chassés de la Convention le 31 mai et par suite inculpés de fédéralisme, avaient été arrêtés et transférés à Amboise où ils restèrent quatre mois, Ramenés à Angers au mois de février 1794, ils furent traduits le 27 de ce mois (5 ventôse an II) devant la Commission militaire qui les renvoya devant le Tribunal révolutionnaire de Paris Ils comparurent le 15 avril devant ce tribunal, qui condamna à mort les cinq premiers. Maillocheau et Despujols seuls furent acquittés (26 germinal).

aperçu cherchant à s'enfuir. On courut après lui et on le trouva dans une maison où il s'étoit réfugié. On s'en saisit sur le champ, on le lie et on l'attache. On s'empare également de tous ses habits et ornements d'église et on le conduit dans les prisons d'Angers.

Il y avoit dans la maison où il s'étoit réfugié deux respectables sœurs, madame de Lancraux et madame Lebeau, on s'en empare également et on les conduit au Calvaire. Elles étoient retirées à la campagne; elles y étoient même déguisées, pensant par là se soustraire aux recherches qu'elles savoient qu'on faisoit d'elles et de tous les honnêtes gens ¹. Il n'est point de persécution que ces deux respectables dames n'ayent éprouvées de la part des méchants.

Toute leur vie avoit été remplie de bonnes œuvres en tout genre. Elles ne trouvaient de plaisir qu'à obliger; elles en saisissoient toujours l'occasion avec le plus grand empressement quand elle se rencontrait. Et ceux et celles-là qu'elles ont obligées, ainsi que leurs respectables époux, ont été les premiers à leur susciter les plus horribles persécutions. L'une et l'autre ont été pillées et incendiées dans leurs châteaux et outragées de la manière la plus cruelle. Elles furent donc conduites au Calvaire où elles étoient à toutes un modèle de patience et de toutes les vertus chrétiennes, malgré toutes les misères qu'elles avoient à éprouver.

¹ M^{me} Augustine Goddes de Varennes, épouse de M. Pissonnet de Bellefonds de Lancrau et sa belle-sœur, Marie Pissonnet de Belle-fonds, épouse de Marie-René-Michel le Bault de la Morinière, émigré. Ces dames disent, dans leurs interrogatoires du 17 germinal an II (6 avril 1794), avoir été arrêtées au Lancrau, commune de Champtocé, deux jours auparavant. Elles avaient des propriétés au Louroux et s'y étaient peut-être retirées un instant, mais elles n'y étaient plus au moment de leur arrestation. Ces deux dames, réclamées par les habitants de Champtocé, furent mises en liberté provisoire sur l'ordre du Représentant du peuple Bézard, le 26 brumaire an II (16 novembre 1794).

Ce qui a pu induire en erreur M. Gruget, c'est que M. Pinot parait avoir été caché quelque temps au château de Piard, en la commune du Louroux, appartenant à la famille de Lancrau.

M^r le curé du Lourroux fut aussi conduit dans les prisons d'Angers. C'étoit pour la seconde fois qu'il y étoit mis et toujours pour la religion. Il y avoit été mis dans le mois de mars 1791 pour avoir parlé en chaire contre le serment qu'on lui demandoit. Il fut, pour cela, condamné à se tenir éloigné de sa paroisse de huit lieues. Le sieur Choudieu, mécontent de ce jugement et le trouvant trop léger, en rapella. Les décrets lui laissoient alors la liberté de choisir un tribunal ; il préféra celui de Beaupréau où il y fut conduit. La sentence y fut confirmée au grand étonnement des honnêtes gens. Mais il le désiroit dans la crainte qu'on ne vint encore à rappeler du jugement et à le conduire à Orléans, et de se voir par là hors d'état d'être utile à son troupeau.

Lorsqu'il fut conduit pour la première fois dans les prisons d'Angers, on donna à son entrée dans la ville tout l'appareil possible. On fit en sorte d'arriver au milieu du jour, un samedi jour de marché, affin que tout le monde pût le voir. On avoit eu soin d'apposter, de distance en distance, des personnes pour applaudir à la conduite infâme qu'on tenoit à son égard. La consternation, cependant, étoit peinte sur le visage de toutes les âmes honnêtes et vertueuses et, grâce à Dieu, il y en avoit dans ce temps là comme il y en a encore aujourd'hui.

On donna aussi à son entrée tout l'éclat possible. Ses conducteurs, qui étoient sans doute ses propres paroissiens, le revêtirent de sa soutane avant d'entrer en ville et le conduisirent de suite au tribunal révolutionnaire avec son bonnet quarré qu'on lui avoit mis sur la tête. On lui fit ainsi traverser la ville au milieu des cris de mort des âmes viles qui étoient sur son passage, tandis que les chrétiens étoient navrés de douleur. Du tribunal révolutionnaire il fut conduit sur le champ dans les prisons royales. C'étoit le lundy dix février qu'il avoit été arrêté dans sa paroisse et ce fut ce même jour qu'il entra dans les

prisons. Comme on étoit extraordinairement satisfait de cette capture, on prit tous les soins pour qu'il n'échappât pas. Il fut jetté dans les cachots avec défense de rien lui donner qu'un peu de pain et d'eau.

Ce fut alors que notre saint pasteur ressentit toute la joye qu'il avoit de se voir humilié comme son divin maître. Il exécuta étroitement les ordres qu'on avoit donnés. Il ne voulut rien recevoir absolument de ce que la charité lui faisoit passer. Il passoit tout son temps à pleurer ses faiblesses passées et à se préparer à paroître devant son Dieu, en qui il mettoit toute sa confiance.

Ce qu'on ne peut assez admirer, c'est que la Providence permit qu'un de ses juges, M^r de la Réveillère, qui étoit président du tribunal quand il fut condamné à deux ans d'exil de sa paroisse, il y avoit trois ans en 1791, étoit détenu aussi dans les prisons du château, et qu'on travail-loit à faire son procès dans le même temps où il s'attendoit qu'on alloit travailler au sien. Tant il est vrai que les jugements de Dieu sont incompréhensibles.

On espéroit même un peu pour lui. Car c'étoit dans le même temps que la Commission avoit été suspendue de ses fonctions. Mais il étoit trop vertueux pour échapper des mains des méchants; et si les habitants d'Angers avoient cru devoir se plaindre des jugements de mort qu'avoient portés les membres de la Commission, il n'en-troit pas dans leur pensée de s'intéresser pour un curé aussi respectable que M^r le curé du Lourroux.

En effet, dès que nos juges furent rentrés en exercice et qu'ils eurent renvoyé M^r de la Nouë et associés à Paris, pour y être jugés ou absous, ils s'occupèrent aussitôt du jugement de M^r Pinot, curé du Lourroux. Son procès ne traîna pas en longueur. Le vendredy matin, 21 février 1794¹, il comparut devant eux.

¹ Le jugement de M^r Pinot, 3 ventôse, est antérieur de six jours à celui du 9 ventôse qui renvoie M. Couraudin, M. de Dieusie et leurs coaccusés devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

On avoit eu soin de l'y conduire habillé en aube, étole, chasuble et même un calice à la main, en marque de dérision; c'est ainsi que son divin maître, pour lequel il mouroit, avoit aussi été revêtu d'un manteau d'écarlatte et qu'on lui avoit enfoncé une couronne d'épines sur la tête en signe de sa royauté.

Après quelques questions aussi impertinentes les unes que les autres, et après avoir vomi des blasphèmes contre Dieu et contre la religion, ils le condamnèrent à mort et à être conduit à l'échaffaut dans le même acoutrement qu'on lui avoit donné. On lui demanda s'il n'en seroit pas bien aise. « Oui, leur répondit-il, vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir. — Eh bien? lui dirent ses juges, vous en serez revêtu. » Dès le soir, la sentence fut exécutée. Il fut conduit au supplice avec tous les ornements dont les prêtres se servent pour offrir le Saint-Sacrifice, et il mourut avec, à l'exception de la chasuble qu'on lui ôta avant d'être mis sous le couteau.

Cette manière d'orner les victimes pour être conduites à l'échafaut fit beaucoup de sensation, même sur l'esprit des patriotes. Plusieurs reculèrent d'horreur en le voyant passer devant leur maison. Ils étoient saisis de frayeur à ce spectacle et se tenoient renfermés chez eux. Il n'en étoit pas ainsi de nos juges, ce spectacle les divertissoit autant qu'il affligeoit les âmes honnêtes. Ils se trouvèrent à son supplice, comme à leur ordinaire, pour se désaltérer dans son sang et pour engager la populace à applaudir à ce nouveau genre de mort par les cris et les hurlements dont ils donnoient ordinairement l'exemple, ainsi que faisoient autrefois les payens quand ils martyrisoient quelques chrétiens. Ainsi finit ce respectable pasteur, un des ornements du clergé d'Anjou par sa science et ses vertus. Il faut espérer que l'Église un jour le mettra au rang de ses martyrs, et que les fidèles de ce diocèse auront en lui un puissant protecteur auprès de Dieu qu'il a tant aimé pendant sa vie, et pour lequel il

s'est glorifié de souffrir et de mourir.

Le samedi vingt-deux février, M^r René Tourneux, dit Beaumont, demeurant à Angers, près l'église de Sainte-Croix, fut aussi conduit devant les juges de la Commission militaire. Il étoit de condition ; son bien étoit dans la partie occupée par l'armée catholique; ses affaires l'avoient engagé à y aller pour donner ordre à ses affaires. Il avoit d'ailleurs la réputation d'être honnête homme. Il n'en falloit pas tant pour mériter la mort. Aussi fut-il condamné et exécuté le même jour aux cris de « vive la république » entonnés par ses juges et continués par leurs vils satellites.

Le dimanche vingt-trois février fut employé à interroger M^r Louis Jouselin, chevalier de Saint-Louis, Louis Ouvrard, aubergiste et gendarme de Saumur, et Jean Delmur ¹, natif de la ville d'Angers. Ce dernier, disoit-on, étoit convaincu de vol près la chapelle de la Magdelaine, chez une nommée Desportes. Les deux premiers passaient pour avoir eu des intelligences avec l'armée catholique. Il n'en falloit pas tant. Il furent tous les trois condamnés à la mort et exécutés le lundy vingt-quatre février.

Aussitôt, sans perdre de temps, ils s'occupèrent à juger M^r Joseph Berthelot de la Durandière, noble et conseiller au présidial d'Angers. Il se tenoit

¹ Jean Delmur, natif d'Angers, appointé au 19^e dragons, est en effet condamné à mort pour vol. violences et menaces le 6 ventôse. an II—24 février 1794. Le jugement et le procès-verbal d'exécution sont bien transcrits sur le registre de la Commission. Celui qui concerne M. de Jouselin. ancien colonel d'artillerie, habitant Montil-liers, qui avait un fils de 20 ans parmi les Vendéens, et n'a pas remis sa croix de Saint-Louis, et de Jean Ouvrard, né à Saumur, aubergiste et marchand de bois, caporal des grenadiers de la garde nationale, qui a été vu promenant avec des chefs Vendéens, porteur d'une cocarde blanche, a été omis. Le chemise du dossier contenant leurs interrogatoires porte bien qu'ils ont été condamnés et exécutés le 6 ventôse. Les *Affiches d'Angers* mentionnent leur exécution et l'on retrouve leurs noms parmi ceux des personnes guilloténées, sur le mémoire présenté à la Commission militaire le 8 germinal, par l'exécuteur des jugements criminels Dupuis.

depuis longtemps à sa campagne près La Flèche. Ce fut là où il fut pris pour être conduit dans les prisons¹. On lui reprochoit de s'être trouvé au siège d'Angers. M^r son fils, en effet, qui étoit dans l'armée catholique, à son passage par La Flèche pour venir à Angers, l'avoit forcé de venir avec lui dans la crainte d'être massacré par les patriotes qui viendroient après eux. Il n'en fallut pas davantage. Il étoit d'ailleurs connu et respecté dans le pays qu'il occupoit. Sa probité et son attachement à la religion de ses pères lui avoient attiré l'estime de tous les honnêtes gens. Tant de belles qualités ne pouvoient pas manquer de le conduire au supplice. Il fut en effet condamné à la mort et exécuté le mardy vingt-cinq février.

Madame Marie Boislève, veuve de M^r René Tourneux, dit de Beaumont, qui avoit été massacré le samedi 22 février, fut aussi condamnée à mort et exécutée le même jour. C'étoit une dame infiniment respectable ; sa piété étoit connue de tout le monde, elle en donna encore des marques bien sensibles dans le temps qu'elle fut conduite au martyre.

Demoiselle Françoise Batardière, native de Jallais, sa femme de chambre, fut aussi condamnée au même supplice. Sa bonne maîtresse, qui dans tous les temps lui avoit donné l'exemple de toutes les vertus se chargea encore de lui en donner dans ses derniers moments. Elle l'exhortoit elle-même à la mort, et à la regarder comme le terme des maux qu'elles avoient supportés jusqu'icy et à envisager la couronne qui les attendoit.

M^r Louis Girardot, natif de Bonnaire, près Châtillon, fut aussi condamné à la mort ce même jour et exécuté avec les autres le mardy vingt-cinq février.

¹ Un premier jugement de la Commission militaire, en date du 1 ventôse, avait sursis à son jugement pour réunir de nouveaux renseignements.

Le dimanche deux mars, le sieur Loisillon¹, successeur de M^r Delage dans la place des Économats, un des juges de la Commission militaire, fut conduit en terre accompagné de ses dignes confrères et des gens d'armes qui servaient à leur exécution. Il étoit mort la veille, de la mort des pécheurs, au milieu des plus violentes douleurs. Il souffroit dans son corps tout ce qu'on peut souffrir de plus violent; et ces souffrances lui occasionnèrent des contorsions dans les membres et dans la figure qui effrayoient tous ceux qui le voyoient. C'est ainsi que Dieu lui faisoit déjà expier les crimes dont il s'étoit rendu coupable. Heureux encore s'il avoit reconnu ses erreurs ; mais il paroît que jusqu'à la mort il a continué ses blasphèmes. Il avoit été mis au petit séminaire au mois d'avril 1793, lorsque tout les nobles y étoient renfermés. Ils étoient étonnés de le voir avec eux ; ils se doutaient bien qu'il n'avoit rien fait qui eût pu lui mériter une si grande faveur. Malgré tout le mal qu'il disoit de la révolution et de ceux qui étoient à la tête, ils n'y croyoient rien. Ils le regardoient comme un espion pour examiner leur conduite et écouter leurs discours, et se tenoient en garde contre lui et contre tout ce qu'il pouvoit dire. Il y a lieu de croire que ce n'étoit pas sans raison.

La mort de leur digne confrère, le sieur Loisillon, n'interrompit point leur fonction. Aussitôt qu'ils eurent rendu à son cadavre les honneurs qu'ils lui devoient, ils se transportèrent sur-le-champ au lieu de leur séance qui étoit alors dans l'église des Jacobins, qui servoit de club depuis que l'armée catholique avoit détruit celui de Saint-Aubin. Avant ce moment, ils se tenoient dans la salle de l'évêché; et c'est là qu'ils prononçaient leur arrest de mort contre tous les ministres et les fidèles catholiques. Ils s'imaginèrent qu'il

¹ Jean-François-Frédéric Loizillon, âgé de 41 ans, décédé le 10 ventôse—28 février en la maison de M. de Campagnolle, place du Ralliement, d'après son acte de décès en date du 12 ventôse.

convenoit mieux de prendre une église, qu'ils y seroient plus à leur aise, ainsi que les spectateurs.

Alors on se décida à transporter le club dans l'église de la Trinité. On y avoit mis des malades et des blessés, quelques jours avant la feste de la Toussaint dernière, qui étoient venus du combat que l'armée catholique avoit livré entre Laval et Châteaugontier à l'armée des patriotes. On étoit bien aise de se servir de ce prétexte pour empêcher le curé intrus de faire ses fonctions et pour faire taire aussi le peuple, qui auroit pu être mécontent. On vouloit l'accoutumer peu à peu à se passer de messe et de prêtre. On tint la même conduite à l'égard des autres églises. On sentoit bien que le peuple auroit murmuré en voyant toutes les dépenses faites pour orner les églises paroissiales devenues inutiles ; on vouloit le préparer de loin à ce qu'on vouloit lui faire adopter. En effet, les malades ne furent pas plutôt dans l'église de la Trinité qu'on trouva des prétextes pour casser les autels et tout ce qu'on avoit fait pour l'orne. Mais quand on eut décidé d'y transporter le club, ce fut alors qu'on acheva de tout casser et briser. Depuis cinq mois le peuple étoit accoutumé à se passer d'église, On avoit eu soin aussi de lui inspirer pour ses prêtres et pour la religion tout le mépris possible. Ainsi ils réussirent à ce qu'ils prétendoient ; personne n'osa réclamer. D'ailleurs, c'eût été s'exposer à des peines trop grièves et les patriotes n'auroient pas voulu s'y exposer. Ils n'étoient pas assez attachés à leur prêtre et à leur religion pour oser porter les choses jusques là.

Tout étant ainsi disposé et ordonné, on commença à y faire les réparations nécessaires; mais, en attendant, les séances se tenoient toujours dans l'église des Jacobins, dans les heures où les juges ne tenoient pas les leurs, pour la partie haute de la ville, et dans l'église du Bon-Pasteur en place de celle des

Augustins qui étoit aussi occupée par les malades et les blessés, pour la partie de la Doutre; ou plutôt les séances des juges tenoient lieu de club, tout le monde s'y rendoit comme à une partie de plaisir.

Le dimanche deux mars trois personnes y furent conduites et condamnées à mort. Ils subirent leur jugement le même jour, savoir :

M^r Valéry Le Coq, avoué au tribunal de Segré, près le Lion-d'Angers;

M^r François Marsais, voiturier par terre de la paroisse de la Blinière.

M^r Christophe Niveleau, maire de Sauge l'Hôpital près Doué, en ce diocèse.

Le lundy trois mars M^r Louis-Jérôme Allain, chantre d'Igovie, maître d'école, natif et domicilié d'Elbœuf, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le jour.

Le mardy quatre mars, cinq personnes furent aussi condamnées à mort et exécutées dans la soirée, savoir :

Demoiselle Charlotte-Victoire Avril, fille majeure, native de la paroisse de Sainte-Melaine, et vivant de ses revenus dans celle de Soulain. Elle y faisoit beaucoup de bien et rendoit des services considérables à la paroisse. Elle étoit de plus très attachée à la religion de ses pères. Il n'en falloit pas tant pour la rendre digne de mort.

Dame Jeanne Lévesque, veuve de Pierre Cady, de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-Cé. Il y a grande apparence qu'elle étoit parente des Messieurs Cady de Saint-Laurent de la Plaine, et alors il n'est pas étonnant qu'elle ait été condamnée à mort.

Dame Perinne Viaux, épouse du sieur Jacques Renou, native de la paroisse de Saint-Laurent de la Plaine près Chalonne et y demeurant ¹.

¹ Le jugement relatif à ces trois femmes n'a pas été transcrit sur le registre de la Commission. Le dossier qui les concerne constate que les deux premières ont été condamnées à mort et la troisième,

M^r Etienne Saillant, dit d'Épinard ¹, conseiller de la sénéchaussée de Saurmur. Il avoit la réputation d'un très honnête homme. Il avoit suivi l'armée catholique pour éviter les persécution qu'on lui faisoit ainsi qu'à ses respectables épouse et fille ; l'une et l'autre, après avoir été renfermées dans la maison du Bon-Pasteur, ont été fusillées dans les bois des Bons Hommes près Avrillé.

M^r Jacques-Nicolas Gastineau, âgé d'environ soixante-huit ans, professeur en droit de l'Université d'Angers. C'étoit un homme savant et jouissant avant et depuis la Révolution d'une excellente réputation. Il étoit aussi très attaché à la religion catholique. Il n'est point de persécution qu'il n'ait éprouvée.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit. On peut voir le catalogue que nous avons donné de tous ces honnêtes gens qui sont morts pour leur attachement à leur foi et à leur roi. Au reste, nous ne nous flattons pas d'avoir rapporté toutes ses belles actions, nous nous sommes contentés de dire ce que nous savions. Nous espérons bien que d'autres, mieux instruits de tout ce qui s'est passé, pourront ajouter encore beaucoup à ce que nous avons dit. Nous espérons même qu'ils le diront mieux que nous. Nous nous sommes seulement bornés à faire un abrégé de ce dont nous avons connoissance, espérant qu'une main plus habile retoucheroit tout ce que nous avons fait.

Le mercredi cinq mars, premier jour de carême, M^r Hercule Giles de la Grandière, chevalier de Saint-Louis, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le même jour ². C'étoit un bon ami de M^r Gastineau. Il avoit eu comme lui

Perrine Viau femme Renou, acquittée. Le mémoire de l'exécuteur Dupuis mentionne en effet l'exécution de Charlotte Avril et de la femme Cady seulement.

¹ Il y a bien des choses à dire de ce M. Saillant et de sa famille. (Note de l'abbé Gruget.)

² Erreur, il fut condamné et exécuté en même temps que les précédents le 4 mars—14 ventôse.

bien des persécutions à éprouver. Il fut pris avec lui et conduit dans les prisons, et [ils] ne se sont jamais séparés. Il étoit honoré et recherché de tous les honnêtes gens. Son grand crime étoit d'être très attaché à son souverain et à sa religion; il étoit plus que suffisant pour mériter d'être conduit à l'échafaut.

Le matin, les membres de la Commission militaire avoient rendu les derniers devoirs à un de leurs dignes confrères, nommé Roussel ¹. Il étoit mort de la veille, on ne sait trop de quelle maladie. Tout ce qu'on sait c'est qu'il ne fut malade que deux ou trois jours au plus. Après sa mort, son cadavre infectoit tout l'appartement. On s'empessa vite de le porter dans un coin du jardin et de le couvrir, dans la crainte des mauvaises exhalaisons. On découvrit après sa mort que c'étoit un prêtre de Paris. Il passoit pour avoir de l'esprit. Heureux s'il en avoit fait bon usage. On rapporte de lui qu'il engageoit une certaine personne, qui avoit occasion de le voir, de conserver son opinion. Sans doute que les remords de conscience se faisoient sentir, mais le malheur c'est qu'il y fermoit l'oreille. On dit qu'il étoit sur le point de se marier avec une demoiselle d'Angers, née de parens autrefois très chrétiens. Mais la mort le surprit au milieu de ses désordres, et on peut la regarder comme un châtiment du Seigneur.

Le jedy, six mars, fut encore marqué par une nouvelle exécution. Ce fut M^r Antoine-Luc Morin, curé de la paroisse de Freigné, sur les confins du diocèse de Nantes, près Segré, prêtre non assermenté, natif de Cobourg, près Dol en Bretagne ². On ne sait pas bien où il a été pris ; tout ce qu'on sait c'est qu'il

¹ Joseph-Jérôme Roussel, âgé de 48 ans, mort le 14 ventôse— 4 mars d'après les Registres de l'Etat civil, en la maison de M. de Campagnolle, place du Ralliement.

² Arrêté à Freigné, chez Marie Lardeux, ci-devant sœur de charité de la dite paroisse. Il fut jugé et exécuté le mercredi 5 mars—15 ventôse.

Le jeudi 6, ce fut le tour d'un soldat, Jean Couillaud, dit la Valeur, grenadier au 78^e régiment, qui avait assassiné quatre personnes à la Giraudière de Montrevault.

étoit prêtre et prêtre catholique. Il n'en falloit pas davantage pour engager ses bourreaux à le trouver digne de mort.

Le vendredy, sept mars, François Verger cordonnier, de la paroisse de Querré, près Châteauneuf, accusé d'avoir favorisé l'armée catholique, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le même jour.

Tandis qu'on s'occupoit à verser le sang des honnêtes gens dans la ville d'Angers, on ne cessoit de faire des incursions dans tous les environs de la ville, à huit, à dix lieues et même plus loin, quand on avoit lieu de croire de ne point rencontrer les soldats de l'armée catholique. Tous les jours on conduisoit dans les prisons des prisonniers faits, disoit-on, sur les brigands, et c'étoit des vieillards, des femmes ou des enfans qu'on alloit prendre chez eux. Heureux encore quand nos patriotes ne les massauroient pas sur-le-champ. Au reste, ils n'y perdoient rien pour attendre. On les entassoit dans les prisons où la peste en enlevoit chaque jour un grand nombre. Ils étoient réduits à manger du *pain d'égalité* qui les rendoit tous malades. Ils manquoient généralement de tout. On ne leur donnoit même pas de paille pour se coucher. Ceux qui alloient les visiter étoient exposés à tomber malades par la contagion qu'on y respiroit. Plusieurs même de leurs administrateurs ont failli d'en mourir. Quelques-uns, entre autres M^r Godelier, chargé de la maison du Calvaire, en est mort. Encore s'il avoit été possible de leur faire passer quelque secours, mais non, toutes les voyes étoient fermées. C'eût été s'exposer à passer pour favoriser les aristocrates et, dès lors, on couroit risque d'y être enfermé à son tour. Il est vrai qu'il s'est trouvé des chrétiens qui se sont exposés à tout et qui, malgré les dangers d'être regardés comme suspects, n'ont point craint d'aller leur porter tout ce qui étoit en leur pouvoir et

ils ont continué pendant tout le temps qu'ils ont pu; mais, à la fin, ils ont été obligés de céder aux avertissements qu'on leur donnoit que leur présence dans ces maisons étoit vue d'un mauvais œil et qu'ils couroient risques d'y aller aussi eux. On pourroit en citer plusieurs...

JOURNAL DE GRUGET¹

JANVIER- FÉVRIER

Samedy 11 janvier. M^r Louis Pierre Barrat, chanoine de Saint-Martin d'Angers, et docteur de l'Université, âgé d'environ 66 ans. C'étoit un des prêtres les plus éclairés du diocèse, il avoit professé la théologie pendant près de vingt ans avec beaucoup de réputation. Il étoit très régulier dans ses mœurs et dans toute sa conduite, il étoit singulièrement honoré et

¹ Les derniers cahiers des *Mémoires* de Gruget ayant été perdus, nous avons cru bien faire en comblant cette lacune par la publication intégrale de son Journal.

Le *Journal* de Gruget paraît avoir été composé avant les *Mémoires*. En effet, ces derniers sont un récit des faits importants de la Révolution, qui se sont passés à Angers, dans lequel l'auteur a intercalé les noms des victimes. Le *Journal* est simplement la liste chronologique de ces victimes, sans qu'il y soit mêlé aucun événement qui ne les concerne pas. De plus, dans ses *Mémoires*, Gruget nous renvoie lui-même à son *Journal*. Ainsi, il termine l'article qu'il a consacré dans ceux-là à M. Barrat, par ces mots : « Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à son sujet. » Plus loin, après avoir parlé de M. Gastineau, il dit encore d'une façon plus catégorique : « Nous ne répéterons point ce que nous avons dit. On peut voir le *catalogue* que nous avons donné de tous ces honnêtes gens qui sont morts pour leur attachement à leur foi et à leur roi. » Il est vraisemblable que ce catalogue n'est autre que le *Journal* dont nous allons commencer la publication.

La liste des victimes ayant été reproduite dans les *Mémoires*, d'après le *Journal*, il faut s'attendre nécessairement à retrouver les mêmes noms; cela ne constituera pas cependant toujours des répétitions proprement dites, car il y a sur certaines personnes des renseignements plus complets et tellement différents que beaucoup de ces notices paraîtront vraiment nouvelles. Celles dont le fond et la forme sont identiques rempliront à peu près trois à quatre pages seulement: pour ne pas rompre la suite chronologique, il a paru préférable de les laisser à leur place. Nous espérons que ces répétitions, dispersées un peu partout dans le récit, ne choqueront pas beaucoup le lecteur.

estimé dans la ville et dans le diocèse ; il étoit chez les Frères lors de l'entrée de l'armée catholique. Il la suivit à Saint-Florent, lieu de sa naissance, pour éviter la persécution à laquelle il s'attendoit bien qu'on alloit se porter contre le clergé. Il la suivit dans le passage de la Loire jusqu'à Angers et dans son retour au Mans. Lors de la déroute, il parvint jusqu'aux environs d'Angers.

Réduit à être caché, il se décida à s'en revenir à Angers lieu de son domicile. Il fut rencontré en chemin par des gardes nationales qui lui demandèrent qui il étoit. Je m'appelle Barrat, leur dit-il d'un ton assuré, je suis prêtre et je m'en retourne chez moi. A ce mot de prêtre, il n'en fallut pas davantage ; on se jette sur lui et, après l'avoir bien lié, on le conduit dans les prisons d'Angers. Arrivé là, et réduit à la plus affreuse misère, il écrivit à sa domestique. « Envoyez-moi, lui écrivoit-il, de quoi me couvrir et de quoi vivre seulement pendant trois jours, Dieu disposera du reste. » Ce fut en effet le troisième jour qu'il fut condamné à la mort et qu'il la subit avec cette fermeté et ce courage qu'on devoit attendre d'un héros de la foi qu'il avoit professée pendant sa vie si souvent, et qu'il a professée jusqu'à la mort, en mourant pour Dieu et pour sa religion¹.

M^r Jean Beauvoillier Valiot, noble, natif de la paroisse de Beuzé, diocèse de Poitiers, aide de camp de M^r de Lescure.

M^r François Charron, laboureur de la paroisse de Saint-Laud les Angers.

M^r Jean Bardet, aussi laboureur de la paroisse de Saint-Laud les Angers.

Jeudy 16 janvier. M^r Jean Misse, faiseur de métiers pour faire des bas, âgé d'environ vingt-cinq ans, natif de la paroisse de la Trinité. C'étoit un garçon fort doux et attaché à sa religion. Pour éviter les persécutions, il étoit passé

¹ Nous ne répétons pas, dans les notices qui vont suivre, les notes que nous avons données ci dessus sur les moines personnes.

dans l'armée catholique et royale. Il fut pris après la déroute du Mans¹.

Vendredi 17 janvier. M^r Joseph Garnier, âgé d'environ vingt-cinq ans, tisserant, natif de la paroisse de la Trinité d'Angers. Il étoit fort doux et avoit beaucoup de religion. Il avoit soin de sa mère qui étoit pauvre et qu'on a fait mettre en prison, pensant qu'elle l'avoit engagé à passer dans l'armée royale et catholique.

M^r François Aubey (*ou* Aubry), natif de la paroisse de Condé sur Noireau près Gourville, caissier de la mine de Montrelais.

M^r Etienne Missel, natif de Sedan, inspecteur des mines de France et directeur de celle de Montrelais.

M^r Pierre Petiteau, natif de Varades, prêtre non jureur, Vicaire d'Auvernay près Châteaubriand, diocèse de Nantes, âgé d'environ trente ans. C'étoit un prêtre très instruit et très édifiant. Il s'étoit souvent sacrifié pour rendre service à tous ceux qui avoient recours à son ministère. Il a confessé sa foi jusqu'à la mort en mourant pour sa religion.

Dimanche 19 janvier: M^r Charles-Henri-Jacques Bardet, des Glaireaux, chevalier de Saint-Louis, natif et domicilié d'Angers.

M^r Etienne-Robert Girault Laporte, chevalier de Saint-Louis, de la paroisse de Tiercé.

M^r Charles Mesnin Gault, natif de la paroisse de Nueil, près les Aubiers, diocèse de La Rochelle.

Il y en a encore deux de ce jour dont on ignore les noms.

M^r François Claveleau, charron, demeurant à Cholet.

Demoiselle Geneviève Bouchet, fille âgée d'environ vingt-quatre ans, native de la paroisse de Notre-Dame de Beaupreau. Elle étoit née de père et mère très chré-

¹ D'après le registre de la Commission Félix. Jean Misse fut acquitté et remis en liberté. Il disait avoir été fait prisonnier par les Vendéens et n'avoir pu se sauver qu'au Mans de leurs mains, étant blessé.

tiens. Elle avoit environ dix ans lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa mère. Elle resta l'aînée de quatre enfans, un garçon et trois filles. Dès sa jeunesse elle donnoit des marques de la plus grande retenue et de son attachement à la religion. Elle ne fut pas longtemps à remplacer sa mère dans l'éducation de ses frère et soeurs. Elle les instruisoit et savoit par ses bonnes façons s'en faire aimer et respecter. M^r son père étoit chirurgien à Beaupréau; Il jouissoit de la confiance du pays et étoit fort occupé dans son art. Elle lui étoit d'une grande utilité par les connoissances qu'elle y avoit acquises ; aussi avoit-il beaucoup d'amitié pour elle.

Sa bonne conduite et son attachement à la religion lui avoient mérité l'estime de tous les honnêtes gens du pays. Elle étoit un modèle de vertu pour les personnes de son sexe. Elle fut prise à Beaupréau après le passage de la Loire par l'armée catholique, et conduite dans les prisons d'Angers. Elle y fit voir le plus grand courage et la plus grande fermeté. Quelque jeune qu'elle fût, elle se soumit avec beaucoup de résignation à la mort, à laquelle elle fut condamnée pour être d'un pays catholique et pour être elle-même très attachée à la religion de ses père; et dans ces pieux sentimens elle reçut la couronne du martyre.

Lundy 20 janvier. Dame Marie-Susanne-Radegonde-Charlotte de Marsault, veuve Leclerc, baronne de Vezin, près Cholet, diocèse de La Rochelle ¹. C'étoit une dame vertueuse, qui faisoit beaucoup de bien dans la paroisse de Vézin dont elle étoit dame.

Demoiselle Louise Mathurine Baranger, sa femme de chambre, de la paroisse de Vezin.

Vendredy 24 janvier. Il y en a six qui ont été fait mourir en ce jour, dont on ignore les noms.

¹ Gruget avait d'abord écrit Poitiers.

Samedi 25 janvier. Il y en a deux en ce jour dont on ignore les noms.

M^r Sébastien Mondor, prêtre natif de la ville de La Flèche, en ce diocèse, desservant de Cunaut, âgé de 63 ans, a été fait mourir à Paris à la date du 25 janvier. C'étoit un prêtre très vertueux et très exemplaire.

Dimanche 26 janvier. Demoiselle Marie Dutreau, native de la ville de Mortagne, près Cholet, noble.

Demoiselle Armande Dutreau, sa sœur, aussi native de la ville de Mortagne, près Cholet.

Demoiselle Marie Jeanne Thibaut Lapinière, native d'Angers.

Dame Marie Ladive, veuve Verdier la Sorinière, de St-Crespin près Cholet, toutes nobles.

M^r Huau La Bernarderie, curé de Craon, en ce diocèse, natif de la paroisse de Ménil près Saint-Florent, âgé d'environ cinquante ans. C'étoit un pasteur très éclairé et très attaché à son devoir. Il a eu bien des persécutions à souffrir dans sa paroisse. Cela ne l'empêchoit pas d'être très attaché à son peuple.

Il s'étoit rendu à Angers pour obéir à l'arrêté du département. Il trouva le moyen de se soustraire à toutes les recherches qu'on faisoit des prêtres pour les mettre au séminaire. Il avoit trouvé occasion de passer chez M^r son père qui demouroit au Ménil. Il y étoit lorsqu'il y fut pris ; il y étoit même malade. Mais, quoique infirme, il fut conduit dans les prisons d'Angers où il souffrit tout ce qu'on peut souffrir de plus inhumain.

Il fut conduit au tribunal pour y être jugé. Il fut condamné à la mort comme étant un chef de l'armée catholique. Alors ramassant ce qu'il avoit de force : « C'est ainsi que vous jugez et que vous faites mourir les honnêtes gens, leur dit-il. Je ne suis point un des chefs de l'armée catholique, ainsi que vous le dites, je n'ai jamais assisté au combat; je n'ai sçu ce qui se passoit que parce qu'on me

le rapportoit; je suis prêtre et curé de la ville de Craon, je suis prêtre catholique et je veux mourir dans le sein de l'église catholique, voilà ma profession. » Ce langage, loin de les étonner, ne fit que enhardir ses bourreaux. Ils confirmèrent la sentence de mort; il fut porté au supplice pour y terminer sa vie, et reçut la couronne réservée aux confesseurs de la foi et à ceux qui meurent pour la soutenir.

Il y en a un autre qui est mort le même jour, dont on ignore le nom.

Lundy 27 janvier. Dame Charlotte Dutreau, veuve Chabot, de la paroisse de Mortagne, près Cholet.

Demoiselle Benigne de Bessé, fille noble, de la paroisse Saint-Martin de Lare en Poitou.

Demoiselle Rosalie du Verdier la Sorinière, de Chemillé, aussi noble.

Demoiselle Marie Humeau, native de la paroisse de la Salle de Vihiers et demeurante aux Gardes.

M^r René Bellanger, marchand mercier, demeurant à Bousé, près La Flèche.

Mardy 28 janvier. M^r François Rétoré, tonnelier à Saint-Lambert.

M^r Pierre Frouin, marchand de fil à Saint-Lambert.

M^r Jacques Frouin, son frère, maire de Saint-Lambert, tailleur d'habit.

M^r Thomas Guilloteau, aussi tailleur à Saint-Lambert.

M^r Jean Edin, tonnelier à Saint-Lambert.

M^r Urbain Cohuau, tailleur de pierre, aussi de Saint-Lambert.

Vendredi 31 janvier. M^r Jean-Baptiste Demares, noble colon d'Estimenville, natif de Pont-Lévesque, près Caen, adjudant général de la 1^{re} division de Niort, et commandant de l'armée de Bressuire.

M^r Joseph Morna, juge des traites, gabelles et tabac, demeurant à Angers. Il demouroit habituellement dans son bien à Savenière, et là, comme à Angers, il étoit estimé et honoré de tous les honnêtes gens.

M^r son fils étoit passé dans l'armée catholique. Il fut pris après la déroute du Mans ¹ et conduit à Angers. Il fut décidé qu'il seroit fusillé. En conséquence on le conduisit au Port-Aireau. Ayant essayé de s'échapper de la main de ses bourreaux, il fut massacré et coupé par morceaux. Son corps resta dans l'endroit exposé plusieurs jours.

Mardy 4 février. M^r Philippe-Joseph Tabary, natif d'Arras, adjudant général de l'armée patriote.

Jeudy 6 février. M^r Michel Rapet des Roches, natif de la ville de Nantes, commandant de la garde nationale de Sainte-Gemme-sur-Loire.

M^r Joseph Perrot, employé dans les hôpitaux à Saumur.

Vendredi 21 février. M^r Noël Pinot, curé du Lourroux, âgé d'environ quarante-huit ans. C'étoit un saint pasteur, il étoit d'ailleurs très instruit et très éclairé. C'est le premier qui ait souffert la persécution. Il avoit monté en chaire et déclaré publiquement ce qu'il pensoit et ce qu'on devoit penser du serment. Il fut aussitôt dénoncé par quelques-uns de ses paroissiens. La garde nationale d'Angers fut aussitôt le chercher. Il en étoit instruit; il auroit pu fuir. Il préféra de rester chez lui et fut lui-même ouvrir la porte à la garde nationale qui arriva chez lui au milieu de la nuit au nombre d'environ cent hommes bien armés. Quand ils allaient chercher un prêtre qui n'avait d'autres armes que son bréviaire, ils n'alloient jamais qu'ils ne fussent au moins vingt. Mais on craignait, disoit-on, une révolte et on vouloit donner de l'éclat à cette capture et y accoutumer les fidèles.

Quoi qu'il en soit, il les invita à entrer chez lui et à se rafraîchir. Il avoit eu soin de faire préparer quelque chose pour eux. Après avoir passé une partie de la nuit, ils le montèrent sur son cheval et le conduisirent à Angers. Ils avoient eu

¹ Au-dessus de ces deux mots, Gruget a écrit : « le siège d'Angers », sans effacer les mots précédents, comme ni ses souvenirs étoient incertains.

soin de régler tellement la marche qu'il put arriver en plein jour et être vu de toute la populace. Il arriva en effet à midy à Angers et traversa toute la ville au milieu de la garde nationale qui l'escortoit comme si c'eût été un prisonnier d'État. Il entendit quelques mauvais propos dans les rues. Le plus grand nombre cependant parut affligé de voir un saint ecclésiastique, qui étoit connu pour tel de toute la ville qui l'avoit vu naître, réduit en cet état d'humiliation. Lui seul étoit content et satisfait de souffrir pour sa religion et de se voir dans le cas de la confesser publiquement.

Il fut conduit dans les prisons royales. Comme on n'étoit point accoutumé d'y voir des honnêtes gens; on crut devoir lui donner un [peu] plus d'aisance qu'aux criminels. On lui donna un lit particulier et le jour il avoit la liberté de se tenir chez le geôlier. Il fut quelques jours sans avoir la liberté de parler à personne. Cependant on la lui accorda, et tous les honnêtes gens s'empresèrent de l'y aller visiter et de lui offrir des secours. Il édifioit tous ceux qui le voyoient. M^r de Lorry, évêque canonique, le fut visiter à plusieurs fois différentes, ainsi que tous les ecclésiastiques de la ville; tous étoient édifiés de le trouver content et satisfait.

Après avoir paru plusieurs fois devant ses juges, qu'il déconcertoit par ses réponses fermes et pleines de bon sens, il fut condamné à s'éloigner de huit lieues de sa paroisse pendant deux ans. Le sieur Choudieu ne fut pas content de ce jugement, tout injuste qu'il étoit. Il en rapella. Il fut libre alors à M^r le curé du Lourroux de choisir un tribunal pour y être jugé en second lieu. Il choisit celui de Beau-préau. Les décrets lui laissoient cette liberté.

Il partit donc pour se rendre à Beaupréau. A son arrivée, tous les habitans de l'endroit et des environs, instruits déjà de la persécution qu'il éprouvoit, s'empresèrent de lui témoigner leur respect. Chacun sortoit aux portes sur

son passage et le combloit de bénédiction. Il trouva un repas préparé pour lui. Il fallut cependant aller dans la prison. Des ordres de la dame du lieu ¹ avoient été donnés au régisseur du château pour le traiter honnêtement; elle eût désiré qu'il eût pu avoir la liberté de se promener dans les promenades du château ; mais cela n'étoit pas possible ; il falloit qu'il fût dans une prison. On lui prépara donc une chambre où on ne lui laissoit manquer de rien ; c'étoit à qui lui offrirait quelque chose, tant on étoit jaloux de lui être utile d'adoucir son sort.

Le moment vint où il fut obligé de paroître devant ses juges. Là comme à Angers il les dérouta par ses réponses. Le plus grand nombre voyoit bien qu'il étoit innocent; mais on n'osoit le déclarer ouvertement, on n'auroit pas été ami des Césars qui avoient juré sa perte. Tout ce qu'on put faire de moins, ce fut de ratifier la sentence du tribunal d'Angers, tout injuste qu'elle étoit.

Elle fut donc ratifiée. Il vint à Angers et là la liberté lui fut rendue; mais défense lui fut faite de paroître dans sa paroisse et même à huit lieues. Il se retira aux Incurables ², où il demeuroit quand il avoit été nommé à sa cure et dont il avoit emporté les regrets. On ne tarda pas à en être instruit. On fut aussitôt avertir Mademoiselle la Supérieure ³ de ne le pas recevoir.

Il partit donc pour Corzé où il demeura quelque temps. Ses ennemis, qui le suivoient partout, portèrent des plaintes contre lui et déjà on se dispoit à s'en saisir de nouveau pour le remettre dans les fers. C'étoit dans le mois de juillet 1791. Dans ce temps-là on ramassoit tous les curés et vicaires qui avoient refusé le serment et qui avoient été déplacés.

¹ Françoise-Adelaïde-Rosalie de Scépaux, veuve de Henri-Joseph Bouchard d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, mort en 1789.

² M: Pinot étoit en effet aumônier des Incurables lorsqu'il fut nommé curé du Louroux-Béconnais, en 1768.

³ Madame Perrine Ciret.

Il prit donc le parti de retourner dans le pays de Beaupréau où il avoit été si bien accueilli. Il y arriva en effet; mais à peine arrivé, on lui écrivit qu'un le cherchoit, qu'il avoit été dénoncé pour avoir chanté une grand-messe à Corzé et d'être cause que M^r le curé et ses vicaires avoient rétracté le serment qu'ils avoient fait ¹. Il fut obligé de se tenir caché pour ne point s'exposer et pour ne point exposer aussi ses amis qui le recevoient.

Dans le mois de novembre 1791, ayant appris qu'il y avoit une amnistie, il crut pouvoir en profiter pour aller consoler ses paroissiens. Il y fut en effet; mais il ne put pas y paraître en public et, voyant qu'il y avoit du danger pour lui, qu'il pourroit aussi compromettre ses paroissiens qui le logeraient, il se décida à revenir dans le pays de Beau-préau, après avoir fait tout ce que son ministère exigeoit de lui. Il se détermina donc à passer tout son temps dans les Mauges, allant d'une cure dans une autre.

L'arrêté du département qui enjoignoit à tous les prêtres de se rendre à Angers étant survenu, il ne crut pas devoir y obéir. Il resta dans le pays et rendit aux fidèles du canton tous les services, dont ils avoient besoin. Il s'attacha particulièrement à la paroisse de Saint-Macaire, dont M^r Lacroix ², le véritable curé, avoit été chassé pour avoir refusé le serment.

Quand l'armée catholique fit son entrée à Angers, dans le mois de juin 1793, il la suivit et se rendit de là dans sa paroisse, fit son entrée dans l'église et annonça la parole de Dieu à ses paroissiens pendant tout le temps qu'il eut la liberté de paraître publiquement. Ce fut pour lui une grande satisfaction de reparaître au milieu de son peuple, et c'en fut aussi

¹ M. Avril du Monceau, curé, et MM. Lemonnier et Goubeau, vicaires ou chapelains, s'étaient en effet rétractés après avoir d'abord prêté le serment constitutionnel.

² M. Louis-Jacques Delacroix, né à Champtocé, arrêté en ladite commune et condamné à mort par le Tribunal criminel de Département, le 10 mars 1794. V. plus loin.

une bien grande pour ses paroissiens, qui lui étaient restés fidèles, de le revoir avec eux. Il avoit toujours eu cette espérance d'annoncer un jour dans son église la parole de Dieu. Ses désirs ont été accomplis, mais il ne lui a pas été possible de faire tout le bien qu'il eût voulu. Il a été forcé de mener une vie cachée au milieu de sa paroisse. Cela ne l'empêchoit pas de visiter ceux ou celles qui avoient besoin de son ministère. C'est ainsi que, comme un bon payeur, il s'exposoit à donner sa vie pour son troupeau.

En effet, on ne manqua pas de s'appercevoir qu'il y étoit. Des récompenses aussitôt furent promises à ceux qui le découvrieroient. Des perquisitions et des recherches furent faites pour le trouver. Et, ce qu'on aurait peine à concevoir, ceux qui le cherchoient étoient ses propres paroissiens à qui il avoit rendu des services essentiels. Enfin ils le trouvèrent ayant avec lui les ornements dont il se servoit pour offrir le sacrifice auguste de nos autels, qu'il offroit pour eux et pour tout son peuple. Alors leur joye fut extrême. Ils le conduisent aussitôt à Angers et l'obligent de se revêtir de sa soutanne qu'il avoit quittée pour se déguiser. Il entre ainsi dans la ville au milieu des cris de mort de la populace aveugle et séduite. On le conduit au tribunal et, par dérision, ses juges, ou plutôt ses bourreaux, l'obligent de se revêtir des habits sacerdotaux et d'aller ainsi dans les prisons.

C'étoit le dix du mois de février 1794 qu'il fut arrêté, et ce même jour il fut introduit dans les prisons. Il s'en fallut bien qu'on fût pour lui les mêmes defferences qu'on avoit eues dans le carême 1791. Il fut jette dans les cachots, réduit au pain et à l'eau, et couché sur de mauvaise paille. Dans cet état, mangé de vermines, il lui étoit deffendu de parler à personne et de recevoir aucun soulagement. Mais on ne faisoit que prévenir ses désirs, il ne vouloit rien recevoir ; un peu d'eau et de pain, voilà tout ce qu'il vouloit pour se sou-

tenir jusqu'au moment de son martyre.

Cependant on se plaignoit hautement des massacres que la Commission résidante à Angers et établie par les représentans du peuple faisoit faire. On trouvoit mauvais qu'on fit mourir tant de personnes à la fois, et cela sans les juger, ni leur donner le temps de s'expliquer. Le bruit s'étoit même répandu que la Commission étoit en arrestation et qu'elle alloit être jugée à son tour. Plusieurs avoient monté à la tribune du club, entre autres le sieur Proust, connu lui-même par les cruautés et les impiétés dont il s'étoit rendu coupable. Il s'étoit plaint de la manière dont on pro-cédoit à la mort de tant de personnes. Il s'intéressoit pour plusieurs qui avoient partagé ses impiétés, tel que le sieur Ducloseau, médecin, auteur du renversement et de la profanation de tant d'églises. Il trouvoit mauvais qu'on payât ainsi son patriotisme.

Plusieurs jours en effet se passèrent sans qu'on fut témoin des mêmes horreurs. Déjà on se félicitoit du retour de la paix. On espéroit que M^r le Curé du Lourroux seroit oublié. C'étoit à tort. Si on s'étoit si fort élevé contre les massacres de tout genre, c'est que chacun craïgnoit pour soi ; les plus ardens patriotes n'étaient pas plus épargnés. On avoit gardé le silence, tandis qu'il n'avoit été question que des prêtres ou des catholiques, désignés sous le beau nom d'aristocrate et de fanatique. Ces mêmes gens, qui paroissoient si mécontents, avoient été les premiers à applaudir à toutes les tortures qu'on faisoit subir aux prêtres catholiques et à leurs adhérens. Proust lui-même, comme président et membre d'un même tribunal révolutionnaire, en avoit condamné plusieurs à mort, dont le sang crioit vengeance. C'étoit donc pour eux seulement qu'ils plaidoient et non pas pour les honnêtes gens.

En effet, le 21 février, M. le curé du Lourroux, sur le sort duquel toutes les

âmes vertueuses étaient consternées, fut cité devant la Commission sanguinaire et, après plusieurs questions qu'on lui fit et auxquelles il répondit avec cette précision et cette fermeté qui lui étoient naturelles, il fut condamné à la mort. Ses juges, pour donner plus d'appareil à son supplice, lui demandèrent s'il ne seroit pas bien aise d'y aller en habits sacerdotaux : « Oui, leur répondit-il, ce sera une grande satisfaction pour moi. » « Eh bien ! lui répondirent les bourreaux, tu en seras revêtu et tu subiras la mort dans cet accoutrement. »

Dans le jour du jugement on ne manqua pas de le revêtir de sa soutane, d'un amict, d'une aube, d'une étoile, manipule et bonnet carré. Il lui manquoit un calice, mais, comme il avoit les mains attachées derrière le dos, cela n'auroit pas été possible. On s'étoit contenté de [le] lui donner à porter quand il fut conduit pour la première fois dans la prison.

Le saint prêtre du Seigneur, ainsi revêtu, part de la prison, traverse la rue Saint-Laud, pour allonger la marche, et arrive au son du tambour au lieu de son supplice. Son air content et satisfait aunonçoit la joye qu'il res-sentoit de souffrir pour Jésus-Christ. Ce spectacle cependant ne parut pas bien prendre. Chacun reculloit d'horreur et se retiroit dans sa maison pour n'être pas témoin d'un tel sacrilège. Enfin, la victime se présente au bourreau ; on le dépouille seulement de la chasuble et, dans cet état, il reçoit la couronne du martyr au milieu d'un morne silence, qui fut interrompu par quelques cris de « vive la république », de la part de ses juges seulement, indignés de n'avoir pas d'imitateurs.

Il est à remarquer que les cris n'étoient plus si fréquens depuis que les patriotes eux-mêmes étoient exposés à courir les mêmes risques. On avoit cessé depuis quelque temps d'avoir des gens à gage pour crier « vive la république » à la mort de chaque innocent. Les juges et les soldats, qui les accompagnoient, étoient forcés de les remplacer.

Ce fut sur les trois heures et quart que M^r Pinot, curé du Lourroux, natif de la paroisse de Saint-Martin d'Angers, termina sa vie sainte et vraiment apostolique. Les fidèles se flattent que l'Eglise le mettra au nombre de ses martyrs et qu'elle en célébrera la mémoire, ainsi que de ceux qui l'ont précédé. Son corps aussitôt fut transporté au cimetière et, en le dépouillant, on trouva sur lui un instrument de pénitence, un cilice dont il se servoit.

Samedy 22 février. M^r René Tourneux, dit Beaumont, demeurant en cette ville, près l'église de Sainte-Croix. Son crime étoit d'avoir passé dans son bien situé dans le Poitou et d'être honnête homme. Madame son épouse ne tarda pas à le suivre au supplice.

Lundy 24 février. M^r Louis Jouselin, chevalier de Saint-Louis, du Poitou.

M^r Louis Ouvrard, aubergiste à Saumur et gendarme.

Mardy 25 février. M^r Joseph Berthelot de la Durandière, conseiller du présidial d'Angers, noble. C'étoit un homme respectable, qui jouissoit d'une grande considération à Angers et à la campagne où étoit situé son bien. Il étoit riche d'ailleurs. Plusieurs de ses demoiselles ont, dit-on, été fusillées. Il avoit un fils dans l'armée catholique; C'étoit un grand reproche qu'on lui faisoit.

MARS-AVRIL

Dame Marie Boislève, noble, veuve de M^r René Le Tourneux, mort sur l'échaffaut le 22 du même mois, native de Saumur. C'étoit une dame vertueuse. Elle montra dans ses derniers moments de sa vie le plus grand courage ; elle-même exhortoit sa femme de chambre, qui l'accompagna au supplice, à mettre sa confiance en Dieu et à regarder la mort comme le terme des maux qu'elles avoient eu à souffrir et qui alloient être récompensés par un bonheur

éternel. Ce fut dans ces sentiments de religion qu'elle avoit montrés pendant sa vie, qu'elle reçut la couronne du martyre, qu'elle avoit méritée en souffrant pour la justice.

Demoiselle Françoise Batardière, femme de chambre de la susditte dame Tourneux, native de Jallais, près Beau-préau, et qui fut encouragée au martyre par sa propre maîtresse.

M^r Louis Girardot, natif de la paroisse de Bonnair, près Châtillon.

Dimanche 2 mars. M^r Valéry le Coq, avoué au Tribunal de Segré.

M^r François Morsais, voiturier par terre, de la paroisse de la Blinière.

M^r Christophe Niveleau, maire de Saugé-l'Hôpital, en ce diocèse

Lundy 3 mars. M^r Louis-Jérôme Allain, chantre d'Igo-ville, maître d'école, natif et domicilié d'Elbeuf.

Mardy 4 mars. Demoiselle Charlotte-Victoire Avril, fille majeure, native de la paroisse de Sainte-Melaine, et vivant de ses revenus dans celle de Soulain.

Dame Jeanne L'Evesque, veuve de Pierre Cady, de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-Cé.

Dame Perinne Viaux, épouse du sieur Jacques Renou, native et domiciliée de la paroisse de Saint-Laurent de la Plainne, près Chalonnnes. C'est dans cette paroisse, où il y a eu un si grand concours de pèlerins, à une chapelle, consacrée a la Vierge, et qui fut renversée et profanée dans les derniers jours du mois de juillet 1791, et où un nombre infini de personnes dignes de foi ont assuré avoir vu la figure de la Sainte Vierge.

M^r Etienne Saillant, dit d'Epinar², conseiller de la Sénéchaussée de Saurmur. Il avoit la réputation d'un très honnête homme et d'un bon chrétien. Il avoit suivi l'armée catholique pour éviter les persécutions qu'on lui faisoit,

¹ Gruget écrit presque toujours *diocesse*. ² D'Espinats.

ainsi qu'à ses respectables épouse et fille ; l'une et l'autre, après avoir été renfermées au Bon Pasteur, ont été fusillées près Saint-Nicolas d'Angers

M^r Jacques-Nicolas Gastineau, âgé d'environ soixante-huit ans, professeur en droit en l'Université d'Angers. C'étoit un homme savant et jouissant, avant et depuis la Révolution, d'une excellente réputation. Il étoit très attaché à la religion. Il avoit été nommé membre de la municipalité d'Angers en janvier 1790. Les honnêtes gens se réjouis-soient de le voir avec plusieurs autres élevés à cette place. Ils comptaient sur leur probité, sur leur fermeté et sur leur disposition à s'opposer aux progrès que faisoit l'irréligion. Mais, tout courageux qu'ils étoient, ils ne purent résister à toutes les menées et à toutes les injustices autorisées et même conseillées sourdement par le maire qui y étoit alors, et par tous ceux de son parti. Ils furent donc obligés de faire leur démission pour ne point participer aux injustices dont ils étoient les témoins, et M^r Gastineau fut de ce nombre.

Il s'opposa fortement à la demande des jeunes étudiants en droit, soutenue par M^r Latouche, son confrère, tendante à ne plus étudier et ne plus parler le latin. Il sentait que c'étoit introduire l'ignorance, puisqu'il est certain que les meilleurs auteurs ont écrit en latin, cette langue étant la plus connue et la plus répandue.

Il fit à l'entrée de l'Université, à la Saint-Martin 1790, le discours d'usage. Il s'étendit beaucoup sur l'irréligion qu'on cherchoit à introduire en France, sur

¹ Il y a bien des choses à dire sur cette respectable famille. (Note de l'auteur.)

Epinats, château , commune de Cyzay et non d'Epinard. M. Sail-land fut condamné par le même jugement et exécuté en même temps que M^r Gastineau et de la Grandière qui suivent. Madame Perrine-Charlotte Philippeaux , 54 ans, née à Saumur, femme d'Etienne-Mathurin Saillant d'Epinats, et ses trois filles, Perrine, âgée de 25 ans, Jeanne-Nicole-Denise, âgée de 24 ans, et Madeleine-Perrine, âgée de 23 ans, furent fusillées au Champ des Martyrs, le 1^{er} février 1794.

les massacres, les incendies et les injustices de toute espèce, auxquelles on se laissoit aller en France. Il ne put s'empêcher de faire connoître que les auteurs de tous ces malheurs étoient plusieurs députés à l'assemblée des États-généraux. Ce discours fit bruit, et on fut étonné qu'il eût le courage de le prononcer. Mais le peuple n'étoit pas encore venu où on vouloit le mener. Il n'étoit pas familiarisé avec le crime.

Tout le monde sait et a connoissance de cette insurrection qui eut lieu à Angers le 6 septembre 1790. Il dit à cette occasion devant plusieurs personnes et parents même de ceux qui étoient les moteurs de cette insurrection : « Pauvre peuple ! on l'engage à se révolter et on le pend. » En effet, cinq furent pendus à l'occasion de cette insurrection, et on sait que c'étoit de très honnêtes gens. Le but de cette insurrection étoit d'avoir occasion de sévir contre le clergé. On se dispoit à chasser tous les chanoines, on vouloit les rendre odieux en disant qu'ils en étoient les auteurs. Cependant on n'a pu réussir à trouver le moindre indice qu'ils en étoient la cause, malgré toutes les recherches qu'on ait pu faire.

Un quelqu'un d'Angers se plaignoit un jour à M. Berger, qui étoit alors officier municipal et qui est actuellement maire d'Angers, de n'avoir pas cherché à en découvrir les auteurs : « On s'en est donné bien de garde, lui dit-il, on auroit trouvé et connu quelqu'un qu'on ne vouloit pas découvrir. » Il disoit vrai. On cessa de faire des perquisitions quand on s'aperçut que les auteurs alloient être connus.

Mais revenons à M^r Gastineau. Il passoit une grande partie [de l'année] à sa campagne, sise dans la paroisse de la Jaillette. Il y employoit tout son temps à la lecture et à faire du bien de différentes manières à ceux qui avoient recours à lui. Il ne vouloit pas se tenir à Angers pour n'être pas témoin des horreurs

¹ La Jaille-Yvon et non la Jaillette, village de la commune de Lou-vaines, près Segré.

qu'on y faisoit et dans la crainte qu'on le soupçonnât de s'y faire un parti. Cette crainte étoit fondée ; on connoissoit son mérite et l'ascendant qu'il avoit sur les esprits. Il n'a pas réussi à se sauver.

Dans le mois de mars 1793, il se fit dans son canton une insurrection à l'occasion de la milice ; on ne manqua pas de dire qu'il en étoit l'auteur ainsi que M^r la Grandière, son voisin et ami. On fut aussitôt le chercher chez lui et on l'amena avec sa femme dans les prisons du château. Là il y souffrit les plus horribles traitemens. Cependant, au bout de quelques mois on lui donna une chambre où il couchoit avec M^r la Grandière et de Vaugiraud. Ils avoient même la liberté de se faire apporter de ville ce qui leur étoit nécessaire pour vivre et de se promener dans l'intérieur du château.

Il présenta une requette pour demander une somme de trois mille livres ou environ, qui lui avoit été prise par la Garde nationale lorsqu'elle fut le chercher dans sa campagne. Il n'en fallut pas davantage pour irriter ses ennemis contre lui. Il fut aussitôt jetté dans les cachots où il man-quoit de tout, et étoit réduit à coucher sur de mauvaise paille.

Quand l'armée catholique fit son entrée à Angers, il fut emmené avec les autres prisonniers, dans la crainte d'être délivré par elle. Il fut d'abord conduit à Châteaugontier, et de là au Mans. Tout le monde sait ce qu'il eut à souffrir ainsi que les autres, depuis Angers jusqu'au Mans. Il y est resté continuellement jusqu'au moment où on l'a fait venir à Angers pour le condamner à la mort, et qu'il a souffert avec cette fermeté et cette grandeur d'âme qu'on lui connoissoit. C'est une perte pour la ville d'Angers. Elle aura longtemps à se reprocher d'avoir été la cause de sa destruction.

Mercredi. 5 mars. M^r Hercule Giles de la Grandière, chevalier de Saint-Louis. Il avoit une maison en cette ville sur le tertre Saint-Laurent, paroisse de

la Trinité. Il y passoit quelque temps, mais il passoit la majeure partie de l'année à sa campagne, située paroisse de la Jaillette¹. Il étoit ami de M^r Gastineau et son voisin. Il y faisoit beaucoup de bien et y jouissoit d'une excellente réputation. Il y fut pris et amené à Angers avec M^r Gastineau. On l'accusoit aussi d'être cause de l'insurrection qui eut lieu dans son canton, et d'être attaché à son roi et à sa religion.

Madame son épouse fut amenée avec lui. Il n'est point d'horreurs qu'on n'ait vomies contre eux. La pauvre dame, ainsi que lui, ont été traités de la manière la plus cruelle, au point qu'elle en a perdu la tête. Cela n'a pas empêché qu'elle ait été ramassée une seconde fois, après avoir été relâchée, pour être conduite au Calvaire où, après avoir encore eu à souffrir les plus horribles tourmens, elle a terminé sa vie par être fusillée. M^r son mari fut conduit à Château-Gontier, dans le temps que l'armée catholique s'empara d'Angers, et ensuite au Mans, d'où il est venu avec M^r Gastineau pour être condamné à la mort par la Commission militaire ou plutôt sanguinaire, établie à Angers. Il a montré jusqu'au dernier moment la plus grande fermeté et la plus grande soumission à la volonté de Dieu. On peut assurer qu'il est mort en haine de la religion et de son roi.

Jeudy 6 mars. M^r Antoine Luc Morin, curé de la paroisse de Freigné, sur les confintes (*sic*) du diocèse de Nantes, près Segré, prêtre non assermenté, natif de Cobourg près Dol, en Bretagne. On ne sait pas bien où il a été pris². Il étoit prêtre, et prêtre catholique. Il n'en falloit pas davantage pour engager ses bourreaux à le juger digne de mort.

¹ Le château du Plessis, commune de la Jaille-Yvon (et non de la Jaillette), voisin du château de l'Onchery, appartenant à M. Gastineau. V. André Joubert. *La châtelainie de la Jaille-Yvon et de ses seigneurs*, page 21 et 49, où sont reproduits les divers renseignements recueillis par nous sur l'emprisonnement et la condamnation de MM. Gastineau et de la Grandière.

² Arrêté chez Marie Lardeux, fille de charité de la commune de Freigné.

Vendredi 7 mars. François Verger, cordonnier, de la paroisse de Querré, près Châteauneuf, accusé d'avoir favorisé l'armée royale et catholique.

Dimanche 16 mars. Jean Jamet, natif de la paroisse de Boué, près Nantes, jardinier.

Julien Herais, natif de la paroisse du Port Saint-Père, proche Machecoul, diocèse de Nantes.

Sébastien Guérin, laboureur, natif de la paroisse de Saint-Marc, près Machecoul, diocèse de Nantes.

Pierre Foucher, natif de la paroisse de Boué, diocèse de Nantes.

Julien Nau, aussi natif de la paroisse de Boué, diocèse de Nantes. — Tous cinq pour avoir été dans l'armée catholique et royale ¹.

Lundy 17 mars. René Maillet, âgé de 26 ans, natif de la paroisse de Ligron, près La Flèche, scieur de long, et soldat de la république, au huitième bataillon de Paris.

François Deshayes, âgé de 27 ans, natif de la paroisse d'Andigné, près Segré, en ce diocèse, couvreur d'ardoise².

Mardy 18 mars. Il y a eu deux personnes aujourd'hui qui ont été fait mourir, dont on ignore les noms³.

¹ Ces trois premiers, après avoir servi dans la Vendée, s'étaient engagés dans le 1^{er} bataillon de réquisition de Nantes. Ils étaient en garnison à Saint-Mathurin au mois de ventôse et s'étaient emparés d'un bateau pour passer la Loire et rentrer en Vendée. Les deux autres, qu'ils avaient entraînés, furent condamnés seulement : Foucher à trois mois de prison ; Nau à rester détenu comme suspect. (25 ventôse - 15 mars).

² Maillet et Deshayes furent condamnés à mort seulement le 21 mars 1^{er} germinal. Les deux condamnés du 16 mars—26 ventôse, furent : René Epron, tisserand à Juvigné, près Laval, demeurant à Dampierre, près Saumur, et François Déléon, maçon, vivant de son bien à Dampierre.

³ Le 27 ventôse — 17 mars, les deux condamnés furent Jean-Baptiste Jarquiau, né à Angers, 33 ans, ci-devant régent dans une pension, marchand faïencier et épiciier à Cholet, et Jean-Baptiste Jagault, né à Thouars le 24 avril 1763, procureur, puis avoué, officier municipal, accusé d'avoir fait partie du comité royaliste de Thouars, arrêté au Mans.

Samedi 22 mars. M^r Pierre David, natif de la ville de Niort, cy devant secrétaire du département des Deux-Sèvres, et ensuite commissaire des guerres, des armées de la république. Il donna de grandes marques de religion en allant au supplice. Il y fut en chantant des hymnes et des psaumes de l'église. Il monta de lui-même sur l'échaffaud, attacha lui-même sur l'instrument du supplice M^r Chartier, vicaire de Seurdres, qui l'avoit accompagné de la prison. Avant d'être exécuté, il tira de dessous ses habits, pour environ dix mille livres en assignats, et les déchira devant tout le peuple qui y étoit présent, dans la crainte que cette somme ne tombât entre les mains de ses bourreaux, qui en auroient fait mauvais usage. Ce fut une leçon pour les juges. Depuis ce moment, ils n'ont pas manqué de députer un de leurs agents pour leur ôter, avant de partir pour le supplice, toutce qu'ils peuvent avoir. Il n'est pas même libre aux pauvres victimes de se deffaire de ce qu'ils peuvent avoir en faveur des prisonniers, et à eux de recevoir ce qu'on voudroit leur donner. Après avoir crié « Vive le roi » et recommandé son âme à Dieu, il se présenta au supplice et termina sa vie avec les sentiments les plus héroïques de religion

M^r Augustin-Guillaume Fleury, natif de Cherbourg et sous lieutenant d'un escadron de cavalerie, dit Cherbourg.

Le 28, Louis François Lespinasse, âgé de 41 ans, né à Chigné (Mayenne), ci-devant noble et receveur des greniers à sel de Brissac, fut condamné à mort avec sa domestique, Marie Bideau, fille, âgée de 36 ans, née à Angers. M. Gruget l'a oublié dans sa liste.

Le 29, deux soldats, François Ménestrié, soldat au bataillon de l'Unité, et Antoine Vaquier, chaudronnier à Paris et caporal, furent condamnés à mort, pour vol. Le jugement porte qu'ils seront exécutés aux Ponts-de-Cé. Ce qui explique comment M. Gruget a négligé d'en parler.

Le 1^{er} germinal, Maillet et Deshayes sont condamnés pour désertion, tentative d'évasion par effraction de la citadelle, et assassinat d'un de leurs co détenus.

Louis Briet et Pierre Beutier, soldats, sont le même jour condamnés à mort pour vol, pillage et violences.

¹ Il avait été trouvé porteur d'un laissez-passer pour 35 cavaliers, signé de Dommaigné, commandant de la cavalerie vendéenne, d'une réquisition pour passer des vivres aux brigands, etc.

Il étoit accusé d'avoir des intelligences avec l'armée des catholiques. Voilà quel fut son crime¹.

Dame Rose Hérault, native de Mallièvre, diocèse de La Rochelle, près Cholet, veuve du sieur Pierre Cesbron, dit Descrauses, négociant à Cholet². C'étoit une dame infiniment respectable et recommandable par toutes sortes de bonnes œuvres, qu'elle faisoit dans son pays, mais surtout par son attachement à la religion catholique. Elle avoit, dans tous les temps, donné des marques de la foi la plus vive, mais ce fut surtout au moment de la mort. Depuis la prison jusque sur l'échaffaut elle ne cessa de chanter des hymnes et des psaumes avec M^r David, qui la conduisoit sous le bras, parce qu'elle étoit boiteuse. Elle monta seule sur l'échaffaut, ôta elle-même sa coeiffe et son mouchoir et, après avoir crié « Vive le roi » et avoir fait à Dieu le sacrifice de sa vie, elle reçut le coup de mort et avec la mort la couronne du martyr.

M^r François-Louis Chartier, prêtre non assermenté, et vicaire de la paroisse de Seurdres, près Châteaugontier, âgé de trente deux ans. C'étoit un digne ecclésiastique ; il avoit travaillé dans sa paroisse avec beaucoup de zèle. Depuis la prison jusqu'à l'échaffaut, il ne cessa de chanter des hymnes et des psaumes de l'Église. La joye étoit peinte sur son visage, ainsi que sur celui de ceux qui devoient partager sa couronne. Arrivé au pied de l'échaffaut, il leur donna à tous l'absolution, tandis qu'un prêtre, dans une maison voisine, la lui donnoit à lui-même³. Il resta prosterné en terre, jusqu'à ce que son tour fût venu d'aller au supplice. Il y monta en effet avec cette tranquillité qui ne convient qu'au

¹ Il avait eu l'audace, à la société populaire de Thouars, le 24 ventôse, de prononcer un discours pour proposer une trêve de deux ans avec les tyrans coalisés contre la France et avait été trouvé porteur de plusieurs signes de rébellion, tels que cœurs enflammés, chapelets, prières en l'honneur de la soi-disant Sainte Vierge, mère de Dieu.

² Gruget a ajouté en note : « Il y a bien des choses admirables à dire sur Madame Decrause, on y reviendra ».

³ Ce prêtre était Gruget lui-même.

consciences pures, au point que tous les spectateurs et ses bourreaux mêmes ne pouvoient s'empêcher d'en être étonnés et de dire en se retirant qu'il y avoit dans ces morts quelque chose d'extraordinaire, que la religion seule peut inspirer dans les derniers moments. Après avoir recommandé son âme à Dieu et lui avoir fait le sacrifice de sa vie, il reçut la couronne du martyr.

Il y en a encore deux autres dont on ignore les noms, et morts le même jour ¹.

Lundy 24 mars. M^r Marc-Antoine Joubert de la Pépinière, noble, natif de la paroisse des Herbiers, près Cholet, diocèse de La Rochelle et maire de la ditte paroisse des Herbiers ².

M^r François-Louis Bussy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, natif de la paroisse d'Épiers, près Saumur ³.

Mercredy 20 mars. Il y en a un de ce jour dont on ignore le nom ⁴.

Vendredy 28 mars. Demoiselle Perinne Bernadeau, native de la ville de Thouars, diocèse de Poitiers.

Demoiselle Marie Bernardeau, sa sœur, aussi native de Thouars, diocèse de Poitiers.

¹ Une main étrangère a écrit les noms de ces deux victimes : ce sont M^{rs} Body et de la Haye des Hommes.

Mais c'est une erreur, ils avaient été condamnés à mort le 29 octobre 1793 et l'on ne trouve aucun jugement de la commission militaire à la date de ce jour.

² Lors de l'occupation du Petit Bourg des Herbiers par les Vendéens, il avait souffert que quatre de ceux-ci le portassent chez un médecin pour se faire soigner pendant une maladie. Huit membres du comité révolutionnaire de Cholet l'accusaient d'être chef de brigands et l'ami intime de La Rochejaquelin, et lui reprochaient d'avoir souffert que l'état-major des Brigands s'installât dans son château du Bois-Grolleau près Cholet.

³ Accusé d'avoir logé et nourri dans son château de Risé, près Saumur, plusieurs chefs de brigands et d'avoir emmené jusqu'à Montreuil, dans sa voiture, le scélérat Sanglier, de Loudun, chef de brigands.

⁴ Joseph Prudhomme, ci-devant frère convers trappiste, natif de Vezin, accusé d'avoir suivi les Vendéens, armé tantôt d'une pique, tantôt d'un sabre et d'un fusil et d'avoir crié vive la religion, vivent les bons prêtres, etc.

Demoiselle Elisabeth Chaveneau, aussi native de Thouars, diocèse de Poitiers. Toutes trois très jeunes et âgées au plus de dix-sept à dix-huit ans, elles parurent un moment regretter la vie et répandirent même des larmes, quand elles se virent condamnées à la mort ; mais, ayant fait réflexion qu'elles mourraient pour leur religion et qu'une grande récompense les attendoit dans le ciel, on les vit aussitôt changer de figure. La joye et l'innocence étoient peintes sur leur visage. Elles firent leur sacrifice à Dieu de leur vie, prièrent pour leurs bourreaux. « Je désire, dit une d'elles, que le sang que je vais répandre change vos cœurs et vous convertisse ». Elles montèrent à l'échaffaut avec un courage digne des plus grands héros de la religion et reçurent l'une après l'autre la couronne du martyr, en échange d'une vie misérable dont elles avoient fait le sacrifice.

Demoiselle Marie Feillotreau, native d'Angers, âgée d'environ quarante-cinq ans, veuve du sieur Dumont, marchand amidonnier, demeurant dans le faubourg Bressigné de la ville d'Angers. Elle avoit eu une mère extraordinairement vertueuse qui l'avoit très bien instruite dans sa religion. Depuis plusieurs années elle lisoit la vie des saints et des martyrs. Elle avoit conçu un désir ardent de mourir pour sa foi. Sur ce qu'on lui disoit quelquefois, de bien prendre garde à ce qu'elle disoit et à ce qu'elle faisoit : « Quoi! disoit-elle, pourquoi n'y auroit-il pas aujourd'hui des martyrs comme il y en a eu autrefois? » Elle avoit une horreur singulière pour le schisme. On l'a vu passer les nuits pour aller chercher au loin la nourriture spirituelle. Tandis que la maison des Incurables a été ouverte, elle n'a pas laissé passer un seul jour sans y aller faire ses prières dans les salles des pauvres infirmes. Là, elle faisoit à Dieu le sacrifice de sa vie et désiroit de mourir pour son nom. Ses désirs ont été accomplis. Le bruit de sa piété et de son attachement à sa religion étant

venus aux oreilles des ennemys de Jésus-Christ, elle a tout aussitôt été renfermée dans les prisons, et de là conduite au supplice pour y recevoir la couronne du martyre, après laquelle elle soupiroit. Son air gai et content; son visage serein en allant au supplice, annonçaient la paix de son âme et la joye qu'elle ressentait de s'aller unir à Jésus-Christ pour lequel elle mourait.

M^r Louis Gauron, prêtre, vicaire de la paroisse de Mazé, natif de Saint-Barthélemi, près Angers. Il avoit eu le malheur de faire le serment et travailloit en conséquence, en qualité de vicaire, dans la paroisse de Mazé. Sa foi, qui étoit éteinte, se réveilla lorsqu'on lui demanda ses lettres de prêtrise. Il conçut toute l'horreur possible d'une semblable proposition. Il monta en chaire et là, en présence de son curé qui, non content d'avoir fait le serment et d'en avoir entraîné plusieurs avec lui, avoit encore eu le malheur de rendre ses lettres de prêtrise et de curé et d'apostasier ainsi de la manière la plus formelle, déclara aux fidèles qui y étoient présens la faute qu'il avoit faite en prêtant le serment qu'on lui avoit demaudé, les sacrements qu'il avoit profanés depuis ce temps-là, le scandale qu'il leur avoit donné, leur en demanda pardon en les exhortant de demeurer toujours fermes dans leur religion, malgré tout ce qu'on pourrait leur dire et leur faire pour les engager de l'abandonner, et protesta que jamais il ne remettrait ses lettres de prêtrise, qu'il étoit prêt à souffrir tout ce qu'on voudrait lui faire souffrir, à aller même à l'échaffaut, mais qu'il ne le ferait jamais; que, du reste, il accepterait la mort en esprit de pénitence des fautes et des scandales dont il avoit été la cause, trop heureux encore si à ce prix il pouvoit expier les crimes dont il s'étoit rendu coupable. Un discours semblable ne pouvoit pas manquer de venir aux oreilles des ennemys de la religion. Il fut en effet aussitôt dénoncé, et même par ceux qui auraient dû être attendris et touchés de son changement. On le conduisit dans les prisons d'Angers. Il ne tarda

pas à être traduit devant les juges qui le condamnèrent aussitôt à la mort, qu'il accepta avec beaucoup de joye. Depuis la prison jusqu'à l'échaffaut, il ne cessa de donner des marques de repentir de la faute qu'il avoit faite en se séparant du sein de la véritable église. Il chantoit des hymnes et des psaumes en allant au supplice. Il ne faut pas douter que Dieu ne lui ait pardonné eu égard à sa vive contrition et aux sentiments de religion qu'il faisoit paraître et dont il étoit véritablement pénétré ; et on peut s'attendre que l'Église le mettra au nombre de ses martyrs.

Mercredy 2 avril. Le sieur Pierre Bernard, natif de la paroisse de Loiré, diocèse d'Angers, près Segré, officier public et municipal de la ditte paroisse de Loiré. Il étoit accusé d'avoir eu des intelligences avec l'armée catholique, et d'avoir formé un rassemblement de 150 hommes, de s'être mis à leur tête et d'avoir été engager les paroissiens du Bourg-d'Iré à marcher sur ses traces, afin de se réunir à l'armée catholique qui étoit alors à Angers ¹.

Vendredy 18 avril. M^r Joseph Moreau, âgé de trente ans, natif et vicaire de Saint-Laurent de la Plaine près Chalennes, en ce diocèse. Il y étoit dans le temps qu'il se faisoit un concours extraordinaire des fidèles de tous les états et de toutes les conditions, à la chapelle dédiée à la Sainte Vierge, sise dans cette paroisse. Aussi est-ce un grand crime qu'on lui a fait d'y avoir assisté et d'y avoir engagé. Ses juges ont eu même l'impiété, dit le rédacteur des *Affiches*

¹ Le 12 germinal, 1^{er} avril.

Le même jour, Pierre Poitevin, couvreur en ardoises, né à Saint-Saturnin, près Angers, accusé d'avoir suivi les brigands, armé d'un sabre et d'un pistolet, ayant sur sa poitrine un soi-disant christ en cuivre argenté, paré d'un chapelet en guise de guirlande, et Marie Drison, femme Robergeau, 24 ans, née à Thouars, sont également condamnés à mort.

Du 12 au 25 germinal, 1^{er} au 14 avril, on ne rencontre aucun jugement rendu par la commission militaire.

Le 26, elle condamne à mort 99 conspirateurs : 58 hommes et 41 femmes, extraits de diverses prisons, fusillés le 27 au Champ des Martyrs. C'est pour ce motif, sans doute, que M. Gruget a négligé d'en parler ici.

de vomir des blasphèmes contre la Sainte Vierge, dans le prononcé ou la rédaction de son jugement que nous ne rapportons pas, de crainte d'offenser les oreilles pieuses de ceux et de celles qui les entendoient. Nous nous contenterons de dire que les miracles, qui sont supposés faux par nos incrédules, ont été assurés par des milliers de personnes dignes de foi et qui n'avoient aucun intérêt de tromper. Il y a eu même des procès-verbaux faits ; mais il peut se faire qu'ils soient perdus par le malheur des temps. Je les ai vus et je sais qu'ils sont en règle et faits par des personnes pleines de probité et de religion. Ce M^r Moreau avoit travaillé en apôtre dans cette paroisse, après la mort et pendant la maladie de son curé. Il n'en sortit que quand M^r Poireau, chapellain de la Poissonnière, de la paroisse de Savennière, vint s'y établir en qualité de curé intrus. Il n'y fut que six mois. Il mourut dans le mois de février 1791. On assure que dans sa maladie il parut avoir envie de se retracter et qu'il demanda un prêtre catholique. Mais cela lui fut impossible. Les curés intrus de Chalonnes et de La Pommerai, ses voisins, ne le quittaient pas d'un seul instant et prenoient toutes les précautions pour qu'il ne fût pas possible de lui procurer ce qu'il demandoit. M^r Moreau ne laissoit pas de travailler pendant ce temps la, et redoubla ses soins à la mort du curé intrus. Il y est toujours resté caché jusqu'au moment où il a été pris et conduit à Angers, pour y recevoir la couronne du martyr, le jour du vendredy saint, jour où Jésus-Christ lui-même étoit mort pour notre salut, sur l'arbre de la Croix ¹.

¹ Le 27 germinal, 14 avril, deux soldats, Pierre Tiercelin et Léonard Simon avoient été condamnés à mort pour menaces d'incendie et coups.

Le 28, M^{me} Catherine-Nicolle la Mouche, veuve Bussy, ci-devant noble, native de Senlis, fut condamnée à mort et exécutée en même temps que l'abbé Moreau.

NOTA. — Nous n'avons pas retrouvé le Journal de M. Gruget du 28 germinal an II (17 mars 1791) au 21 floréal (15 mai suivant). Mais le registre des jugements de la Commission militaire nous permet de combler cette lacune au moins en partie, ainsi qu'il suit :

Le 2 floréal, 21 avril, 98 religieuses et sœurs hospitalières sont condamnées à la déportation.

Le 7, Espérance Lavigne, ex-religieuse de la Fougereuse près Argenton, qui a passé la Loire avec les Vendéens, est condamnée à mort. Jeanne Chevalier, lingère à Bouillé-Ménars, qui l'avait recueillie, est condamnée à la déportation.

Le 13, Auguste Prost, employé aux subsistances des armées de l'Ouest, et Loir-Magazon fils, né à Saumur, lieutenant au 22^e régiment d'infanterie-légère, accusés d'avoir porté la cocarde blanche, lors de l'occupation de Saumur par les Vendéens au mois de juin 1793, sont condamnés à mort et exécutés le lendemain 14.

Le même jour Pierre Malécot, né à Chavagnes, salpêtrier à Angers, accusé d'avoir suivi les Vendéens, armé d'un fusil et d'avoir tué un hussard à la porte d'une auberge de Maligné, et Jean Davy, cavalier au 16^o bataillon, né à Saint-Georges, qui a foulé aux pieds la cocarde nationale, disant qu'il voulait se battre et mourir pour les prêtres, et maudissait la constitution républicaine, subissent le même sort.

Le 14, Françoise Léger, née au Vieil-Baugé, veuve d'Antoine Raymond, exécuté le 31 décembre 1793, est à son tour condamnée à mort.

Le même jour, Marie Abellard et Jeanne Métivier, ci-devant religieuses du Calvaire, sont condamnées à la déportation pour refus de serment.

Le 15, François Girart, né à Chassey près Saumur, exprêtre, curé assermenté, ancien procureur et notable de la commune de Neuillé, et André Saunier,

né à Blou, maire de Neuillé, accusés d'avoir livré aux Vendéens, pendant l'occupation de Saumur, le Drapeau tricolore de la commune et leurs écharpes d'officiers municipaux, sont condamnés à mort.

Le même jour, Perrine Buineau, et Marie Thibault, exreligieuses carmélites, sont condamnées à la déportation.

Le 16, Pierre-Fortuné Doyneau, avocat à la sénéchaussée de Saumur, juge à la ci-devant élection de ce lieu, depuis officier municipal, accusateur public et administrateur du district, est condamné à mort pour avoir reçu chez lui plusieurs officiers Vendéens, leur avoir envoyé plusieurs paniers de légumes et la clef de sa cave, et avoir crié vive le roi.

Jean-Dominique Buret, né à Paris, soldat hussard et auparavant de la Légion Germanique, qui a crié vive le roi et a été trouvé porteur d'un passeport au nom de Louis XVII et d'un serment poétique rédigé dans des intentions contre-révolutionnaires, a le même sort. Tous deux furent exécutés le 17.

Les autres jugements prononcent seulement des mises en liberté et des sursis.

La dernière séance de la commission militaire eut lieu le 20 floréal (9 mai 1794) en exécution d'un arrêté des conventionnels Hentz et Francastel, en date à Tours du 10 de ce mois.

L'arrêté de clôture, porté sur le registre des jugements, est signé de Félix, président, Laporte, Hudoux, Gouppil fils, Obrumier fils, et Ruffey, secrétaire, qui avait remplacé Loisillon.

MAI ET JUIN

Jeudy 15. Proclamation à la commune d'Angers relative à la confection du quai ; les citoyens sont invités à faire des dons patriotiques chacun dans leur section.

Vendredi 16. Aujourd'hui sont arrivés cent cinquante gendarmes, reste de six cent, qui étoient allés dans la Vendée le lundy de la première semaine de Carême, il y en a environ cent cinquante de blessés et de malades.

Samedy 17. La Commission est partie ce soir à quatre heures pour Nantes. Elle doit être trois jours à son voyage et aller rejoindre les gendarmes qui partent demain pour Saumur et de là pour Paris¹.

Dimanche 18. Les cent cinquante gendarmes restant de six cent sont partis pour aller prendre leurs drapeaux à Saumur et de là se rendre pour former, dit-on, un camp proche Paris.

A midy, il est arrivé environ huit cents hommes qui ont été casernés au grand Séminaire. On a appris aujourd'hui que les patriotes avoient perdu onze mille hommes dans un combat donné par l'armée catholique proche Nantes, et qu'il les avoient (*sic*) mis en déroute à Saint-Lambert.

Les religieuses et les sœurs détenues en prison sont toujours très gaies, malgré les mauvais traitements qu'on leur fait éprouver². Deux autres sont décédées des misères qu'elles avoient essuïées. Vendredi 16, M^r Bertry, aumônier des Pénitentes d'Angers a été pris dans la paroisse de M^r son oncle, près Segré⁴ et conduit au Château d'Angers ainsi que M^r Lacroix, curé de Bécon⁵,

¹ Un arrêté des Conventionnels Hentz et Francastel, en date à Tours, du 10 floréal, avait autorisé la commission Félix à cesser ses fonctions le 20 floréal, 9 mai 1794. Le président Félix avait lui-même sollicité cette mesure, ne voulant pas rester à Angers, après le départ de ses protecteurs rappelés dans la convention, craignant de nouvelles difficultés tant avec le comité révolutionnaire qu'avec la société populaire.

² A la suite du jugement du 3 floréal qui les condamnait à la déportation, les religieuses d'Angers et de Beaufort avaient été conduites à la prison nationale.

³ M. Bertry, aumônier des Pénitentes, ancien curé de Saintes (Charente).

⁴ M. Louis-René Bertry, curé de Louvaines.

⁵ M. Joseph-Marie Delacroix de Beauvais, né, à Champtocé, le 28 décembre 1750, curé de Bécon depuis 1777, assermenté, puis rétracté. M. Gruget semble le confondre avec son frère, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, dont il note plus loin la condamnation et l'exécution, 10 juin 1794.

M^r Roger, curé intrus et cordellier d'Angers ¹, avec un autre père assermenté, tous les trois pris dans l'armée des chouans, où ils s'étoient retirés pour éviter la persécution après avoir refusé de remettre leurs lettres.

Lundi 19 mai. Aujourd'hui les Affiches annonçoient une victoire complete remportée sur les chouans proche Rennes par les patriotes, et des soldats arrivés disoient le contraire. On craignoit même l'arrivée icy des insurgés et des chouans; en conséquence des tambours avoient été placés aux avant-postes de la ville, pour annoncer leur arrivée.

Quatre cents hommes ou environ sont arrivés ce jour; il en part tous les jours pour aller à Nantes former un camp, ou pour la Vendée.

Mardi 20 mai. Les soldats de l'armée catholique ont mis hier en déroute les patriotes sur deux points différents, au Pont-Barré près Saint-Lambert et à Chalennes. Les chevaux des patriotes leur étant inutiles, ils les ont laissés pour se sauver; ils ont perdu dix à onze voitures chargées de grain et beaucoup de munitions.

Mercredi 21 mai. Les chouans ont arrêté sur la route de Nantes dix à douze charettes de bled et de provisions escortées par quarante hommes, que les patriotes conduisoient à Nantes. Ils s'en sont emparés après avoir tué les conducteurs.

Jeudi 22 mai. La Commission militaire est arrivée aujourd'hui de Nantes dans une voiture à huit chevaux; deux seulement étoient restés, Goupil et un autre.

Vendredy 23 mai. Le bruit s'est répandu que les chouans n'étoient qu'à quatre lieues d'Angers. Les patriotes en ont été effrayés ainsi que de l'appro-

¹ Aumônier de la Garde nationale d'Angers en 1791, nommé curé constitutionnel de la Pouèze, suivant M. Port. Il avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 23 brumaire an III (C. Port) ou plutôt an II et s'étoit peut-être rétracté.

che des armées alliées de Paris, malgré tous les journaux qui ne cessent d'annoncer des victoires remportées par les républicains, mais auxquelles on ne croit point.

Les religieuses prisonnières sont toujours très contentes malgré les mauvais traitements qu'on leur fait souffrir.

Ces jours derniers trois cent femmes, y compris leurs enfants, ont été prises dans la Vendée et conduites au Calvaire; elles ont refusé de donner leurs enfans aux patriotes qui vouloient s'en charger; elles préfèrent de les voir mourir à leur costé plutôt que de les livrer entre les mains des impies.

Samedy 24 mai. On a appris que Cambrai étoit pris. Des troupes sont parties pour Nantes ou contre les chouins, on en a envoyé beaucoup cette semaine. Un régiment arrivé aujourd'hui est parti, sans arrêter, pour aller aussi ou à Nantes ou contre les chouins. Il y a trois jours, on disoit aux soldats qu'il n'y avoit plus d'insurgés, pour les engager à partir.

Ce matin samedi, à sept heures, la Commission militaire est partie pour Nantes, Nicolas à la tête.

Dimanche 25 mai. On a affiché l'exportation à perpétuité des religieuses et des sœurs qui ont refusé le serment.

Lundy 26 mai. Aujourd'hui les insurgés sont entrés aux Ponts-Cé et s'en sont aussitôt retournés. Les patriotes effrayés ont eu un piquet à cheval qui a rôdé toute la journée dans la ville.

Mardi 27 mai. On a appris aujourd'hui que M^r Tessier¹ étoit vivant et qu'il étoit passé dans les Mauges avec plusieurs autres prêtres et personnes, voir (*pour voire ?*) avoit été caché longtemps dans les environs de la ville. J'ai appris aussi aujourd'hui que mes frères étoient vivants, sans savoir où ils sont.

¹ Lequel ? M. Tessier vicaire de la Trinité avait été guillotiné le 16 nivôse an II.

Mercredi 28 mai. On a appris que les émigrés et puissances étrangères étoient aux portes de Paris et qu'ils entreroient quand ils voudroient.

Jeudy 29 mai. On a débité qu'il y avoit des députés cachés à Angers qui avoient fui de peur de tomber entre les mains des puissances étrangères. On a affiché aujourd'hui, jour de décade, une feste pour le jour de la Pentecoste. Mardy au soir, 27 mai, la Commission militaire est arrivée de Nantes.

Vendredi 30 mai. Un détachement d'environ ¹ cent hommes ont été envoyés (*sic*) vers les chouins ; il en est revenu 50), les autres ont été tués. Les chouins se portèrent ces jours derniers au Lourroux. Ils mirent le feu dans l'église où les patriotes s'étoient renfermés, plusieurs y ont péri.

Hier le club a commencé dans l'église de la Trinité, jour de l'Ascension et le jour de leur décade. Les autorités constituées et la garde nationale y ont assisté, au bruit des instruments. Gorrion cordonnier y a prononcé un discours tendant à examiner de près la conduite des aristocrates. Boniface ², bénédictin et président, y a fait aussi un discours où il a développé les devoirs du républicain.

Félix, président de la Commission, s'est excusé sur ses grandes occupations de ne pas assister aux séances de leur club. Des chansons prophanes y ont été chantées.

Samedy 31 mai. Il a paru un arrêté qui annonçoit une feste pour le jour de la Pentecoste, à laquelle tous les habitans sans distinction devoient assister. Aujourd'hui, M^r le curé de Saint-Laud m'a [fait] faire ses compliments.

Dimanche 1^{er} juin. On a annoncé que des détachements alloient partir pour

¹ La lecture de ce mot ne parait pas d'abord certaine à cause d'une surcharge ; on lirait plutôt « de *trois* cent », qui doit être la première version de l'auteur. Mais il y a eu correction, d'ailleurs mal faite. On s'assure qu'il faut bien « d'environ » en comparant ce mot à celui qui se trouve à la page suivante. E. L.

² Bénédictin de Saint-Aubin, l'un des membres les plus ardents du comité révolutionnaire.

aller dans les paroisses qui avoisinent les chouains, y tuer les hommes, femmes, enfants et vieillards, et se saisir des bestiaux, et tout ce qui peut y avoir, dans la crainte que les chouans¹ ne viennent à s'en emparer. En conséquence il est parti un détachement d'environ quatre cents hommes pour cela.

Il est arrivé aujourd'hui environ six cents hommes. On débite aussi que le camp de Nantes n'aura point lieu. Ce qui le fait croire, c'est qu'on a vu environ 80 charettes chargées d'effets qui en arrivent. D'autres disent qu'ils ont été attaqués et qu'ils ont été mis en déroute. On publioit que les patriotes avoient pris dans la Vendée 14.000 vaches, 10.000 bœufs, 5.000 moutons, deux charettes chargées d'argent. On a été assez bon pour le croire. On dît que les soldats de la Vendée vont s'en revenir, ainsi que ceux qui forment le camp de Nantes, pour aller au secours de Paris et y former un camp.

Lundi 2 juin. Il est parti ce matin un bataillon pour les frontières, dit-on ; on dit que c'est pour Bayonnes. Toutes les nouvelles annoncent de grandes victoires et de grandes prises sur les puissances alliées. Il continue toujours de mourir beaucoup de monde dans les prisons. M^{me} de Méliant, dame vertueuse et respectable, y est décédée. Elle avoit suivi les insurgés dans les Mauges à la Saint-Jean. Elle y a été prise et conduite au Calvaire, où elle y est décédée ces jours derniers.

Les religieuses et les sœurs qui sont dans les prisons y sont toujours très contentes. Elles s'occupent à chanter les louanges de Dieu et consoler ceux et celles qui y sont conduites. Le dimanche 26 mai, quatre religieuses, qui étoient sur le Tertre et qui n'avoient point été prises avec les autres, furent prises et conduites en prison avec les autres.

¹ Jusqu'ici Gruget a écrit *chouïns* et *chouains* ; désormais il emploiera le plus souvent l'orthographe consacrée : *chouans*. E. L.

Deffense a été faitte de rien leur faire passer hier et à toutes les autres qui sont dans les communautés, parce qu'elles continuoient de garder les dimanches et les fêtes. Elles ont été réduittes au pain et à l'eau, nourriture des prisonniers.

Mardi 3 juin. Le détachement envoyé dimanche vers les chouins s'est partagé. Quarante sont restés à Saint-Clément, le reste est allé au Louroux. Tous les habitans du Lourroux et des paroisses voisines ont été forcés de prendre les armes et de se réunir aux patriotes. Dès le premier coup de fusil les habitans ont jetté leurs armes ; alors les chouans se sont jettés sur les patriotes et les ont tous tués à l'exception de treize qui sont venus dire qu'ils avoient tous perdu chevaux, bagages et munitions. Un des soldats a dit que c'étoit là la huitième déroutte où il s'étoit trouvé, mais qu'il n'en avoit encore point éprouvé de semblable. Il a dit que le nombre des chouans étoit infini, qu'ils avoient une cavalerie superbe et qu'ils ne manquoient de rien ¹.

Plusieurs bataillons de réquisition, arrivés du Berry, sont passés avec armes et bagages du costé des chouans.

Mercredi 4 juin. On a appris aujourd'hui la nouvelle de la déroutte du Lourroux. On craignoit que les chouans ne vinssent à Angers. Il a été question de doubler la garde. Ce matin à huit heures, la Commission militaire est partie pour six semaines pour Nantes. Les patriotes qui étoient à Saint-Florent, craignant d'être forcés ² par l'armée catholique, ont abandonné Saint-Florent et l'ont fait brûler avant de sortir.

Les religieuses et les sœurs, sont au nombre de 114 dans les prisons, sont toujours très édifiantes et contentes. On parle de les mettre dans des batteaux pour les faire noyer dans la rivière. Il y en a sept qui sont décédées dans les prisons.

¹ Suivant M. Hippolyte Sauvage, *Un canton de l'Anjou sous la Terreur*, ce combat aurait eu lieu le 23 mai.

² Dans le manuscrit on lit « des forcés ». E. L

M^{me} de Jouane, supérieure du Bon-Pasteur, est décédée la semaine dernière. On ne croit pas qu'elle se soit rétractée.

Jeudy 5 juin. Aujourd'hui les chouans ont encore mis on dérouté les patriotes, malgré qu'ils avoient requis les paroisses de leur donner main forte.

Vendredi 6 juin. Il est arrivé icy quatre vingt femmes qui viennent des Sables d'Olonnes. On les a mises en prison au Château. En entrant on a voulu leur faire crier « vive la République ». Elles ont refusé en criant « vive la religion, vive le roi ». On doit les conduire à Paris pour y être jugées.

Samedi 7 juin. On conduit à l'Hôtel-Dieu les prisonniers du Château quand ils sont à l'extrémité. Il y a quelques jours qu'on en conduisit plusieurs charretées. En les ôtant des charrettes on les jetta par terre, et des patriotes furent assez inhumains pour monter dessus, les fouler sous leurs pieds et les frapper de leurs crosses de fusil. Plusieurs manquèrent d'expirer sous les coups, mais ils ne tardèrent pas à mourir quand ils furent entrés. M^r Airaut de Saint-Denis¹ et M^r de Berci de la Perrière y ont été conduits. Ils n'étoient pas mieux traités que les autres.

Toutes les religieuses et les sœurs qui sont dans les prisons sont toujours contentes; le sieur Félix a eu l'impudence de faire mettre dans les journaux qu'elles avoient été condamnées pour être exportées, parce qu'elles avoient des intelligences avec les brigands de la Vendée.

Toutes les religieuses de Château-Gontier, à l'exception de quelqu'un des du Buron, ont refusé de prêter le serment; elles ont toutes été renfermées avec les personnes prétendues suspectes.

¹ M. Guillaume-François-Geneviève Ayrault de la Roche père et son fils René-Pierre-Guillaume, tous deux nés et domiciliés à Angers, détenus comme suspects par ordre des représentants du peuple, avaient été traduits le 11 floreal an II devant la Commission militaire qui s'était bornée à ordonner qu'ils fussent réintégrés en prison.

Dimanche, Pentecoste, 8 juin. C'étoit aujourd'hui la décade. Les impies ont fait une feste en l'honneur de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et ils ne recon-noissent ni l'un ni l'autre. Il y avoit une montagne dans le maille (Mail), à la hauteur de près de quarante pieds, sur laquelle on avoit représenté le roy terrassé par la liberté, leur divinité. Ils partirent de l'Hôtel de ville pour y aller faire leur station ; il y avoit des filles en blanc ; l'encens a été brûlé en l'honneur de leur idole. Des chansons obscènes et impies y ont été chantées, ainsi que dans la route et dans l'église de Saint-Maurice qu'ils ont dédiée à leurs divinités.

Lundy 9 juin. Samedi les patriotes ont été chassés de Saint-Florent par l'armée des catholiques. Ils y ont perdu bien du monde. On dit qu'ils l'ont brûlé avant d'en sortir.

Mardy 10 juin. Bien des aristocrates ont assisté à la feste impie de dimanche par peur. Les patriotes étoient fâchés et étonnés de les y voir, après avoir refusé de suivre les intrus comme eux.

Il y a trois semaines que M^r Charette fit la revue de toutes les troupes qui sont dans la Vendée. Le nombre en est aussi considérable que l'année dernière. Ils ne manquent point de viande ni de bled. Ils ont trouvé celui qu'ils avoient caché avant leur sortie de Saint-Florent, ainsi que les canons qu'ils avoient mis en terre. Ils sont occupés actuellement à les acommoder. On présume qu'ils se disposent à faire quelque attaque. Leur dessein, dit-on, est absolument de se rendre maîtres de Nantes.

M^r Demaune (de Meaulne) s'est formé une armée très considérable du costé du Lourroux, qui donne bien [des] inquiétudes aux patriotes; ceux-cy n'osent plus monter la garde hors des murs la nuit. Ils craignent d'être surpris par eux. Ils sont venus jusqu'à Saint-Léger. Ils tuent tous les patriotes, mais ils ne

font rien aux aristocrates. Ils font semblant cependant de leur en faire. Le prieur de Saint-Augustin-des-Bois a été tué par leur armée chez lui

Ce soir à cinq heures M^r La Croix, curé de Saint-Macaire proche Beau-préau, a reçu la couronne du martyr ¹.

Interrogé qui il était. « J'ai l'honneur d'être prêtre, a-t-il répondu à ses juges, prêtre catholique, apostolique et romain, et non assermenté, je m'en fais gloire. Vos lois, qui ont détruit la religion et proscriit les prêtres catholiques, me condamnent à la mort, je ne l'ignore pas, je m'y sou mets, et je vous pardonne ma mort. Mais je vous recommande la personne qui m'a reçu chez elle. Elle n'est pas coupable aux yeux mêmes de votre Nation, elle ne me savoit pas prêtre, j'étois chez elle comme simple particulier. » Interrogé où il avoit été auparavant. « Je n'ai rien à vous répondre là dessus », on n'en demanda pas davantage. « Je n'ai plus rien à vous dire ². » C'est là mourir en héros chrétien.

Le même jour, le père Roger, Cordelier assermenté, a été présenté devant eux ; il avoit été pris chez les chouans [chez qui] il s'étoit réfugié. On lui a dit : « Vous avez mérité la mort plusieurs fois, mais à cause de votre patriotisme on vous pardonne. » L'un est mis à mort parce qu'il est chrétien et prêtre catholique, et l'autre est absout ⁴ quoique coupable aux yeux de la Nation, parce

¹ Antoine Pannay de Champotier, hé à Saint-Mayerand de Brout (Allier) ancien Prieur de Saint-Georges-sur-Loire curé de Saint-Augustin-des-Bois depuis 1784, assermenté et marié du 26 novembre 1793, assassiné le 26 mai 1794. -

² M. Louis-Jacques Delacroix, né à Champtocé, frère du curé de Bécon, avec lequel M. Gruget semble l'avoir confondu, arrêté à Champtocé, chez la veuve Malinge, et condamné à mort le 22 prairial (10 mai) par le Tribunal criminel de Département.

³ J'ai laissé la phrase telle qu'elle a été écrite par Gruget. Son incorrection prouve que le récit est de premier jet et que l'auteur n'y a pas mis la dernière main. E. L.

⁴ Ce mot est certainement écrit avec un *t* final, comme il est facile de s'en assurer par comparaison avec d'autres. Du reste, la 4^e et la 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* admettent cette orthographe. E. L.

qu'il est apostat de son ordre et de sa religion. Voilà nos juges.

Mercredi 11 juin. Aujourd'hui, dans la nuit, deux officiers sont venus au galop demander du secours contre l'armée de M^r Demaune. On s'est contenté de donner deux caissons et environ deux cents hommes, sans canon. Ils sont partis en jurant contre la Nation.

Trente charettes de blessés sont arrivées aujourd'hui ; on prétend que c'est d'Ancenis où il y a eu un combat où les patriotes ont perdu bien du monde, sans compter ceux qu'ils ont perdu à Saint-Florent, le samedi 7 juin. L'armée catholique s'est emparé de Saint-Florent et en a chassé les patriotes, après en avoir détruit la plus grande partie. Ceux-cy, de rage, ont mis le feu à Saint-Florent, massacré toutes les femmes patriotes qui y étoient restées ainsi que les enfans, et amené à Angers, au Calvaire, environ 100 femmes et enfans. Les patriotes prenoient leurs paquets et les jetoient dans le feu. C'est ainsi que se comportent ordinairement les patriotes. Ils se vengent sur leurs propres amis.

Jeudy 12 juin. Il est arrivé aujourd'hui un bataillon d'Avranche, composé d'environ 500 hommes. Le bruit se répand que les patriotes sont aux prises avec les chouins ; les patriotes disent qu'ils les ont bloqués dans un bois et qu'ils leur ont tué bien 300 hommes. On dit le contraire et on en juge par les blessés qui arrivent icy en quantité, et par la peine de mort contre ceux qui parleront de leur déroute. Lundy on arrêta un homme qui disoit que les patriotes avoient été mis en déroute.

Vendredi 13 juin. On parle toujours des déroutes des patriotes par l'armée catholique, surtout de celle de Saint-Florent. De sorte que les insurgés sont maîtres tout à fait de la Vendée et qu'ils vont faire la récolte. Ils ne manquent de rien et ils sont plus forts que jamais.

On a eu aujourd'hui des nouvelles de M^r Gautreau ¹ et de M^r le curé de Saint-Laud ². J'en ai eu aussi de mon frère de Saint-Florent ³, de M^r Dupont ⁴. On les dit ensemble et une parente avec eux ; on croit mon pauvre frère aîné mort⁵.

Samedy 14 juin. On a appris aujourd'hui la prise des villes de Guise, Laon, Maubeuge et Péronne, quoique les *Nouvelles* n'en disent rien.

Dimanche 15 juin. Environ cent femmes et enfans ont été amenés de Saint-Florent au Calvaire. Elles avoient trouvé le moyen de rester toujours à Saint-Florent, quoique les patriotes en fussent les maîtres. Elles n'ont pas eu la liberté d'apporter leurs effets absolument nécessaires. On s'est emparé de leurs paquets et on les a jettés dans le feu. Une grande mère a été massacrée tenant un petit enfant entre ses bras. L'enfant a été sauvé tout couvert du sang de sa grande mère.

Lundy 16 juin. Les patriotes ont encore été complètement battu à Ingrandes par l'armée des chouans, qui se sont même emparé des retranchements qu'ils avoient faits.

Trente homme envoyés à la découverte du costé de Chemillé ont été dé-

¹ M. Gautreau de la Grois, vicaire général et chanoine de Saint-Laud, sans doute. Détenu à la Rossignole en 1792 et délivré par les vendéens en juin 1793, il avait suivi leur armée en Vendée.

² L'abbé Bernier, l'un des négociateurs du Concordat, mort en 1808, évêque d'Orléans.

³ Michel-François Gruget, né à Beaupréau le 28 septembre 1745, vicaire, puis curé de Saint-Florent-le-Vieil, du 24 mars 1783, reste caché dans le pays pendant la guerre de Vendée, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 20 août 1825 à l'âge de 80 ans.

⁴ Un transcripteur a écrit *Dupré* au-dessus de ce nom, mais à tort; c'est bien Dupont qu'il faut lire, car on aperçoit l'*o* suivi de l'*n* et du *t* final. Du reste, on retrouve plus loin, p. 216, le même nom nettement écrit. E. L.

Dupont René, né à Montrevault le 21 janvier 1742, vicaire du Fief-Sauvm, resté caché dans le pays. Deservant d'Andrezé après le Concordat.

⁵ Laurent-Claude Gruget, né sans doute à Beaupréau, comme ses frères, vers 1741, curé du Fief-Sauvin depuis le 30 janvier 1761, resté lui aussi dans le pays après son refus de serment, rétabli dans sa cure au Concordat, mort le 8 octobre 1818 à 77 ans.

truits par les insurgés ; un seul s'est échappé pour apporter la nouvelle.

Mardy 17 juin. Le feu a été mis au Château dans la paille, proche l'arsenal; la générale a battu cette nuit. On a doublé la garde aux portes de la ville, on craignoit l'entrée des chouans qui avoient mis en déroute les patriotes.

Mercredy 18 juin. Aujourd'hui, la décade, il n'y a point eu de feste, excepté que le travail a été interrompu comme d'usage. On parle que les chouans se renforcent par les réquisitions qui passent de leur costé.

Il en est arrivé du Perrigord en quantité, mais sans armes. Il n'y en a même pas pour ceux qui montent la garde.

Les religieuses et les sœurs sont toujours très contentes dans les prisons au nombre de cent quatorze. La prieure de Beaufort ¹ se distingue par sa régularité et par sa soumission à la volonté de Dieu.

Jeudi 19 juin. On craint toujours les chouans. On appréhende qu'ils ne viennent à Angers. On dit qu'une colonne toute entière a passé la Loire pour aller faire la récolte de la Vendée.

Vendredi 20 juin. On annonce que les patriotes ont éprouvé plusieurs déroutes du costé de Nantes, et que les insurgés et les chouans sont les maîtres de la Loire.

On dit Nantes dans la plus affreuse misère.

Il a paru un arrêté de Hentz et Francastel qui félicitent Félix sur la conduite barbare qu'il a tenue à Angers en faisant massacrer quatre à cinq mille innocents. En récompense, il vient d'être nommé de nouveau à un tribunal révolutionnaire, que l'Assemblée vient de décréter, avec un de ses collègues Laporte. Ils sont actuellement par ordre de Francastel dans

¹ Jeanne-Renéc Ciret, qui se trouvait en prison avec ses deux sœurs également condamnées à la déportation et religieuses de la maison des Incurables.

l'isle de Noirmoutiers. Il est a croire qu'il y aura exercé les mêmes cruautés qu'à Angers.

Samedy 21 juin. Deux notables de la municipalité d'Angers sont cependant dénoncés pour avoir voulu lever le scellé chez M^r Brilllemont, enfermés avec Madame son épouse ² avec les autres honnêtes gens qui gémissent dans les prisons du château.

Aujourd'hui 200 hommes environ sont partis pour aller tirer les chouans à Saint-Georges.

Dimanche 22 juin. On parle beaucoup que les Anglois sont débarqués dans le Poitou et la Bretagne. On assure qu'on en a reconnu à leur plumoches noirs. Il y a, dit-on aussi, beaucoup d'émigrés avec eux.

Lundi 23 juin. Les insurgés et les chouans sont les maîtres de la Loire. Ils communiquent entre eux. La route de Nantes est interrompue.

Mardy 24 juin. Aujourd'hui jour de Saint-Jean, environ douze cents hommes sont partis pour Tours sans armes, car il n'y en a plus actuellement à Angers, pas même de piques. Un courrier est venu à leur rencontre à La Bohalle leur dire de s'en revenir, qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux. Ils sont arrivés à midy à Angers. De tout costé les troupes se sont ainsi reployées à Angers, de sorte qu'il s'en trouve beaucoup actuellement. La garde a été doublée aux portes de la ville.

¹ Félix et Laporte avaient été appelés comme jurés au Tribunal Révolutionnaire de Paris en récompense de leurs services, sans doute. Obrumier devint alors président de la Commission, complétée par l'adjonction de deux autres Angevins, Brutus Thierry, marchand, et Joulain, manufacturier. (Arrêté de Bô, 6 juillet 1794, V. Lallié. *La jutlire révolutionnaire à Nantes*).

² Le sens obvie de cette phrase est que M. de Brilllemont était enfermé avec madame son épouse ; dans le manuscrit cependant, le mot « enfermés » est au pluriel, et par conséquent s'accorde avec « deux notables », ce qui change le sens du tout au tout. E. L.

Sur les deux heures après midy, on a pris les pauvres religieuses et sœurs qui étoient dans les prisons depuis la seconde feste de Pasques au nombre d'environ cent dix ¹, sans y comprendre sept à huit qui y sont mortes de misère. On les a attachées deux à deux et on les a conduites ainsi au port Ligny où il y avoit des batteaux qui les attendoient. Ce spectacle a attendri toutes les âmes sensibles. On ignore ce qu'on va en faire. Elles sont condamnées à une exportation perpétuelle. On craint qu'on ne les fasse noyer en route.

Mercredy 25 juin. Les deux cents hommes, partis samedi pour Saint-Georges, sont arrivés aujourd'hui. Ils disent n'avoir rien vu que deux batteaux qui passaient la Loire, dans lesquels il y avoit des chouans et sur lesquels on a tiré. Ils n'ont point eu d'étappe pendant leur séjour à Saint-Georges; ils ont été obligés d'achepter du pain dans les campagnes ou plutôt de piller pour vivre.

On dit que les pauvres religieuses ne sont point encore péries ; on craint toujours pour leur vie.

Jeudy 26 juin. Il est parti aujourd'hui un convoi de vingt charettes chargées de grain pour Laval, escorté par dix-huit à vingt soldats. Deux cent cinquante à trois cents chouans l'ont rencontré entre Château-Gontier et Laval et s'en sont emparé après avoir tué les 18 à 20 hommes qui l'escortoient.

Deux respectables demoiselles de la Trinité ont été conduites par les soldats au Comité révolutionnaire. Il n'est pas d'indignité et d'outrages qu'on ne leur ait fait éprouver, au point de les forcer de se déshabiller pour voir si elles n'avoient point sur elles de petits habits de la Vierge ou du Sacré-Cœur.

¹ Suivant la « *Relation de la détention et du voyage des Religieuses d'Angers jusqu'à Lorient* », manuscrit de la sœur Besnard, religieuse Ursuline, ces religieuses étoient au nombre de 96 au départ d'Angers, plus une fille, Jeanne Chevalier, lingère à Bouillé-Ménard, condamnée à la déportation pour avoir recueilli une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, guillotinée le cinq avril précédent ; cinq étoient mortes en prison. Les autres sœurs restées à la prison n'avaient pas été condamnées.

S'étant apperçu qu'elles en avoient. ils ont vomi les blasphèmes et les plus horribles imprécations.

Vendredy 27 juin. Aujourd'hui les insurgés se sont portés à Chavagne; ils ont tué neuf hommes qui montoient la garde et mis en fuite tous les soldats qui étoient venus à leur secours et à dessein de s'emparer de tous les bestiaux du canton. Ils ont mis le feu à la maison de M^r Baragne, seigneur et maire de la paroisse, qui avoit pris la fuite, ainsi qu'à plusieurs maisons qui étoient aux patriotes. Tous les habitans de Chavagne et de Brissac ont été forcés de se réfugier à Angers et d'abandonner tout ce qu'ils avoient.

On a appris aujourd'hui la prise du convoi pour Laval par les chouans. Trois cents hommes sont partis pour aller à leur rencontre et pour tâcher de reprendre le convoi.

Une femme Massonneau, rue Boisnet, pensant à quitter son mari, est tombée malade ; elle est décédée aujourd'hui d'une manière qui a surpris tout le monde. M^r Aveneau, chirurgien, n'a pu s'empêcher de dire qu'il y avoit quelque chose d'étonnant dans sa maladie. L'eau froide qu'elle se jettoit sur le visage pour se rafraîchir devenoit toute bouillante dans le bassin qui la recevoit. Elle faisoit des cris horribles. Elle étoit sœur de l'intrus de Villevêque ¹ et l'avoit forcée ² de faire le serment.

Samedy 28 juin, décade. Ce matin, 1500 hommes sont partis pour aller à Brissac. Les insurgés les ont chassés et conduits jusqu'aux Ponts-Cé. On a craint pour la ville.

¹ M. André Provost né à Briollay, vicaire assermenté de Denée, élu curé constitutionnel de Villevêque. Marie-Madeleine Provost, femme de Pierre Massonneau. morte a l'âge de 37 ans, dont l'acte de décès est daté du 2 messidor an II, 20 juin 1794, était vraisemblablement sa sœur. Mais ce décès doit être antérieur de quelques jours à la date donnée par M. Gruget.

² Dans le manuscrit on lit bien « forcée », mais je crois que le sens demande le masculin. E. L.

On craignoit qu'ils ne vinsent s'en emparer avec les chouans qui avoient dit qu'ils vouloient dîner au Lion-d'Angers. Une lettre d'un officier patriote, à Paris, et qu'on a vu (*sic*) dans les *Nouvelles*, annonçoit cependant qu'il les avoit mis en dérouté au Lourroux et qu'il s'étoit emparé de tous leurs effets.

Une proclamation du Comité d'Agriculture résidant à Fon-tenay le Comte, en datte du 21 juin, a été publiée et affichée à Angers ; tous les brigands étoient invités de rentrer dans leur foyer, de poser les armes, de faire leur moisson, avec assurance qu'on ne leur feroit rien. C'est pour la seconde fois qu'on leur tend ce piège ; ils ont trop peu de confiance dans les promesses des patriotes pour croire à ce qu'ils leur promettent. Ils n'ont point oublié celles qui leur ont [été] faites dans le mois de décembre dernier. Ce qui fait croire qu'ils ne se laisseront pas séduire, c'est qu'ils leur promettent d'entrer dans leur pays sur trois colonnes quand ils auront posé les armes. Les patriotes eux-mêmes, qui savent ce qu'ils leur ont fait et ce qu'ils se promettent encore de faire, ne pensent pas qu'ils se laissent prendre à cette proclamation. Ils sont fâchés de leur voir recueillir leur récolte et de n'en pouvoir pas profiter, ainsi qu'ils l'avoient assuré. Ce qui leur est sensible, c'est qu'ils savent qu'ils ont tout en abondance, bœufs, vaches, veaux et moutons, tandis qu'ils manquent de tout.

Il n'y a rien eu d'extraordinaire pour la décade.

Dimanche 29 juin. On a sçu que les religieuses et les sœurs étoient enfin arrivées à Nantes. Les insurgés ont tiré depuis Chalonnnes jusqu'à Nantes sur les patriotes qui les conduisoient, affin de pouvoir les soustraire à leur fureur. Arrivées à Nantes, elles ont été conduittes dans les rues, au milieu des huées de la populace qui se trouvoit sur leur passage, et conduittes ensuite dans les prisons où elles sont réduittes à un quarteron de pain, tandis que les habitans en ont une demy livre. Les bonnes filles prioient de tout leur cœur et étoient très contentes tandis qu'on les outrageoit.

Tous les habitans d'Angers ont été forcés de porter une livre de genil (gue-nilles) par personne pour faire du papier. On donnoit un quarteron de savon par ménage, qu'on payoit treize sols. Les genils étoient estimées six liards la livre, mais on ne les payoit point.

Plot de la Trinité, membre du comité révolutionnaire, avec un de ses confrères et deux notables de la municipalité d'Angers, ont été convaincus d'avoir été voler chez M^r de Brillemont en prison au château, ainsi que Ma-dame son épouse, avec les honnêtes gens. On a dit qu'ils étoient condamnés à la mort; mais depuis on a dit qu'ils auroient leur grâce à cause des services en ce genre qu'ils ont rendus à la Nation.

Lundi 30 juin. Dans la nuit de hier à aujourd'hui, il est arrivé 200 blessés du Lion-d'Angers. Il y a apparence que ce sont de ces hommes qu'on avoit en-voyés vers les chouans pour reprendre le convoi dont ils s'étoient emparé.

On fait partir tous les jours des hommes pour les frontières, et tous les jours on envoyé aussi des détachements contre les chouans et contre les insurgés. Comme on manque d'armes, à fur et à mesure qu'ils reviennent, on les prend pour donner à ceux que l'on fait partir. Ceux qui montent la garde aux portes de ville et des environs n'ont même pas des piques. Voilà pourquoi on invite les insurgés à se rendre. On les craint beaucoup. On sait qu'ils sont plus en force que jamais. Une colonne de chouans a passé la Loire il y a douze jours pour se réunir aux insurgés et pour leur aider à faire la récolte.

J'ai sçu samedi des nouvelles de mes deux frères et de mes sœurs. Ils sont réunis ensemble avec M^r Dupont et le curé de Saint-Rémi ¹; une femme a rap-porté cette nouvelle.

¹ Peut-être le curé de Saint-Rémy-en-Mauges, M. R. L. Amant, déporté en Espagne, suivant M. Port, mais dont le nom n'est pas mentionné sur les listes de prêtres déportés publiées par MM. Godard et Marchegay.

JUILLET

Mardi 1^{er} juillet. On a pris un prêtre dans la paroisse de Domeray. Les uns disent que c'est M^r le prieur de Lévière, dom Chamballay ¹ ; les autres, un vicaire de Précigné. Il étoit logé chez trois anciennes demoiselles avec trois insurgés qui étoient restés malades dans le temps qu'ils vinrent faire le siège d'Angers. Les gardes nationaux les ont coupés par Moranne et amenés à Angers, ledit Monsieur prêtre et demoiselles, pour être conduits en prison. Le Comité révolutionnaire a blâmé les gardes nationaux de ne l'avoir pas tué sur le champ et leur a recommandé de tuer tous ceux qu'ils trouveroient dans la suite. . On débite qu'il y a des gens assez cruels pour écorcher les morts affin d'en avoir la peau pour se faire des habillements.

Il est arrivé cette nuit plusieurs charrettes de blessés de Saint-Georges, les chouans qui étoient détruits s'y sont portés en force pour passer la Loire et se joindre aux insurgés.

Un patriote, au deffaut de ...² de ses camarades, s'est chargé d'aller au Pont Barré pour parler aux chefs des brigands. Sur ce qu'il a dit qu'il étoit républicain et qu'il avoit quelque chose à dire à leurs chefs, on l'a conduit de poste en poste après avoir visité s'il avoit des armes.

¹ M. François Chabanel, bénédictin, Prieur de Levières, arrêté dans une cache pratiquée dans la haie d'un verger dépendant de la ferme de l'Epiniardière, commune de Daumeray, et condamné à mort par le Tribunal criminel le 28 messidor an II avec Renée, Jeanne et Marie Béron, filles du fermier de l'Epiniardière.

² Il y a ici un mot indéchiffrable. On a cru devoir lire « cœur » : je préférerais « six », mais cette lecture n'est même pas certaine. Ce présent cahier de Gruget est le plus mal écrit de tous : les lettres sont mal formées et empâtées à cause du mauvais papier employé, qui a bu souvent l'encre. E. L.

Parvenu devant les chefs, il leur a dit qu'il venoit de la part des généraux et du Comité d'Agriculture proposer un amnistie, s'ils voulaient mettre bas les armes. Ils ont répondu qu'ils vouloient un roy et une religion, et qu'ils ne pose-roient les armes que quand l'ordre seroit rétabli ; et ensuite il a été reconduit, comme il étoit venu, de poste en poste.

Mercredi 2 juillet. On a conduit aujourd'hui un prêtre dans les prisons du Château, on ignore qui.

Les *Nouvelles* d'aujourd'hui annoncent la prise de Charleroi et la déroute de l'armée Autrichienne. On y croit que ce pourroit bien être pour faire croire aux brigands qu'ils ne craignent rien, malgré toutes les déroutes qu'ils leur donnent.

Jeudy 3 juillet. Plusieurs membres de la Commission arrivés dimanche sont partis aujourd'hui. On présume (?) que c'est pour aller à Paris.

Tous les batelliers avoient reçu ordre de partir avec leur batteau pour aller chercher à Nantes des bleds qui y étoient arrivés. Ils ont été contremandés à cause des chouans qui se trouvoient à Saint-Georges pour tenter le passage de la Loire. Ils viennent aujourd'hui de recevoir de nouveaux ordres sous peine de mort.

On parle de faire deux camps, un à Tours et l'autre à Nantes, afin de faire une descente dans la Vendée, si les brigands refusent de se rendre aux propositions qu'on leur fait.

On parle que dix huit cents brigands sont déjà entrés à Nantes. Cette nouvelle mérite confirmation. Le pain de l'égalité commence à être meilleur à Angers.

Vendredy 4 juillet. Deux membres de la Commission militaire ont fait sortir du Calvaire deux demoiselles qui étoient destinées à être fusillées. Ils les ont fait placer dans une maison. Ils s'y sont aussitôt transportés pour les demander en mariage. Sur le refus qu'elles en faisoient, leur disant qu'elles aimoient

mieux être en prison que de les épouser, ces deux juges les ont menacées de les faire mettre en prison et même de se brûler la cervelle en leur présence, si elles se refusoient à leurs infâmes désirs. Malheureusement leur hôtesse les y engageoit. On craint qu'elles n'ayent succombé, et que ce ne soit les deux que Félix et un de ses compagnons doivent épouser sous peu. Ils attendent cela pour partir pour Paris, où ils sont mandés à ...¹.

Samedy 5 juillet. Deux membres du Comité révolutionnaire et deux notables ont été condamnés à deux ans de fers pour des vols dont ils ont été convaincus².

Il part tous les jours des détachements pour les chouans et pour les insurgés.

Dimanche 6 juillet. Il est arrivé aujourd'hui une quantité de voitures par la rue Saint-Nicolas. On les dit chargées de bled et venir de Nantes. D'autres disent que les patriotes ont été forcés de lever leur camp de Nantes, et qu'on a envoyé des charettes et des bateaux pour amener tout ce qu'il y a de personnes à Nantes qu'ils ont dessein d'évacuer.

Les insurgés ont donné jusqu'à demain aux patriotes de Brissac, de Chavagnes et des environs, pour évacuer le pays, menaçant d'achever de brûler tout, s'ils refusoient de sortir.

¹ Ici se trouve un mot illisible.

² Le 17 messidor an II, 15 juillet 1794, Charles Plot, âgé de 26 ans, tisserand et membre du Comité révolutionnaire d'Angers, né à Bazouges (Mayenne) ; Nicolas Cherville, ci-devant boucher de l'armée et notable de la commune d'Angers, né à Marville (Seine-Inférieure); Louis Thibault 39 ans, marchand de vins, et Joseph Tessier, 36 ans, tailleur de pierres, sont condamnés par le Tribunal criminel de département à 12 années de fers et 6 heures d'exposition, pour s'être introduits au domicile des filles Barin, rue du Cornet, se prétendant porteurs d'un ordre du comité révolutionnaire pour y opérer perquisition et y avoir soustrait divers objets. Un cinquième accusé Michel Bousillé, aubergiste et notable de la commune d'Angers, est acquitté. Ce jugement est confirmé par le Tribunal de cassation, le 3 prairial, mais fut annulé par une loi du 4 fructidor dans laquelle les deux derniers condamnés sont qualifiés de canonniers

C'est évidemment de cette affaire que veut parler M. Gruget, bien qu'il cite le domicile de M. de Brillémont au lieu de celui des demoiselles Barin. Voir ci-dessus pp. 125 et 129.

Les chouans et les brigands ont répondu à l'amnistie qu'on leur a proposée qu'ils ne donnoient que deux jours aux patriotes pour faire leurs réflexions, qu'ils viendroient les trouver s'ils ne se rendoient pas dans cet intervalle.

Lundi 7 juillet. On dit que les religieuses ont été bien à Nantes et qu'elles sont parties pour Lorient; on dit que les juges des tribunaux révolutionnaires de Nantes et les auteurs des massacres qui y ont été faits ont été fait mourir (*sic*).

Mardy 8 juillet. Les journaux continuent d'annoncer que les patriotes ont eu de grands avantages sur les Autrichiens.

Les insurgés ont donné à dîner aux patriotes et ceux-cy à leur tour les y ont inytés, et ils ont fini par être mis en déroute par les insurgés qui les ont poursuivis jusqu'aux Ponts-Cé.

Mercredi 9 juillet. Toutes les nuits il part des détachements contre les chouans. Il y a eu des combats entre eux, les patriotes ont été bien battus.

Jeudi 10 juillet. Aujourd'hui on a fait mourir le prier de Lévière, dom Chamballay, avec un autre prêtre¹ et trois respectables demoiselles qui leur donnoient ce qu'ils avoient besoin. Il n'est point d'insulte qu'on n'ait fait et dit² à ce pauvre prier. Sa tête a été montrée.

Vendredi 11 juillet. Aujourd'hui on a appris que les patriotes avoient perdu 50.000 hommes sur les frontières du Nord, et toutes leurs victoires étoient autant de mensonges.

Samedy 12 juillet. Les insurgés se sont présentés à Rochefort et à Denée ; ils en ont chassé tous les patriotes qui sont venus tous tremblans se réfugier dans la campagne de Saint-Laud.

¹ L'autre prêtre condamné à mort en même temps que Dom Chabanel et les trois filles Béron de l'Epiniardièrre de Daumeray est M. Mathurin Pasquier, accolyte de Segré arrêté à Sainte-Gemmes d'Andigné où il s'était réfugié. (22 messidor an II).

² Les mots « et dit » me paraissent certains, mais non pas le précédent « fait », qui a été surchargé. E. L.

Dimanche 13 juillet. Félix est parti ce matin avec Nicolas pour Paris. Il a amené (ou enmené) avec lui une demoiselle qui demeurent chez Madame Latouche ; elle a demeuré avant prisonnière au Calvaire. Il doit revenir dans dix à quinze jours pour se marier.

Il devoit y avoir des visites domiciliaires aujourd'hui, elles n'ont point eu lieu.

SEPTEMBRE ¹

Jeudy 11 septembre (25 fructidor an II). Il y a eu à Chollet vendredy et samedi un combat considérable. Le premier jour les patriotes y entrèrent, les insurgés les deffirent tous. Ils parurent se retirer ensuite. Une armée de patriotes y entra ; les insurgés furent les entourer et les tuèrent tous. On prétend que le nombre des morts est près de huit mille patriotes; les insurgés ont peu perdu.

Du costé de Fais ², il y a eu un autre combat où les patriotes ont perdu encore bien du monde.

Près la Chapelle-aux-Jubeaux ³ les insurgés s'y présentèrent au nombre de quarante hommes à cheval. Les patriotes au nombre de 400 se disposèrent aussitôt à les chasser, et déjà ils se flattoient d'y réussir lorsqu'ils virent paroître environ quinze cents hommes des insurgés. Alors ils abandonnèrent tout ce qu'ils avoient, canons, munitions et tous les bestiaux que les insurgés étoient venus chercher.

¹ Le journal de M. Gruget du 13 juillet au 11 septembre (26 thermidor an II, au 25 fructidor) nous manque. Pendant ce laps de temps il ne paraît s'être passé aucun fait important. Nous mentionnerons cependant, à la date du 21 fructidor, 6 septembre, la condamnation et l'exécution de M. André Fardeau, âgé de 33 ans, né à Soucelles, vicaire de Briollay. Celui-ci, après avoir suivi les Vendéens, s'était caché dans un souterrain creusé dans les bois de Soucelles où il fut découvert par un ouvrier se rendant à son travail, lequel le fit arrêter.

² Faye.

³ Commune de Denée.

Vendredi 12 septembre. Mercredi au soir est arrivé un nouveau représentant du peuple qui a paru à la Société populaire.

Les Chouans sont, dit-on, à Feneu. Les patriotes paroissent appréhender qu'ils ne viennent à Angers.

On a toujours bien de la peine à se procurer du pain.

Samedi 13 septembre. Ce n'est point à Chollet qu'il y a eu un combat entre les patriotes et les insurgés, c'est à deux lieues de Nantes. Charente s'est emparé du camp des patriotes et de tout ce qu'ils avoient. On fait monter à près de 6.000 hommes le nombre des morts du costé des patriotes. Outre les munitions de toute espèce, il leur a pris 80 pièces de canon. Beaucoup de jeunes gens de la réquisition se sont tournés du costé des insurgés.

Dimanche 14 septembre. La nouvelle de la prise du camp, par les insurgés, se confirme. Les patriotes sont désolés de cette perte.

Ils ont éprouvé aussi une déroute ces jours derniers, du costé du Chavanne, près Martigné, où ils ont perdu bien du monde et quatre pièces de canon. Tous les patriotes du canton ont pris la fuite et se sont reployés sur les Ponts-Cé.

Lundi 15 septembre. Les chouans du costé de Champigné ont aussi mis en déroute les patriotes, après en avoir tué un grand nombre.

On éprouve la plus grande difficulté à se procurer du pain, de la chandelle, de l'huile et généralement tout ce qui est nécessaire à la vie. Les chouans arrêtent toutes les provisions qu'on transporte à Angers ; leur dessein est de prendre la ville par la famine.

Mardi 16 septembre. La nouvelle de la prise de Saint-Malo par les Anglais et les chouans se confirme : on parle aussi de la prise de Granville, de Brest et de Toulon. Toutes ces nouvelles cependant demandent confirmation.

Mercredi 17 septembre. Les deux représentans du peuple ont été sifflés dans

l'Assemblée populaire, lorsqu'ils ont reproché aux habitans leur lâcheté de ne pas détruire les brigands et les chouans. Choudieu et Richard ont été dénoncés au club. Des commissaires ont été nommés pour aller à Paris, savoir : Marcou, tisserant rue de Lépinne, paroisse de la Trinité, et autres de ce calibre. Faute de certificat de civisme ils ne sont pas partis. Choudieu et Richard sont accusés d'être cause de la prolongation de la guerre de la Vendée et d'avoir voulu livrer la ville.

Jeudy 18 septembre. Dimanche dernier, les patriotes se sont portés en force à Foi ; ils ont manqué de se saisir de M^r Quincé, vicaire de Mozé, qui y disoit la messe ; ils ont massacré deux femmes et se sont saisis de trois autres qu'ils ont amenées à Angers en prison. Les insurgés, avertis par M^r Quincé, sont venus en force et les ont mis en fuite.

On parle d'une grande fermentation à Paris. Il y a deux partis dans l'Assemblée.

Vendredi 19 septembre. 60 (ou 50) femmes qui avoient été délivrées des prisons y ont été reconduites.

L'affaire des 94 Nantais, reste de 102, qui ont manqué de périr à Angers par les mauvais traitements qu'on leur a fait éprouver, viennent d'être justifiés à Paris. Les habitans d'Angers craignent le retour.

Samedy 20 septembre. Dans la décade dernière, les insurgés de la Vendée ont donné des déroutes aux patriotes dans le Poitou.

On dit Charette maître de l'Indre, où les patriotes fai-soient leurs canons. On dit aussi qu'il s'est emparé d'un autre camp qu'ils avoient près Luçon, et que bien des patriotes y ont péri.

Dimanche 21 septembre. C'est aujourd'hui la feste des sans-culottes ¹ ; on n'a on n'a pas travaillé, on s'est borné là.

¹ Premier vendémiaire. Fête de la fondation de ta République.

Les patriotes étaient trop inquiets pour se livrer à la joye; toutes les nouvelles qu'ils reçoivent les désolent.

Lundy 22 septembre. Les insurgés se sont portés à Chavagne. Voyant qu'ils n'étoient pas assez forts, ils se sont retirés. Aujourd'hui étoit la foire de Bris-sac. Des brigands ont paru. Tout le monde a eu peur et s'est retiré, abandonnant leurs marchandises et généralement tout ce qu'ils avoient.

Mardy 23 septembre. On parle beaucoup que l'opinion change ; on espère un peu une contre révolution. On dit que la municipalité d'Angers est occupée à faire des malles et des paquets.

Mercredy 21 septembre. Il y a eu ces jours-ci un combat près Le Lion-d'Angers, où les patriotes ont perdu bien du monde.

On parle toujours de la prise de Brest, de Saint-Malo et de Granville, ainsi que de la fonderie de l'Indre, près Nantes.

Charette eût pu entrer à Nantes le jour qu'il prit le camp; il y règne une grande fermentation. Ils manquent, ainsi qu'à Angers, de toutes les choses nécessaires à la vie.

Jeudy 25 septembre. Dans la soirée de vendredy dernier, à 10 heures, l'Assemblée décréta que tous les étrangers qui étoient à Paris eussent à sortir dans l'instant.

On a eu des nouvelles des religieuses déportées à Lorient; elles y sont bien vues, on a pour elles beaucoup d'attention, on parle de les faire revenir ainsi que les prêtres sexagénaires.

Vendredy 26 septembre. On espère un changement en peu. L'opinion est tout à fait changée. Le peuple est fatigüe de son état. Il commence à ouvrir les yeux et à s'appercevoir qu'on l'a trompé.

Il a paru un calendrier où il n'est nullement question des dimanches et des fêtes, ainsi que des noms des anciens jours. On veut accoutumer le peuple au

nouveau calendrier; ça n'y réussira pas. Partout on célèbre les dimanches et les fêtes. Il y a toujours bien peu de troupe à Angers. Dimanche, on fit partir beaucoup d'habitans et ce qu'il y avoit de troupe. On leur faisoit accroire que c'étoit pour Saint-Georges, et on les a conduits jusqu'à Nantes. La diligence de Nantes fut arrêtée lundy sur la route par les chouans. On cria d'arrêter. Voyant qu'ils s'y refusoient, on a tiré. Le postillon et une femme ont été tués. . Ils se sont emparé des papiers et de tout ce qu'il y avoit de précieux.

Samedy 27 septembre. Il y a aujourd'hui trois ans et demy que les curés d'Angers ont été remplacés par des intrus. On parle que Charette a pris Machecoul avec trente-deux pièces de canon et toutes les provisions et munitions de guerre, et tué plus de 1.200 patriotes. On parle aussi de la prise de Clisson; il est plus probable que c'est Luçon, où les patriotes avoient un camp assez considérable.

Dimanche 28 septembre. La prise de Machecoul par Charette se confirme; on ajoute même qu'il a pris le poste de l'Indre, à cinq lieues de Nantes, où les patriotes fai-soient leurs canons.

Lundy 29 septembre. Les nouvelles cy-dessus se confirment par des lettres qu'on a reçues de ce pays.

Il a paru un écrit à la Convention dans lequel les Angevins cherchent à se justifier des massacres qui ont eu lieu à Angers. Ils les attribuent aux agents de Robespierre et ils accusent fortement Félix, président de la Commission militaire, et ses compagnons, d'en être les auteurs. Ils se plaignent aussi des massacres et des incendies qui ont eu lieu dans la Vendée, comme si on ne savoit pas qu'ils les approuvoient et qu'ils étoient les premiers à faire ces massacres.

Vial, procureur-sindic du département, en prison à Paris, s'est plaint aussi en cherchant à se justifier.

Mardy 30 septembre. Les chouans du costé de Château-neuf ont forcé tous les habitans du pays à se lever en masse contre les patriotes. Cette levée ne leur a pas réussi. Ils ont perdu deux hommes; cependant ils se sont ralliés. Les patriotes annoncent toujours de grandes victoires sur les frontières. Et on prétend que leurs armées ont été criblées par les Prussiens et les Autrichiens.

Le pain à Angers est très rare. Il l'est encore davantage à Nantes. Les habitans y sont réduits à une demy-livre par personne et manquent de tout. Ils commencent à regretter l'ancien régime.

Il ne cesse d'arriver des blessés à l'ambulance, tant du costé des insurgés que du costé des chouans (*sic*).

OCTOBRE

Mercredy 1^{er} octobre (10 vendémiaire an III). Les patriotes craignent beaucoup que les chouans et les insurgés ne se réunissent pour venir attaquer leur ville. Ils avouent eux-mêmes qu'ils n'auroient pas le dessus et qu'ils perdent partout.

On assure qu'il y a des Anglois débarqués du costé de Saint-Malo et qu'ils sont maîtres même de Saint-Malo. On assure aussi qu'il y en a beaucoup dans la Vendée.

Jeudi 2 octobre. On dit Charette, maître de l'isle de Noirmoutiers. Cette nouvelle demande confirmation.

Vendredy 3 octobre. Les patriotes se disposent à faire leurs vendanges ; ils doivent envoyer des troupes pour les garantir des insurgés.

Samedy 4 octobre. Les chouans mettent toujours les patriotes en déroute.

Dimanche 5 octobre. Les insurgés ont célébré aujourd'hui la fête du rosaire à Saint-Lambert; plusieurs personnes qui étoient icy vendredy se pressoient

de s'y rendre, pour assister à la cérémonie à laquelle M^r le Curé de Saint-Laud devoit présider et prêcher probablement.

Lundi 6 octobre. Il y a toujours une grande fermentation à Paris. Le parti des modérés l'emporte sur les Jacobins partisans de Robespierre.

On parle beaucoup de renvoyer les prisonniers du Calvaire et des Carmélites. Un représentant du peuple qu'on dit humain, arrivé ces jours derniers à Angers, a voulu en faire sortir. Il a paru à l'Assemblée populaire et a témoigné la disposition où il étoit de faire sortir tous ceux et celles à qui on n'auroit point de reproches à faire. Il a été hué et forcé de sortir par un marchand d'images du palais et plusieurs femmes qui étoient payées pour cela. Il est parti aussitôt pour aller se plaindre à la Convention de l'injure qu'on a faite à sa dignité de représentant du peuple, et on prétend que le marchand d'images va être traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite.

Mardy 7 octobre. On parle toujours de nouveaux avantages remportés par Charette sur les patriotes, et qu'il y a près de 30.000 hommes anglois débarqués près Nantes.

De leur côté, les patriotes parlent de victoires remportées sur les puissances alliées. On dit qu'on ne cesse de demander un roi à Paris et que le parti des royalistes est considérable.

Mercredy 8 octobre. Le bataillon de la Montagne, party samedi pour Châteauneuf, a été tout détruit. De 4 à 500 hommes, il en est revenu 52. Le reste est ou tué ou blessé; il étoit très bien armé et il a tout perdu, bagages et munitions.

Les patriotes se sont présentés pour faire leurs vendanges. Ils avoient eu soin de faire conduire un grand nombre de chevaux et portoirs pour leurs vendanges; les insurgés ont paru du costé de Mozé et se sont emparés des chevaux et de tous les ustensils. Ils ont tellement pressé les patriotes qu'ils n'ont

pas eu le temps de manger leur soupe qui étoit préparée.

Jeudy 9 octobre. Il a paru à Angers plusieurs charrettes pleines d'effets d'un camp qu'ils avoient été forcés de lever pour éviter de tomber entre les mains des insurgés qui, cependant, en ont pris la plus grande partie.

Vendredy 10 octobre, décade. Les patriotes n'ont point fait leur folie ordinaire. Sept charrettes des effets du camp sont parties aujourd'hui avec environ dix à onze charrettes de bagages, tels que souliers, habits, chemises, etc. pour Candé, escortés par 25 hommes. Les chouans les ayant rencontrés leur ont crié de se rendre; ils n'ont pas paru faire attention à la demande qu'on leur faisoit, et se sont mis en devoir de continuer leur route. Aussitôt une grêle de balles a tombé sur eux, plusieurs ont été tués, les autres ont tout abandonné aux chouans qui ont tué les chevaux et se sont emparés de tout les effets. Il y avoit deux chevaux à Chouteau, meunier de Saint-Laurens, bon patriote.

Samedy 11 octobre. La campagne a cessé de faire la décade. Tous font les dimanches et les fêtes. Il n'y a qu'à Angers qu'on se fait gloire de travailler ces saints jours.

On parle beaucoup de faire revenir les religieuses qui sont à Lorient, ainsi que les prêtres qui étoient à la Rossignolerie.

Dimanche 12 octobre. Le sieur Goupil, de la Commission militaire d'Angers, actuellement à Nantes, a écrit que Charette avoit été tué avec 3.000 de ses meilleurs soldats. Cette nouvelle a fort réjoui les patriotes; plusieurs cependant ne l'ont pas crue.

Hier il est arrivé environ 300 prisonniers anglois. On les a fait coucher au château et aujourd'hui ils sont partis pour Saumur et d'autres pour La Flèche. Plusieurs patriotes ont été bien aises de voir des prisonniers anglois et déjà crioient victoire, lorsqu'un patriote a ajouté qu'ils en avoient,

eux, 15.000 françois. Cette réponse les a déconcertés. On ne sait trop où ils ont été faits prisonniers.

Lundi 13 octobre (22 vendémiaire an III). On parle toujours de la mort de Charette et de ses 3.000 soldats. Les patriotes paroissent avoir bien du plaisir. Mais on n'y croit guère.

Hier il est encore arrivé sept à huit charrettes de blessés par la porte Saint-Nicolas. Les patriotes disent que ce sont des blessés et des malades qu'on renvoyé de Nantes. Mais on sait qu'on a entendu le canon sur la route de Nantes, et que les patriotes y ont été très maltraités. A Ancenis il y a eu un combat considérable au commencement de la semaine. Les patriotes y ont perdu bien du monde.

Le sieur Breton, jardinier derrière la Fidélité, près les Frères arrêta samedi, sur les quatre heures du soir, un prêtre habillé en paysan avec un aiguillon. On l'avoit demandé pour aller administrer les sacrements à Madame de la Bernardière. Il s'en retournoit sur les trois heures après midy, accompagné d'une fille qui le conduisoit. Comme cette fille avoit un frère prêtre, on pensa que ce pourroit être un prêtre qu'elle conduisoit. On l'arrêta et on lui demanda son passeport. Ayant répondu qu'il n'en avoit point, Lebreton le reconnut pour un prêtre; il fut aussitôt chercher aux barrières de Bressigné du renfort et, avec ce renfort, il se saisit de ce respectable prêtre qu'il conduisit par le faubourg, au milieu des huées et des cris de mort, jusqu'à la prison et reçut ses cent livres pour récompense de sa dénonciation. Il s'est trouvé que ce respectable prêtre étoit M^r Langelery, autrefois curé près La Flèche, et ensuite aumônier des religieuses Carmélites d'Angers. Il avoit été arrêté le 17 juin 1792 et mis au séminaire; il fut attaché ensuite et conduit avec les autres à Nantes pour être exilé en Espagne. Rendu à Nantes, ses bourreaux eurent cependant compassion de lui. Le voyant d'une santé délicate et craignant avec raison qu'il ne pût supporter la fatigue du chemin, ils le laissèrent, avec les infirmes et sexagé-

naires du diocèse de Nantes, dans la maison d'arrêt des Carmélites de Nantes. Dans le mois d'octobre de l'année dernière, ou de novembre, il trouva le moyen de sortir des Carmélites. Déguisé en paysan, il prit un aiguillon, s'associa à des conducteurs de charrettes qui eurent compassion de lui et qui l'amènèrent jusqu'à Angers. Arrivé à Angers, il y a trouvé des personnes qui lui ont donné l'hospitalité. Mais, sa santé ne lui permettant pas de mener une vie si tranquille, et ayant besoin de prendre l'air, il quitta la maison où il étoit pour se retirer du côté de la Magdelaine où il a rendu tous les services imaginables. Il s'y rendoit lorsqu'il a été arrêté par Lebreton qu'on dit être le jardinier de la Fidélité!

Il y a eu combat considérable au Lion-d'Angers; les patriotes y ont encore perdu bien de monde avec toutes leurs provisions.

A Sceau, il y avoit environ 200 patriotes. Les chouans ont été à la fin de la semaine dernière les y attaquer. Ils les ont poursuivis jusqu'à Feneu ¹ après leur avoir tué bien du monde et pris tout ce qu'ils avoient.

Mardi 14 octobre. Des soldats arrivés de Nantes ont dit qu'ils n'avoient appris qu'à Angers la mort de Charette et des 3.000 hommes que le sieur Goupil avoit marqué avoir été tués par les patriotes.

Il est parti ce matin un général qu'on (dit) avoir la figure d'un honnête, homme pour Nantes. Il a promis que sous quinze jours la guerre de la Vendée seroit finie.

Cependant les insurgés ne cessent de donner des déroutes aux patriotes. Le sieur Mirau, chirurgien, s'étoit rendu à Tigné pour faire ses vendanges. Déjà il étoit sur le point de remplir la neuvième busse et se préparoit à faire mettre son vin dans des charrettes pour le conduire à Angers, lorsque les insurgés se sont présentés et l'ont forcé de prendre la fuite. Ses domestiques seules sont restées.

¹ On trouve ce nom dans une copie, mais je doute que ce soit le véritable. E. L.

Les insurgés leur ont pris tout ce qu'elles avoient en assignats et autres effets et les ont forcées de s'en retourner à Soulaines. Les insurgés se sont emparés du sieur Moulard, tailleur d'habits de cette ville, demeurant rue Saint-Laud et connu d'eux pour un enragé patriote. On croit qu'ils l'ont fusillé. Il y étoit allé pour acheter du vin et des vendanges des émigrés ou autres.

A Dené, M^{me} Brouillet, porte Chapellière, avoit envoyé cinq hommes pour faire ses vendanges; deux sont revenus, les trois autres ont été, dit-on, tués par les insurgés, qui se sont présentés habillés en bleu et qui ont surpris ainsi une garde posée dans le clocher pour avertir de leur arrivée par un coup de fusil. On rapporte qu'ils ont mis en déroute tous les patriotes qui se dispoient à faire leurs vendanges, et qu'il en a péri un grand nombre.

A midy, on a commencé à accommoder la guillotine. On a soupçonné que c'étoit pour M^r Langelery qu'on avoit pris samedi près les Frères ¹. On ne s'est pas trompé. On l'avoit jugé le matin. Il a refusé de répondre à toutes les questions impertinentes que ses bourreaux lui ont faites. Il s'est contenté de dire qu'il avoit fait tout le bien qu'il avoit pu faire et qu'il mourroit content. En effet, à 4 heures du soir, il est venu d'un pas gai et satisfait au lieu du supplice recevoir la couronne du martyr que Dieu lui réservait. Il est à remarquer qu'il a achevé ses jours et fait son sacrifice la veille de la fête de sainte Thérèse, fondatrice des Carmélites, dont il étoit l'aumônier, et à l'heure où il avoit coutume d'exposer le Saint-Sacrement pour les premières vespres de la fête, la veille de la fête de saint Mainbeuf, évêque d'Angers, et près du lieu où ses cendres ont reposé si longtemps.

Mercredy 15 octobre. La fausseté de la nouvelle de la mort de Charette et

¹ M. Laigneau-Langellerie, Jacques, né à La Flèche, ancien curé de Saint-Martin-de-la-Bruère avant 1785, puis aumônier des Carmélites d'Angers, condamné à mort le 23 vendémiaire an III-14 octobre 1794.

de ses 3.000 soldats a jetté les patriotes dans la consternation. Mais, en revanche (*sic*), ils ont été bien dédommagés par l'arrivée de sept charrettes pleines d'Anglois faits prisonniers qui sont arrivés aujourd'hui. On prétend qu'il va en passer six cents pour aller du costé de la Flèche ou de Saumur dans la crainte qu'ils ne viendroient à être délivrés par les insurgés ou les chouans.

Il y a toujours bien peu de troupe à Angers ; on a été obligé de diminuer considérablement les gardes.

Ce matin on a ôté la guillotine et même l'échaffaut. On croit que c'est pour les placer dans le Champ-de-Mars où elle étoit il y a deux ans. On l'a ôté de cet endroit pour épargner aux amateurs de la comédie ce spectacle de mort. En effet on vient de bâtir une salle de comédie dans l'emplacement des écoles de droit et de médecine ¹ et on compte y représenter en peu. C'est le seul exercice actuellement avec la société populaire qui tient lieu de tous les exercices de piété qu'il y avoit autrefois à Angers.

Jeudy 10 octobre. Il paroît que les patriotes ont perdu considérablement dans le combat qui a eu lieu au Lion-d'Angers par les chouans. Ils deviennent de jours en jours plus forts. Il y en a de répandus partout. Vendredy dernier le s^r Philipeau, juge de paix de Pellouaille, a été arrêté par le bois de M^r de Montaigu ; on lui a tiré deux coups de fusil. Une balle lui a cassé la cuisse et tué son cheval.

Il est parti de cette ville environ 50 personnes pour Paris, les unes pour se plaindre des horreurs que la Commission militaire a commises dans cette ville, les autres accusées d'y avoir trempé. M^{rs} Berger, maire, et Fillion, agent national, sont de ce nombre. C'est d'après la demande qu'on a fait dire dans les prisons de Paris.

Vendredy 17 octobre. Charette est maître des salines et de l'isle Noirmoutier.

¹ Cette salle de spectacle, construite par le directeur Deschamps, fut ouverte, en effet dans le courant de l'an III.

8.000 Anglois y sont descendus et sont actuellement avec Charette.

Les patriotes avoient été forcés d'évacuer Montaigu où ils étoient serrés depuis longtemps et s'étoient rendus au camp des Sorinières ¹ à 6 lieues de Nantes, lorsque Charette s'empara du camp et tua tout le bataillon qui étoit venu de Mortaigne.

Les patriotes annoncent toujours de nouvelles prises sur les frontières, entre autres la prise de Cologne et de Juliers, tandis qu'on assure que les puissances les tiennent bloqués.

Deux représentans du peuple ont paru lundy à la Société populaire et ont promis que sous quinze jours les brigands et les chouans seroient tous détruits. Cette nouvelle a fait grand plaisir aux patriotes et ils espèrent bien qu'ils ne seront pas trompés. Cependant les chouans les mettent tous les jours en déroute et leur tuent bien du monde. La Convention a donné des ordres pour envoyer à Angers des subsistances et des armes dont elle a grand besoin; il doit venir quarante mille soldats, il y a quatre mois qu'on les annonce, ils ne viennent point.

Samedy 18 octobre. On a sçu aujourd'hui des nouvelles des chouans et des brigands. Ils sont plus forts que jamais et ont tout en abondance. Ils payent dix sols le boisseau de froment, et les patriotes neuf livres et encore n'en peuvent-ils avoir, et tout le reste de même.

Dimanche 19 octobre. La veille que Charette attaqua le camp de Sorinière, il écrivoit par un jeune enfant au général des Bleus à Nantes qu'il attaqueroit le lendemain à 10 heures le camp des Sorinières, il l'invitoit à s'y trouver. Celui-cy prit cette lettre comme une plaisanterie. Il n'en tint aucun compte. Il fut surpris, le soir, d'apprendre que le camp étoit au pouvoir de Charette. Il a été menacé d'être dénoncé pour ne s'être pas tenu sur ses gardes. Il étoit à la commédie.

¹ Les Sorinières, camp républicain au sud de Nantes.

Vendredy dans la nuit les chouans ont entré à la Meignagne. Ils ont tué le curé M^r Baril ¹ qui étoit dans sa cure et qui n'en vouloit pas sortir. Il avoit malheureusement fait tous les serments et rendu ses lettres. Voyant même que sa municipalité ne vouloit pas les recevoir, il les avoit envoyées au district d'Angers.

Les chouans ont tué encore deux autres personnes, ont été chez le maire Aubé et se sont emparés de toutes les contributions qu'il étoit chargé de recevoir dans la paroisse. Ils ont pris aussi tout l'argent et les effets qu'ils ont rencontrés chez M^r le Curé, maître Aube et les deux autres. La sœur du curé s'est blessée en se retirant ².

Lundy 20 octobre. On attend trois mille hommes au premier jour, tous les billets sont tout prêts.

Mardi 21 octobre. Les chouans au nombre de cent, avant d'aller à la Meignane, avoient été à Pruillé ³ et là avoient tué le maire et l'agent national. Ils ont aussi surpris et tué un poste de neuf patriotes. Aujourd'hui ils se sont portés à la Roche et y ont tué un gendarme, frère de la tourière du Calvaire, qui étoit très patriote.

Mercredi 22 octobre. Tous les massacres de la part des chouans ont jetté la consternation parmi les patriotes qui étoient en place dans les campagnes. Ils se sont tous ou cachés ou retirés à la ville.

Peu s'en est fallu qu'ils ayent pris M^r Dubignon, maire de la Meignane ; il venoit de sortir lorsqu'ils ont entré chez lui.

¹ Jean-Baptiste Baril, curé de la Meignanne depuis 1758, assermenté, assassiné par les chouans le 29 Vendémiaire an III, âgé de 77 ans. Le 20 octobre 1794, d'après M. Port, le 17 suivant M. Gruget.

² Le maire, le citoyen Dubignon, avait eu le temps de se sauver, ainsi que le dit plus loin M. Gruget. Suivant M. Port, Henri Nail, taillandier, père de six enfants, aurait été tué par les chouans parce qu'il refusait de livrer le sieur Oblier, (et non Aubé), greffier de la commune, il aurait été la seule victime des chouans ce jour-là.

³ M. Port ne parle pas à l'article Pruillé de ces nouveaux assassinats.

Jeudy 23 octobre. Nous avons oublié à dire que mardy dernier 21, jour de la décade, on célébra une grande feste où tous les habitans furent invités pour les victoires remportées sur les puissances alliées. Il y avoit des femmes habillées en blanc qui chantoient dans les rues. On porta en triomphe le portrait de l'impie J.-J. Rousseau. Après avoir parcouru toute la ville, ils furent à Saint-Maurice où le représentant du peuple Besac (Bezard), le général Canclaux et plusieurs autres, qui avoient assisté à la cérémonie impie, firent un discours en louant le patriotisme des habitans, les maux qu'ils avoient soufferts et qu'ils souffroient encore avec tant de courage, et leur promettoient sous peu la destruction des brigands et des chouans.

Pendant ce temps-là les brigands, du costé de Chavagne, mettoient en déroute les habitans patriotes des Ponts-Cé qui s'étoient réunis à ceux de Brissac pour les chasser d'où ils étoient. Plusieurs de ces habitans y ont péri.

Vendredy 24 octobre. On parle beaucoup que les brigands et les chouans se disposent à venir à Angers. Coquereau, le chef des chouans, qui se tient du costé de Château-neuf, a écrit au Département que, si on faisoit du mal à sa femme, il s'en vengeroit sur toutes les femmes patriotes du pays qu'il habite. On dit même qu'il a écrit que, si on ne mettoit pas sa femme en liberté, ainsi que toutes celles de Marigné, il s'en vengeroit sur toutes les femmes de la ville. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on a pour son épouse tous les égards possibles et qu'elle ne manque de rien.

On fait l'éloge du représentant du peuple, on dit qu'il a beaucoup d'humanité. Tous les jours il en fait sortir des prisons. On dit même qu'il a donné la liberté à un chef des brigands qui étoit en prison au Château, et qu'il l'a envoyé pour leur promettre leur amnistie, s'ils vouloient se rendre. Mais ils n'oublient pas ce qu'on leur avoit promis.

Samedi 23 octobre. La disette du pain commence à se faire ressentir. Les patriotes ne croient pas avoir du bled pour plus de deux mois. Déjà tous les habitants sont obligés d'aller déclarer la quantité de bled qu'ils ont achepté pour leur provision. On s'attend bien que c'est pour le prendre quand ils en auront besoin.

Il est enfin arrivé aujourd'hui 100 hommes des trois mille qu'on attendoit. On dit que c'est l'avant-garde.

On assure pour le certain que les patriotes sont maîtres de toute la Flandre autrichienne et d'une partie de la Hollande, que les puissances alliées ont été forcées de passer le Rhin. D'autres assurent que les patriotes ont perdu 50.000 hommes près Luxembourg par des mines qu'on avoit préparées et que leurs troupes sont bloquées dans la Flandre.

Dimanche 26 octobre. Les patriotes commencent à espérer. Il vient d'arriver aujourd'hui un bataillon d'infanterie composé de 800 hommes.

Lundi 27 octobre. Deux bataillons, un d'infanterie et l'autre de cavalerie, viennent d'arriver aussi aujourd'hui ; ils formoient en tout 1.000 hommes. Ceux arrivés d'hier ont parti aujourd'hui pour aller sur le chemin de Nantes.

On parle qu'on va former deux camps, un à la roche d'Érigné, près les Ponts-Cé, et un autre à Saint-Georges-sur-Loire. On a fait de grands préparatifs à Érigné, il y a une trentaine de pièces de canon placées.

Mardy 28, octobre. Deux autres bataillons d'infanterie, formant environ 1.500 hommes, sont arrivés aujourd'hui. Plusieurs de ceux arrivés hier, tant de l'infanterie que de la cavalerie, sont partis ce matin, partie pour les Ponts-Cé et les autres pour Saint-Georges ou contre les chouans.

Quatre hussards des insurgés sont venus aux Ponts-Cé. Ils ont diné avec plusieurs officiers patriotes sans être reconnus. Il a été beaucoup question des desseins qu'avoient les patriotes de fondre sur la Vendée et d'en avoir la fin. A la fin

du dîner, les insurgés se sont retirés. Une femme a prévenu les patriotes que la maison où ils avoient mangé étoit aristocrate, et qu'ils (les insurgés) y descendoient ; que ces quatre avec lesquels ils avoient mangé étoient des espions. Aussitôt quatre cents ont été envoyés pour courir après eux, mais ils avoient disparu.

Mercredy 29 octobre. On parle beaucoup d'obliger tous les habitans de la campagne à évacuer leur pays, pour les forcer de se réunir aux patriotes. Les chouans, de leur costé, attendent les semences à finir pour empêcher tous les fermiers de rien conduire à la ville. Ils ont déjà coupé les tirans des charrues dans bien des endroits et sont dans le dessein de faire la même chose partout.

Il est encore arrivé aujourd'hui deux bataillons d'infanterie formant environ 1.600 hommes. Aujourd'hui on a fait partir des troupes pour différents endroits.

On croit que les insurgés viendront attaquer Angers entre la Toussaint et la Saint-Martin.

Jeudy 30 octobre. On parle d'envoyer des détachements dans les campagnes, pour en tirer tout le bled qui y est, dans la crainte qu'il ne tombe entre les mains des chouans.

Charette, qu'on avoit dit mort, a arrêté un convoi considérable conduit par 300 habitans de Nantes aux patriotes. A l'exception de 18 qui ont rendu les armes, tous les autres ont péri dans le combat qui s'est donné. D'autres disent que ce sont les Anglois qui les ont arrêtés près Paimbœuf.

On commence à rougir de tous les massacres qui sont faits icy. On arrête tous ceux qui étoient à la tête. On accuse vivement Girard Retureau d'en avoir fait massacrer plusieurs; il a été dénoncé au Club avec plusieurs autres.

On a fait des reproches à M^r Maireau, mon ancien ami, de ne m'avoir pas ar-

rêté tandis que j'étois dans ma paroisse. Il a répondu que le moment n'étoit pas venu, qu'il y avoit encore alors des brigands en ville, et qu'il eût été en danger.

Il est encore arrivé aujourd'hui un bataillon de 800 hommes d'infanterie.

Vendredi 31 octobre. De trois cents hommes de cavalerie qu'on avoit envoyés contre les chouans, quarante-deux seulement se sont échappés en abandonnant leurs chevaux ; les autres ont été tués ou blessés. Ce combat s'est donné entre Segré et le Lourroux; tous les prisonniers d'Angers qui ont été conduits à Chartres sont enfin sortis ; plusieurs ont eu la liberté de s'en retourner chez eux, les autres ont la ville seulement pour prison. Un des prisonniers a fait le tableau des horreurs que les Angevins leur ont fait souffrir. Ce récit a tellement révolté les habitans de Chartres qu'ils vouloient sur le champ aller forcer les prisons pour leur rendre la liberté. Sur ce qu'on représenta qu'il étoit trop tard pour aller les faire sortir et qu'ils pourraient croire qu'on voudroit les massacrer, ainsi qu'on avoit fait plusieurs fois (il étoit minuit), on a attendu jusqu'au lendemain et, de grand matin, on a forcé les prisons et donné la liberté à tout le monde, en recommandant cependant aux détenus de ne point sortir de la ville, et qu'on auroit pour eux toutes les attentions.

De 1500 hommes qui avoient été conduits d'Angers aux Ponts-Cé, des Ponts-Cé à Doué et de Doué a Chartres, il n'en reste plus que 43; tous les autres ont été massacrés ou péri de misère. Il y avoit un nombre à peu près semblable de femmes de toute qualité. Le nombre de celles qui ont échappé est à peu près le même.

Les prisonniers qui avoient été conduits à Amboise sont aussi sortis pour la plupart. Ils ne se plaignent que des cruautés qu'ils ont éprouvées à Angers et sur la route. Du reste, ils étoient assez bien à Amboise, excepté quand Francastel passa par là pour faire ses visites, après en avoir fait massacrer des mil-

liers dans les prisons qui s'étoient trouvées sur son passage.

C'est aujourd'hui la décade. Il n'y a point eu de folie extraordinaire. On continue de faire sortir beaucoup de femmes des Carmélites et du Calvaire.

NOVEMBRE

Samedy 1^{er} novembre (11 brumaire an III). La nouvelle de la déroute que les chouans ont donnée aux bleus, où ils ont perdu bien du monde, se confirme.

Les insurgés, de leur costé, en ont aussi donné une du costé de Coron et de Vezin. On dit qu'ils sont entrés à Thouars et qu'après avoir eu l'avantage ils ont été repoussés par les bleus.

Charette, de son costé, remporte des victoires considérables sur les patriotes. Il a fait des prises énormes depuis quinze jours sur les patriotes. Son armée est toujours en bon ordre.

On dit que c'est lui qui a fait guillotiner, ce printems dernier, les quatorze membres du Comité révolutionnaire qui avoient eu la cruauté de faire noyer et fusiller des milliers d'innocents. Il est entré à Nantes se disant le représentant du peuple, avec des plumaches de patriotes, ainsi que 50 hommes qui l'accompagnoient, a été visiter tous les corps administratifs et toutes les prisons; il visita aussi les registres et se plaignit qu'on avoit fait noyer sans décrets, ordonna qu'on fit le procès aux 14 membres qui étoient à la tête et s'en retourna ensuite joindre son armée. Les patriotes n'osent pas en parler.

Il y avoit peu de monde à travailler aujourd'hui. Besac (Bezard), le représentant du peuple, a été aux Incurables et s'est plaint que personne de la maison ne travailloit. Il a menacé les sœurs de son indignation.

Dimanche 2 novembre. Peu ont gardé le dimanche. Dans les campagnes, tous les fidèles ne travaillent point. Il n'y a qu'en ville où l'impiété est à son comble; on se fait gloire même de paroître travailler.

Lundy 3 novembre. Il est arrivé deux mille fusils pour les patriotes ; ils sont venus à la bonne heure, car ils étoient sans armes. Il est enjoint à tous les habitants d'aller en chercher, sous peine d'être regardé comme suspect.

Aujourd'hui, les insurgés ont mis les bleus en déroute du costé de Thouarcé. Il y a eu aussi vendredy un combat considérable à Soulainnes ; les insurgés y ont tué neuf patriotes qui y étoient à vendanger dans les vignes des émigrés. Dix-huit femmes ont été conduittes dans les prisons de Doué. On en a amené icy une douzainne.

Il y à trois à quatre semaines qu'il arriva icy plusieurs charrettes remplies de prêtres non assermentés, qu'on amenoit de la Bretagne et qu'on a conduits à Rochefort-sur-Mer. On les [a] mis au château où on leur a fait éprouver toutes sortes d'horreurs. Ils avoient conservé jusqu'icy leurs chapellets et leur bréviaire; mais les impies d'Angers n'ont pas été si complaisants. Ils s'en sont emparés et les ont fait brûler en vomissant mille blasphèmes, qui font horreur.

Mardy 4 novembre. C'est aujourd'hui que la déroute a eu lieu à Thouarcé et non pas hier. Cela n'empêche pas les bleus de travailler à un camp à Érigné. Les insurgés attendent qu'il soit fini pour aller le visiter.

Mercredy 5 novembre. Les chouans ont coupé les timons à plus de six cents charrettes du costé du Lion d'Angers. Ils se disposent à en faire autant partout pour empêcher d'apporter des provisions à Angers.

Jeudy 6 novembre. Les patriotes annoncent toujours des victoires sur les frontières où on dit qu'ils sont bloqués. On est assuré qu'ils ont perdu près de 50.000 hommes dans une ville qui étoit minée et où on les a laissé entrer.

Vendredy 7 novembre. La bourrée vaut vingt sols la pièce, et on ne peut s'en

procurer. Il en est de même du pain. Les patriotes ne croient pas avoir du bled pour plus de deux mois, et encore ils manquent de farine.

Samedy 8 novembre. On a toujours beaucoup de peine à se procurer du bois et du pain ; les charrois pour aller chercher du bois en campagne sont extraordinairement chers. On craint d'être surpris par les chouans qui se trouvent partout.

Dimanche 9 novembre. Toutes les troupes arrivées en cette ville depuis quinze jours sont de réquisition, ou étoient dans d'autres endroits, soit contre les insurgés, soit contre les chouans. On a eu soin de leur recommander de dire qu'ils venoient des frontières, pour faire connoître qu'ils ont là plus de troupes qu'il ne leur en faut. C'est eux-mêmes qui l'ont avoué, étonnés de se voir si peu.

On débite que les insurgés ont donné une déroute aux bleus ; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on en a fait partir aujourd'hui pour aller au camp qu'ils ont fait aux Ponts-Cé, et qu'ils doivent faire partir demain le reste.

On fait tous les jours de nouvelles fortifications. On craint toujours les insurgés ainsi que les chouans, quoiqu'on dise qu'on va les détruire.

Il est question encore d'un nouvel amnistie (*sic*) pour les insurgés et les chouans. Les chefs n'y sont pas compris. Mais ni les soldats ni les chefs n'en veulent point.

Lundy 10 novembre, décade. Il n'y a point eu de folie extraordinaire.

Samedy dernier les insurgés se portèrent au nombre de soixante à Saint-Melene, tuèrent toute la municipalité au nombre de vingt-deux et s'en retournèrent. Ils insultent les patriotes dans le camp qu'ils ont formé à Érigné.

Mardy 11 novembre. Plusieurs soldats patriotes ont passé du costé des insurgés. Les officiers républicains ont eu une conférence avec ceux des insurgés. Ils ont parlé d'amnistie, s'ils vouloient poser les armes ; mais ils (les insur-

gés) n'oublent point les promesses qu'ils (les républicains) leur avoient déjà faites. On dit que Charette fait des progrès considérables du costé de Luçon.

Mercredy 12 novembre. Trois cents hommes du bataillon de la Montagne, reste de huit cents, péris parmi les chouans, ont été priés d'aller contre les insurgés; aucun n'a voulu aller. Le représentant croyant les gagner a donné à dîner au commandant qui lui a répondu que, ses soldats étant volontaires et ayant servi le temps prescrit, on ne devoit point être surpris qu'ils refusassent de partir. Cette réponse n'a pas été bien accueillie. On l'a menacé du château; le commandant a traité cette menace de témérité en disant : « Vous pouvez nous faire partir, mais pouvez-vous prévoir ce qui peut en résulter? » On a fini par leur permettre de s'en retourner dans leurs foyers, ce qu'ils désiroient.

Il y avoit près de douze cents chouans à la foire, qui étoient venus déguisés pour voir ce qui s'y passoit; il y avoit peu de marchands. Les marchandises étoient d'un prix horrible; un écu de trois livres valoit 15 l. en assignats.

Jeudy 13 novembre. Les chouans ont donné une déroutte aux patriotes du costé de Segré. Il y a de temps en temps des petits combats au camp d'Érigné.

Vendredy 14 novembre. Deux bataillons sont partis à onze heures pour les Ponts-Cé, au son de la musique. Invités sur la place par le général de crier « vive la République », personne n'a voulu crier. Ils se sont plaints de n'avoir point de souliers.

Samedy 15 novembre. Il étoit parti lundy dernier beaucoup de soldats pour le camp d'Érigné. Tous étoient presque décidés à passer du costé des insurgés; plusieurs en effet sont déjà passés.

Dimanche 16 novembre. Trois charrettes de blessés sont arrivées d'Érigné à l'ambulance; il paroist qu'il y a eu un combat. On débite aussi que les patriotes ont perdu cinq pièces de canon, mais on ignore dans quel endroit, tant ils sont exats (exacts) à cacher tout ce qui leur est contraire.

Lundy 17 novembre. On ne peut se procurer de pain et de bois. Les provisions sont d'une rareté extrême. Le peuple murmure et menace même ceux qui sont chargés des subsistances ; aussi est-on convenu d'aller chercher chez les particuliers les farines qu'ils peuvent avoir.

Tous les jours passés, on a fait partir pour le camp les soldats qui étoient en ville.

Les chouans, de leur costé, ont tué plusieurs personnes, entre autres le sieur Avril qui avoit achepté la cure des Marais, avec un homme qu'il avoit pris pour le garder ¹.

Mardy 18 novembre. On a commencé à aller chercher chez tes particuliers les farines qu'ils avoient pour leur usage, en leur promettant de les leur rendre.

Mercredy 19 novembre. Le pain est toujours très rare, malgré les précautions qu'on a prises de s'emparer des farines des particuliers. On dit Charette maître de Paimboeuf et de plusieurs ports de mer; il fait des progrès considérables dans le canton où est son armée.

Les patriotes ne cessent d'annoncer des victoires sur les frontières, et on débite qu'ils y sont bloqués.

Jeudy 20 novembre, décade (30 brumaire an III). Il n'y a point eu aujourd'hui de folie extraordinaire, on est trop occupé de la guerre des brigands.

Il paroist une amnistie pour tous ceux qui voudront rendre les armes, excepté pour les chefs. On leur donne un certain temps, lequel passé, on fondra sur eux et on ne fera de grâce à personne. Les insurgés les attendent de pied

¹ René-Guy Avril, maire de Saint-Jean-des-Marais, assassiné le 18 novembre 1794 à l'ancienne cure de cette paroisse qu'il avait achetée et où il habitait.

ferme, ils paroissent même se réjouir de leur arrivée. Les patriotes, tout confiants qu'ils paroissent, ne laissent pas d'avoir peur. Ils se voyent au moment de manquer de subsistances et sur le point de soutenir un siège. On fait tous les jours de nouvelles fortifications à la ville.

Vendredi 21 novembre. Tous les jours on fait partir des hommes et des subsistances pour le camp d'Érigné, qu'on se dispose à porter à Beaulieu pour de là entrer dans la Vendée. Les troupes qui étoient à Brissac, conjointement avec les patriotes des paroisses voisines, ont été jusqu'à Gonnord pour donner du secours aux patriotes qui doivent camper à Beaulieu.

Samedi 22 novembre. La générale a battu aux Ponts-Cé. La pièce de trente-six, située à Érigné, qui devoit être le signal aux brigands de se rendre ou de combattre, a parti. Les patriotes à l'instant ont transporté leur camp à Beaulieu. A chaque instant on s'attend à attendre (*sic*) la nouvelle d'un combat sanglant.

Dimanche 23 novembre. On commence à se procurer plus aisément du pain chez les boulangers, eu égard aux farines qu'on a prises aux particuliers, mais il n'y a pas de possibilité de se procurer du bois. On parle d'aller dans les maisons et d'en prendre à ceux qui ont fait leur provision. On prend aussi le vin en barrique pour se procurer du bled des ports qui ne veulent point des assignats.

Toutes les étoiles sont requises pour la Nation ; la chandelle, tout est d'un prix exorbitant.

Lundy 24 novembre. Le représentant du peuple Besac (Bezard), dont on dit du bien, a fait sortir toutes les femmes de Saint-Florent qui étoient au Calvaire et aux Carmélites. Mais elles sont très embarrassées où se retirer, la ville étant pleine de réfugiés des campagnes.

La supérieure des Incurables avec M^{lle} Petit, qui ont été exportées à Lorient,

ont la liberté de s'en revenir ¹. Plusieurs religieuses et sœurs qui avoient fait le serment se sont rétractées, entre autres une religieuse de la Visitation, la sœur René, tourière des Carmélites, et une sœur de l'Hôtel-Dieu ².

Il y a eu la semaine dernière beaucoup de bruit à Paris. La salle des Jacobins a été fermée. On ne cesse de demander un roi en place des tyrans qui ont tout détruit en France. On commence à s'apercevoir qu'on a été trompé.

Les femmes de Beaupréau, détenues au Calvaire au nombre de douze, en sont sorties. Elles se sont retirées dans une chambre, rue Boisnet, où des personnes charitables ont soin de leur procurer le nécessaire.

Mardy 25 novembre. Trois prêtres ont été pris, il y a quelques jours, et conduits dans les prisons d'Angers. Un est mort subitement dans les prisons ; on soupçonne qu'il a été empoisonné ³. On a choisi ce genre de mort pour ne point tant révolter les esprits.

Le camp qui étoit à Érigné a été porté vendredi dernier à Beaulieu. Les patriotes se sont emparés de Rochefort et de Denée évacués. Ils ont publié leur amnistie. On a répondu qu'on étoit prest à poser les armes, si on vouloit placer Louis 17 sur le trône et rétablir la religion.

Il s'est livré un combat dimanche dernier; les patriotes y ont perdu près de deux cents hommes; dix-sept charrettes remplies de blessés ont été amenées hier à l'ambulance.

Mercredy 26 novembre. Il y a eu de temps en temps des escarmouches entre les patriotes et les insurgés, dans lesquelles les patriotes perdent beaucoup de monde.

¹ Perrine Ciret, supérieure des Incurables, déportée à Lorient avec deux de ses religieuses, Mathurine Ciret, sa sœur, et Marie Petit de la Pichonnière.

¹ Sur vingt-neuf sœurs de l'Hôtel-Dieu, deux avaient été fusillées au Champ des Martyrs et dix-neuf condamnées à la déportation et conduites à Lorient. Il en était donc resté huit qui avaient prêté le serment. Le 1^{er} mars 1794, M. Grugot annonce la rétractation de cinq autres sœurs de l'Hôtel-Dieu. V. plus loin.

² M. Trimoreau.

Jeudy 27 novembre. Le pain, le bois, la chandelle et toutes les autres provisions nécessaires à la vie deviennent tous les jours très rares. Les habitans ne peuvent s'en procurer. On a mis aussi le vin en busse en réquisition. On s'en empare pour se procurer du bled des pays où il y en a, et qui ne consentent à en donner que pour du vin.

Vendredi 28 novembre. Les patriotes ont amené au Calvaire plusieurs, femmes qu'ils ont trouvées dans les paroisses de Soulainne et de Mozé. Il y en avoit de celles qui y avoient déjà été. On les soupçonnoit d'avoir des liaisons avec les insurgés. Ceux-cy ont été ces jours derniers à Soulainne où ils ont tué plusieurs patriotes.

Samedi 29 novembre. Les patriotes annoncent toujours de grandes victoires sur les frontières. On débite cependant qu'il n'en est rien. On les croit même bloqués par les puissances étrangères.

Aujourd'hui, sur les trois heures, on a fusillé un volontaire sur le champ de Mars; on lui reprochoit qu'étant de garde il avoit communiqué le mot d'ordre aux insurgés et qu'il étoit cause que plusieurs patriotes avoient péri. On a commandé des habitans pour tirer dessus. Il paroist qu'ils avoient horreur de cela. On en juge parce qu'il a été tiré sur lui plus de dix coups de fusil avant de le faire périr.

Dimanche 30 novembre. Aujourd'hui, jour de décade, il n'y a point eu de nouvelle folie. On s'occupe toujours de l'amnistie. Ni les chouans ni les insurgés ne veulent en entendre parler. Aujourd'hui même les insurgés se sont portés sur les patriotes qui étoient à Rochefort. Ils en ont tué un grand nombre. Plusieurs sont périés dans la Loire qu'ils ont essayé de passer pour se sauver. Les insurgés, il y a huit jours, avoient entré dans l'isle de Chalonne où ils avoient aussi tué bien des patriotes. Les chouans, de leur costé, tuent tous les jours des patriotes. L'armée de Coquereau s'est portée dans le bourg de Bier-né où étoit curé M^r Philippeau. Ils ont tué dix-sept membres de la municipalité. Il y en a eu un qui a sauvé sa vie en payant 17.000 livres.

DÉCEMBRE

Lundy 1^{er} décembre. On parle que les patriotes ont été obligés de quitter et d'abandonner Beaulieu pour se reposer à Érigné où ils étoient auparavant ; les insurgés, de leur côté, se fortifient au pont Barré, qu'ils ont coupé pour éviter d'être surpris par les patriotes.

Ceux-cy s'étoient portés à Rochefort et aux environs pour faire leur vengeance. Les insurgés sont venus les y trouver et tous ont pris la fuite à leur approche, abandonnant tous les effets qu'ils avoient portés avec eux.

Mardy 2 décembre. Les patriotes font toujours faire de nouvelles fortifications aux portes de la ville; ils craignent l'arrivée des insurgés et des chouans.

Mercredy 3 décembre. Une cinquantaine de patriotes, avec la cocarde blanche, ont été trouver un fermier de M^r de Scépeaux ¹ et lui ont dit qu'ils venoient de sa part chercher ses effets qui étoient chez lui, pour les conduire à Saint-Georges où il étoit actuellement. Celui-cy les ayant crus leur a montré l'endroit où ils étoient cachés. Aussitôt ils les ont chargés dans sa charrette et l'ont forcé de les amener au Château d'Angers où il y est avec sa femme. Il y avoit beaucoup de linge.

Jeudy 4 décembre. M^r Trimoreau est un des trois prêtres qui ont été conduits dans les prisons. C'est lui qui y est décédé; c'étoit un excellent et saint prêtre ². Il avoit été maître de latin à la psalette de Saint-Maurice ; fait prêtre, il fut nommé

¹ Marie-Paul-Alexandre-César, vicomte de Scépeaux, né à Angers le 19 septembre 1708, ancien officier de cavalerie. Après avoir fait partie de l'armée vendéenne, il avait organisé la chouannerie sur la rive droite de la Loire avec ses amis de Meaulne et Turpin et avait son quartier général au château de Bourmont.

² M. Jean Trimoreau, né aux Touches (Loire-Inférieure), desservant de la Bruffière, près Montaigu, arrêté sur la Lande du Moulin Blanc, entre Challain et Le Tremblay. Dans un interrogatoire du 1^{er} brumaire an III-22 octobre 1794, il dit être âgé de 56 ans et avoir suivi les Vendéens jusqu'à Candé.

vicaire et partout s'est comporté comme un saint ecclésiastique

M^{lle} Baillif, sœur des Incurables, avoit prêté le serment. Elle vient de se rétracter avec cinq autres de différentes communautés. Elle a donné à sa rétractation toute la publicité possible; elle s'est même présentée chez le sieur Mame pour la faire mettre dans les *Affiches* ; mais il s'y est refusé. Voyant qu'elle cherchoit à rendre sa rétractation publique, craignant qu'elle n'en entraîne d'autres avec elle, comme il y avoit lieu de l'espérer, les patriotes l'ont fait mettre dans les prisons. Ils lui ont dit qu'il falloit qu'elle eût perdu la tête pour se rétracter. « Non, Messieurs, leur a-t-elle dit, je ne l'ai point perdue en me rétractant, mais il falloit que je l'eusse perdue quand je l'ai prêté. Au reste faites de moi ce qu'il vous plaira, je suis soumise à tout, à la mort même, s'il le faut, le n'ai jamais été plus tranquille et plus contente qu'actuellement ². »

Vendredy 5 décembre. Cent vingt cavaliers ont passé avec leurs chevaux, armes et bagages, avec les insurgés, du costé du Pont Barré. Une barque canonnière du costé d'Ingrande a passé aussi tout entière de leur costé. Il y avoit plusieurs canons et obusiers avec des munitions. Les patriotes regrettent beaucoup cette perte et les hommes qui ont passé. Ils étoient, dit-on, environ trente hommes.

Samedy 6 décembre. On continue de faire sortir bien des femmes du Calvaire et des Carmélites. Mesdames Le Beau et de Lancreau sont sorties du Calvaire ³. Madame leur mère, qui étoit à Amboise, est venue aussi les joindre

¹ M. Gruget fait ici une confusion. C'est M. Joseph-Nicolas-Francois Trimoreau, vicaire de Faye, qui avoit été maître de latin à la psalette de Saint-Maurice. Celui-ci ne périt pas pendant la Révolution. Il fut curé de Noëlet après le Concordat, servit comme aumônier sous de Bonchamps et d'Autichamp, également sous de Scépeaux et le colonel C^{te} François d'Avoyne, à partir de 1795.

² Perrine Bailly, âgée de 27 ans, née à Doué, sœur hospitalière des Incurables, interrogée aux Pénitentes le 19 germinal. Elle dit être seulement pensionnaire dans cette maison et par conséquent non assujettie au serment. Elle consentit cependant à le prêter In 3 floréal, pour éviter la déportation.

³ Mesdames de Lancreau et Le Bault furent mises en liberté, par ordre du représentant du peuple

Plusieurs dames nobles sont également sorties.

Dimanche 7 décembre. Il y a eu un combat entre les insurgés et les patriotes; ceux-cy y ont perdu encore bien du monde. De treize blessés qui ont été amenés à l'ambulance, cinq sont morts le lendemain.

Hier samedi au soir, on a guillotiné deux personnes dans le champ de Mars. On débite que ce sont ceux qui ont tué, il ya deux ans, M^r Chevreuil chez lui à Touarcé. D'autres disent que ce sont des insurgés, mais qu'ils (les patriotes) disent que ce sont des assassins et des voleurs pour ne point révolter les insurgés, à qui ils promettent l'amnistie, s'ils veulent se rendre ; cela pourrait bien être

Lundi 8 décembre. Toutes les subsistances nécessaires à la vie deviennent tous les jours très rares, toutes les marchandises sont également rares et à un prix exorbitant.

On parle d'une amnistie de la Convention nationale qui promet le pardon à tous les chefs des insurgés et aux prêtres mêmes. On dit même que ceux-cy auront huit cents livres de pension. Mais on ne s'y fie pas plus qu'à celle des représentans du peuple.

Mardy 9 décembre. On parle du combat considérable entre Charette et les patriotes, où ceux-cy ont perdu plus de quatre mille hommes et mis les autres en déroute avec prise de leurs canons et toutes leurs provisions.

Mercredy 10 décembre. Il est toujours difficile de se procurer du pain ; on avoit même dit que les personnes alloient être réduites à une livre. Mais depuis on a menacé de la prison ceux et celles qui feroient courir ce bruit. On craint de révolter le peuple. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne donne guère plus d'une livre par personne, par les jours d'intervalle qu'on met entre

Bézard, le 26 frimaire an III 16 décembre 1794.

¹ Nous n'avons pas trouvé de traces de ce jugement dans les Archives du Tribunal criminel de département.

chaque distribution. Les administrateurs préfèrent cet expédient pour ne pas révolter les esprits, mais il n'en est pas moins vrai qu'on en murmure beaucoup et qu'il est à craindre qu'on en vienne à une révolte.

Hier, jour de la foire, il y avoit beaucoup de fruits et de volailles; tout s'est vendu très cher et c'étoit à qui en aurait, tant on est au dépourvu.

Aujourd'hui, quoique jour de la décade, on n'a point fait de folie extraordinaire.

Jeudy 11 décembre. Charette est entré jusques dans les faubourgs de Nantes. Il a déchiré l'amnistie des représentai du peuple, et a mis en sa place la sienne, avec peine de mort contre celui qui seroit convaincu de l'avoir arrachée ; même peine pour ceux qui seroient pris les armes à la main et pardon pour tous ceux qui voudront passer de son costé.

Deux escadrons des patriotes sont passés de son costé. Il en passe tous les jours aussi du costé des insurgés au Pont Barré, surtout parmi les chefs.

Un officier s'est avisé de vouloir encore leur publier l'amnistie; les insurgés ont aussitôt tiré sur lui et sur ceux qui l'accompagnoient.

Vendredy 12 décembre. La victoire de Charette sur les patriotes se confirme. Cela n'empêche pas que les patriotes publient que Charette, entre autres, avec toute son armée, s'est rendu d'après l'amnistie de la Convention. Il doit, dit-on, en peu passer par cette ville pour se rendre avec son armée à la Convention et là poser les armes. Ensuite il lui sera permis et à tous les autres de rentrer chacun dans leur bien. C'est pour amuser le peuple que les patriotes publient cette nouvelle qui n'a pas le moindre fondement. C'est surtout pour leur faire oublier tous les genres de maux dont ils sont accablés. C'est ainsi qu'on ne cesse de publier que les puissances demandent la paix et que les patriotes ne cessent de remporter des victoires sur eux, tandis qu'on sait

qu'ils sont bloqués partout et que leurs armées sont réduites à rien.

Samedy 13 décembre. Les patriotes commencent à devenir plus traitables et même plus honnêtes. Une femme sortie des Carmélites est allée remercier les membres du Tribunal révolutionnaire ¹ de lui avoir donné la liberté. Un membre lui a proposé un habit de la Vierge. Celle-cy a cru qu'il plaisantoit et lui a répondu qu'elle ne le prendroit pas, que ce serait un moyen pour la faire insulter. « Ne craignez rien, lui a-t-il dit, on ne vous insultera point, le temps des persécutions est fini, et il n'y en aura plus. Prenez ces six chapellets et servez-vous-en, vous n'avez rien à craindre. » Elle est sortie avec les six chapellets.

1795

MARS-AVRIL

Le dimanche 1^{er} mars. — Aujourd'hui, toute la garde nationale d'Angers a été convoquée pour aller demain au devant des représentans du peuple qui doivent venir, dit-on , avec Charette qui s'est rendu ². Tous les patriotes paroisoient très contents.

Ces jours derniers, cinq sœurs de l'Hôtel-Dieu, avec une sœur converse des Carmélites qui étoit avec elles, se sont rétractées. On en compte encore plusieurs autres qui se sont aussi rétractées.

Lundi 2 mars. La garde nationale a été au devant des représentans du peuple jusqu'aux ponts Brionneau. Dans l'après-midy, un courrier est venu annoncer que les représentans du peuple ne viendraient que demain avec Charette.

¹ Ou plutôt du comité révolutionnaire.

² En signant, le 17 février 1795, le traité de la Jaunaie.

Un homme, dit-on, a été payé pour aller dans les corps de garde débiter que Charette s'étoit rendu avec toute son armée.

Mardy 3 mars. Ce matin, toute la garde nationale s'est assemblée pour aller au devant des représentans du peuple ; elle est allée avec tous les habitans, les intrus mêmes, à leur rencontre. La municipalité y est allée avec la musique et s'en est revenue seule. On a remarqué qu'elle ne paroissoit pas contente. Un quart d'heure après, ont paru les représentans du peuple accompagnés de deux commandans de l'armée de la Vendée, M^{rs} Martin de la Pommeraye ¹ et Trotouin de Thouars ², parent de M^r Trotouin de cette ville. On croit que M^r Cady de Saint Laurent ³ les accompagnoit. Ils sont entrés aux cris de : « Vive la République! Vive la paix et l'union! », répettés à plusieurs fois différentes par les représentans du peuple Delaunay et Bésard qui ont harangué le peuple aux ponts Brionneau et à la porte Saint Nicolas sur la paix qu'on vient de conclure avec Charette. Les commandans de la Vendée ont crié seulement: « Vive la paix et l'union! » et non pas : « Vive la République! ». Plusieurs patriotes qui ont fait cette remarque en ont été vivement choqués.

Le peuple a paru étonné de ne pas voir Charette comme on lui avoit persuadé. Un repas les attendoit et tout s'est passé dans la plus grande gaieté. On ne sait pas encore les conditions de cette paix ; on présume que les députés veulent auparavant en conférer avec la Convention et laisser

¹ M^r Martin, Trotouin, etc., officiers de l'armée de Stofflet, avaient adhéré à la pacification de la Jaunaie.

Il y avait dans l'armée de Stofflet deux frères Martin dits de la Pommeraye, tous les deux nés à Pontevrault. l'un, Mathurin-Joseph, le 13 avril 1764, l'autre, Tristan, le 9 août 1765.

² M. Trotouin, cousin de celui d'Angers, fils d'un potier de Sau-mur, devenu procureur syndic de Thouars. Persécuté sous le Consulat, il passa en Allemagne, où il est mort.

³ Cady, Sébastien-Joseph, né à Saint-Laurent de la Plaine, un des officiers de Stofflet, mort le 20 avril 1820.

le peuple revenir un peu de son patriotisme. Tout le monde sait les conditions des brigands et des chouans. Mais les patriotes affectent de n'en rien dire.

Les commandans de brigands doivent passer la journée de demain à Angers. Les uns disent qu'ils doivent ensuite partir pour la Convention avec les représentans du peuple, les autres disent que les représentans du peuple y iront, et que les commandans doivent aller à Saumur où on les y attend.

Vingt-trois coups de canon ont été tirés à l'arrivée des représentans du peuple et des commandans des brigands.

Mercredy 4 mars. Tout le jour s'est passé dans la tranquillité. Sur ce qu'on a paru étonné de ce que Charette s'étoit rendu à la Nation, M^r Martin a répondu qu'il ne le savoit pas, mais tout ce qu'il savoit c'est qu'il étoit un des commandans de l'armée de Charette et qu'assurément il ne s'étoit point rendu, mais qu'il falloit prendre patience et qu'à peu (*ou* qu'en peu) on auroit la paix.

On prétend qu'un commandant des chouans est venu réclamer la liberté des prisonniers et surtout des deux M^{rs} prêtres détenus dans les prisons. Leur délivrance a été fixée à demain huit heures du matin.

Jeudy 5 mars. Le matin en effet M^r Boduain ¹ vicaire d'Avrillé et M^r Domeuil ² prêtre, qui avoient été pris parmi les chouans et qui étoient en prison depuis deux mois, ont eu leur liberté et se sont retirés où ils ont voulu.

Il y a eu hier un club extraordinaire. On y a parlé beaucoup de paix, on a beaucoup murmuré contre le curé de Saint-Laud et les prêtres qui sont avec

¹ Baudoin, vicaire d'Avrillé, arrêté à Seurdres à la suite d'un combat livré aux chouans le 30 nivôse an III – 19 janvier 1794.

² Probablement M. Charles Dumesnil, né à Saint-Florent-le-Vieil le 7 janvier 1748, vicaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, puis curé de Villevêque du 4 août 1789. Le 13 février 1791 il avait prêté le serment constitutionnel avec des restrictions telles qu'elles le firent annuler. Il fut rétabli dans sa cure après le concordat.

lui. On les a accusés d'être cause que Stofflet ne vouloit pas se rendre.

(Ce matin), dit-on, (les représentans sont partis pour Paris et) les commandans pour Saumur ¹.

Vendredy 6 mars. Mardy au soir, la musique fut à la porte de Goupil ² et plusieurs autres comme lui chanter un *Libéra*. Ce soir à la comédie il a été crié : « A bas les Jacobins, à bas les buveurs de sang! » Thieri ² et un autre ont été chassés. On pense à faire une adresse pour exclure de la garde nationale tous ceux qui ont eu part à tous les massacres.

M^r le Vicaire d'Avrillé et M^r Duménil se promènent dans les rues. On ne leur dit rien; ils ont la liberté d'aller où bon leur semble.

Samedy 7 mars. Delaunai le jeune et les autres représentans ⁴ sont partis ce matin pour faire ratifier par la Convention le traité qu'ils ont fait avec les brigands et les chouans. Il ne perce rien de ce qu'ils ont fait, et de là on conclut que tout est à l'avantage des aristocrates.

Cependant les brigands qui sont au Pont-Barré se battent toujours; ils paraissent mécontents de voir leur chefs, se rendre, ils s'en déffient; ils craignent qu'ils ne les trahissent. Ils sont disposés à se battre et à nommer des chefs en place de ceux qu'ils ont, s'ils les voyent disposés à se rendre. C'est sur le Layon où il y a eu un combat.

Dimanche 8 mars. Les religieuses qui étoient au Calvaire ont ou leur liberté vendredy dernier; elles sont libres d'aller où elles voudront.

¹ Les mots entre parenthèses ont été barrés d'un trait, probablement par Gruget qui parle, au troisième paragraphe suivant, du départ des représentans. Les commandans seuls sont donc partis le matin du 5 mars. — E. L.

² Goupil fils, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis membre de la commission Félix et ensuite de la commission de Noir-moutiers.

³ Brutus Thierry, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis attaché comme juge à la commission de Noirmoutiers.

⁴ Dornier et Morisson, d'après les registres de la municipalité d'Angers.

Lundi dernier huit religieuses des Ponts-Cé ont fait leur rétractation. Tous les jours il y en a plusieurs qui se présentent à la municipalité pour se rétracter. On les badine en leur disant qu'elles se rétractent parce qu'elles ne craignent plus ni la prison ni la mort.

Lundi 9 mars. On parle toujours que Charette s'est rendu et a reconnu la république ainsi que Sapinaud excepté Stofflet qui a été mal conseillé par les prêtres qui sont avec lui.

Mardi 10 mars. On annonce que les troupes de la Nation ont perdu bien du monde à Mayence. Sur dix-sept bataillons sept seulement se sont sauvés, tous les autres ont péri. Outre cela, la maladie et la famine régnaient parmi eux. Ils perdent aussi tous leurs chevaux.

On dit que le roi de Prusse s'avance pour cerner tous les patriotes qui sont dans la Hollande avec une armée de cent vingt mille hommes.

Mercredi 11 mars. Les patriotes parlent d'aller sur Stofflet, ils disent même que Charette va se joindre à eux pour le combattre.

Jeudi 12 mars. Les chouans s'étendent et se fortifient toujours ; il paroist cependant qu'on les laisse tranquilles.

Il y avoit dimanche un dîner de soixante couverts, dit-on, pour Coquereau et ceux de sa suite à Château-Gontier. On lui a fait beaucoup d'honneur.

Vendredi 13 mars. Stofflet a livré le combat aux patriotes qui ont eu près de six cents personnes de tuées ou de blessées. Il les a mis en déroute et s'est emparé de leur camp; plusieurs charrettes pleines de blessés sont venues à l'ambulance.

Samedy 14 mars. Aujourd'hui les patriotes, qui étoient campés près

¹ M. de Sapinaud, chef de l'armée du Centre, avait également adhéré au traité de la Jaunaie.

Savenière, au nombre de douze cents, se sont réunis à ceux qui étoient dans l'isle de Chalonnnes et ont essayé de passer à Chalonnnes; il y a eu une fusillade terrible. Les patriotes ont réussi à passer à Chalonnnes, mais ils ont été contraints de repasser bien vite dans l'isle et ont perdu bien du monde.

Dimanche 15 mars. La nouvelle de la déroute que Stofflet a donnée aux patriotes au camp Barré se confirme. On dit que c'est une des plus fortes qu'ils ayent eu. Il faisoit très mauvais ce jour-là.

Lundi 16 mars. On dit les patriotes à Montjean et à Saint-Florent. Cette nouvelle demande confirmation. On parle de plusieurs déroutés que les brigands leur ont données. Les patriotes font venir tous les soldats qu'ils avoient contre les chouans. Ils ne paroissent pas s'en inquiéter, malgré les progrès qu'ils font. On dit même qu'ils boivent et mangent ensemble.

Toutes les subsistances nécessaires à la vie, ainsi que toute espèce de marchandises, sont très rares et très chères ; nous touchons à une famine.

Les bleus ont surpris cinq chouans à Villevêque ; ils les ont pris au lit avec leurs armes et argent et les ont amenés à Angers il y a huit jours. Ils sont dans les prisons.

Mardy 17 mars. Il est arrivé ces jours derniers beaucoup de charrettes pleines de blessés. On débite que les troupes de Charette, mécontentes de ce qu'il s'est rendu, si toutefois cela est vrai, l'ont abandonné et ont été rejoindre Stofflet. Cecy demande confirmation. Tous ces jours derniers, on a entendu le canon du côté du Pont-Barré, Chalonne et Montjean. On fit partir vendredy les soldats qui étoient icy en garnison, ils murmuraient beaucoup.

Mercredy 18 mars. Aujourd'hui il y a eu un combat considérable entre les bleus et les brigands sur les hauteurs de Chalonnnes. Il y a eu près de quinze à seize cents hommes tant tués que noyés ou blessés du côté des patriotes qui

disent qu'ils ont eu la victoire et qu'ils n'ont eu que 70 hommes tant tués que blessés, tandis que tout le monde sait le contraire. On prétend que les brigands n'ont perdu qu'un seul homme.

Jeudy 19 mars. Toute la nuit, il est arrivé une quantité de blessés à l'ambulance. Quatre ont été trouvés morts dans les bateaux.

Les bleus se sont retirés dans l'isle de Chalennes, et les brigands se sont retirés à leur camp.

Il paroist que, tandis que les bleus cherchoient à pénétrer dans les Mauges par Chalennes, une autre colonne entrait à Saint-Florent. Il n'y avoit qu'une petite garde peu considérable qui a fui quand elle a vu les bleus. Les habitans se sont aussi retirés du costé de Beaupréau dans les terres.

Les patriotes disent avoir pris mon frère le curé qui étoit resté à cause d'un mal de jambes. Ils disent qu'ils le gardent comme prisonnier avec trois femmes qui avoient soin de lui.

Vendredi 20 mars. On a beaucoup entendu le canon ce soir. C'étoit du costé de Rochefort, où les bleus ont encore perdu bien du monde.

La prise de mon frère a fait beaucoup de bruit dans la ville. On a dit que c'étoit moi, et à cette occasion les enragés se sont déchaînés contre moi en disant qu'ils m'en gardoient, s'ils pouvoient mettre la main sur moi.

Il paroist certain que Charette s'est rendu, mais les patriotes ne disent point les conditions. La décade n'a pas été bien brillante aujourd'hui ; il y avoit cependant des patriotes bien parés, mais beaucoup travailloient.

Samedy 21 mars. On prétend que Charette s'est rendu à condition que les émigrés s'en reviendraient et qu'ils rentreraient dans leurs biens, ainsi que les prêtres exportés.

Toutes les religieuses et sœurs exportées à Lorient sont en chemin pour

s'en revenir.

Les vivres et toute espèce de choses nécessaires à la vie sont d'une extrême cherté (*sic*). Les assignats perdent considérablement.

Dimanche 22 mars (Dimanche de la Passion). Il y a quelques personnes à travailler aujourd'hui, le plus grand nombre cependant ne travailloit pas. On parle toujours beaucoup de la paix. Tous ces jours derniers, il est arrivé une quantité de blessés du Pont-Barré et de Chalonnès et environs. Il y a amnistie pour les chouans jusqu'à l'assemblée qui doit avoir lieu à Rennes le 30 de ce mois.

Lundi 23 mars. On parle qu'il y a eu un combat entre Charette et Stofflet mécontent de ce qu'il avoit accepté les conditions des représentans du peuple, dans lequel Stofflet s'est emparé du trésor de Charette montant à deux cent mille livres, qu'on dit qu'il a reçu de la Convention. On dit aussi qu'on a saisi sur M^r Martin, un des commandans de Stofflet, une somme de quarante mille livres, qu'il avoit aussi reçue de la Convention, et qu'on est décidé pour cela à lui faire son procès; mais cecy mérite confirmation.

Mardi 24 mars. D'autres disent qu'il est faux que Charette se soit rendu. Cependant cela paroist assez probable, les soldats de Stofflet en conviennent eux-mêmes; ils disent, dit-on, aux bleus : « Vous vous vantez d'avoir Charette, « mais vous n'avez pas les chevaux ; la charrette sans les « chevaux ne sert de rien. » Effectivement on assure qu'une grande partie de l'armée de Charette l'a abandonné et qu'elle continue de se battre contre les bleus.

Il n'y a plus de pain à Nantes. La misère y est extrême. Les bleus ont évacué. Il n'y a plus de soldats à Nantes.

Mercredi 25 mars, Annonciation. Tous les patriotes travaillent aujourd'hui. Il n'y avoit que les catholiques à ne point travailler.

Jeudi 26 mars. Le pain est actuellement à 10 sols la livre, et on ne peut en

avoir guère qu'une demi-livre par jour.

Vendredi 27 mars. Deux buveurs de sang, qu'on appelle (*sic*), se sont noyés. On leur a trouvé des pierres et du fer dans leur poche. On avoit dit l'évêque intrus mort, mais il ne l'est pas. Il souffre considérablement. Sa maladie effraye ceux qui l'approchent, et il a peine à trouver quelqu'un pour le gouverner.

Il y a eu ces jours un combat à Saint-Florent. Les brigands ont attaqué les bleus sur trois points, les ont mis en déroute et leur ont tué et blessé bien du monde. Il arrive des blessés à chaque instant. On dit toujours qu'ils ont mon frère avec eux, qu'ils gardent bien.

Samedi 28 mars. La nouvelle de la déroute de Saint-Florent se confirme ; il paroist que les bleus ont perdu bien du monde. Cependant ils sont toujours, dit-on, maîtres de Saint-Florent.

Il se fait tous les jours une quantité de rétractations de la part des religieuses et sœurs assermentées.

Il n'y a que les prêtres qui ne pensent point à se rétracter. Il paroist que l'évêque Pelletier fera une fin bien triste.

Dimanche 29 mars. Il n'est pas vrai que les bleus ayent été mis en déroute à Saint-Florent. Ils y ont perdu bien du monde et y ont eu bien des blessés. Mais ils ont pris un canon aux brigands.

Aujourd'hui, cinq cents grenadiers sont partis pour aller contre Stofflet. Besard leur a dit de ne point faire grâce ni à Stofflet ni au curé de Saint-Laud, mais il leur a recommandé de ménager les laboureurs et leurs chaumières.

Lundi 30 mars. Il y avoit peu de personnes à garder la décade, le plus grand nombre travailloit.

Jeudy dernier au soir, on a fusillé un hussard qui avoit fait un assassin (*sic*)

et des vols chez un voiturier, sur le chemin de Paris.

Aujourd'hui tous les camps se sont levés pour aller contre Stofflet.

On assure que l'évêque intrus est mort de jeudy dernier. Il a souffert considérablement dans sa maladie, il est mort dans son péché.

On a sçu depuis qu'il n'étoit pas encore décédé et qu'il avoit fait sa rétractation devant un notaire.

Mardi 31 mars. Les patriotes ont levé leur camp deux jours avant qu'ils en étoient convenus avec les brigands. Ils ont surpris deux postes qu'ils ont égorgés et se sont portés à Chemillé. Les brigands ne se sont point démontés. Ils se sont repleiés et sont venus ensuite et les ont cernés de toutes parts. Déjà il y a eu un combat où les patriotes ont perdu plusieurs des leurs, entre autres un de leurs commandans, le sieur Bardon ¹, qui avoit arraché à M^r Turpin un Sacré-Cœur qu'il portoit sur son habit ².

Il y a eu samedi huit jours, cinq officiers des chouans sont entrés en ville pour concerter avec le représentant du peuple sur l'assemblée qui doit avoir eu lieu hier à Rennes ³. M^r Turpin et Dieusi ⁴ y étoient. On dit qu'ils

¹ Bardon, Antoine-Marie, employé à l'Etat Major de l'armée du Nord, chargé, en 1792, de lever des compagnies franches créées par la loi du 1^{er} août précédent. Il avait établi son dépôt à Baugé, dont on le croit originaire. Il prit part à la Guerre de Vendée, à la tête de ses troupes, depuis 1793. Le 30 mars 1795, il faisait partie de la colonne qui entra de nouveau en Vendée par le Pont-Barré et, après le combat de ce jour, se reposait au château des Petites-Tailles, lorsqu'un paysan vendéen pénétra jusqu'à lui et lui brûla la cervelle. (C. Port.)

² Le chevalier Turpin de Crissé, chef des chouans de la rive droite de la Loire.

³ En vue de préparer la pacification ; ces conférences devaient se terminer le '20 avril par le traité de la Mabilais.

⁴ Le comte Chantcel-Louis de Dieusie, ancien page du roi, officier de Bonchamps, puis, après le désastre du Savenay, chef d'une bande de chouans avec laquelle il s'empara de Segré en l'an III. Il fut tué l'année suivante dans une rencontre avec les républicains. Il était fils du comte Louis de Dieusie, ancien député de la noblesse d'Anjou aux Etats-Généraux, condamné à mort, comme fédéraliste, le 15 avril 1794.

ont été insultés dans quelques rues et qu'ils ont été obligés de porter la cocarde tricolore pour éviter les insultes.

Goupil et plusieurs autres de sa trempe ont été insultés à la comédie et en ont été chassés ¹.

On y a joué, il y a quelque temps, les prêtres jureurs et non jureurs. On a applaudi ceux non assermentés. Leurs raisons ont été jugées meilleures que celles des jureurs. On y a même applaudi.

Mercredy 1^{er} avril. Il paroist sûr que Charette et Sapi-neau se sont rendus et ont reconnu la République. Stofflet a refusé. Il veut un roi et la religion. Il paru une proclamation signée de lui et de cinquante-trois autres officiers qui se plaignent du lâche abandon de Charette et de Sapi-naud; plusieurs exemplaires ont été envoyés aux chouans. Tous sont indignés de cet abandon; ils menacent de destituer leurs chefs et de s'en nommer d'autres, s'ils ont la hardiesse de souscrire aux propositions que Charette, Sapinaud et cinq autres ont acceptées. Déjà même on assure qu'ils se sont nommé d'autres chefs, pris parmi eux. Ils reprochent aux nobles de ne combattre que pour leurs biens, et de ne point se soucier du roi, ni de la religion. Ils disent qu'ils ne céderont qu'à cette condition.

A deux heures, environ trois cents habitans de la ville sont partis pour aller à Briollay pour faciliter l'arrivée des farines dans cette ville. Ils refusoient de partir parce qu'ils n'avoient point de pain. Ce n'est qu'après qu'on leur en a apporté qu'ils sont partis.

Entre Genet et Marans, les chouans ont arrêté un convoi considérable de farine et de poudre que les bleus condui-soient à leurs soldats postés en différents endroits. Il y a eu un combat très fort. Soixante au moins du costé des bleus sont restés sur la place. Plusieurs ont été blessés. Les autres ont été mis en déroute.

¹ Pour avoir voulu s'opposer à ce qu'on chantât sur la scène la chanson thermidorienne, *Le Réveil du Peuple*, réclamée par la majorité des spectateurs.

Jeudy 2 avril. Stofflet a livré aujourd'hui le combat aux bleus. Près de quatre mille, dit-on, de leur costé sont restés sur la place. Il s'est emparé de leurs canons et de toutes les charettes de munitions. Le nombre des blessés a été, dit-on, considérable.

On dit que Charette va prendre les armes. Nantes est dans la plus grande misère, le pain y est à six livres la livre.

Vendredi 3 avril. Les chouans se disposent à faire dire la messe, dans les cantons qu'ils occupent, pour les fêtes de Pasques. Ils font nettoyer les églises qui ne sont point détruites et approprier les maisons dans les bourgs où il n'y a plus d'église.

Le pain est icy actuellement depuis huit jours à dix sols la livre. On présume qu'il va augmenter en peu. Les assignats perdent considérablement. Un louis est vendu 300 livres.

Samedy 4 avril. La nouvelle de la victoire de Stofflet sur les bleus de jeudy se confirme, et tout le monde s'accorde à dire que les patriotes ont perdu quatre mille hommes, avec toutes leurs provisions.

On dit que les chouans ont battu les trois cents habitans partis mercredy pour aller à Briolai, que plusieurs ont été tués, que les soldats qui les accompagnoient ont fui au moment du danger et qu'ils ont été mis en prison à leur arrivée à Angers. Ils ont répondu qu'ils aimoient mieux passer huit jours en prison que de se battre contre les chouans. Il paroist qu'ils sont en force du costé de Soucelles. On assure qu'ils sont à Soulaire, et qu'ils sont maîtres de Châteauneuf.

Dimanche 5 avril. (Jour de Pâques). Il y avoit peu de boutiques ouvertes. La plupart même des patriotes ne travailloient pas et avoient leurs boutiques fermées.

On prétend que plusieurs prêtres assermentés ont dit la messe, entre autres M^r La Touche, frères ¹ et l'intrus des Cordeliers ². On dit que le sieur Maupoint l'a dite dans sa cure ³.

Aujourd'hui a été enterré, assure-t-on, M^r Pelletier, évêque constitutionnel. On assure qu'il s'est rétracté. Sa mort a été terrible, son corps étoit tout pourri et ses souffrances étoient des plus cruelles. On assure qu'il a refusé de voir M^r La Touche qui lui offroit des secours ⁴.

Lundy 6 avril. Stofflet a livré encore un combat aux patriotes qui ont encore perdu bien du monde. La déroute a été terrible. Dans le combat de jeudy le général Soupe y a été tué. On assure qu'il y a eu aussi un combat à Saint-Florent où ils ont aussi perdu bien du monde.

Hier matin cinq cents hommes tant soldats qu'habitans sont partis pour conduire un convoi au Lion-d'Angers.

¹ M. Guillier de La Touche, René-François, né à Angers le 1^{er} mai 1730, curé d'Epiré en 1766, assermenté en 1791, puis vicaire épisco-pal de l'évêque Pelletier, avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 31 nivôse an II et avait été employé pendant la Terreur aux bureaux du District. Lorsque la loi du 3 ventôse an III eut proclamé la liberté des cultes, il donna sa démission et fut autorisé, au mois de germinal suivant, à célébrer la messe à S. Maurice (mars-avril 1795). Il est mort à Angers, le 36 décembre 1809.

Son frère Paul-Augustin, né à Angers le 4 mai 1731, chanoine régulier, prieur-curé de la Chapelle-Glain (Ille-et-Vilaine), assermenté, avait été nommé curé de Montreuil-Belfroy. On ignore ce qu'il devint pendant la Terreur et nous n'avons pas trouvé son nom parmi les prêtres constitutionnels qui reprirent le culte. Il refusa d'adhérer au concordat, se réunit seulement en 1811 et fut attaché à l'église Notre-Dame.

² M. Bouhier, Gabriel-Hilarion, oratorien de Saumur, ancien curé de La Rochelle, assermenté et nommé curé de la paroisse S. Pierre transférée aux Cordeliers. Cette chapelle ayant été aussi détruite, M. Bouhier, qui s'était réuni aux prêtres constitutionnels pour reprendre le culte en l'an III, quitta Angers au mois de juillet suivant, 1795.

³ M. Maupoint. Gabriel-Jean, ancien chanoine de S. Léonard de Chemillé, curé de Cantenay en 1788, assermenté et élu curé de la Trinité d'Angers le 22 mars 1791. Il se rétracta peu de temps après.

⁴ Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729. chanoine régulier de Sainte-Genève, d'abord curé de Sacé au Maine, puis prieur-curé de Beaufort en 1779, assermenté et élu curé constitutionnel de Maine-et-Loire en 1791, Il avait déposé ses fonctions le 30 septembre 1793 et renoncé à la prêtrise le 19 novembre suivant.

On avoit eu soin de faire fermer les portes Lionaise et Saint-Nicolas, dans la crainte que quelqu'un n'eût pris le devant pour prévenir les chouans. Comme ils étoient occupés à célébrer la fête de Pâques, le convoi est arrivé heureusement, et ils n'ont rencontré personne. Mais les chouans avertis se sont portés sur le chemin du Lion pour les empêcher de revenir. Ils les tiennent bloqués au Lion.

Mardy 7 avril. Quatre à cinq [cents] hommes sont partis aujourd'hui pour aller au secours des soldats et des habitans d'Angers bloqués au Lion-d'Angers. Ils ont rencontré les chouans. Il y a eu un combat, près de la moitié des bleus sont restés sur la place.

Tous les jours il arrive des restes de l'armée qui a été mise en déroute par Stofflet.

Cette nuit on a arrêté une dizaine des buveurs de sang, entre autres Aubry, chairtutier, et Thiéri, les autres avoient pris la fuite ¹.

Mercredi 8 avril (19 germinal an III). Le reste de la troupe, parti hier pour aller au secours des habitans d'Angers au Lion, est arrivé aujourd'hui. Il y en avoit au moins la moitié de moins, l'autre étoit péri ou resté blessé.

Il est arrivé aujourd'hui un bataillon de cinq cents hommes qui disoient venir de Doué. Il y a apparence que c'étoit un reste de la déroute du combat que Stofflet leur a donné lundy, qui a été considérable. On a vu une quantité de soldats s'en revenir sans armes et accablés de fatigue. Beaucoup étoient grièvement blessés.

Il y a eu aujourd'hui une assemblée de tous les habitans de la ville. On a fait une visite pour savoir la quantité de farine et de bled qu'il y a à Angers. On craint, avec raison, la famine.....

¹ A-la suite des troubles qui avoient eu lieu au théâtre.

APPENDICES

I

Relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient ¹

13 avril 1794, dimanche des Rameaux. Dans ce jour on ferma les portes de la ville d'Angers. La garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non sermentées et les amener au bureau révolutionnaire, dans les salles de l'évêché. On nous interrogea séparément. Nous refusâmes le serment. On nous conduisit ensuite, deux à deux, au Grand-Séminaire. On nous apporta nos lits et tout le nécessaire ; ce qui a été au profit de la Nation à la sortie de cet endroit.

15 avril, mardy saint. Arrivèrent dans la nuit les religieuses hospitalières de Beaufort, au nombre de 21, et une Visitandine de Saumur, pensionnaire chez ces dames depuis du temps ². A la sortie de leur maison, elles furent fouillées d'une façon cruelle. Une seule de cette maison a fait le serment ³. Deux sont restées à la prison d'Angers ⁴.

¹ Cette Relation paraît être celle que la sœur Besnard envoya de Lorient à M^{lle} de la Patrière et dont il est question dans la lettre qui suit. Plus tard, la sœur Besnard rédigea une autre Relation plus étendue dont l'original est conservé dans les archives de la communauté des Religieuses Ursulines d'Angers.

² Julie Sigogne.

³ Anne Lemée, d'Angers.

⁴ Sans doute Marie Ropartz et Marie Lemaître non comprises dans le jugement du 2 floréal an II.

18 avril, vendredi saint. Nous comparûmes au bureau du Séminaire où nous refusâmes le serment, en présence de la Commission militaire. A chacune on dit de déposer nos marques de fanatisme, c'est-à-dire chapelets, reliquaires, petits habits, livres, bréviaires, et puis on nous faisoit passer dans une chambre voisine où l'on fouilla peu déceamment.

21 et 22 avril lundy et mardy de Pasques. Nous fûmes conduites deux à deux aux Jacobins, au Tribunal public de la Commission militaire, où nous refusâmes toutes le serment excepté cinq qui le firent, deux religieuses, deux tourrières et une maîtresse d'école de campagne ¹. Voicy les termes de notre interrogatoire : le nom, l'âge, le pays, la maison ; ensuite : « avez-vous fait le serment? Non. Le voulez-vous faire? Non. Fermez l'interrogatoire. » Les sœurs de Saint-Jean, de l'Hôpital général, des Incurables, qui étoient en arrêt depuis un mois au Calvaire et aux Pénitentes, furent interrogées avec nous. Nous fûmes toutes condamnées à la déportation perpétuelle, hors le territoire françois. Après notre jugement, nous fûmes conduites ensuite à la prison nationale, on nous fouilla et on nous ôta nos portefeuilles et des mouchoirs de poche. Nous y avons été 109 ², cinq y sont mortes et sept y sont restées ; 96 en sont parties avec une pauvre fille

¹ A la suite du jugement du 3 floréal sont inscrits les noms des religieuses qui ont prêté le serment au nombre de huit, trois religieuses de Nyoiseau, une des Incurables, une Ursuline d'Ancenis, une tourrière du Calvaire, une domestique de l'abbesse du Ronceray et une maîtresse d'école de Soulaines.

² Elles avaient été condamnées au nombre de 97. Quatre autres le furent dans les jours suivants, au total cent une. Elles retrouvèrent à la prison nationale huit autres religieuses non jugées appartenant à diverses maisons, ce qui fait bien les 109 religieuses dont parle la soeur Besnard.

Trois Ursulines et deux Visitandines moururent à la prison d'Angers. Elles n'étaient donc plus que 96 au départ pour Lorient.

On leur avait adjoint une lingère de Bouillé-Ménard, condamnée à la déportation le 7 floréal, pour avoir recueilli chez elle une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, condamnée à mort et exécutée le même jour.

condamnée à la déportation pour avoir retiré, par compassion, une religieuse qui a été guillotinée à Angers, le jour même de sa condamnation.

24 juin, mardi, jour de saint Jean, premier jour de voyage. A deux heures, après-midy, nous partîmes de la prison d'Angers, deux à deux, au son du tambour. Nous fîmes sur le port Ligny au nombre de 96 religieuses et la pauvre fille. Nous nous embarquâmes et à quatre heures nous partîmes. Nous couchâmes à La Pointe, à deux lieues d'Angers.

25 juin, mercredi, 2^e jour. Nous couchâmes à Montjean, à six lieues d'Angers.

26 juin, jeudi, 3^e jour. Nous couchâmes à Ancenis, à douze lieues d'Angers; il y a une belle maison d'Ursulines.

27 juin, vendredi, 4^e jour. Les brigands nous saluèrent d'une canonnade et blessèrent notre commandant vers Champtoceau. Nous arrivâmes, à Nantes, vers les cinq heures du soir au port, au bas du château. A huit heures, on nous conduisit à la prison du Bouffé, où l'on voit la belle horloge qui sonne un air à l'heure de demy-heure et quart. On nous mit dans la salle d'audience où le parquet nous servit de lit. Le long de la route on voit de beaux pays et de belles maisons, mais bien des débris. Dans le bateau, notre coucher fut sur un peu de paille, à l'air du temps et si gênées qu'on pouvoit à peine être assises. Nantes est un chef-lieu de département. Ce qu'on voit de la ville sur la rivière paroît beau et grand.

30 juin, lundy, 7^e jour. Le 5^e et le 6^e jour, nous restâmes à Nantes. Nous en partîmes le 7^e jour, à dix heures du soir, dans des charettes à bœufs. Dans ce que nous vîmes de la ville à la lueur des réverbères, il y avoit de belles places, de beaux édifices, mais bien des décombres. Le monde est charitable.

10 juillet, mardi, 8^e jour. Nous arrivâmes à Savenay, à dix heures du matin.

On nous mit dans l'église paroissiale de Saint-Martin. Les habitants nous procurèrent tout ce que la charité peut suggérer tant en nourriture qu'en linge. Nous mangeâmes de la soupe pour la première fois depuis la veille de la Saint-Jean. Du pain sec et de l'eau avoient été notre nourriture. Savenai est un gros bourg ou villette. C'est un district. Il y avoit des Cordeliers et des Cordelières; bien peu ont fait le serment. Le pavé nous servit de lit.

2 juillet, mercredy, 9^e jour, sept lieues. Nous partîmes de Savenai nous arrê tâmes à trois lieues, à Pont-Château, petite villette, où il y a un pont et un château. Le monde y est charitable, il y a vingt sœurs tierçaires enfermées depuis quoique temps dans un cachot pour le refus du serment. Nous en partîmes à midy et nous arrivâmes à Roche-Bernard, petite villette. Les soldats nous dirent quelques choses, mais les habitants nous prouvèrent par leurs largesses de toute espèce, qu'ils ne partageoient pas leurs sentiments. On nous mit dans un grenier qui défonçoit par endroits, et sur la terre. Nous reçûmes là 30 sols pour notre paye de la part de la Nation, pour nous conduire jusqu'à Vannes. Un homme aidant à une malade à descendre de la charette lui dit: « Vous me faites pitié, mais votre cause est belle; quand on fait son devoir, on est toujours heureux, sage, fidèle. »

3 juillet, jeudy, 10^e jour, trois lieues. Nous partîmes de la Roche-Bernard à cinq heures du matin. Nous fûmes à pied jusqu'au port où nous passâmes la Vilaine. Nous vîmes de petits vaisseaux pour la première fois. Nous arrivâmes de bonne heure à la petite villette de Mussillac, où nous couchâmes en tas dans une église pleine de paille et de poux. Nous éprouvâmes une grande chaleur, mais les habitants nous dédommagèrent bien de cette rigueur par leurs abondantes charités. Dans cet endroit il y avoit une belle maison de quarante Ursulines, pas une n'a fait le serment; elles sont en arrestation à Vannes.

4 juillet, vendredi, 11^e jour, six lieues. A cinq heures du matin, nous partîmes de Mussillac pour Vannes. Les trois gendarmes commandants avoient oublié la douceur dans leur logis avant de partir. Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs méritent tout l'éloge possible, pour leur politesse, leur douceur, leur complaisance, il y a même à dire, le respect qu'ils nous portoient.

Nous arrivâmes à trois heures après-midy à Vannes. On nous logea dans le dortoir de la maison des retraites qui est superbe. Les religieuses en détention et les prisonnières firent un paquet qu'elles nous envoyèrent. Cette ville, évêché, chef-lieu de département, est assez grande et belle. Elle a de beaux édifices, beaucoup de maisons religieuses et hôpitaux, des Ursulines, bien peu de religieuses sermentaires. La maison des retraites leur est destinée, la Nation leur donne 15 sols par jour. Cette ville s'est distinguée par ses abondantes charités pour les persécutés. Le parquet fut notre couche.

5 juillet, samedi, 12^e jour, trois lieues. Nous partîmes de Vannes à six heures du matin, nous arrivâmes de bonne heure à Aurai qui est un district. Cette ville est haute et basse; il y a un très beau quai et un pont sur un bras de mer. On nous mit dans la prison nationale qui paroît belle, mais qui n'est pas propre, ni de bonne odeur et dont le geôlier n'est pas des plus complaisants. Nous couchâmes sur le parquet. La paille étoit vieille, pleine de poux et de saleté.

6 juillet, dimanche, 13^e jour de notre voyage pour Lorient. Nous partîmes d'Aurai à quatre heures du matin. Nous fîmes halle à Helevent (Elven), petite bourgade, où l'orage nous prit. Il ne fut pas de longue durée. Il fit baisser la poussière qui étoit extrême ce jour-là. On nous fit la charité de bon vin rouge et nos volontaires nous servirent avec tout le respect et l'intérêt possible. Nous donnâmes commission à un jeune homme de faire nos civilités à nos mères

d'Aurai. Il alloit voir sa parente, la supérieure des Ursulines d'Aurai, en arrestation dans cette ville. Il nous le promit. Aurai est un district.

Nous passâmes par la ville d'Hennebont sans nous arrêter. Avant d'entrer dans cette ville, il y a une fontaine excellente, fort belle et vive, où il y a trois bassins des plus commodes ; c'est à deux lieues de Lorient. Il y a un bras de mer qui borde cette petite ville qui est très gaie. Il y a un beau quai où aborde un pont fort joli, des maisons religieuses, des Ursulines, une belle église. A l'entrée du pont, il se trouva un soldat angevin qui cria : *Vivent les Angevines!*

Au bas de la ville de Lorient, il y a un bras de mer à passer qui paroist faire le tour de la ville. A quatre lieues de là on trouve la pleine mer. Nous passâmes le port et nous traversâmes la ville, pour arriver à la maison d'arrêt qui est la grande Cayenne ou le magasin de la Compagnie des Indes. Les rues sont larges. Le monde est honnête et charitable, nous en éprouvons les effets. Il n'avoit qu'une église qu'on avoit débattie pour la refaire avant les affaires du temps ; mais on l'a laissée là. Je crois que c'est la paroissiale. Il y a des maisons de religieuses.

Nous voyons la mer, le flux et reflux, arriver et partir les vaisseaux. A une lieue, le port de la Liberté. La première nuit nous avons couché dans des hamacs, au grenier, couche ordinaire des matelots. Les hommes, qui sont environ 100 en arrestation icy, y couchent ; il y a bien 50 à 60 femmes en arrestation aussi, dans une salle vis à vis la nôtre. Nous sommes dans deux chambres voisines et grandes, dans des lits comme de sangle sans rideaux, un matelas de filasse, un drap et une couverture de chevet ; un reverbaire dans chaque chambre, deux forçats pour nous servir qui sont honnêtes et complaisants. Le canon annonce le réveil et la retraite. Pour la nourriture on se met sept par plat, à déjeuner, diner et souper ; on donne sept septiers ou quart de vin

rouge et un pain de trois livres à chaque fois, de la soupe deux fois par jour, grasse trois fois par semaine et le bœuf qui est salé; une fois de la soupe au riz qui est au sain ou à l'huile alternativement ; la soupe est aux pois blancs, feuves et choux ; des feuves pour portion ou bien rien les jours où il n'y a point de viande. Le pain, vin, viande tout est bon. Les plats à soupe sont un petit baquet et les vaisseaux à vin et eau sont en bois, faits comme de petites barattes et un petit tuyau pour conduire l'eau. Tout est cher pour nous parce qu'on nous surfait des trois quarts.

Les maîtres et commis de cette maison sont honnêtes et humains; nous leur avons fait pitié à notre arrivée ainsi qu'à toute la ville et partout ailleurs où nous avons passé. On est étonné pourquoi on nous a condamnées à la déportation, puisqu'il n'y a point de décret qui l'ordonne.

Le Seigneur nous a conduites comme par la main, malgré tous les dangers que nous courrions, malgré la mauvaise mine que nous avions, étant pleines de poussière, entassées les unes sur les autres dans de petites charrettes, comme des femmes de mauvaise vie. Nous pouvons dire sans blesser la vérité que les bonnes sœurs (c'est le nom que nous avons eu partout), ont été conduites et reçues partout avec tout le respect, la compassion, la vénération, l'honneur même qu'on auroit pu attendre dans un autre temps. Quand on nous prenoit pour des brigandes, nos conducteurs répondoient : « Ce ne sont pas des brigandes, ce sont des femmes respectables, c'est (*sic*) des religieuses, ce sont des bonnes sœurs ! »

Dans le dimanche où nous avons fait neuf lieues, le long de la route, nous ne vîmes pas deux personnes travailler. On faisoit le dimanche tant dans les villes que dans les villages. Les hommes et femmes sont parés, quoiqu'il y ait quelques boutiques ouvertes.

A Vannes, nous avons laissé malade de fièvre putride M^{me} Boullai religieuse Carmélite. Nous n'en avons point eu de nouvelles.

Le pays que nous avons traversé est très beau, très agréable et fertile, quoiqu'il y ait beaucoup de landes, de bois où il y a beaucoup de pins. On voit de beaux châteaux, mais bien des débris et des brûlés à cause des brigands.

Aux environs de la Roche-Bernard (ou Roche Sauver, en nouveau stille) les gens de campagne parlent Breton. On ne les entend point et l'on n'en est point entendu. Les femmes des champs ont un costume assez singulier et assez avantageux. Elles ont pour l'ordinaire un beau teint et la taille courte. Lorient est un district.

A Aurai, sainte Anne si en vénération a été déplacée, mais on n'a pu la briser. Partout on voit les églises, les croix et les saints brisés. Cependant on trouve beaucoup de foi et des gens solidement instruits dans la religion.

A Aurai nous avons reçu chacune 15 sols de paye et autant en arrivant icy ; c'est comme le soldat.

Généralement où nous avons passé, les prêtres, les moines et les religieuses n'ont point fait le serment.

Dans un endroit, les dames de la ville furent aux principaux de la ville leur demander permission de nous faire de la soupe. « Non seulement nous le voulons bien, répondirent ils, mais nous l'eussions fait nous mêmes, si vous ne l'aviez pas fait. »

Dans un autre endroit, un monsieur voyant que nous n'étions pas à notre aise dit : « pourquoi gêner ainsi des femmes? » On lui répondit : « pourquoi sont elles coupables? » « Si-elles le sont, repartit-il, elles le payent ma foi assez; et puis mesdames, nous dit-il, je ne puis que demander, c'est malheureux, vous seriez mieux. »

II

Lettre de M^{me} Besnard, religieuse Ursuline d'Angers

Je ne sais pas quand ma lettre vous parviendra, ma chère Magdelon, parce que c'est par occasion. C'est Mademoiselle la Patrière qui vous la fera remettre. Je lui ai envoyé une relation de notre voyage. je la prie de vous la faire passer le plus tôt possible; faites la passer à votre voisinage. Assure-les de nos respects. Ta petite sœur Sophie se porte bien et offre ses hommages respectueux à sa famille. Vous avez sans doute bien pensé en nous, nous ne vous avons point oublié. Nous nous portons bien pour le moment. Le voyage en a incommodé plusieurs. Elles ont été à l'infirmerie ou hôpital. Il y en a un dans cette maison-cy. Le médecin et chirurgien y vient tous les jours. On y est assez bien soigné. Nous les voyons à toutes les heures du jour.

C'est aujourd'hui votre fête, ma chère Magdelon. Je vous la souhaite...de la maison d'arrêt de la grande Cayenne de Lorient, le 22 juillet 1794.

P. S. — Toujours gaies, toujours contentes, pas un seul moment d'ennui, ni de chagrin, depuis notre détention.

III

Copie de la lettre de la Mère Sainte-Félicité, du Monastère de ***, diocèse de Rennes, à la Sœur Sainte-Scholastique, du même Monastère, son ancienne novice.

Vive Jésus dans nos cœurs! te disois-je autrefois, ma chère sœur Sainte-Scholastique. C'étoit la pieuse devise qui étoit en tête de nos lettres, mais aujourd'hui il faut bien changer de langage. Entendrais-tu ce que je voudrais te

dire, à présent que tu t'es prostituée au démon de la liberté et aux furies de l'égalité, et que tu as même juré de t'immoler toute vivante pour la défense de l'une et de l'autre. Ah! malheureuse enfant! que tu me fais couler de larmes, que tu affliges sensiblement ma vieillesse! toi, ma fille, à qui notre divin Jésus m'à fait la grâce de dire de si belles choses dans le cours, de ton noviciat ! toi que j'ai formée, par le secours du ciel, à la perfection de la vie religieuse! Te voilà devenue une jureuse! une jureuse de la liberté et l'égalité! C'est à dire tout à la fois, apostate de ton baptême, de ta religion et de ton Dieu! en un jour, en un moment! que tu as fait du chemin à rebours du terme vers lequel tu volois avec la rapidité de l'aigle! Quelle excuse donner à une si criminelle démarche! Jurer la liberté! Qu'as-tu entendu par là? Observe, ma fille, que la liberté signifie quelque chose dans le serment; car, si elle ne signifie rien, c'est jurer en vain et enfreindre le second commandement du Seigneur. *Dieu en vain tu ne jureras.*

Dis-moi donc, ma petite Scholastique, ce que tu as entendu par la liberté. Je ne cesse de poursuivre sur cela nos mères jureuses et encore aucune n'a pu encore me satisfaire. Elles restent toutes muettes quand on les met sur cela à l'interrogatoire; je te crois, mon enfant, tout aussi embarrassée qu'elles. Quand je rêve aux moyens de faire quelque chose de bon de ta liberté, je me trouve, comme on dit, au bout de mes pelotons et dans une ignorance parfaite. Le seul nom de liberté me révolte et me fait frémir d'horreur. Il y a bien une bonne liberté que Dieu a donnée ; mais si on juroit de la maintenir, on ne pourroit, ce me semble, le faire sans faire injure à Dieu qui nous l'a départie. La bonne liberté que nous avons reçue du ciel, consiste, ma fille, à pouvoir se déterminer librement au bien ou au mal, c'est par exemple la liberté que tu as de prier Dieu le soir et le matin, ou de ne pas le prier, de jeûner les jours pres-

crits par l'Église, ou de ne pas jeûner, de dire ton bréviaire ou de ne le pas dire, la liberté que tu avois de jurer ou de pas jurer. Sans doute, mon enfant, voilà une excellente liberté! Elle est l'ouvrage de la sagesse éternelle, d'où il n'a pu sortir rien de mauvais. Cette liberté est une des causes de nos mérites et de nos démérites, de notre bonheur ou de notre malheur éternel.

Est-ce là, ma fille, ce que tu as juré de maintenir? Ce seroit une folie, une extravagance. Jurerois-tu de maintenir dans la possession des hommes les présents que Dieu leur a faits et qui sont inhérents à leur nature? Jurerois-tu de maintenir l'esprit que Dieu t'a donné pour réfléchir? La mémoire que le Créateur t'a départie pour te retracer les événements passés? Le cœur qu'il t'a donné pour aimer? C'est comme si tu jurais de maintenir le cours majestueux du soleil, le cours des astres. Pauvre vermisseau! Eh! qu'es-tu, dis-moi, pour t'arroger la gloire de vouloir protéger les œuvres de la création? Le soleil aura-t-il une marche plus sûre quand une fille de couvent aura juré par sa part de paradis d'en secourir la progression? L'homme sera-t-il plus libre dans ses déterminations quand la petite mère Scholastique aura juré de garantir sa liberté de toute attaque? Crois-moi, laisse notre bon Dieu présider lui-même à l'œuvre de ses mains et ne te mêle point, ne jure point surtout d'employer ton petit pouvoir à en maintenir l'existence. Te voilà assez éclairée, ma fille. Ces réflexions sont simples, mais elles sont lumineuses. Tu comprends bien maintenant que la liberté que Dieu nous a donnée est absolument indépendante des attentions, des soins, de la vigilance et de la protection des hommes; elle n'a besoin, ni que les prêtres, ni que les religieuses se lient en sa faveur par aucun serment. Elle a subsisté sans leur secours et elle subsistera encore, tant que Dieu conservera les hommes sur la terre. Si c'est là la liberté que tu as jurée, le moins que tu doives accorder, c'est que le serment est inutile. Je dis plus et je

dis le vrai. C'est un serment présomptueux, arrogant et qui couvre, du nom terrible du Dieu tout puissant, l'orgueil le plus monstrueux. Vois déjà, ma fille, combien ton serment doit m'être suspect. La liberté dont je viens de parler est bonne et cependant le serment en serait injurieux à Dieu. Que sera-ce donc quand je t'aurai fait entrer dans l'examen de la liberté française à laquelle tu t'es liée parce qu'il y a de plus de sacré?

A ce mot de *liberté française* l'âme est comprimée d'horreur. Le sang se glace dans les veines. Les plus honnêtes protestants en frémissent. Les royaumes étrangers infectés de l'hérésie et les peuples assis à l'ombre de la mort l'appellent avec justice le *mal français*. Doit-elle donc être moins mauvaise à tes yeux qu'aux yeux de toute l'Europe? Te rappelles-tu toutes les neuvaines que nous avons faites ensemble dans notre saint monastère pour obtenir du Ciel sa destruction? Que tu étais zélée alors pour l'anéantissement de la liberté? Que tu en avois d'horreur! As-tu eu le secret de l'épurer avant de la jurer! L'as-tu bonifiée dans ton esprit pour que ta conscience n'en fût pas déchirée?

Ce n'est pas sans dessein que je te fais cette question, ma chère Scholastique. On sait que toutes nos mères jureuses, tout en jurant à la manière et dans les mêmes termes que les patriotes, ont usé, dans leur intérieur, de petites restrictions comme d'un calmant à leur conscience. Il n'y en a pas une seule de celles que j'ai rencontrées qui ne m'ait fait cet aveu. Elles ont juré la *liberté française*, excepté tout ce qu'elles ont vu de mal dans *la liberté française*. Voilà, ma petite mère, comme tu as fait toi-même. Tu n'y a mis ni plus, ni moins de finesse que les autres.

Vous vous êtes bien donné de garde, toutes tant que vous êtes, de faire ces réserves à la municipalité. Votre serment n'eut pas été reçu et vous eussiez resté du nombre des proscrits. Mais le serment en est-il moins un serment fait

sur une mauvaise et détestable liberté? Est-ce l'âme qui jure qui en pèse les bornes, ou sont-ce les paroles des serments qui les déterminent? Le serment peut-il être autre dans la bouche qu'il n'est dans le cœur. Si le cœur désavoue ce que la bouche prononce, n'y a-t-il pas, outre l'abominable parjure, la plus honteuse hypocrisie? N'y a-t-il pas au moins le reniement de Jésus-Christ devant les hommes? Ce qui suffit pour être renié de Dieu son Père.

Eh! ne vois-tu pas que toutes les petites ruses ne sont employées qu'à la demande des remords cuisants qu'on cherche inutilement à calmer? Dans les choses qui se traitent avec Dieu il faut marcher, ma fille, avec plus de droiture et de simplicité, dans un serment surtout, où Dieu est mis en avant, passe-moi l'expression, comme témoin de ce qu'on pense dans l'âme. Prononcer de bouche et signer de sa sainte main tout à rebours de ce qu'on pense dans la réalité, c'est rendre Dieu témoin d'un horrible mensonge, lui qui est l'éternelle vérité.

Qu'en dis-tu, ma chère Scholastique, prends-tu ces sortes de détours pour des peccadilles? N'est-ce qu'une bagatelle à tes yeux de faire du Dieu de vérité le Dieu du mensonge et de la fourberie? Non, non. Malheur! Ah! Malheur à l'âme qui a su s'aveugler au point de faire de son Dieu, la sainteté même, la source de toute sainteté, le jouet du crime, et qui l'aura fait servir de voile à son iniquité. Dieu l'aura en horreur, dit le prophète, comme les hommes de sang. Quand on en est venu là, ma fille, il ne faut pas dire qu'on a chancelé dans les voyes de la perfection, qu'on a contristé le cœur de son divin époux ; il faut dire qu'on l'a trahi comme Judas, qu'on l'a abandonné. Il ne faut plus prendre la qualité d'épouse de Jésus-Christ. Il faut se regarder comme l'ennemie de son Dieu et penser à retourner à lui par la pénitence, et se le rendre propice par ses larmes.

Quand vous eussiez usé de toutes les restrictions possibles sans les manifester et les inscrire dans la formule du serment, je te le répète, ce ne serait qu'un calmant trompeur et perfide donné à la conscience. La *liberté françoise* reste toujours ce qu'elle est et maintenant ce qu'elle est par vos parjures. Cela empêche-t-il qu'en vertu de cette liberté les hommes ne renvoient leurs femmes, que les femmes ne renvoient leurs maris, que les prêtres ne prennent des femmes comme Luther ? Que les religieux et les religieuses ne soient rendus au siècle et que le vol sacrilège n'en soit fait à Jésus Christ? Que chacun ne soit libre de blasphémer notre divin Sauveur, libre de publier toutes les hérésies, toutes les erreurs et de jeter partout le poison de l'impiété?

Tu n'approuves pas tout cela, me vas-tu dire. Tu ne l'approuves pas ! tu as néanmoins juré de le maintenir au prix même de ton sang. Je t'ai déjà prouvé que ce n'étoit point la liberté intérieure de l'homme que tu avois pu jurer. L'objet du serment est donc la liberté extérieure qui vient d'être donnée à la France, liberté qui s'étend à tous les excès dont je viens de faire l'énumération. Il n'est aucun article de cette liberté qui ne soit voulu, commandé, établi, décrété par les législateurs. Ils sont tous décrétés article par article, et outre cela ils se trouvent compris dans la définition impie qu'ils nous donnent de la liberté : *liberté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui*. C'est écrit aux Droits de l'homme, ma fille, je l'ai lu de mes propres yeux; j'ai eu même la conscience bien inquiète d'avoir lu ce méchant écrit dans la Constitution républicaine. J'ai bien craint d'avoir fait une faute, quoiqu'à chaque article impie j'aye fait le signe de la croix de peur d'être séduite. Dieu me l'a pardonnée ! C'est toujours, suivant que je l'ai compris, la liberté de se faire Juif, Mahomélan, Luthérien, Calviniste, payen, et de publier partout la défense de l'alchoran et de toutes les fausses religions ; liberté enfin de faire tout ce qui ne nuit pas au

bien temporel du prochain, cela va bien loin. Comme tu vois, je n'ai pas eu tort de te dire que tu avois fait bien du chemin en peu de temps et que tu avois de beaucoup, ou pour mieux dire, du tout au tout rétrogradé dans les voies du Seigneur.

Ne t'excuse donc point sur tes restrictions mentales. La *liberté française* est mauvaise de sa nature, elle est la fille du démon, et non la fille du Ciel. Tu auras beau la décomposer dans ton esprit, tu n'y trouveras rien de bon. Otes-en tout le mauvais, tu en ôteras tout. Que dirois-tu d'une personne qui aurait juré d'après l'ordre du Grand Turc de maintenir l'alchoran, excepté, eut-elle dit secrètement, tout ce qui s'y trouve d'impie? A quoi se réduit l'alchoran, si tu en retranches toutes les absurdes rêveries de Mahomet? Que dirois-tu d'une personne qui aurait juré de maintenir l'idolâtrie, le paganisme, excepté tout ce qui s'y trouve de criminel? tu rirais de sa sottise, permets donc que je me moque de toi, ma pauvre enfant. Et ne vois-tu pas que la *liberté française* est pire que l'idolâtrie, pire que le paganisme, pire que l'alchoran? C'est la liberté de tout penser, de tout dire, de tout écrire en faveur de tous les faux cultes, c'est-à-dire de se livrer et de livrer tous les hommes à l'agrément de leur esprit, et à la corruption de leur cœur. Voilà bien la liberté du jour. Tu la connois par les décrets. Tu la vois, à ne pas t'y méprendre, par ses œuvres. Certes! Depuis qu'elle a été établie par les législateurs, elle n'est pas restée oisive. Tu as vu au nom *sacré de la sainte liberté* (pour me servir de l'expression trois fois impie des impies du siècle) nos temples profanés, nos autels souillés, les vases du sanctuaire touchés audacieusement par des mains sacrilèges, nos saintes reliques jetées avec mépris dans des cloacs, le corps de Jésus-Christ foulé aux pieds, la pudeur des vierges outragée aux pieds de nos sacrés tabernacles.

Non la liberté n'est point restée oisive. Tu as vu *au nom sacré de la liberté* le blasphème vomi par toutes les bouches, écrit en caractères de sang, sur le frontispice de nos églises et à toutes les portes, applaudi aux théâtres, applaudi dans les places publiques, encouragé par la représentation nationale et par toutes les autorités constituées. Tu as vu l'instrument sacré du salut, la croix de notre adorable Rédempteur, autrefois ton temple, ton autel, brisé par les enfants de la liberté et disparoître du sol de la France comme un objet de scandale pour des hommes libres. C'est un crime de s'y méprendre. La liberté s'est armée contre Jésus-Christ et ses ministres. Elle a poursuivi à main armée le maître et ses disciples, et elle les a enveloppés dans la même proscription. Elle a élevé son front orgueilleux et altier contre Dieu. Elle l'a attaqué à front ouvert dans ses divines institutions. Elle n'a pas même respecté le jour de son repos, ni le jour de sa résurrection glorieuse, le jour même de sa naissance et de sa mort. Elle a prétendu, suivant ce que dit le prophète roi, franciser tous les jours de festes et elle les a remplacés par ses infâmes et stupides décades. Les statues de la liberté étoient encensées au même instant où tous les signes de la religion périssoient sous la main infernale des démons. Car les impies ne méritent que trop ce nom.

En vérité, ma fille, ne faut-il pas qu'une religieuse se soit pétrifié la vie pour ne pas reconnoître le caractère de la liberté française à ses œuvres? Et ne faut-il pas qu'elle se soit endurci la conscience pour n'être pas déchirée au seul nom de liberté? Si un reste de pudeur eût empêché nos législateurs de l'établir par des décrets qui ont force de loi en France, il devrait suffire au chrétien de voir la liberté actuelle pour la juger.

Ignorest-tu encore, ma petite mère, que nos souverains nous donnent cette affreuse et détestable liberté comme un droit de la nature? Est-ce donc un

droit de la nature de pouvoir être librement impie et de répandre librement l'impiété au gré des désirs effrénés de son cœur ? Penses-tu que l'homme ait d'autres droits par la nature que ceux qu'il a reçus de Dieu dans la création? Eh bien ! où as-tu vu que Dieu t'ait départi, en te créant, le droit abominable de le blasphémer et de le faire blasphémer? Non, il n'y a que des démons ou des hommes qui haïssent Dieu, qui ayent pu se forger des droits aussi absurdes que scélérats.

Considère l'homme dans l'état d'innocence. Ses droits étoient sans doute plus étendus que ceux de la petite mère Scholastique. Le péché n'avoit point encore exercé sur lui son empire tyrannique ; il jouissoit librement de tous les délices du paradis terrestre, avoit-il pour cela la liberté illimitée de la pensée? La liberté illimitée des désirs? La liberté illimitée des actions ? Non sans doute ; Dieu donna la liberté à Adam, mais au même instant il l'enchaîna, il lui défendit de manger le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, (Notre Saint-Père le Pape fait cette réflexion dans son bref du 10 mars 1791). Qu'étoit donc alors la liberté naturelle de l'homme? Je la vois restreinte dans Adam, au point qu'il ne pouvoit manger du fruit d'un arbre. Et les impies étendent la liberté du l'homme au point qu'il puisse jouir librement de ses désirs et régner avec empire par la pensée. Le droit de la pensée et des blasphèmes lui est acquis, acquis par la nature! O abomination! O horreur! Non, non, ne crois pas que la nature tant vantée par nos philosophes ait été aussi généreuse envers nous, j'ai dit généreuse ! mais serait-ce une générosité de la nature de nous ôter, dans le moment de la création, tous les plus beaux sentiments de la nature qui nous crient de reconnoître un seul Dieu, créateur, d'aimer l'auteur de nos jours; le bénir sans cesse, publier ses grandeurs; lui rendre le culte qu'il exige, et tel qu'il l'exige? De nous tenir enchaînés à ses pieds par l'obéissance

la plus prompte, la plus ponctuelle à ses ordres? de vénérer ses commandements comme les liens les plus précieux qu'il lui a plu de mettre à notre liberté.

Voilà, ma fille, ce que nous dit la nature. A l'étudier dans son cœur, non en impie, mais en homme raisonnable et en chrétien, nous recevons de la nature les plus belles leçons, qui nous font respecter jusqu'aux bornes sacrées que Dieu a voulu mettre à la liberté de l'homme par ses lois saintes. Si notre premier père désobéit à Dieu en mangeant du fruit défendu, c'est qu'il ferma l'oreille à la voix éloquente de la nature qui lui disoit que, né dans la jouissance du bonheur, il étoit néanmoins dans la dépendance de son Dieu, soumis à ses commandements, borné dans ses jouissances par ses lois prohibitives et réduit à ne goûter que les seuls plaisirs que le Créateur lui avoit promis.

Tel fut, dans tous les temps, le langage de la nature. C'est lui insulter que de lui attribuer les leçons de l'indépendance que souffle l'impiété. L'homme après sa chute n'en a été lié que plus étroitement par le devoir de l'obéissance. Dans quel code des loix vit-on jamais qu'il fut *libre de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui*. Délicate invention dont les payens eux-mêmes eussent rougi! Faut-il donc brûler tous les livres saints qui nous retracent une suite de préceptes, de loix cérémoniales les plus gênantes et les plus dures à observer?

Les patriarches se croyoient-ils libres de professer tel culte que leur imagination eut enfanté? Se fussent-ils cru libres d'insulter à la divinité? Le peuple Juif étoit-il libre d'ouvrir et de fermer l'oreille à la voix des prophètes? Ignorestu les malédictions épouvantables et les horribles châtimens exercés contre le peuple, et ce toutes les fois qu'il s'est endurci à la voix des envoyés du vrai Dieu. La verge du Seigneur a-t-elle cessé de frapper ceux des Israélites qui réclamèrent tant de fois, comme nos impies, la liberté de pratiquer d'autres cultes, d'adorer d'autres dieux, et de se les fabriquer eux-mêmes à l'exemple

des nations? Dieu a-t-il été injuste en frappant dans sa colère cette nation infidèle et ingratte? A-t-il outragé, dis-moi, la liberté naturelle de son peuple? O horreur!

Vois, ma fille, à quel excès de délire et d'impiété il faut se porter pour défendre la liberté que tu as jurée? Vois comment il faut, passe-moi l'expression, apprivoiser son âme à l'irréligion et se faire savante dans la maudite science des blasphèmes pour justifier le serment? Eh! ne vois-tu pas que la liberté prétendue de la pensée, de l'opinion, de l'enseignement de toute doctrine quelconque, n'est autre chose que l'indépendance absolue de toutes les loix saintes que Dieu nous a manifestées d'en haut? Et que cet amas d'absurdités prend naissance dans la haine que les impies du siècle portent à la révélation? Que Dieu parle, que Dieu commande, que Dieu deffende, que Dieu enseigne, l'impie s'en moque; il veut toujours penser et faire librement ce qu'il voudra. Exécrable orgueil qui lui fait dire dans son cœur qu'il a assez de lumière acquise par la nature, pour qu'il puisse se passer des oracles divins. En es-tu venue, ma fille, à cet excès de dépravation? Que tu as donc à rougir de toi-même! Que ma novice de 1787 devroit être fâchée, indignée, contre la sœur Scholastique de 1794!

Quelle opposition entre l'esprit d'une épouse de Jésus-Christ! Que dis-je? Qu'elle opposition entre l'esprit du chrétien et l'esprit de la liberté? Le chrétien, ma petite mère, n'entre dans la religion que par la voye des renoncements et l'abnégation. Il n'est en quelque sorte marqué du sceau de l'adoption divine que par les chaînes saintes que la religion lui impose.

Tu le vois régénéré en Jésus-Christ; mais ce n'est qu'après et sous la condition des engagements redoutables où tu l'as vu immoler solennellement tous les points de la liberté que l'impie réclame aujourd'hui en sa faveur.

Vois-le avec admiration, avec un saint enthousiasme, ce nouveau né sorti des fontaines sacrées du Sauveur. Ah! ma fille, l'église s'applaudit de la conquête qu'elle vient de faire sur l'enfer. Le ciel s'en réjouit, les saints anges tressaillent d'allégresse et ne se lassent point de le considérer.

Partage la joie de la sainte Sion, mais suspends un moment tes transports et étudie ses droits, sa nature et sa liberté.

Ce petit enfant libre *par nature*, au dire des impies du siècle, aura-t-il la *sacrée liberté* de la pensée? La *sainte liberté* de l'opinion et des cultes? Liberté entière de publier telle doctrine qu'il voudra? Il a choisi, lu le sais, ou plutôt ses parrains et marraines ont émis pour lui des vœux tout contraires. Ils ont promis en son nom la fidélité de la croyance, une obéissance inaltérable à l'église et à ses décisions, un attachement inviolable à la foi catholique, apostolique et romaine. Voilà sa liberté enchaînée de toutes parts par l'obéissance et par tous les sacrifices de l'esprit et du cœur. Sa nature a-t-elle été violée par le saint Baptême? Avoue-donc que la réclamation de l'impie n'est dans le fait qu'un appel interjette des promesses baptismales à la liberté naturelle de l'homme. Mais il est permis à l'homme impie de jeter ses regrets sur la régénération spirituelle de son âme et de rompre audacieusement, comme il fait, les chaînes qui l'attachoient dès sa naissance à Jésus-Christ. Cela est-il permis à un homme qui se dit chrétien? Ouvre l'évangile. Y trouveras-tu quelque vestige d'une aussi abominable liberté? Je n'y vois rien, moi, qui n'annonce au chrétien des renoncements, des mortifications, je le répète, des chaînes, et des chaînes les plus pesantes à son esprit et à son cœur. Le joug du Seigneur est doux, ma fille, et son fardeau léger, mais c'est toujours un joug, c'est toujours un fardeau, sous lequel il faut se plier, se courber.

Où est dans le code divin la liberté de la pensée pour le chrétien qui doit

croire sans voir et à qui Jésus-Christ ne donne point d'autre règle de croyance que l'autorité qui l'enseigne et qui lui commande? Où est la liberté de l'opinion pour le chrétien, qui y trouve un modèle qui ne la réclame pas pour lui-même? Que nous dit Jésus-Christ? que sa doctrine n'est pas la sienne, mais celle de Dieu, son père, qui l'a envoyé; et il faut que tous les hommes, tous les chrétiens, toutes les filles de Couvent ayent par devers elles chacune, par droit de nature, leur doctrine et leur opinion! Que nous dit-il encore? *Je ne parle pas par moi-même.* Il nous dit aussi que *l'Esprit Saint ne parle pas par lui-même, mais comme Dieu, son Père, l'a enseigné.* Et il faut que, par droit essentiel de nature, chacun eût le droit d'enseignement en fait de religion! En fait de religion divine, le tien et le mien! En fait d'hérésie et d'erreur à la bonne heure, le tien et le mien! dont la croyance n'est que le système propre de l'orgueil le plus effréné.

C'est de Dieu son Père, que le divin Jésus veut recevoir le témoignage et porte même le détachement si loin qu'il ne craint pas de dire que son témoignage ne serait pas vrai, s'il parloit de lui et non du Père céleste.

Que dis-tu à cela, ma petite mère? Ne fait-il pas beau voir une épouse de Jésus-Christ réclamer les droits prétendus de la nature que le Dieu, son époux, ne réclame pas pour lui-même qui étoit cependant inaccessible à l'erreur et au mensonge? Jésus-Christ est-il bon modèle? ne l'est-il pas?

L'esprit divin de Jésus a été comme enchaîné par celui de Dieu son père, et il faut que l'homme ait une liberté d'esprit illimitée? N'est-ce pas comme religieuse et comme chrétienne du bercail de Jésus-Christ? Eh bien! à quelle condition veut-il être ton pasteur? A la condition que tu entendras sa voix et non point celle de ta savante et présomptueuse nature. La liberté des brebis n'est-elle pas limitée par l'enseignement du pasteur? Les brebis ne vont-elles pas où le pasteur les appelle? Lui demandent-elles, comme l'impie, raison de

sa marche et de sa conduite?

Les brebis fidèles imaginent-elles jamais d'en appeler de sa voix à la liberté de l'opinion? Va, ma fille, il n'y a que des impies qui aient pu souffler dans ton âme une aussi orgueilleuse présomption. *Vouloir maintenir au prix de ton sang* des droits aussi chimériques qu'absurdes, c'est vouloir prêter appui à toutes les entreprises de l'impiété, c'est s'attribuer le droit de prescrire, ici-même, à son Dieu le culte qui lui est dû. *Libre à nous de choisir*, disent les impies dans leurs catéchismes républicains, c'est-à-dire *libre à nous de croire les mystères de la religion ou de ne les point croire, libre à nous de croire à l'Évangile ou de le rejeter, libre à nous de prendre notre parti entre Jésus-Christ et Bélial*. Et tu appelles cela la liberté de la nature ! Je l'appelle, moi, la liberté destructive de la nature, le libertinage de l'esprit et du cœur. C'est la liberté de tous les impies et des libertins de tous les siècles. C'est la liberté que réclamaient tous les hérésiarques ; encore les hérésiarques ne portent-ils pas si loin leurs prétentions criminelles. La, licence effrénée d'un Arius, d'un Wiclef, d'un Jean Huss, d'un Luther, d'un Calvin, n'eut rien de comparable avec la liberté qui est devenue l'idole de la France.

Quels vifs reproches n'as-tu donc pas à te faire, ma fille, de t'être enfoncée dans l'abyme de l'impiété au mépris des vœux de ton baptême, de tes vœux religieux et des promesses mille fois réitérées au Seigneur de lui rester fidèle jusqu'à ton dernier soupir.

Ne viens pas me dire que ce n'est pas cette liberté que tu as jurée. As-tu voulu jurer une autre liberté que celle que les décrets donnent à la France? Je ne parle que des décrets qui ont force de loix ; les législateurs, encore une fois, y ont-ils rien excepté? Je reviens souvent sur ce point et je ne m'en lasse pas. C'est le point délicat de la question. C'est le méprisable retranchement où

vous prétendez toutes vous mettre à l'abry. Mais, dis moi, il y a-t-il deux libertés en France? Une pour le peuple, une pour les jureurs? Peut-il donc y avoir un lien plus fort de l'impiété qu'un serment qui t'est commun avec tous les impies de la France? On n'y a pas changé un seul mot; on a décrété que, toi comme moi, nous le ferions, comme l'ont fait eux-mêmes nos législateurs et nos buveurs de sang. N'est-ce pas, comme dit le psalmiste, *s'être meslé dans l'assemblée des impies ? S'être arrêté dans la voye des pécheurs et s'être assis à leurs costés dans la chaire empestée ?* Je te l'avoue, ma fille, je m'indigne et tout me frissonne quand j'entends dire, après cela, à des religieuses assermentées, qu'elles n'ont pas fait le même serment qu'ont fait avec les hurlements de la rage et du sang nos républicains. Est-ce la liberté des anciens Romains que tu as jurée, ou la liberté des Génois, des Vénitiens? Pauvre exemple ! Je te connoissois de l'esprit autrefois ; mais, depuis que tu as juré, on diroit que tu as perdu, avec la religion et la foi, tout ton ancien bon sens. On se tue de te le dire que c'est la liberté établie en France que tu as jurée, et tu veux pas nous croire ! Bon Dieu, écarterez loin de moi, je vous en conjure, écarterez le Génie de la liberté, ce Génie perfide qui me feroit outrager impunément la raison, le plus beau présent que vous avez fait à l'homme. Je sens, ma petite mère, que je me fâche un peu fort, je prie le bon Dieu que ce soit sans péché.

Oui, oui, ma fille, la liberté que tu as jurée, c'est la liberté établie par les décrets, c'est celle des impies législateurs que je viens de combattre. Un Robespierre, un Carrier en ont fait bien plus que toi pour la liberté, mais ils n'en ont pas plus juré que toi.

Cette liberté résulte des droits de l'homme, droits de faire tout excepté *de tuer et de voler*, et encore ne s'établit-elle qu'en volant et en tuant. Cette liberté enseigne l'art diabolique de se soustraire à toute autorité à commencer par

celle de Dieu. Elle dissout, comme je te l'ai déjà dit, tous les liens qui nous attachent à nos devoirs les plus étroits. Elle immolé à sa rage les prêtres du Dieu vivant comme revêtus d'une autorité divine qu'elle déteste. Elle proscriit les rois et elle appelle les royautés des tyrannies qui blessent les droits naturels de l'homme. Erreur monstrueuse enfantée par les furies de l'indépendance, par les furies de l'impiété ! Ignorest-tu ce que nous dit l'Esprit Saint, que les rois règnent par l'autorité de Dieu même ? Ignorest-tu que Jésus-Christ nous ordonne *de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* ? La liberté, enfin, désorganise tout l'ordre social. Elle auto-rise les peuples à la révolte contre les gouvernements ; et, de peur qu'il ne s'élève sur cela quelque doute, elle déclare (aux Droits de l'Homme) que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. On regardoit Lafayette comme un fol, quand cet adage de sang lui échappa à la tribune. On a bien vu, depuis, que Lafayette ne fut que l'écho de la turbulente philosophie qui veut régner par le trouble et le carnage. Ce système, aussi extravagant en politique qu'en religion, a été adopté dans la Constitution. La liberté de l'insurrection n'est, dans le vrai, qu'un son d'alarme pour exciter les peuples à la révolte contre les gouvernements. Est-ce là, ma fille, ta manière politique ?

Réponds maintenant, ma chère Scholastique, à ma seconde question. Qu'as-tu entendu par l'égalité ? As-tu entendu l'égalité physique que Dieu a établie entre tous les hommes ? Il est bien vrai qu'ils naissent tous avec un corps et une âme, ils ont tous deux yeux, deux pieds, deux mains. Voilà bien une égalité. Mais qu'elle erreur de se croire autorisé à jurer de la maintenir ! Cette égalité ne dépend nullement, ni de toi, ni de moi, ni d'aucun être créé. Elle dépend de Dieu seul. Si c'est là ton serment, rappelle-toi ce que je t'ai dit plus haut sur la liberté intérieure de l'homme. Ton serment est un parjure. Tu

as juré en vain de maintenir ce qui est au dessus de ta très petite sphère, de ta très petite capacité.

Qu'elle est donc encore une fois l'égalité que tu as jurée? Ce ne peut être que l'égalité en droits attribués dans le système du jour à l'homme qui vit en société, une égalité par nature et devant la loi, comme disent les Droits de l'homme. Voyons donc, ma petite mère, ce que la nature a mis d'égal entre le souverain pontife et toi ; entre les évêques et ma chère sœur Scholastique ; entre nos supérieurs et mon ancienne novice. J'imagine, moi, que la nature n'a jamais ordonné que tu fusses élevée dans la société au même degré de puissance, de rang et d'honneur, que le vicaire de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres et les supérieurs légitimes de nos monastères. A quoi es tu égale, ma pauvre enfant? A la pourriture et aux vers, parce que, comme dit le saint homme Job, ils te servent de sœurs. Voilà l'égalité dont je veux bien que tu te repaisses. Mais pour toute autre égalité qui te mettrait dans le même ordre social de ceux que Jésus-Christ a établis pour nous conduire dans les voyes du Salut, dans le même ordre des joies de la terre et des scennes du monde j'en pense bien différemment. Malheur à toi, ma fille! Ah! bien des fois, malheur de t'être laissée surprendre par le *démon du midi* qui t'a portée à un orgueil aussi démesuré!

Tu vas me dire encore que ce n'est pas cela que tu as voulu jurer. Misérable défaitte! Excuse méprisable! refrain ordinaire de toutes les jureuses ! Elles se croient toutes inattaquables derrière ce renfort. Le sang me bouillonne et je crains de sortir de la sainte mansuétude, même de me mettre en colère, quand j'entends dire à nos jeunes mères que ce n'est pas cette égalité qu'elles ont jurée. Je me permettrais bien de te répéter, ma petite, et à nos révérendes comme à toi, que vous outragez continuellement le bon sens. N'est-ce pas

l'égalité sociale par droit de nature que vous avez jurée? C'est bien dire que la nature t'a donné dans la société les mêmes droits qu'à Marie Antoinette, notre auguste reine, qui a péri par le fer sacrilège des scélérats régicides, et que la divine Providence n'en a pas plus fait pour elle que pour toi. Je t'avoue, ma fille, que je ne te croyois pas une aussi grande dame, quand tu vins en 1786 postuler le voile à notre monastère.

Est-ce dans l'oraison que tu as reçu de si belles leçons d'égalité? Est-ce dans la lecture de notre sainte règle ou de notre coutumier que tu as puisé des principes si étranges? Ne sens-tu pas, par ton propre besoin, que tu es plus faite pour la dépendance que pour le commandement? Mille autres ne le sentent-ils pas comme toi et mieux que toi? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit *que celui parmi vous qui est le plus grand soit comme le plus petit*? Saint Paul ne dit-il pas que tous les membres ont chacun leurs fonctions? Si tous les membres sont l'œil, où sera l'ouïe? Tout ne sera-t-il pas dans une horrible confusion? Jésus-Christ, notre modèle, n'a-t-il pas voulu lui-même être dans la dépendance de Dieu son Père? Un Dieu a voulu obéir jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, et on voit une petite religieuse se dire et jurer même qu'elle est faite comme toute autre pour commander, quand la Nation lui en donnera le pouvoir; qu'elle n'est pas plus faite pour l'obéissance que qui que ce soit, qu'elle est en cela égale à tous.

C'est bien là, encore une fois, l'égalité du jour puisque la Nation ne reconnoît de différence d'autorités dans les individus, que celles qu'elle établit par ses décrets, aucuns pouvoirs que ceux qui dérivent d'elle. Comment as-tu donc pu t'y méprendre? L'égalité, ma fille, n'a pas été plus oisive que la liberté: et certes! tu devois bien les reconnoître l'une comme l'autre par leurs œuvres, et chacune aux traits d'impiété et de férocité qui les distinguent.

N'as-tu pas vu nos vénérables pontifes, les princes de l'Église, et leurs fidèles coopérateurs, rabaissés et mis dans la classe des derniers citoyens, obligés par les décrets à monter la garde, à porter le fusil, comme de simples soldats?

N'as-tu pas vu l'égalité jeter des yeux cupides jusque sur les distinctions qui tiennent au caractère ineffaçable des saints ordres? Vouloir l'effacer de la mémoire des hommes? S'inquiéter même des lettres des prêtres qui attestent la consécration et prétendre les arracher, pour que rien n'accuse la supériorité d'aucun homme sur un autre? Ne vois-tu pas en cela la haine envenimée des impies contre le sacerdoce de Jésus-Christ? As-tu observé que l'impiété n'a pas même épargné le clergé adultère et apostat qui s'étoit courbé sous son joug de fer et s'étoit laissé organiser par elle? Si tu l'as vu disparoître en un instant, n'est-ce pas parce que la faux de l'égalité tranche impitoyablement tout ce qui reste élevé devant elle et lui semble déranger le niveau qu'elle voit formé par la nature?

L'égalité naturelle des hommes dans l'ordre social est une des bases de la république. Toute distinction qui ne vient pas de la libéralité de la nature est un attentat contre la nature et une violation de ses droits. Tout ministère dont la nature ne fournit pas l'origine, ne peut donc être avoué dans l'ordre politique de l'égalité. Voilà par ce seul principe tous les cultes proscrits, et nous voicy arrivés par ce système monstrueux au point où nous sommes, à n'avoir aucune religion dans l'empire, à voir le peuple françois devenu un peuple d'animaux brutes qui ne connoissent même pas leur Créateur. Ah ! quelle est belle ! qu'elle est bien faite pour des amantes du Sauveur, cette égalité qui nous fait oublier que nous sommes chrétiens, qui nous fait oublier que nous sommes des hommes !

Autre point de vue sur lequel tu as dû l'envisager. L'égalité comme la liberté regarde du même œil, d'un œil ferme, toute domination temporelle ou spirituelle dont elle n'est pas la source. C'est l'égalité autant que la liberté qui a frappé du glaive notre auguste monarque. Dès qu'il a été proscrit, on a datté de l'an I^{er} de l'égalité. Les vues de l'égalité n'ont été remplies et sa soif n'a été étanchée que par l'effusion sacrilège de son sang royal et l'effusion du sang de tous ceux qui lui avoient voué leurs personnes. Non encore une fois, l'égalité n'a pas été plus oisive que la liberté.

Ouvre les yeux, ma fille, ouvre les yeux et connoît l'une et l'autre par leurs oeuvres. Qu'as-tu à opposer aux puissants motifs que je viens de te développer? Je n'ai fait aucun raisonnement qui ne soit à ta portée. En sens-tu toute la force ? Vas-tu encore en appeler comme nos vieilles jureuses, (Hélas! on a un pied sur la terre et l'autre dans la tombe, et on ne pense pas que la mort a son bras levé sur nous.) Vas-tu, dis-je, en appeler aux grands modèles que tu as suivis ! Il n'y a point, ma fille, de grands modèles à suivre hors Jésus-Christ qui est notre seule boussolle. Celui qui ne le suit pas marche dans les ténèbres. N'appelle pas grands modèles les faux docteurs (Jésus-Christ et les apôtres [ont dit] qu'il y en auroit toujours) qui ont jetté les âmes dans les filets du mensonge, et les ont séduites par leurs exemples pernicieux. N'appelle pas grands modèles ceux qui se montrent en butte à toute la catholicité. Ah ! qu'ils forment un bien petit parti vis-à-vis tout le clergé catholique chargé de chaînes dans toute la France, ou qui marchait avec joie vers l'échaffaud en haine de la liberté et de l'égalité! que la voix de la multitude innombrable de ces généreux confesseurs est bien faite pour faire taire les grands raisonneurs dont tu as malheureusement trop prisé les téméraires décisions ! compare le nombre de tes docteurs avec les intrus, et vois si tu peux leur donner ta confiance au

préjudice de ceux que la France fournit de tous costés contre le serment. Tes modèles fussent-ils plus grands hommes encore, fussent-ils vicaires généraux, visiteurs de congrégations, supérieurs généraux d'ordre, tout cela ne fait qu'un infiniment petit devant la classe vénérable des insermentés qui peuplent les bastilles ou teignent les échaffauds de leur sang. Tes grands hommes ne sont pas plus inaccessibles à l'erreur que les Tertullien, les Origène, les Osias et tant d'autres qui ont fait les plus lourdes chutes dans la foi. Saint Augustin a vu les colonnes de la foi ébranlées, il a vu la religion avoir à regretter des hommes sur la foi desquels il eut juré comme sur celle des Athanases et Chrysostômes. Je ne me laisse donc point éblouir par les prétendus grands noms que je vois inscrits en tête des jureurs de la liberté; et d'ailleurs, que nous disent les prétendus grands noms quand le nom de Pierre vient frapper mes organes, quand sa lumière toujours pleine de la plus vive clarté vient éclairer ma marche?

Vois le bref du pape Pie VI du 10 mars 1791. Il traite les libertés, que les législateurs donnent à la France, *de droits monstrueux, de liberté effrénée, de révolte contre les droits du Créateur, de chimères, de mots vides de sens, de fantômes, de liberté indéfinie, rejeton méprisable de terreur des Vaudois et des Bégouards* condamnée par Clément V avec l'approbation du concile de Vienne, et des erreurs des Wicléfistes et de Luther qui se servirent du même appas d'une liberté effrénée pour les accréditer.

Prends lecture, ma petite mère, du manifeste que notre Saint-Père le Pape a fait publier à l'occasion de la mort de M^r de Basseville, ambassadeur de France auprès de Sa Sainteté. Le Pape fait connoître à l'Europe entière les consolations dont son cœur paternel a été rempli par la rétractation que le S^r de Basseville a faite en mourant des trois serments : 1^o de la Constitution ; 2^o

de la Constitution civile du clergé ; et 3° notamment du serment de la liberté et de l'égalité (j'ai lu en entier le manifeste).

Dis moi maintenant, ma fille, si le saint nom de Dieu peut être appelé en témoignage d'une liberté et d'une égalité qui sont, dit le Pape, des *chimères* et des mots vuides de sens, d'une *liberté*, d'une *égalité* qui sont des *choses effrénées*, d'une *liberté* qui est un *droit monstrueux*, un *droit de l'homme attentatoire aux droits de Dieu*. Dis moi si on peut justifier un serment que le Pape a fait rétracter et dont il loue la rétractation ? Lis ces deux pièces, ma fille, lis les attentivement, lis les à genoux aux pieds de ton Crucifix, comme des oracles qui sortent de la bouche de Jésus-Christ qui a donné à Pierre la prérogative de confirmer ses frères dans la foi. Oh ! les excellentes pièces au soutien de tout ce que t'a dit ma petite et chétive médiocrité.

Je te l'avoue, j'entends la voix de Dieu quand j'entends celle de Pierre, elle me ravit, elle m'enchant, elle m'affermit, tandis que la voix des hommes de la liberté met l'angoisse, l'amertume, dans mon âme et y imprime l'horreur.

Ne te fâche point, ma petite, du peu de cas, du mépris même que je t'ai témoigné de la décision de tes grands hommes. Pierre a parlé à toute l'Église de France dont j'ai le bonheur d'être un petit membre fort méprisable. Il m'a parlé à moi-même en parlant à l'Église et, quand Pierre me parle, quel cas veux tu que je fasse de tes maîtres, de tes docteurs ? Docteurs de l'erreur ! Maîtres du mensonge, quand ils ferment l'oreille aux oracles de la vérité éternelle !

Que tu dois être étonnée de toi même, ma fille, je veux dire des riches et prétieuses offrandes que tu as faites à la liberté et à l'égalité. Rien de plus riche dans l'ordre temporel, rien de plus prétieux que ta propre vie que tu as promis de leur livrer. Il faut, certes, que tu en ayes conçu une grande estime, pour n'avoir pas craint de jurer de l'immoler pour leur deffense. Terrible et ef-

froyable engagement dont je ne t'ai encore rien dit! Souviens-toi, ma fille, qu'au moment où tu étois toute bonté, par l'Esprit Saint, quand tu reçus la confirmation dans notre couvent, tu pris alors le même engagement pour la religion de Jésus-Christ! Ah! que le feu de la liberté t'a donc vivement enflammée, profondément consumée, pour que tu ayes fait à la déesse du jour les mêmes sacrifices dont Jésus-Christ t'avoit paru autrefois digne pour lui-même !

As-tu cru, ma fille, honorer ton divin époux en te mettant dans la même balance et pesant au même poids et les intérêts de sa gloire et ceux de la liberté ? Les mêmes sacrifices pour la liberté que tu avois juré mille fois de faire à Jésus-Christ ! Bon Dieu, que n'ai-je des ruisseaux de sang à faire couler par mes larmes ! Je pleurerois vingt années de suite et le jour et la nuit, et si j'aimois Dieu comme je dois l'aimer, la source n'en seroit pas encore tarie. Non, tu ne pouvois faire à mon âme une plus cruelle blessure, une plus large déchirure à mon cœur.

Que veut dire mourir pour la deffense de la liberté? Je n'y vois que ce sens là : *la liberté ou la mort*. Le cri de tous les forcenés de la France, le cri, je te le répète, de tous les buveurs de sang, de tous les mangeurs d'hommes! Et tu crois que je ne dois pas être altérée d'entendre ce cri mortuaire sortir de la bouche de ma novice, à qui, de ma malheureuse main dont je t'écris, j'ouvris autrefois la porte du désert! de la bouche de celle que j'ai donnée moi-même à mon Dieu pour être son épouse. Partagerois-tu la sottise de nos mères qui comptent pour rien l'engagement à mourir pour la deffense *de la liberté*, dans des religieuses qui ne sont pas, disent-elles, dans le cas de porter les armes ? Pourquoi l'ont-elles donc juré, si elles ne peuvent l'observer ? Quand on ne veut ni qu'on ne peut faire le métier de capitaine de dragon ou de hussard, on n'en adopte pas

les serments. Si l'engagement est superflu, le serment est un parjure. Non, non, ma fille, l'engagement n'est point insignifiant, il n'a point été ajouté sans dessein. Nos législateurs savent peser les mots, tout aussi bien que les religieuses qui ne courent après les explications que pour adoucir la picure des remords. Qu'elles tournent et retournent le serment comme elles voudront, si elles veulent l'observer, elles périront plutôt que d'abjurer la liberté. Les regarderas-tu comme des martyrs? Oui, et moi aussi, comme des martyrs de la liberté faites pour être mises au Panthéon français avec les Pelletier et les Marat. Après avoir partagé les engagements des martyrs du démon, elles auront droit de partager les lauriers qui ornent leurs tombes. Ah ! ce n'est pas là, mon enfant, la couronne que j'avois ambitionnée pour toi !

La liberté ou la mort ! mais tu l'avois déjà rayée de tes propres mains, la liberté. Je ne me rappelle point sans attendrissement ce jour à jamais mémorable, où je te mis avec elle dans le tombeau. C'est moi, ma fille, qui étendis sur toi le drapeau mortuaire sous lequel je t'ensevelis toute vivante avec elle dans le même cercueil. A ce signe effrayant, tout le monde jugea que la liberté étoit morte pour toi et que tu étois morte à la liberté. Et aujourd'hui tu veux mourir pour la faire revivre! Devois-tu donc revenir jamais sur l'acte solennel que tu fis alors avec Jésus-Christ? Certes! Elle est bien rompue, cette alliance! la liberté que veulent les législateurs est bien celle qui ferme pour toujours les cloîtres et retire les.....de l'esclavage prétendu où le monde nous voyoit. Si tu dois maintenir la liberté, non seulement tu fuiras le monastère, si Dieu permet qu'il s'ouvre jamais à son dessein, mais tu t'exposeras à tous les dangers pour en assurer la proscription. Ah! malheureuse! c'est donc ainsi que tu traites Jésus-Christ, l'ami des vierges! C'est ainsi que lu le trahis ! Après tant de baisers qu'il t'a donnés, tant de caresses qu'il t'a prodiguées ! après que mille fois il t'a

fait reposer sur son sein! ingrate! perfide!... Excuse, ma fille, excuse la sensibilité d'une mère qui te chérit encore. Excuse la sensibilité d'une épouse de Jésus-Christ qui ne peut voir avec indifférence son céleste époux livré à un mépris aussi souverain par une âme qu'il a aimée, dans sa solitude, d'un amour de prédilection, et qui l'a prévenue de toutes les bénédictions de sa douceur. Je n'exagère pas, ma fille, car j'ai vu de mes yeux ce que tu recueillois de faveurs célestes dans tes oraisons! Que de bons bouquets spirituels tu me donnois au retour de tes communications avec l'Esprit Saint! Quels traits enflammés d'amour venoient percer mon cœur, après avoir embrasé le tien! Que de larmes d'une sainte joye je versois alors sur la bien aimée de mon Dieu! sur toi, ma chère Scholastique! oui, sur toi; que j'avois bien soin de te les cacher! Mais aujourd'hui, ô infortunée fille de Sion, qui as perdu toute ta beauté, je ne craindrois pas de te les faire voir, ces larmes de douleur dont je paye à ton ingratitude et à ton apostasie le tribut journalier.

Ah! ma fille! un petit souvenir accordé à ton baptême, une petite réminiscence accordée à ta consécration, ne pourroient-ils pas rappeler quelques lumières dans ton âme et la vérité dans ton cœur et sur tes lèvres? ne compte pour rien les sacrifices de tes aises et des commodités de la vie séculière qui ne doit pas être la tienne. Ce n'est ni cette vie périssable, ni les douceurs du siècle présent que tu as épousées; c'est la croix de Jésus-Christ que tu as prise pour ton partage. Une fille de la croix, une fille de la Passion du divin Rédempteur, ne doit point calculer ses démarches sur ce qu'elle aura à souffrir; elle se croit sur son calvaire en sûreté contre toutes les menaces des hommes du siècle. C'est là, ma chère mère, le lieu où j'ai l'ambition de te replacer. Tu n'y goûteras point autant de douceurs que sur la terre de la liberté, mais tu y seras plus contente avec le Dieu de la paix.

Nous sommes tous, ma fille, d'une noble et ancienne famille, je veux dire de la race antique et illustre des martyrs qui nous ont engendrés à la foi. Ils nous appellent tous à leur suite. Le martyr est la vocation attachée au saint baptême. Il ne doit plus y avoir que les coups à frapper sur nous pour l'effectuer. Il n'est pas un chrétien qui n'ait été mis par Jésus-Christ dans la voye que les confesseurs ont teinte de leur sang. Nous ne devons plus avoir que sa visite à attendre. La parole de Jésus-Christ y est formelle : *Celui qui voudra sauver sa vie perdra son âme*. Ne craignez pas, dit-il encore, ceux qui donnent la mort au corps, craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer.

Sois sûre, ma fille, que notre bon Jésus savoit bien tout le mal qu'il vouloit à ses amis et aux zélés de sa droite, quand il ne leur annonça pour héritage sur la terre que les humiliations, les tribulations et les croix. Vous serez odieux à tous à cause de mon nom, s'ils m'ont persécutés ils vous persécuteront aussi. Voilà, dans ce peu de paroles, la vocation du chrétien au martyr. Toi surtout, tu l'as épousé pour tous les jours de ta vie. C'étoit la vie des religieuses. Étoit-ce pour rien qu'on les voyoit toutes maigries de pénitences dans notre ordre des plus austères et comme des squellettes ambulantes dans nos cloîtres? Elles épui-soient sur elles autant de rigueurs, parce qu'au deffaut du martyr qui tranche en une minute le fil de nos jours et nous fait envoler vers Jésus avec la rapidité de l'éclair, ces saintes femmes vouloient mourir à petit feu par la force de l'amour divin et par les saintes austérités de la pénitence. N'as-tu pas toi-même partagé ces rigueurs? Craignois-tu alors pour la délicatesse de ta chair? Combien de fois ai-je été obligée à modérer ton zèle et à l'enchaîner par l'obéissance? Et aujourd'hui lu crains une rebufade d'un patriote! Tu pâlis en entendant un gros mot d'un républicain ! la croix arrive à toi de tous les côtés, elle te tend ses bras ensanglantés et tu restes toute confondue à ses ap-

proches! Tu crains les coups, les injures, les insultes! Mais si les vierges chrétiennes, les Céciles, les Agnès, les Agathes, eussent été aussi délicates, elles ne posséderaient pas les brillants diadèmes que je t'ai vu ambitionner. Furent-elles mêmes arrêtées par les outrages faits à leur pudeur ? Quelle folie eut-ce donc été d'abandonner la religion de Jésus-Christ pour conserver la pureté de Jésus-Christ? Tu l'entends bien ! Comme si tu voulais aller dans l'enfer de peur de perdre le ciel, veux-tu être plus chaste que des millions de vierges outragées en haine de la foi, et qui faisoient néanmoins la joye des anges et de toute la cour céleste? Apprends, ma fille, que hors l'unité de la foi, il n'y a ni charité, ni sainteté, et que si la foi est sacrifiée à la pudeur, il n'est pas d'impureté semblable à celle-là.

Le dépôt sacré de la foi une fois mis en sûreté par une bonne rétractation, repose t'en sur Jésus-Christ pour le reste. Un seul cheveu de ta tête ne tombera pas que le Père céleste ne l'ait ordonné. Ce sont là les sentiments qui ont soutenu dans la voye du martyre les religieuses de l'Anjou que la faim, la soif, la prison, les mauvais traitements, les menaces de noyades, les fusillades et la guillotine n'ont pu arracher à notre divin époux, ni séparer de sa foi et sa charité.

Avec quelle généreuse patience elles ont dévoré les insultes que les patriotes leur ont quelquefois prodiguées sur leur passage. Elles les ont reçues comme autant de caresses du Dieu Crucifié. Qu'elles en ont été bien dédommagées par l'accueil favorable et plein d'un saint enthousiasme, qu'elles ont éprouvé de la part des vrais chrétiens qui se sont empressés de soulager leur infortune et d'adoucir leur disgrâce. Elles ont eu souvent la terre nue pour lit de repos, mais généralement elles ont eu le nécessaire à la vie. La parole du Fils de Dieu s'est vérifiée à leur égard. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera accordé.*

Sens tu l'injure que tu fais à ces héroïnes chrétiennes en voulant justifier ton serment? Prétends-tu leur ôter la gloire du martyr ainsi qu'au clergé catholique dont elles suivent les traces vénérables? Cela empêchera-t-il que leurs noms ne soient inscrits dans le livre de vie? Jésus-Christ fait-il dépendre le mérite de ses élus du jugement de ceux qui sont intéressés à l'obscurcir? Et ton nom, où sera-t-il écrit? Pense à ce que dit le prophète : *qu'ils soient effacés du livre des vivants et qu'ils ne se trouvent point écrits avec le nom des justes.*

Crois-moi, ma fille ! ma chère sœur Scholastique ! au lieu de chercher à flétrir d'aussi nobles lauriers, ambitionne les pour toi-même, rentre dans les droits de ton baptême. Tant de jeunes vierges, dont tu eusses été autrefois le modèle, te reprochent ta lâcheté et t'invitent à te réunir à elles! ne leur laisse pas enlever tes couronnes, aye la gloire de les partager avec elles. Au lieu d'être le tourment de ma vieillesse et de l'amitié tendre que je te porte, tu en seras la joye et la consolation ; bien plus, tu feras la joye et la consolation des anges et de toute la sainte Sion. C'est le vœu de ta mère désolée. —

LA SŒUR FÉLICITÉ.